



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

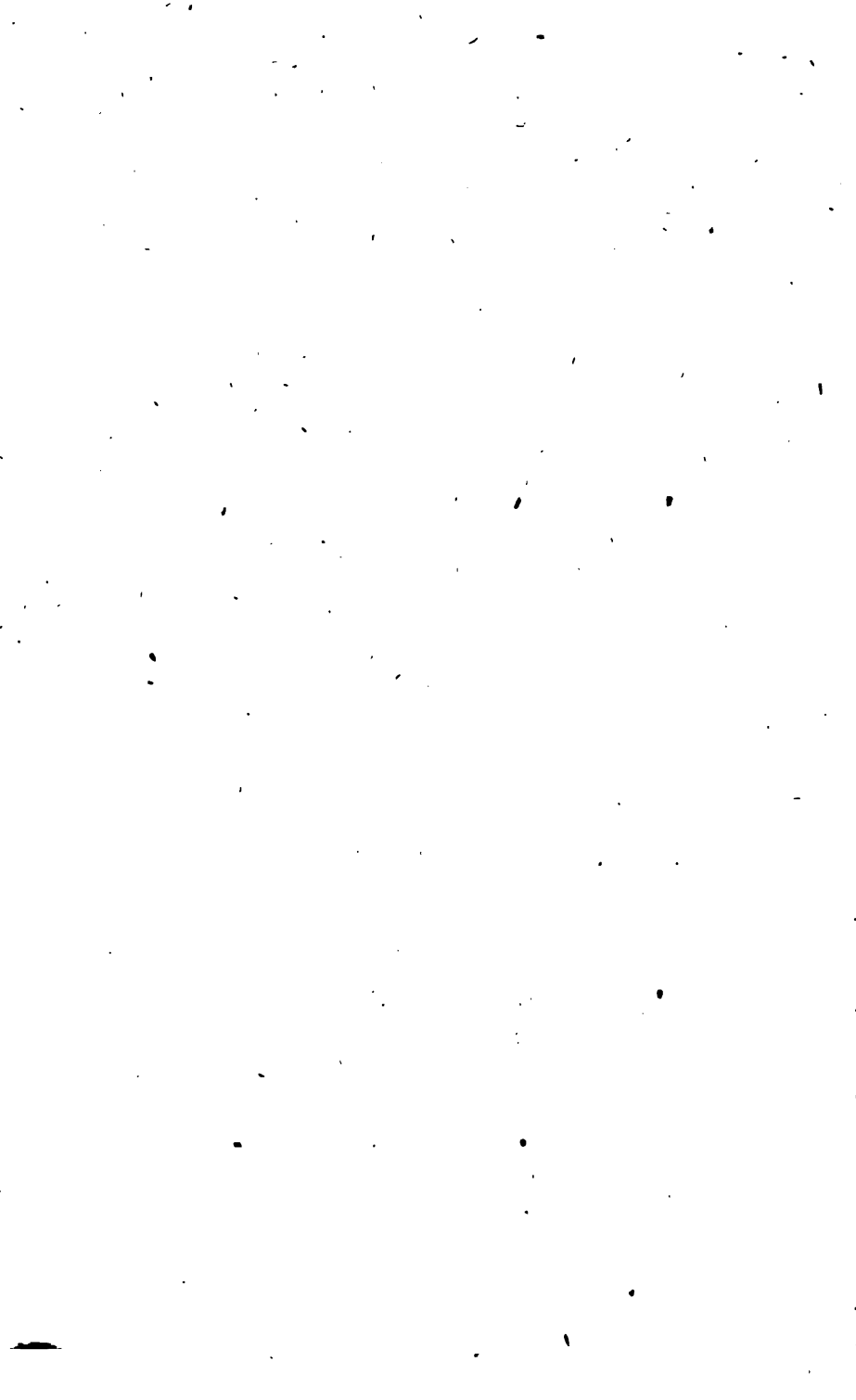
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST







DC
611
N841
5873



MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.



SÉANCES PUBLIQUES

ET CONSEILS GÉNÉRAUX.

Séance publique du 19 juillet 1831.

Le 19 juillet 1831, la Société a tenu une séance publique sous la présidence de M. A. Deville, de Rouen. Dans un discours d'ouverture, M. Deville a recherché quelle fut l'étendue du territoire concédé à Rollon, premier duc de Normandie, par Charles-le-Simple, roi de France.

On a entendu, dans la même séance, 1°. un rapport sur les travaux de la Société, par M. de Caumont;

2°. Un discours sur l'architecture, par M. le comte de Beauvoisine;

3°. Un rapport de M. Galeron, sur les résultats du voyage archéologique entrepris dans l'arrondissement d'Alençon par plusieurs membres de la Société.

Séance du 20 juillet.

Le 20 juillet, la Société a tenu une séance générale administrative, dans laquelle plusieurs crédits ont été ouverts, savoir :

1°. Un crédit de 150 fr. pour terminer les fouilles entreprises à Fontenay-le-Marmion ;

2°. Un crédit de 50 fr. pour faire pratiquer des fouilles à Athis, près de Caen ;

3°. Un crédit de 100 fr. pour l'achat des dessins de M. Oursel, représentant les vases romains trouvés à Berthouville ;

4°. Un crédit de 50 fr. pour faire lever les plans de plusieurs camps romains.

Séance publique du 24 juillet 1832.

La séance publique de l'année 1832 a été tenue le 24 juillet. M. le comte de Beaurepaire, directeur, a prononcé un discours dans lequel il s'est attaché à faire ressortir les principaux faits historiques qui constituent la gloire de la nation normande.

Après ce discours, on a entendu :

1°. Un rapport de M. de Caumont, sur les travaux de la compagnie pendant l'année ;

2°. Une lettre dans laquelle M. E. Gaillard annonce la prochaine destruction du château de Lillebonne ;

3°. Un essai sur les théâtres de la Gaule et sur les jeux scéniques sous la domination romaine , par M. Roger.

4°. Une communication concernant la découverte d'une pierre cachet , trouvée , il y a 60 ans , à St.-Léger-du-Bosc (Calvados) , par M. de Cacheleu ;

5°. Quelques réflexions sur l'état de la statuaire au XIII^e. siècle , par M. Ramée.

La séance a été terminée par la communication suivante , faite par M. de Caumont , au nom du bureau :

MESSEURS ,

Une médaille d'or de la valeur de 300 fr. , que nous devons à la générosité de notre savant confrère , M. le marquis Le Ver , devait être décernée , dans la séance du mois de juillet 1831 , à l'auteur du meilleur mémoire *sur l'histoire de la deuxième Lyonnaise , depuis l'établissement du christianisme jusqu'au temps de Charlemagne*. Les concurrents devaient présenter un tableau de la religion , de la politique ,

des mœurs, de la littérature, des sciences et des arts durant cette période, et citer avec soin leurs autorités.

Un travail aussi étendu, aussi important, que nous voudrions tous voir traité d'une manière conforme au vœu de celui qui l'a provoqué, n'a été entrepris jusqu'ici par personne, et cette année, comme je l'ai fait l'année dernière, je viens vous déclarer qu'aucun manuscrit n'a été adressé au secrétariat pour le concours. Vous aurez donc, après avoir exprimé vos regrets au généreux académicien dont la médaille n'a point été gagnée, à lui demander s'il désire qu'un nouveau délai soit fixé, ou s'il préfère désigner pour le concours un autre sujet historique.

Séance générale du 25 juillet 1832.

La Société, réunie en conseil général le 25 juillet, a pris connaissance de l'état des recettes et des dépenses, et après avoir entendu des observations présentées par MM. Auguste Le Prévost, de Caumont, Mangon de la Lande, de Magneville, elle a arrêté que des fouilles seraient pratiquées dans le territoire de l'ancien Lisieux.

La commission chargée de diriger les travaux a été composée de MM. Mangon de la Lande,

Le Prévost, de Caumont, de Touchet, d'Anisy et de Formeville. Une somme de 100 fr. a été mise provisoirement à la disposition des commissaires.

Plusieurs renseignements ont été donnés par MM. Vaugeois, Le Grand, de Caumont et Le Prévost, sur différents monuments, notamment sur des enceintes retranchées qui se rencontrent dans les cinq départements de la Normandie.

M. de Gerville a présenté un mémoire sur la géographie ancienne de la 2^e. Lyonnaise, et M. d'Orville a déposé le manuscrit de son histoire de la Trappe, dont il a fait hommage à la Société.

MM. Lair et Trébutien ont demandé que la Société prit les mesures qu'elle croirait le plus efficaces contre les progrès du vandalisme. La Société, considérant qu'elle a exercé toute son influence dans des vues conservatrices, et que l'administration seule pourrait, si elle le voulait, obtenir des résultats plus satisfaisants, a décidé qu'elle se bornerait à renouveler à tous ses membres les recommandations qu'elle leur a déjà adressées dans plus d'une occasion. Lorsque la Société verra détruire des monuments que ses efforts n'auront pu sauver, elle en achètera les débris et les fera transporter dans son musée.

M. de Touchet a rappelé le projet que la Société avait conçu de ranger chronologiquement dans un vaste local de forme carrée tous les fragments d'architecture qu'elle aurait pu réunir. Il a demandé que des mesures fussent prises pour que l'exécution de ce projet pût avoir lieu immédiatement. La Société a chargé MM. de Touchet, Lair, de Magneville, Daniel et de Caumont de faire près du Maire de Caen les démarches qui seraient nécessaires pour obtenir un local convenable.

Une discussion a été engagée sur le prix proposé par M. le marquis Le Ver. La Société a été autorisée par cet honorable membre à proposer un autre sujet de prix. Il a seulement demandé que le nouveau programme provoquât des recherches sur une époque comprise entre l'établissement du christianisme et l'avènement de Charlemagne.

Séance publique du 22 juillet 1833.

La séance a été ouverte à 2 heures et demie, dans la galerie du musée de peinture, en présence d'un grand nombre de savants, qui s'étaient rendus à Caen, pour prendre part aux

travaux du congrès scientifique ouvert dans cette ville, le 20 juillet.

M. Daniel a présidé la séance et prononcé le discours suivant, en l'absence de M. le marquis Le Ver, directeur de la compagnie :

MESSIEURS,

En ouvrant cette séance, c'est un besoin pour moi d'exprimer un regret que nous partageons tous, mais que je ressens plus vivement que qui que ce soit : la présence et les paroles de notre savant et respectable directeur (1) auraient ajouté à l'intérêt de cette réunion solennelle qu'il devait présider, et j'aurais eu le seul rôle qui me convienne dans une assemblée telle que la vôtre, celui d'écouter et de m'instruire.

Afin de sortir le moins possible de cette position dans laquelle j'aurais tant aimé à me renfermer, je n'irai pas, Messieurs, traiter devant vous quelque-une de ces grandes questions qui exigeraient la science des maîtres ; j'essaierai de jeter un coup-d'œil rapide sur l'utilité des sociétés savantes et particulièrement de la vôtre, et ce sera encore là une tâche au-dessus de mes forces.

Il n'est donné qu'à ces hommes extraordinaires,

(1) M. Le Ver, directeur de la société pour l'année 1855.

qui n'apparaissent qu'à de rares intervalles, de reculer rapidement les bornes d'une science, d'étonner et d'enrichir le monde par de nouvelles créations, et de verser subitement des flots de lumière sur des questions couvertes, jusque là, d'une obscurité profonde. Mais ces observations de détail, ces éléments nombreux que le génie fécondera et dont il tirera d'immenses trésors, c'est surtout à des associations d'hommes laborieux et instruits qu'il appartient de les recueillir et de les propager. Que pourrait le génie lui-même, fût-il doué de la patience de ces lentes et pénibles investigations qu'exigent les études archéologiques, s'il marchait seul et uniquement appuyé sur lui-même? Tout languit, tout s'épuise dans la stérilité des efforts individuels. Au contraire, tout prend de la vie et de la force dans l'union des volontés et des talents. Ces rapports entre les membres des sociétés, ces communications, ces discussions d'opinions et de systèmes, ces observations parties de mille points divers et saisissant de tous côtés les objets, ne peuvent rester tout-à-fait infructueuses. Aussi, en vit on plus d'une fois jaillir des idées fécondes, destinées à faire naître ou à perfectionner d'importants travaux.

Utiles à toutes les époques, les sociétés sa-

vantes sont devenues nécessaires depuis qu'on a vu disparaître, emportées par la tempête, ces antiques congrégations que la religion avait consacrées à l'étude en même temps qu'à la prière. Alors, les travaux de la science, noble héritage des moines, restèrent tristement suspendus. Honneur aux sociétés qui, comme la vôtre, Messieurs, se sont appliquées à renouer le fil de tant de doctes recherches ! L'exemple qu'elles donnent, l'émulation qu'elles font naître, les mémoires qu'elles publient, les relations qu'elles établissent entre elles, non seulement en France, mais encore dans toutes les parties du monde civilisé, assurent la marche des lumières et en hâtent les progrès.

Le besoin de ces associations est aujourd'hui partout reconnu. Partout, en effet, on en voit qui se forment et qui prennent de rapides accroissements. Celles-là surtout sont florissantes, qui ont pour objet les recherches savantes et les applications utiles. Parmi ces sociétés, la vôtre, Messieurs, se fait remarquer par l'étendue comme par l'importance des objets qu'elle embrasse. Etudier sous toutes ses faces le pays qu'ont occupé tour à tour les Celtes, les Romains, les Francs, les Neustriens et les Normands, en éclaircir et en compléter l'histoire, telle est la grande et belle tâche que vous vous imposez.

Nous aimons à espérer qu'un jour sortira des matériaux que vous assemblez une histoire digne de cette race normande qui, la dernière arrivée de toutes les tribus du Nord, renonçant, aussitôt qu'elle se fut établie sur le sol français, à ses habitudes vagabondes et dévastatrices, étonna le monde par les merveilles des arts, par la sagesse de ses lois, par les héroïques exploits de ses enfants, et devança tous les autres peuples dans la carrière de la civilisation.

Lors même que nous ne verrions pas la naissance de cet ouvrage que nous avons droit d'attendre, au moins, Messieurs, vous aurez déchiré le voile qui couvrait une partie de cette glorieuse histoire, et vos études archéologiques, en faisant connaître à fond les nobles et pittoresques monuments de notre province, jetteront un jour immense sur d'autres provinces, et spécialement sur celles de France et d'Angleterre. Nous trouvons dans nos travaux passés un sûr garant de vos travaux et de vos succès à venir.

Lors de votre début en 1822, vous remarquiez en gémissant que chaque jour effaçait les vestiges des mœurs, des usages, des coutumes, des arts, des pratiques religieuses, des habitations, des édifices de nos aïeux, que le passé tout entier menaçait de disparaître sous le

niveau de l'uniformité s'étendant rapidement sur toute la France. Aussi vous êtes-vous hâtés de ressaisir, par-dessus l'abîme qu'ont creusé le temps et les révolutions, le fil qui lie le présent au passé, de recueillir, avec une religieuse sollicitude, ces traditions, débris d'une société qui n'est plus, pâles reflets d'une lumière lointaine et mourante, ravivés par vos soins et projetés jusqu'à nous à travers la nuit des siècles. Arrêtée par vous, la main des démolisseurs a plus d'une fois laissé tomber le marteau barbare dont les coups allaient anéantir de curieux monuments.

Ce que vous avez découvert de monuments druidiques, de médailles et de tombeaux celtiques, d'objets renfermés dans ces vieux tombeaux, vous a servi à faire connaître combien, avant la conquête, l'art était peu avancé, combien l'état social était misérable chez cette nation gauloise, dont le courage impétueux fit trembler les maîtres du monde, et qui ne tomba qu'après dix ans de prodigieux efforts, vaincue plutôt par la politique que par les armes du plus grand capitaine de Rome.

Des colonnes milliaires, des inscriptions, des restes de thermes et de diverses constructions romaines vous ont révélé l'existence et l'importance de villes depuis long-temps disparues.

Quelques-uns de nos collègues ont découvert et suivi presque sur tous les points de la province les routes dont les Romains l'avaient sillonnée, et ils ont, pour ainsi dire, recomposé la topographie de ces temps reculés.

Ces châteaux qui s'élevèrent nombreux et menaçants sur tant de points de notre pays, lorsque l'épée du plus illustre de nos princes normands eut conquis le royaume des Anglo-Saxons, ont été presque tous retrouvés et décrits, et nous voyons leur intéressante histoire se lier à l'histoire militaire de notre patrie, et la comprendre, pour ainsi dire, tout entière durant plusieurs siècles.

Non moins pieux que guerriers, nos ancêtres mirent autant d'ardeur à édifier des églises et des abbayes qu'à bâtir ces châteaux et ces donjons si différents des constructions que l'art et l'industrie modernes ont souvent élevés sur leurs ruines. Tel était le goût des Normands pour les grandes constructions, qu'ils croyaient, dit un vieil écrivain, avoir perdu leur journée, quand ils ne l'avaient pas consacré à quelque ouvrage magnifique.

Il n'est pas de pays où les arts du XI^e. et du XII^e. siècles aient laissé des traces plus nombreuses et plus brillantes. Quelles profondes

combinaisons sur la force et l'équilibre des corps il a fallu pour élever nos sublimes cathédrales ! Je n'entreprendrai pas, MM., de faire ici ressortir le mérite de ces gigantesques constructions : pour en parler dignement, il faudrait le talent de l'antiquaire et l'imagination du poète. Parcourant, un jour, une de ces imposantes basiliques (1), à la vue du dôme aérien qui couronne le chœur, s'élevant, avec une majesté solennelle, sur quatre piliers d'une hardiesse et d'une élégance étonnantes, un homme qui s'y connaissait, Vauban, resta quelque temps muet d'admiration, et puis on l'entendit s'écrier : « *Quel est le sublime fou qui a osé lancer dans les airs un pareil monument ?* »

Ces monuments dont notre patrie doit s'enorgueillir, vous nous apprenez, MM., à les apprécier ; vous nous apprenez à lire, si je puis m'exprimer ainsi, *ces immenses épopées de granit que nous ont léguées nos pères*. Votre plume et votre crayon nous ont retracé ces flèches audacieuses qui semblent monter jusqu'au ciel pour y porter nos pensées et nos espérances ; ces innombrables et capricieux détails des bas-reliefs, ces pierres si curieusement brodées, ces

(1) La cathédrale de Coutances.

plein-cintres, ces ogives, jetées avec tant de hardiesse ; ces colonnes, ces arcades, ces voûtes colossales, ces chapiteaux si ingénieusement variés, ces pendentifs si délicats, ces vitraux coloriés, ces roses éclatantes, ces feuilles de vigne et de lierre moulées avec tant de finesse, ces représentations symboliques dont la profusion confond l'imagination, enfin tous ces ornements tour à tour graves et légers, naïfs et grandioses, sombres et gracieux, travaillés avec un art et une perfection désespérante.

Ce ne sont pas seulement nos cités qui renferment de ces belles conceptions architecturales, de ces riches *trésors scientifiques de pierre et de marbre*. Souvent, loin des villes, au fond des campagnes, l'observateur étonné s'arrête devant des églises d'une architecture vraiment monumentale. Quelques-uns de nos confrères, infatigables pèlerins de la science, les ont curieusement visitées, et nous ont révélé des beautés, presque des merveilles, ordinairement méconnues sur les lieux où elles existent.

Chose étrange, MM., ce sont les hommes créateurs de ces monuments qui ont été appelés barbares ! Et ceux qui leur jettent ce nom flétrissant, où sont leurs titres ? Parlent-ils du

haut de quelque chef-d'œuvre qui promette de porter à la postérité leurs noms glorieux ? Se sont-ils illustrés par quelques-unes de ces constructions qui puissent surpasser celles de nos aïeux , les égaler au moins ? Non , MM. , c'est du milieu des ruines qu'ils ont tristement entassées , c'est du sein des décombres , nobles débris de la gloire et du génie de nos pères , dont ils trafiquent honteusement , que s'élèvent leurs voix dédaigneuses. C'est de là qu'ils osent vanter leur goût , leurs lumières , leur civilisation ! Ah ! par respect pour nos ancêtres , par honneur pour notre siècle , justes envers le présent , défendons le passé dans ce qu'il offre de vraiment grand et de vraiment beau.

C'est ce que vous avez fait , Messieurs , sinon toujours avec succès , du moins toujours avec patriotisme et avec courage. Vous avez fait revivre avec un douloureux intérêt dans vos mémoires les monuments que vous n'avez pu sauver. Vous avez décrit avec joie et avec amour ceux qui ont survécu. Trop souvent , il est vrai , ces antiques édifices s'indignent des changements de destination qu'on leur a fait subir ; mais ces malheureuses transformations ont dû presque obtenir grâce devant vous , puisqu'elles ont préservé d'une ruine totale des monuments précieux.

Tandis qu'une partie des membres de votre Société se livraient à ces études et à ces soins conservateurs, d'autres, éclairés par le flambeau de la diplomatie, s'enfonçaient dans les archives, et là, débrouillant le chaos des chartes, des cartulaires, des sceaux, des écussons, ils fournissaient pour l'histoire du moyen âge d'innombrables et d'intéressants détails.

D'un autre côté, des recherches profondes, fruits d'une longue et laborieuse carrière, et puisées dans l'histoire de notre province, répondent enfin à l'attente du monde savant, et vont nous montrer, entourée d'une vive et nouvelle lumière, l'origine de la langue et de la poésie française.

Ainsi, Messieurs, en parcourant notre sol, en fouillant ses ruines, en décrivant ses monuments, vous ressuscitez, en quelque sorte, la Normandie des temps anciens, et par vous le passé se joint au présent, pour nous faire chérir et admirer, en nous la faisant mieux connaître, notre belle et célèbre patrie.

Et quelle terre, Messieurs, fut plus digne de l'amour et du respect de ses habitants ? Une des plus puissantes nations du globe est forcée d'y venir chercher le berceau de ses arts aussi bien que celui de sa monarchie, de ses ins-

titutions et de ses nobles familles. La France, l'Italie, l'Angleterre, la Grèce, l'Asie, toutes les contrées du monde ont vu les Normands, guerriers aventureux et sages, législateurs habiles, voyageurs infatigables, et partout où ils ont porté leurs pas, ils ont laissé des traces de leur puissance et de leur grandeur. Beaux-arts, poésie, littérature, histoire, industrie, la Normandie n'a-t-elle pas vu tous les genres de gloire et de mérite venir, comme à l'envi, orner sa couronne? Le pays où professa Lanfranc, où chantèrent Malherbe et Corneille, où Bochart et Huet disputèrent d'érudition, a-t-il perdu, de nos jours, tous ses titres à l'estime du monde savant? Nous osons le dire, non, MM. : ces voix qui se répondent si bien des bords de l'Orne aux bords de la Seine, et qui s'unissent pour faire naître ou pour hâter et étendre les progrès de tout ce qui est utile et beau, ces grands conciles de la science et de la littérature que la ville de Caen a ouverts la première en France, et tous ces écrivains contemporains dont je m'abstiendrai de vous citer la longue nomenclature, attestent que la Normandie sait noblement s'associer à tous les progrès de l'esprit humain.

Vos travaux, Messieurs, contribueront à ces pro-

grès ainsi qu'à l'illustration du pays. Ce n'est pas le seul service que vous rendez à la société : inspirer, comme vous le faites par vos leçons et par vos exemples, le goût du savoir, diriger, surtout vers les études archéologiques, l'activité inquiète des esprits, c'est bien mériter de la patrie. Rien, en effet, n'est propre à faire aimer l'ordre et la paix comme la contemplation des ruines amoncelées par les guerres et par les révolutions.

Ainsi, Messieurs, de quelque côté qu'on l'envisage, votre Société exerce une heureuse influence, et vous recueillez déjà les fruits de vos généreux efforts. A l'injuste dédain, qui méconnut si long-temps l'importance et le charme de nos antiquités nationales, succède un intérêt qui ne peut manquer de s'accroître. Désormais vous ne serez pas seuls à appeler l'indignation et le mépris sur la brutalité sacrilège de ceux qui oseraient encore s'attacher à détruire et à effacer ce qui nous reste des siècles passés et des races éteintes, ou à défigurer d'antiques monuments par des restaurations presque aussi déplorables que la destruction même. Le gouvernement, persuadé que le culte des monuments du passé honore le présent, veille enfin, autant qu'il est en lui, à la conservation de ce qui

survit de ce passé glorieux. De toutes parts, la presse, quelle que soit la bannière qu'elle arbore, élève une voix accusatrice contre les dévastateurs. Dans notre département, un appel a été adressé par votre savant secrétaire aux pasteurs des campagnes ; cet appel a été entendu : presque partout chez ces hommes dont la piété modeste cache souvent une science étendue, il s'est manifesté une vive sympathie pour l'art national et chrétien. Ils s'empressent de donner d'utiles renseignements sur les édifices confiés à leur sollicitude, et sur les localités qu'ils habitent. Grâce à tant de soins et à tant d'efforts réunis, il ne sera pas dit, Messieurs, que nous aurons laissé périr tout jusqu'aux ruines. Nos monuments seront conservés et explorés, et nous verrons prospérer des études qui nous sont chères, parce qu'elles se rattachent à des souvenirs religieux, à des faits historiques, à la mémoire de nos pères, en un mot, à la gloire de notre patrie.

Après ce discours, on a entendu, 1^o. l'analyse sommaire des travaux de la Société, par M. de Gaumont ;

2^o. Un fragment du savant ouvrage de M. l'abbé De la Rue, sur les trouvères ;

3°. Un fragment de l'histoire du château de Tancarville , par M. A. Deville , de Rouen ;

4°. Une notice de M. Galeron , sur le tumulus d'Ernes , arrondissement de Falaise , sur les antiquités romaines de Planches (Orne) et sur l'église de Vieux-Pont-en-Auge (Calvados) ;

5°. Une notice de M. Gervais , sur un tré-pied antique trouvé à Giberville , près Caen ;

6°. Une communication de M. de Givenchy , secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de la Morinie , concernant les travaux de cette Société savante , fondée récemment à St.-Omer.

Séance générale administrative du 23 juillet 1835.

Après avoir entendu les conclusions de M. de Caumont et les observations présentées par MM. Deville , Galeron , A. Canel , de Stabenrath , Lair , Lange , Ch. Gervais , Le Tertre et Daniel , la Société a alloué ,

1°. Une somme de 100 fr. à M. Galeron , pour faire pratiquer des fouilles à Planches , département de l'Orne ;

2°. Une somme de 50 fr. à MM. de Beaurepaire , Hamelin , Galeron , de Caumont , Lair et Gervais , pour faire fouiller aux *Bignettes* ,

commune de Cauvicourt (Calvados), où il existe des ruines romaines ;

3°. Une somme de 30 fr. à M. Lair, pour des excavations à Osmanville (Calvados) ;

4°. Une somme de 100 fr. à M. Deville, pour des fouilles à exécuter dans le département de la Seine-Inférieure ;

5°. Une somme de 50 fr. à M. de Caumont, pour faire lever les plans de diverses enceintes retranchées qu'il a découvertes dans le Calvados.

Le bureau a été autorisé à faire, comme par le passé, des acquisitions pour le musée de la compagnie.

*Composition du bureau et de la commission
d'impression pendant les années 1831 ,
1832 et 1833.*

Année 1831.

Directeur, M. DEVILLE, de l'académie de Rouen, des sociétés des antiquaires de Londres et d'Ecosse, membre de plusieurs autres académies, *rue de Fontenelle, à Rouen*;

Président central, M. LÉCHAUDÉ D'ANISY, membre de plusieurs sociétés savantes, *rue des Chanoines, à Caen.*

Vice-président, M. GERVAIS, membre de plusieurs académies, avocat à la cour royale, à *Caen*;

Secrétaire général, M. DE CAUMONT, membre de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères, *rue des Carmes, n° 32, à Caen*;

Secrétaire adjoint, M. de BOISLAMBERT, professeur en droit, membre de plusieurs académies, *place Royale, à Caen*;

Trésorier, M. LANGE, membre de plusieurs sociétés savantes, *quai Vendeuvre, à Caen*;

Commission d'impression.

MM. DEVILLE, ROGER, GERVAIS, LARGE,
EDOM, LAIR, BOSCHER, D'ANISY, DE CAUMONT
et DE BOISLAMBERT.

Année 1832.

Directeur, M. le Comte DE BEAUREPAIRE, an-
cien ministre plénipotentiaire, membre de plusieurs
sociétés savantes, à Louvagny, près Falaise;

Président central, M. GERVAIS;

Vice-président, M. DANIEL, proviseur du
collège Royal de Caen, membre de plusieurs
académies;

Secrétaire général, M. DE CAUMONT;

Secrétaire adjoint, M. DE BOISLAMBERT;

Trésorier, M. DE MAGNEVILLE, membre
de plusieurs sociétés savantes françaises et
étrangères, rue Guilbert, n° 12, à Caen.

Commission d'impression.

MM. LAIR, GERVAIS, ROGER, DE CAUMONT,
ROUSSEAU, DE BEAUREPAIRE, BOSCHER, DANIEL,
LÉCHAUDÉ-D'ANISY.

Année 1853.

Directeur, M. le marquis LE VER, membre de plusieurs académies à Roquefort (Seine-Inférieure);

Président central, M. DANIEL ;

Vice-président, M. l'abbé ROUSSEAU, inspecteur de l'académie de Caen, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

Les autres fonctions ont été remplies par les mêmes officiers que l'année précédente.

Commission d'impression.

MM. ROUSSEAU, D'ANISY, ROGER, LAIR, GERVAIS, DE MAGNEVILLE, marquis LE VER, DANIEL, DE CAUMONT.

MÉDAILLE D'OR

MISE AU CONCOURS PAR LA SOCIÉTÉ, AU NOM DE
M. LE MARQUIS LE VER.

En 1830, la Société avait mis au concours le sujet de prix suivant : *Faire l'histoire de la 2^e. Lyonnaise depuis l'introduction du christianisme jusqu'au temps de Charlemagne, et présenter un tableau de la politique, des mœurs, de la littérature, des sciences et des arts pendant cette période.*

Aucun manuscrit n'ayant été adressé, la Société a compris que le sujet était trop vaste, et qu'il avait effrayé les concurrents. En conséquence, elle demande simplement aujourd'hui :

L'histoire de l'établissement du christianisme dans les diverses parties de la 2^e Lyonnaise.

NOTA. Les concurrents devront citer avec soin leurs autorités.

Tous les Membres titulaires de la société pourront concourir, aussi bien que les étrangers, à l'exception toutefois de ceux qui formeront la Commission chargée d'examiner les mémoires. Ces mémoires devront être adressés, avec les formalités ordinaires, à M. de Caumont, rue des Carmes, n^o. 52, à Caen.

EXTRAIT

*Des Rapports faits en 1831, 1832 et 1833,
sur les travaux de la société des Anti-
quaires de Normandie ; par M. DE CAU-
MONT, Secrétaire général de la société.*

MESSIEURS,

Deux nouvelles sociétés d'antiquaires viennent d'être fondées en France, l'une à Saint-Omer, l'autre à Toulouse ; toutes deux ont pris vos travaux pour modèle. Je peux donc le répéter avec plus d'assurance que jamais ; *La Société des antiquaires de Normandie a donné la plus heureuse impulsion aux recherches archéologiques.*

Vous accrottez encore, Messieurs, l'influence que vous avez acquise, par les savants mémoires que vous allez publier ; trois nouveaux volumes paraîtront d'ici à deux ans, et il n'existe point d'académie dont les publications se succèdent

avec plus de régularité que les vôtres. Le résumé bien rapide que je dois vous présenter va prouver encore avec quel zèle et quelle constance les membres de la compagnie poursuivent leurs savantes investigations.

ANTIQUITÉS CELTIQUES ?

Il existe dans la commune de Jarques , à un quart de lieue de l'église et à peu de distance de la route de Caen à Vire , un groupe de pierres , dont la description vous a été présentée par M. Castel.

Le bloc le plus considérable de ce monument se nomme *la pierre diallan* ; il a 15 pieds de longueur , 8 pieds de largeur et 7 pieds de hauteur. D'un côté , cette pierre est portée sur des morceaux de roches et se trouve ainsi soulevée ; de l'autre , elle repose immédiatement sur le sol. Les pierres groupées autour du bloc principal sont au nombre de 35.

— M. Castel a décrit , dans une autre notice , un dolmen existant à St. - Germain - de - Tallevende , près Vire. Le monument est en granit ; il est connu sous le nom de Loge-aux-Sarrasins. Il se compose de cinq pierres de différentes dimensions , assez profondément en-

foncées, et formant un carré à angles obtus, qui supportent une autre pierre plus considérable. On a découvert plusieurs coins de bronze dans le voisinage, et les traditions du pays rapportent que des trésors sont cachés sous le dolmen.

M. de Caumont vous a lu une note sur la *pierre levée* de Condé-sur-Laison; elle consiste dans un bloc de 12 pieds de hauteur, dont la nature diffère de celle des roches subjacentes.

Cette pierre n'était point isolée, car on remarque dans un champ voisin deux autres blocs de même nature et renversés, qui évidemment ont été plantés en terre à quelque distance de ce monument; vers le midi, se trouvent deux *tumulus*, dont un doit être prochainement exploré par les soins de M. Galeron.

— M. Le Cointre, avocat, sous-conservateur du cabinet d'antiquités de Poitiers, vous a présenté une notice sur des instruments en silex qui furent découverts, il y a deux ans, dans les environs de Loudun, au milieu d'un *tumulus*. Ils ressemblent, pour la plupart, à une lame de couteau, et tout porte à croire qu'ils ont été munis d'un manche en bois qui a disparu. Le musée de Poitiers renferme aujourd'hui quelques-uns de ces objets qui diffèrent très-

peu de ceux que l'on a trouvés à différentes époques, soit dans les *tumulus*, soit auprès de monuments présumés de l'époque celtique.

— Vous avez reçu de M. Ragonde une notice sur des pierres qui existent dans la lande des Pieux, arrondissement de Cherbourg, et qu'il regarde comme druidiques. Le même confrère vous a fait parvenir la description de quelques haches en bronze, découvertes récemment à Flamanville (Manche), sur la propriété de votre correspondant, M. le comte de Sesmaisons, pair de France.

— M. Spencer Smith a présenté une description des *tumulus* qu'il a visités en Grèce et dans l'Asie mineure. D'après les observations de votre confrère, ces *tumulus* offrent la plus grande ressemblance avec celui de Fontenay-le-Marmion et ceux qui ont été explorés sur différents points de la France occidentale. M. Spencer Smith vous a aussi entreteus des monuments de même espèce qui existent sur plusieurs points de l'Angleterre, notamment dans la pleine de Salisbury.

— Environ 60 médailles celtiques ont été exhumées cet hiver dans la commune du Plessis-Grimoult, département du Calvados, où l'on avait déjà trouvé des vestiges de constructions

romaines , et où il existe un camp parfaitement conservé. M. Lair , qui ne laisse jamais échapper aucune occasion de recueillir les objets qui peuvent intéresser la science , s'est empressé de vous annoncer cette découverte et d'acheter , pour votre collection , la plupart des médailles ; elles sont toutes en argent de bas aloi , sans inscriptions et conformes à celles que l'on connaissait , présentant d'un côté une tête garnie de cheveux bouclés , de l'autre un char traîné par deux chevaux et conduit par un guerrier : le tout rendu de la manière la plus barbare.

ANTIQUITÉS ROMAINES.

L'importante découverte faite à Berthonville en 1830, le beau mémoire dans lequel M. Le Prévost en a rendu compte , les travaux de M. de Gerville sur la géographie ancienne et sur les villes du département de la Manche , la partie romaine de la statistique monumentale du Calvados de M. de Caumont, l'intéressant ouvrage que vient de faire paraître M. Le Prévost, sur les voies romaines du département de l'Eure, enfin les diverses notices publiées depuis 10 ans par MM. Langlois , Deville , Vaugeois, Galeron, De Stabenrath, Gaillard, Lambert et l'abbé Viel,

ont donné à la recherche des antiquités romaines de notre territoire une impulsion qui portera d'heureux fruits. De tous côtés vous recevez des notes sur des découvertes de médailles et de vestiges d'anciennes habitations ; vous enregistrez avec soin tous ces renseignements qui se lieront tôt ou tard avec d'autres observations.

— M. de Gerville vous a fait parvenir un manuscrit dans lequel il s'attache à déterminer la position des anciennes villes et la direction des voies romaines mentionnées dans la table de Peutinger et dans l'itinéraire d'Antonin.

M. de Gerville commence par donner des détails fort intéressants sur les voies romaines qui partaient du Cotentin et se dirigeaient vers Rennes ; il place à St.-Pair, entre Granville et Avranches, le lieu mentionné dans l'itinéraire sous le nom de *Fanum Martis*, et discute l'opinion émise précédemment par l'abbé Belley, dans un savant mémoire qui fait partie du XXXI^e. volume de l'Académie des inscriptions.

L'auteur s'occupe ensuite de la route indiquée sur la carte de Peutinger comme allant de Valogues au Mans. Il adopte l'opinion de M. Lambert, sur la position d'*Augustodurus*, qui, selon toute apparence, était l'ancien *Bayeux*, et l'ap-

puie de preuves nouvelles qui nous paraissent incontestables.

Enfin , M. de Gerville recherche la véritable position d'*Arigenus* , et au lieu de placer cette ancienne ville à Vieux , comme on l'avait fait avant lui , il pense qu'elle existait là où se trouve aujourd'hui le bourg d'Argences.

— M. Mangon de la Lande vous a lu une dissertation extraite d'un mémoire sur les anciens peuples de la contrée qui forme aujourd'hui le département du Calvados. Ce discours renferme une digression sur la gloire militaire des Gaulois et quelques détails sur les systèmes religieux , la morale et les principes des Druides.

Le même confrère vous a présenté un mémoire sur la dénomination des anciens peuples du Bessin , en vous annonçant la prochaine communication de plusieurs notices concernant la géographie ancienne de la Basse-Normandie.

— Des fouilles récentes pratiquées à Berthouville, département de l'Eure , ont eu pour résultat la découverte de plusieurs objets en bronze. Votre infatigable et savant confrère, M. Aug. Le Prévost , auquel vous devez un mémoire du plus haut intérêt sur les précieux vases d'argent trouvés, il y a deux ans , à Berthouville , se propose

de décrire les pièces qui ont été exhumées dernièrement dans cette commune.

— On a découvert à Rouen , dans la rue Saint-Gervais , un cercueil romain en plomb , dont M. Deville vous a fait parvenir une description. Ce tombeau a 5 pieds de longueur , 13 pouces de largeur , 11 pouces 1/2 de hauteur , il était placé à 3 pieds 1/2 de profondeur , la tête tournée au nord ; il renfermait quelques ossements et les débris de deux petits vases en verre blanc , dont l'un était placé près de la tête et l'autre entre les os des cuisses du squelette : deux médailles de *Tetricus* , réunies aux objets précédents , font remonter cette inhumation à la 2^e moitié du III^e siècle de l'ère chrétienne.

— En reconstruisant une halle à Bayeux , dans la quartier Saint-Jean , un aquéduc romain a été trouvé à une profondeur de 4 pieds ; M. Lambert s'est empressé de vous en donner avis. L'aqueduc est à peu près semblable à ceux dont on a constaté l'existence dans un grand nombre de localités différentes ; c'est un conduit maçonné de 2 pieds de largeur sur 1 pied et 1/2 de hauteur , recouvert de grandes dalles en pierres simplement juxtaposées. Le fond sur

lequel l'eau coulait et les parois du conduit, étaient revêtus d'une chappe de ciment mêlé de brique pilée.

— Vous avez reçu de M. Galeron des renseignements sur la découverte qui fut faite à Silly, l'année dernière, d'un grand nombre de médailles romaines: elles commencent au règne de Néron et finissent à celui de Commode, et comprennent ainsi un espace de 146 ans, depuis l'an 54 de notre ère. Ces médailles avaient été renfermées dans un vase en terre rouge à peu de distance d'un petit camp, dont les retranchements sont encore visibles; elles ont été examinées avec attention par votre confrère qui a indiqué, au moyen d'un tableau, la proportion numérique dans laquelle se trouvaient les différents types qui formaient ce dépôt.

— M. Pattu, ingénieur en chef, vous a donné des détails intéressants sur la position des gués qui existent dans la Seine depuis Rouen jusqu'à la mer; le plus remarquable est situé entre Aiziers et Lillebonne, dans la direction d'une ancienne voie romaine reconnue depuis longtemps des deux côtés de la Seine.

— Le 21 mars 1832, on a trouvé au pied d'un dolmen, et à peu de distance d'une voie ro-

maine, dans la commune de Vieux-Bourg, près Quintin, département des Côtes-du-Nord, douze cercles d'or ressemblant beaucoup, quant à la forme et à la nature du travail, à celui qui a été figuré dans le cours d'antiquités de M. de Caumont (1^{re}. partie, planche X, n^o 2). Ces objets réunis pesaient 32 marcs 6 onces 36 grains, et représentaient une valeur très-considérable.

Neuf de ces anneaux avaient un diamètre de 5 pouces; les trois autres étaient moitié plus petits. Les deux extrémités de la tige d'or, qui formait chacun des cercles, n'étaient pas soudées, ni même assez rapprochées pour former un cercle complet, caractère présenté aussi par d'autres anneaux de même forme et probablement de fabrique romaine découverts sur différents points de la France. Vous devez ces renseignements à M. le général de Penhouet, votre correspondant à Rennes.

— Vous avez reçu de M. Chrétien de Jouay, du Plain, un mémoire sur une mosaïque rustique qui fut découverte, en 1827, à peu de distance de la cathédrale de Séez; un fragment de cette mosaïque est déposé dans votre musée: elle était formée, comme beaucoup d'autres, de petits dès calcaires bleus et blancs.

— Votre savant confrère, M. Vaugeois de

l'Aigle, continue ses recherches sur la géographie ancienne. Nous avons publié de lui un excellent mémoire sur les voies romaines de l'arrondissement de Mortagne, et nous espérons que cet important travail s'étendra bientôt aux autres arrondissements du département de l'Orne. M. Vaugeois prépare aussi une histoire de l'Aigle, sa ville natale, que nous attendons avec impatience.

— MM. Galeron et de Colleville vous ont adressé simultanément des notes sur les antiquités romaines découvertes à Planches.

Les observations de MM. Galeron et de Colleville prouvent qu'un établissement important existait dans cette localité sous la domination Romaine. On y accédait par une voie dont l'encaissement est formé de plusieurs couches de laitier, et l'on y a découvert un grand nombre de débris de tuiles à rebords, de poteries rouges ornées de bas-reliefs et des médailles de différents modules. Plusieurs fragments de poterie vous ont été offerts par M. de Colleville et déposés en son nom dans votre musée.

— J'ai eu l'honneur de vous informer, à cette occasion, d'une découverte importante faite dans une autre contrée du département de l'Orne par M. Dureau de La Malle, membre

de l'institut ; ce savant correspondant de la société a trouvé sur sa propriété d'Arcis , près de Mauves , les vestiges d'une *Villa* à laquelle on accédait par une chaussée pavée avec du lazitier comme celle de Planches. Des murs ont déjà été reconnus sur un étendue de 80 pieds et M. de La Malle se propose de continuer les fouilles cette année.

— M. Lair vous a entretenus des débris de tuiles et de poteries romaines qu'il a observés l'année dernière dans la commune d'Osmanville , arrondissement de Bayeux. Il vous promet sur cette localité une notice plus étendue.

— M. Fernel qui vous avait soumis précédemment un mémoire sur des vestiges de constructions romaines , découverts aux environs de Neuchâtel , vous a informés du résultat de ses derniers travaux et de ses recherches dans le pays de Bray. La description qu'il se propose de vous adresser des objets trouvés depuis l'année dernière , formera un mémoire qui ne sera pas moins intéressant que le premier.

— M. Besnou de Villedieu , vous a présenté une notice renfermant quelques renseignements sur les voies romaines dont on trouve encore des traces dans l'arrondissement d'Avranches. Vous l'avez invité à continuer ses recherches dans la

partie méridionale du département de la Manche, qu'il n'a point encore explorée.

— En creusant un port à Courseulles, on a trouvé à 10 pieds de profondeur, dans un terrain d'alluvion, des fragments de poteries, des briques, quelques pierres qui avaient été taillées, et au milieu de ces débris une belle amphore, haute de trois pieds et qui n'avait été que légèrement endommagée à sa partie inférieure. Cette découverte intéressante vous a été signalée en même temps par MM. Des Isles et d'Anisy. M. d'Anisy est allé à Courseulles pour y dessiner ce beau vase et il vous a lu une notice dans laquelle il a pris soin de le décrire avec tout le soin désirable.

— M. de Colleville vous a communiqué de nouveaux détails sur les médailles trouvées à Silly dans le courant de l'année 1830; il vous a informé de la découverte qu'on a faite de quelques constructions romaines rustiques tout près du lieu où les médailles avaient été confiées à la terre.

— Des tuiles romaines exhumées à Mondeville, dans le parc de M. le marquis Turgot, ont déterminé MM. Gervais, de Touchet et Deshayes à faire quelques recherches dans cette localité. Ces recherches ont prouvé que si des maisons ro-

maines ont existé dans l'enceinte indiquée, c'étaient des constructions peu importantes dont les fondations avaient été établies avec peu de soin et dont les tuiles du toit méritaient seules quelque attention.

— Des constructions plus intéressantes ont été récemment exhumées à Giberville, à une lieue et demie de Caen, et il serait à désirer que de nouvelles excavations permissent d'en reconnaître toute l'étendue. On a trouvé plusieurs appartements carrés, placés sur une même ligne, et n'ayant pas de communication les uns avec les autres. Ces petites chambres, pavées en pierre d'Allemagne, étaient revêtues en ciment, et de nombreux fragments de tuiles à rebords jetés pêle-mêle accusaient l'existence d'un toit qui a couvert de ses débris les appartements que primitivement il défendait des injures de l'air. Un rapport a été fait, sur les constructions romaines de Giberville, par M. Gervais qui vous a en même temps présenté un trepied en bronze, d'un bon travail, trouvé tout près de ces constructions.

—M. de Caumont a décrit des vestiges de constructions antiques observés à Villers-sur-Mer, arrondissement de Pont-l'Évêque, et plusieurs

enceintes retranchées dont quelques-unes sont évidemment de l'époque romaine ; il a fait aussi lever le plan d'un camp qui existe sur la bruyère d'Ouezy (Calvados) et dont on doit la découverte à M. Le Grand, membre du conseil général à Saint-Pierre-sur-Dives.

— M. Le Grand vous avait signalé l'existence d'une autre enceinte retranchée située dans la forêt de Quévrue, qui a été également visitée par M. de Caumont et dont il vous a offert un plan et une description.

— Vous avez entendu un mémoire dans lequel M. de Saulcy, officier d'artillerie, décrit les nombreux objets antiques découverts à Dieulouard, département de la Meurthe ; ce mémoire fort bien fait est accompagné de dessins représentant un grand nombre de poteries romaines trouvées dans cette localité.

— M. de Caumont a de nouveau fixé votre attention sur des morceaux de terre cuite qui avaient été déposés dans votre musée par M. Lair, et trouvés à Villers, canton de Dives. Parmi ces morceaux les uns, longs de 2 à 3 pouces, portent l'empreinte des doigts et même de l'épiderme des mains qui les ont pétris ; les autres présentent des cylindres de longueurs et

de grosseurs variables. Ces fragments sont fort abondants dans une couche d'alluvion qui forme une partie du rivage et dans laquelle on a trouvé des débris de tuiles romaines et même des monnaies mérovingiennes. Ils offrent une ressemblance frappante avec ceux qui existent en énorme quantité, dans le marais de Marsal, ville fortifiée de l'arrondissement de Château-Salins.

Cet énorme amas de morceaux de terre cuite qui a été décrit par La Sauvagère, et que l'on connaît depuis long-temps sous le nom de *Briquetage de Marsal*, forme une sorte de *stratumen* qui servait de base à une voie et à des constructions qui ont dû précéder la ville actuelle.

Les fragments de terre cuite trouvés à Villers, où sans doute ils avaient reçu la même destination qu'à Marsal, sont encore identiques avec d'autres observés dans les marais de Picardie, et sous ce double rapport ils méritent l'attention des antiquaires.

—On a découvert près de Caen, au milieu de la campagne de Fontenay, dans un tombeau, deux agraffes en or accompagnées de quelques instruments en fer très-endommagés par la rouille, et d'une urne dont la forme a beaucoup de rapport

avec quelques-unes de celles qui ont été exhumées dans les cimetières romains de Poitiers, d'Angers et d'Orléans. Vous devez des notes sur cette découverte et sur quelques autres faites dans la même contrée, à M. Chollet, propriétaire à Fontenay ; l'une des agraffes en or trouvées dans ce tombeau a été achetée par les soins de MM. de Caumont et Deshayes et déposée dans votre collection.

— M. Daniel, proviseur du collège Royal, auquel l'enseignement est déjà redevable de plusieurs ouvrages utiles, écrit en ce moment un résumé de l'histoire universelle ; il vous a présenté plusieurs fragments de ce travail, qui vous ont paru remarquables par l'élégance, la clarté et la concision du style, et qui réunissent ainsi tous les genres de mérite que l'on peut désirer pour de pareils ouvrages.

— M. de Saulcy, vous a rendu compte d'une découverte récente, faite dans le département de la Moselle. On y a trouvé, dans la commune de Mainville, des médailles romaines et deux lames en fer qui paraissent avoir appartenu à un *Parosonium*, sorte de poignard que les soldats romains attachaient à leur ceinture. La forme de l'instrument est celle d'un fer de lance très-allongé dont les tranchants offrent une courbe unique, sans

point saillant d'inflexion. Les médailles qui ont été exhumées en même temps que l'instrument étaient au nombre de 115; les plus récentes et les plus nombreuses se rapportent à l'époque de Maguence et de Décence : ainsi l'on peut conjecturer avec beaucoup de probabilité que le poignard décrit par M. de Sauley et qui est identique avec plusieurs autres découverts sur divers point de la France, remontait à la première moitié du troisième siècle, comme les plus récentes des médailles avec lesquelles il avait été confié à la terre.

— On trouva, il y a quelques années, en démolissant l'abbaye du Plessis-Grimoult, un assez grand nombre de médailles romaines renfermées dans un vase de métal. M. Bunel, en vous rappelant cette découverte déjà connue de plusieurs d'entre vous, a déposé dans votre musée 12 médailles provenant de ce dépôt; elles se rapportent toutes à la fin du troisième siècle.

— Les médailles servent à fixer les époques; recueillies dans tel ou tel pays, elles deviennent pièces à l'appui d'événements que l'histoire raconte. Il ne serait donc pas sans intérêt qu'un musée dans chaque département offrît, avec des débris de tout genre que la terre restitue, la collection des médailles qui lui sont

propres avec l'indication de la localité précise où chacune a été trouvée. Sous ce rapport vous avez reçu avec plaisir les notes et les médailles qui vous ont été offertes par M. le vicomte de Chaumontel, par M. Chrétien, de Jouay du Plain et par quelques autres habitants de la Normandie.

MOYEN AGE.

— M. Guy vous a offert un anneau de cuivre d'environ 5 pouces de diamètre et un bracelet du même métal, qui ont été trouvés à 8 pieds de profondeur, près de l'Abbaye-aux-Dames. Ces deux objets étaient placés à côté d'un squelette qui se trouvait lui-même au milieu d'un cercueil formé de plusieurs pierres posées sur le champ.

De pareils tombeaux avaient déjà été découverts dans la même localité, et l'époque à laquelle on doit les rapporter est encore fort incertaine. Vous avez invité M. d'Anisy et M. Pellerin à examiner les débris du squelette découvert par M. Guy, et vous avez entendu, avec intérêt, le rapport auquel cette visite a donné lieu.

— Vous avez reçu de M. de Gerville un mémoire très-étendu, concernant le retranche-

ment du Hâgus-Dic, département de la Manche ; sur les tumulus qu'on rencontre dans ce département et en général sur les enceintes retranchées d'une origine incertaine, placées sur le bord de la mer ou le long des rivières.

L'auteur établit que beaucoup de retranchements voisins des côtes, et placés, soit dans des lieux escarpés, soit sur des caps ou des péninsules, ont été regardés par les antiquaires anglais comme l'ouvrage des pirates normands. M. de Gerville décrit plusieurs des enceintes ainsi placées en Angleterre, et montre qu'elles ont le plus grand rapport avec celle du *Hague-Dic*, arrondissement de Cherbourg, d'où il conclut que ce retranchement est l'ouvrage des Normands.

Une autre induction porte M. de Gerville à regarder les tumulus de la Hague comme l'ouvrage du même peuple : il paraîtrait, en effet, d'après les observations faites sur plusieurs points de l'Angleterre, que les tumulus sont d'autant plus nombreux dans ce pays qu'ils sont situés dans des localités qui ont été plus fréquemment visitées par les Normands. Le mémoire de M. de Gerville paraîtra dans votre sixième volume.

— Notre histoire est encore inconnue et couverte de nuages, quant à l'époque des premiers

Ducs de Normandie. Tout le monde sait que **Charles-le-Simple** donna , en 911 , par le traité de **Saint-Clair-sur-Epte** , une partie de la **Neustrie** à **Rollon** ; mais on ne sait pas encore bien quelle était l'étendue , ni quelles étaient les limites du territoire concédé. **M. Deville** , qui a fait une étude approfondie des chroniques , a démontré dans un savant mémoire que , selon toute apparence , le territoire concédé aux Normands de la **Seine** , qu'il ne faut pas confondre avec les Normands de la **Loire** , ne s'étendait pas jusqu'à l'extrémité occidentale de notre province actuelle de Normandie ; qu'il s'étendait encore moins jusqu'en **Bretagne** , comme quelques auteurs l'ont supposé ; qu'enfin , le **Cotentin** , l'**Avranchin** et peut-être le **Bessin** , n'étaient pas d'abord compris dans le territoire concédé à **Rollon** par **Charles-le-Simple** , mais qu'ils faisaient partie de la **Bretagne**.

— Vous avez entendu , avec intérêt , une notice de **M. Charles Le Normand** , conservateur du cabinet des médailles , contenant des détails fort curieux sur le style byzantin et sur l'origine de l'ogive. Pendant le séjour qu'il a fait en **Egypte** , avec **M. Champollion** , **M. Le Normand** s'est livré à l'étude de l'architecture du moyen âge en orient ; et ses observations le por-

tent à croire que l'ogive est originaire de cette contrée.

— M. Couppey, de Cherbourg, qui consacre ses veilles à l'étude des écrivains du moyen âge, vous a adressé un mémoire intitulé extrait d'un ouvrage du XI^e. siècle portant pour titre : *de imagine mundi*, et qui présente l'état des connaissances que l'on possédait alors en physique, en géographie et en astronomie. Vous avez entendu la lecture de ce mémoire avec le plus vif intérêt.

— MM. De Gerville et Léchaudé d'Anisy vous ont présenté une notice sur un ancien autel conservé dans l'église du Ham, département de la Manche.

Cet autel en pierre, qui affecte la forme d'un parallélogramme, est couvert d'une longue inscription gravée sur les quatre faces de la table, attestant que l'autel fut élevé dans le VII^e siècle, sous le règne de Thierry et sous l'épiscopat de Saint-Fromond, évêque de Coutances. Ce monument, l'un des plus intéressants de la province, vient d'être transporté dans la bibliothèque de Valognes par les soins de M. de Gerville et aux frais du département. On n'a plus à craindre les injures auxquelles il était exposé, dans un coin de l'église du Ham, où on l'avait relégué.

—M. de Caumont a mis sous vos yeux le *fac-*

simile de plusieurs inscriptions intéressantes découvertes sur des églises du département du Calvados ; il vous a soumis en même temps sur ces inscriptions des notes que vous pourrez publier dans votre septième volume.

Le même confrère vous a signalé, comme très-remarquables, plusieurs églises du département du Calvados, qui n'avaient pas encore été examinées avec attention.

Parmi ces églises on peut citer celle de Vieux-Pont en Auge, arrondissement de Lisieux, qui est construite en pierres de petit appareil, et dans les murs de laquelle on remarque des chaînes de briques comme dans les murs romains ;

Celle de Hottot en Auge, arrondissement de Pont-l'Évêque, qui paraît aussi en partie remonter à une époque fort reculée.

Et celle de Livry, arrondissement de Bayeux, dont les pilastres qui supportent les arcades de la nef au nord, et quelques parties des murs, pourraient être antérieurs au XI^e siècle et appartenir au style roman primitif.

— Votre secrétaire vous a communiqué également quelques observations sur les monuments de la ville de Beauvais, notamment sur la curieuse église de la *Basse-Oeuvre*, construite d'après le système romain; sur la cathédrale, monument très-remarquable des XIII^e., XIV^e., XV^e. et

XVI^e siècles ; sur les bâtiments de l'évêché dont une partie paraît de la fin du XII^e siècle ou du commencement du XIII^e ; sur l'intéressante église de St.-Germain, dont les décorations extérieures dans le style byzantin de la dernière époque méritent une grande attention ; sur quelques autres monuments des XI^e et XII^e siècles ; enfin sur les anciennes maisons que l'on rencontre dans plusieurs quartiers de la ville.

— On a trouvé à Planquery , près de Bal-leroy , dans un pré nommé le pré *de la Seigneurie* , un petit vase en terre renfermant environ deux cents pièces de monnaie dont la plupart sont de Henry V et de Henri VI , rois d'Angleterre , et de Jean VI , duc de Bretagne. M. Lair vous a informés de cette trouvaille et vous a remis quelques-unes des pièces qui avaient fait partie du dépôt ; d'autres vous ont été envoyées par M. Dutailis , juge de paix du canton de Caumont et membre de plusieurs sociétés savantes.

— La cathédrale de Montreale , en Sicile , chef-d'œuvre du XII^e siècle , renferme plusieurs inscriptions curieuses pour les philologues et pour ceux qui étudient la poléographie du moyen âge.

M. Spencer Smith vous a lu un mémoire étendu sur une de ces inscriptions qui présente

en trois langues (en grec , en latin et en arabe),
le sens que voici :

LE CINQ DES CALENDES DE DÉCEMBRE MOURUT
DRUGUS , PÈRE DE GRISANDUS , CHAPELAIN DU
ROI DE SICILE , IL A ÉTÉ ENSÉVELI DANS CETTE
CHAPELLE QUE SON FILS GRISANDUS A FAIT BATIR
SUR LE TOMBEAU D'ANNE , SA MÈRE , L'AN 1154.

En vous présentant le *fac-simile* de cette inscription , M. Spencer Smith a fait observer combien il était remarquable de trouver trois langues et trois manières d'exprimer une même date, réunies sur une même pierre. On voit , en effet, dans l'inscription grecque l'indication de l'ère chrétienne suivant le rit grec c'est-à-dire, à partir de la création du monde; dans l'inscription latine, l'indication de l'année de l'ère chrétienne suivant le rit latin (1154) et enfin , dans l'inscription arabe , la date est exprimée suivant la manière de compter des arabes c'est-à-dire, à partir de l'an 622 de l'ère vulgaire. Outre que cette inscription est intéressante sous le rapport philologique et paléographique , elle a pour nous encore un autre intérêt ; elle nous transmet le nom et la mémoire d'un normand et se rattache ainsi indirectement à l'histoire de notre province.

— M. Mangon de La Lande vous a offert le *fac-simile* d'une inscription mérovingienne qu'il a tirée des fondations de l'enceinte antique de St.-Quentin, et qui paraît devoir être ainsi traduite :

L'AN 600 FUT ÉLEVÉ CE MONUMENT. APRÈS SA DÉFAITE, CHLOTAIRE, ROI DE FRANCE, FILS DE CHILPÉRIC, RETOURNANT A SOISSONS, PASSA ICI LE 20^e. JOUR DE JANVIER.

— Votre V^e volume contient la relation d'une excursion archéologique, entreprise dans l'arrondissement de Domfront, par une commission que vous aviez désignée et dont M. Galéron avait été le secrétaire-rédacteur.

Vous avez invité cette commission à continuer ses recherches archéologiques dans l'arrondissement d'Alençon, que vous saviez être plus riche que celui de Domfront.

MM. de Beaurepaire, Galéron, Charles de Vauquelin, de Touchet et de Brébisson, ont répondu à votre invitation avec le zèle éclairé dont ils ont donné des preuves toutes les fois que vous avez réclamé leur coopération, et pendant quinze jours ils ont exploré les mo-

monuments historiques de l'arrondissement d'Alençon. M. Galeron désirent visiter quelques points qui ne se trouvaient pas sur la route, suivie par la commission, au même prolongé, son séjour dans l'Orne. Vous lui devez des remerciements particuliers pour cette preuve de dévouement et pour le soin qu'il a bien voulu prendre de rédiger le mémoire qui contient la relation des travaux de la commission et la description des monuments dont elle a constaté la présence dans l'arrondissement exploré; ce travail de M. Galeron sera lu avec intérêt et profit par les amis des sciences archéologiques; il paraîtra dans votre VII^e volume et sera accompagné de 8 planches, dessinées par M. Charles de Vauquelin.

— M. Richome a soumis un essai historique et descriptif sur l'abbaye de St.-Pierre-sur-Dive, arrondissement de Lisieux. Après avoir fait connaître l'origine et les accroissements de l'établissement, M. Richome a décrit l'église qui existe encore et qui est aujourd'hui celle de la commune, puis il a donné des détails intéressants sur les confréries de maçons qui portèrent l'architecture gothique à un si haut point de perfection, au XIII^e siècle.

Votre confrère se propose de vous lire pro-

chainement une notice sur l'abbaye de Saint-Jean de Falaise, et de vous présenter successivement des essais historiques sur les autres établissements religieux qui ont fait partie de l'ancien diocèse de Séez.

— M. Dubourg d'Isigny, qui a parcouru toutes les communes de l'arrondissement de Vire, et soigneusement noté ce qu'elles renferment de remarquable, vous a présenté une description de l'église de Beaumesnils (Calvados), qui appartient au roman de transition et qui conséquemment doit remonter au XII^e siècle.

— M. Castel explore de son côté les environs de Vire; il vous a entretenu de plusieurs emplacements d'anciens châteaux qu'il a remarqués dans les communes d'Ondefontaine, de St.-Sever et de Monchauvet.

— M. Pellerin a visité, près de l'église de Cléville (Calvados), un ancien retranchement dont une partie a été détruite cette année et qui formait une enceinte arrondie sur le bord du marais. Il vous a offert un chandelier fait en pierre, mis à découvert dans les mouvements de terrain qui ont eu lieu lors de la destruction du retranchement.

— M. de Caumont qui, dès l'année 1825, nous avait fait connaître le résultat des ses recherches

sur l'architecture militaire du moyen âge (voir le rapport sur les travaux de la société, pendant l'année 1825, 1826, dans le 3^e volume, page LXI), vous a donné de nouveaux détails sur les forteresses antérieures au XII^e siècle et a décrit un très-grand nombre d'emplacements de châteaux de cette époque, qu'il a reconnus dans le Calvados, et dans les départements voisins.

— Vous avez entendu un rapport de MM. Léchaudé d'Anisy et de Touchet sur les fouilles qu'ils ont faites dans la commune de Thaon, près d'une colline où l'on avait trouvé des tombeaux à plusieurs époques MM. Léchaudé et de Touchet ont reconnu qu'il existe encore dans cette localité un certain nombre de cercueils en pierre disposés sur deux lignes parallèles; plusieurs d'entre eux paraissent avoir été déjà fouillés, mais d'autres sont encore dans leur état primitif; l'un de ceux qui viennent d'être exhumés renfermait trois corps de différents âges; dans d'autres on a recueilli de petits couteaux très-oxidés et un anneau de cuivre. MM. les commissaires ont reconnu que les cadavres avaient tous la face tournée vers la terre.

— M. Chrétien de Jouai du Plain (Orne) vous a fait parvenir de son côté une note sur

des cercueils en pierre , trouvés dans les environs d'Ecouché et qui paraissaient remonter à une époque assez reculée.

— M. le comte Du Parc , ancien député, vous a adressé deux notices , l'une contenant des détails historiques sur la commune de Réville , département de la Manche , sur les monuments qu'on y rencontre et sur les changements qui paraissent avoir été opérés dans le littoral par l'empiétement des eaux marines ;

L'autre sur l'histoire de la commune d'Anebaut , département du Calvados , qui renfermait un château fort durant le moyen âge.

—M. Boscher vous a lu un essai historique et statistique sur Thury-Harcourt , l'un des bourgs les plus importants du département du Calvados. Après avoir donné des détails étendus sur l'origine de cette baronnie et sur les familles qui l'ont possédée , l'auteur indique avec précision quelles durent être l'emplacement et l'étendue de l'ancienne forteresse des barons de Thury.

Votre confrère décrit ensuite le magnifique château qui fait aujourd'hui l'ornement du bourg, et les belles promenades qui l'entourent.

Dans la troisième partie de son essai , M. Boscher fait connaître les accroissements successifs de Thury , et présente un tableau de l'état

civil, industriel et commercial de cette localité.

L'ouvrage de votre confrère renferme un grand nombre de faits historiques, de noms, de dates, etc : il serait à désirer que l'on composât de pareilles notices sur toutes les localités de quelque importance.

— Le Perche est une petite province, bornée par le Vendomois, le Dunois, le Maine et la Normandie, qui forme une partie assez considérable des départements de l'Orne et d'Eure-et-Loir. Des le sixième siècle cette contrée portait le nom de *Campagne du Perche*; elle était gouvernée par des comtes dont le premier fut Agombert qui suivit les drapeaux de Lothaire, en 833. Votre savant et respectable confrère M. Lange, qui est né dans le Perche et qui depuis long-temps se livre à des recherches historiques approfondies, vous a lu un travail très-intéressant et très-étendu sur les anciens comtes qui gouvernèrent le Perche depuis le IX^e siècle jusqu'au XVI^e.

— M. Lange vient aussi de publier le 1^{er} volume de ses *Ephémérides Normandes*; vous avez pu juger de l'importance de cet ouvrage qui présente, rassemblé dans le moins d'espace possible, un nombre considérable de faits dissé-

minés dans des livres dont la majeure partie ne se trouve que dans les grandes bibliothèques.

— M. le chevalier d'Orville , de Sées , vous a soumis un manuscrit très-considérable contenant l'histoire de l'abbaye de La Trappe ; cet ouvrage le plus complet possible sur l'histoire de cette ancienne maison religieuse , est accompagné de plans et de dessins représentant , sous différents aspects , les bâtiments du couvent et les domaines qui en dépendaient.

— M. Léchaudé d'Anisy , qui a pendant plusieurs années étudié et classé les pièces déposées dans les archives départementales du Calvados , vous a lu plusieurs mémoires dont la réunion formera deux volumes.

L'un de ces mémoires renferme l'histoire des abbayes, des diocèses de Bayeux et de Lisieux.

Le second mémoire est en quelque sorte une statistique des léproseries ou hôpitaux qui ont existé chez nous durant le moyen âge,

Le troisième est un traité de sigillographie , ouvrage du plus haut intérêt et pour lequel votre confrère a dessiné , avec le talent que vous lui connaissez , un très grand-nombre de sceaux qui ont été soigneusement classés dans un ordre chronologique. Les planches de cet important ouvrage ont été mises sous vos yeux. Déjà pres-

que toutes sont lithographiées pour l'Atlas de votre huitième volume.

— Votre savant confrère , M. l'abbé de La Rue , est sur le point de mettre au jour son bel ouvrage sur les Trouvères. La supériorité de M. de La Rue ne permet pas de douter que son histoire des Trouvères ne fasse époque et ne soit un véritable monument littéraire ; aussi est-il attendu avec impatience depuis 10 années, je ne dirai pas seulement en France , mais encore en Angleterre , en Suède , en Allemagne et dans les autres parties de l'Europe. Vous avez entendu avec infiniment de plaisir quelques fragments de cet important ouvrage.

— L'étude des langues , des dialectes et des patois , doit avoir une part dans vos travaux ; aussi avez-vous applaudi aux recherches de MM. Fr. Pluquet, de Gerville, Le Prévost, de Beaucoudrey, Galeron, Langlois, Deville, Travers et Richome, sur l'état de la langue dans nos campagnes et sur les mots usités dans l'ancien langage.

M. de La Fontenelle de Vaudoré a rédigé depuis long-temps sur l'idiôme poitevin , un ouvrage qu'il se propose de publier , et dans presque tous nos départements on se hâte de constater , pendant qu'il en est temps encore , les différences qui distinguent les patois les uns des autres.

— L'étude de la numismatique française, autrefois si négligée, semble enfin devoir se développer d'une manière remarquable. Les curieux commencent à se fatiguer de la stérilité actuelle de la numismatique romaine, depuis long-temps si bien étudiée qu'il est rare de voir annoncer la découverte d'un type un peu différent de ceux qui ont été décrits, et dans toutes les provinces on se livre à la recherche des monnaies frappées dans le moyen âge par les comtes et les évêques.

L'un de vos confrères, M. de Saulcy, s'occupe avec le zèle et le talent dont il a déjà donné bien des preuves, à recueillir et à décrire les monnaies qui ont été frappées dans le pays de Metz; il vous a récemment adressé un mémoire que vous ferez imprimer, sur une collection de pièces découvertes à Trouville, département de la Moselle, et il prépare un travail très-important sur les monnaies des évêques de Metz.

— De leur côté, MM. Cartier, Le Cointre et de la Saussaye dont vous avez déjà reçu plusieurs notices, s'occupent de décrire toutes les monnaies du Poitou, de l'Anjou et de la Touraine.

TRAVAUX DIVERS.

Vous avez appris avec peine, de MM. de La Fontenelle et Gibault, vos correspondants à Poitiers, que le conseil municipal de cette ville avait formé le projet d'ouvrir une nouvelle rue et de détruire, à cet effet, l'église St.-Jean, l'un des monuments religieux les plus remarquables et les plus anciens de toute la France.

Convaincus de l'importance de l'église St.-Jean, vous avez adressé une pétition au ministre pour le prier de ne point donner sa sanction au projet du conseil municipal de Poitiers. Votre réclamation a fait suspendre jusqu'ici les travaux commencés, mais il est à craindre que de nouvelles instances de la part du conseil municipal ne compromettent un monument que la ville de Poitiers devrait respecter et qui attire chaque année, dans ses murs, des savants et des étrangers (1).

(1) Depuis que ce rapport a été écrit, les efforts de l'académie de Poitiers donnent lieu d'espérer que le temple Saint-Jean sera acheté et converti en musée d'antiquités: voici la lettre adressée dernièrement à tous les antiquaires par cette société :

« Messieurs, un monument d'une haute importance existe à Poitiers; curieux par les détails de son architecture, il est précieux surtout par l'époque de son origine, il faut passer le Rhin pour en trouver un qui lui soit contemporain.

Le temple de Saint-Jean, nommé aussi *Tombeau de Claudia*

— M. Daniel Ramée vous a offert le modèle en plâtre d'une des statues qui ornent le portail de l'église de St.-Denis et vous a communiqué

Varenilla, a été l'objet des études d'un grand nombre de savants : Dreux-Duradier, l'abbé Lebeuf, Mabillon, dom Martenne, dom Fonteneau, Visconti, MM. Le Noir, Millin, Siauve, Dufour, de Caumont, Ludovic Vitet, se sont occupés de son architecture, de sa destination, de l'inscription tumulaire qu'on y a trouvée, et surtout de la date de sa fondation qu'on s'accorde à faire remonter au IV^e. ou au V^e. siècle. C'est le seul échantillon qui nous reste de cette époque.

Ce monument qui a échappé à l'action du temps, aux ravages de la guerre, au marteau révolutionnaire, vient d'être voué à la démolition : une rue projetée doit passer sur le sol qu'il occupe.

Déjà notre société, appuyée par la haute administration du département, a fait entendre des réclamations. Elle n'a pu vaincre les rigueurs économiques du conseil municipal ; c'est de l'argent qu'il faut pour détourner la rue, ou la faire circuler autour du monument. Le gouvernement, sur la demande de M. L. Vitet, consacre 6000 fr. à cette œuvre de savoir et de bon goût ; mais cette somme est insuffisante, soit pour les acquisitions de terrain, soit pour les dépenses de restauration que va nécessiter le temple dégagé des constructions qui l'entourent.

Nous nous adressons à vous, Messieurs, pour vous prier de nous aider à payer la rançon de notre vieux monument, qui sera le vôtre aussi, grâce à la confraternité que la science établit entre les hommes qui la cultivent.

Vous voudrez bien adresser votre offrande à M. Bouriaud, trésorier de la société, rue Neuve, à Poitiers.

Nous vous prions, Messieurs, d'agréer l'assurance de notre haute considération.

Le Président et les Commissaires de la société,

BONCHERRE, BARBAULT DE CHAUMONT, LAFONTENELLE, L'ABBÉ
GIBault, HYVONNAIT, FOUCART. »

verbalement ses idées sur le mérite de cet ouvrage du XIII^e siècle. Ce beau morceau vous a rappelé que vous aviez formé le projet de rassembler une série de statues de différents siècles classées chronologiquement, et vous ferez vos efforts pour compléter cette collection importante qui n'existe point encore en France.

— M. Mangon de La Lande vous a présenté une copie de l'épithaphe de Sarrazin, telle qu'elle était gravée sur une lame de cuivre incrustée dans l'église collégiale de Pezomas, et vous a lu une pièce de vers sur le combat de la pomme, espèce de jeu qui a lieu chaque année, depuis un temps immémorial, à Caligny, près de Condé-sur-Noireau.

— Vous avez appris, avec plaisir, que votre secrétaire, M. de Caumont, se propose de faire placer, à ses frais, des bornes monumentales, dans les lieux historiques du département du Calvados. Par leur forme et leur dimension, ces bornes ressembleront à des colonnes milliaires; elles porteront de courtes inscriptions qui mnémoniseront les faits qu'il importe de populariser.

— MM. Le Prévost, de Blosserville et Gaillard de Folleville, ont entrepris de publier une biographie normande et vous ont soumis le

plan qu'ils ont adopté ; plus de 20 membres de la compagnie ont promis leur coopération pour la rédaction des articles qui entreront dans ce vaste ouvrage.

— Une autre entreprise qui doit activer les recherches historiques , c'est la publication d'une revue anglo-française destinée à mettre au jour les faits qui intéressent l'histoire de la Normandie , de l'Aquitaine et des autres contrées qui ont été soumises à l'Angleterre. La revue anglo-française sera dirigée par votre confrère M. de La Fontenelle de Poitiers ; un grand nombre de savants de la Normandie , du Poitou , de la Saintonge , se sont fait inscrire au nombre des collaborateurs.

— Vous aviez proposé , en 1830, une médaille d'or , de la valeur de 300 francs , à l'auteur du meilleur mémoire sur l'histoire de la deuxième Lyonnaise , depuis l'introduction du christianisme jusqu'au temps de Charlemagne ; vous aviez demandé un tableau complet de la politique , des mœurs , de la littérature , des sciences et des arts , pendant cette période.

Aucun manuscrit n'ayant été adressé , vous avez compris que le sujet était trop vaste , et qu'il avait effrayé les concurrents ; c'est pourquoi vous demandez seulement , aujourd'hui :

« *L'historique de l'établissement du christianisme dans les diverses parties de la seconde Lyonnaise.* »

Vous espérez que ce beau sujet, qui embrasse encore des recherches considérables, excitera l'émulation des concurrents, et que le prix proposé, au nom de M. le marquis Le Ver, sera décerné dans la séance publique de l'année 1834.

Musées d'antiquités. M. Léopold Daigremont-Saint-Manvieux vous a offert une précieuse collection de médaillons et de médailles romaines en bronze.

Votre musée s'est enrichi de plusieurs autres objets intéressants que vous devez à MM. d'Emieville, vicomte de Chaumontel, Abel Vautier, Lambert, Boscher, Le Prévost, Lair, de Caumont, Gervais, Galeton, Deslongchamps, Léchaudé, Richome, Roger, de Cacheleu, Mangon de La Lande, Chrétien de Jouai du Plain, Auguste Thomine, Le Cointre, H. Bunel et d'Orville.

Vous publierez dans votre sixième volume une note sur ces divers objets d'antiquités.

M. Gervais a dressé le catalogue des médailles que vous avez déjà reçues en indiquant les localités où elles ont été trouvées , leur degré de rareté et leur valeur d'après l'ouvrage de M. Mionnet.

Les collections particulières excitent aussi votre sollicitude ; vous voyez avec plaisir que plusieurs se sont considérablement augmentées depuis quelque temps.

M. de Gerville vient d'acheter les médailles qui avaient fait partie de la collection de M. Duchevreuil ; ainsi ce précieux dépôt ne sera pas perdu pour la Normandie : il a passé dans les mains d'un savant qui saura en tirer un bon parti pour l'avancement de la science.

Une grande partie des médailles de M. Duchevreuil ont été trouvées dans le département de la Manche , circonstance qui les rend plus précieuses encore à nos yeux.

Membres décédés. J'ai maintenant à vous parler des pertes douloureuses que la société a faites. Depuis deux ans plusieurs collègues ont péri, et avec eux vous avez perdu les secours puissants que vous receviez de leur savoir et de leur commerce ; ce sont :

M. de Cacheleu de Tourville , près de Pont-
l'Evêque ;

M. Champollion, jeune, membre de l'institut ;

M. J.-B. Delaunay, ancien membre de l'Assemblée constituante, auteur de plusieurs dissertations et d'un poëme sur la ville de Bayeux ;

M. Marmin, membre de la société académique de Boulogne-sur-Mer ;

M. Abel Rémusat, membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres (institut) ;

M. le chevalier d'Orville, auteur d'une histoire de Séez et de plusieurs mémoires archéologiques ;

M. Pinel, juge de paix au Havre ;

M. Théodore Licquet, conservateur de la bibliothèque publique de Rouen, auteur de plusieurs ouvrages ;

M. Daudin, ancien colonel d'artillerie, conservateur du musée d'histoire naturelle et d'antiquités du Mans ;

M. de Liéville, membre de plusieurs sociétés savantes à Liéville, département de la Manche ;

M. le baron Coquebert de Montbret, membre de l'institut ;

Et **M. A. Duvau**, membre de plusieurs académies, à Tours.

Nouveaux Membres. Pour faire face à des pertes aussi sensibles, vous avez nommé plusieurs nouveaux membres qui vous donnent de grandes espérances pour le succès de vos travaux ultérieurs, ce sont :

M. le comte *Maxime de Choiseuil*, membre de l'institut ;

M. le *Duc de Luynes*, membre honoraire de l'institut ;

M. *Dancel*, évêque de Bayeux ;

M. le vicomte *Le Prévost d'Yray*, membre de l'institut ;

M. le comte de *Beaufort*, de Plain Marais, près de Carentan ;

M. *Delangle*, conseiller à la cour royale de Caen ;

M. *Julien Le Tertre*, conservateur de la bibliothèque publique de Coutances ;

M. *Logan*, membre de la société des Antiquaires d'Edimbourg et de plusieurs autres académies anglaises ;

M. *Isidore Le Brun*, de Caen, auteur d'un ouvrage important sur le Canada ;

M. *Hamelin*, notaire à Saint-Sylvain, qui a fait exécuter à ses frais des fouilles dans les environs de cette commune ;

M. Michelet, professeur à l'école normale, l'un des conservateurs des archives du royaume;

M. Paulin Paris, sous-conservateur au département des manuscrits de la bibliothèque royale ;

M. l'abbé Viel, ancien professeur à Valognes;

M. Ragonde, professeur au collège de Cherbourg, conservateur du cabinet d'histoire naturelle et d'antiquités que l'ont vient de former dans cette ville ;

M. H. Busnel, membre de la société d'agriculture et de commerce de Caen ;

M. Alavoine, architecte, auquel on doit la restauration de la cathédrale de Sées et celle de l'église métropolitaine de Rouen ;

M. Charles Le Normand, ancien inspecteur des beaux-arts, l'un des conservateurs du cabinet des médailles de la bibliothèque royale ;

M. le baron de Mortemart, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris ;

M. de Saulcy, officier d'artillerie, duquel vous avez reçu un bon mémoire sur les antiquités de Dieulouard ;

M. l'abbé Le Paulmier, aumônier du collège royal de Caen, qui a dernièrement parcouru l'Italie et exploré les monuments de cette terre classique ;

M. Couppey, secrétaire perpétuel de l'académie de Cherbourg ;

M. *Alfred Canel*, auteur d'une statistique de l'arrondissement de Pont-Audemer ;

M. *Etoc-Demazy*, membre de plusieurs sociétés savantes, au Mans ;

M. *Latrouette*, professeur suppléant d'histoire à la faculté des lettres de Caen ;

M. le vicomte *De Banville*, qui a fait de bonnes observations sur les antiquités de l'arrondissement de Pont-l'Évêque ;

M. *de La Saussaye*, conservateur honoraire de la bibliothèque publique de Blois ;

M. *Renault*, substitut du procureur du roi, à Falaise ;

M. *Castel*, géomètre du cadastre, membre de la société Linnéenne de Normandie.

Malgré vos efforts, le vandalisme continue d'exercer ses ravages, et de tous côtés l'affligeant spectacle de la destruction vient frapper les regards. Heureusement qu'à ces exemples de destruction trop multipliés nous pouvons maintenant opposer l'action persévérante des hommes instruits et laborieux qui siègent parmi vous et celle des membres de l'association Normande qui se consacrent franchement et avec zèle aux intérêts du pays.

Le gouvernement vient aussi de créer une administration composée des personnes les plus

versées dans l'étude des monuments et les plus capables de veiller par amour de l'art à leur conservation(1). Cette institution nouvelle se compose, 1^o d'un inspecteur général pour tout le

(1) Voici les noms des personnes qui ont été désignées pour remplir des fonctions dans les cinq départements de la Normandie :

EURE ET SEINE-INFERIEURE.

Conservateur. **M. AUG. LE PRÉVOST**, ancien directeur de la Société des Antiquaires de Normandie, rue de Buffon, n^o 24, à Rouen.

Sous-Cons^{rs}. **MM. FERET**, pour l'arrondissement de Dieppe ;

LANGLOIS et **DEVILLE** pour l'arrondissement de Rouen ;

E. GAILLARD, pour Lillebonne et l'arrondissement du Havre ;

ESTANCELIN, pour la ville d'Eu ;

Le marquis de Stq.-MARIE, pour l'arrondissement de Pont-Audemer.

CALVADOS.

Conservateur. **M. DE GAUMONT**, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie,

Sous-Cons^{rs}. **MM. E. D. LAMBERT**, pour l'arrondissement de Bayeux ;

royaume ; 2^o d'un certain nombre d'inspecteurs divisionnaires chargés de la conservation des

DUBOURG-D'ISIGNY , pour l'arrondissement de Vire ;

GALERON , pour l'arrondissement de Falaise ;

DE FORMEVILLE, pour les arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Évêque.

MANCHE.

Conservateur. M. DE GERVILLE, ancien directeur de la Société des Antiquaires de Normandie , à Valognes , rue des Quatre-Chemins.

Sous-Cons^{rs}, MM. ASSÉLIN , chevalier de la légion d'honneur , pour l'arrondissement de Cherbourg ;

TRAVERS, principal du collège de Falaise, pour l'arrondissement de Saint-Lo ;

LE BOUCHER-DUVIENY , pour l'arrondissement de Coutances ;

DE BEAUCOUDRY , pour Granville et ses environs ;

Le vicomte de GUITON , pour l'arrondissement d'Avranches ;

BITOUZÉ-D'AUXMESNIL , pour l'arrondissement de Mortain.

monuments d'un ou de plusieurs départements ;
 3° d'un nombre indéterminé de sous-conservateurs pour les divers arrondissements de chaque département. Vous vous êtes empressés de seconder les bonnes intentions du ministre, en lui indiquant les personnes qui pourraient veiller le plus activement à la conservation des anciens édifices.

Je ne peux oublier de vous rappeler qu'à l'occasion de l'établissement des fonctionnaires dont je viens de parler, M. le ministre de l'intérieur

ORNE.

Conservateur honoraire. M. G. VAUGEOIS, chevalier de la légion d'honneur, membre de plusieurs sociétés savantes, à l'Aigle ;

Conservateur en exercice. M. GALERON, de l'Aigle, procureur du roi à Falaise, rue du Camp-Ferme ;

Sous-Cons^{rs} MM. LIBET, docteur-médecin, pour l'arrondissement d'Alençon ;

Le baron PATU DE St.-VINCENT, pour l'arrondissement de Mortagne ;

DE MAURKY-D'ORVILLE, chevalier de St.-Louis, pour l'arrondissement d'Argentan ;

Les autres sous-conservateurs ne sont pas encore nommés.

engagea les préfets de France à provoquer la formation de sociétés analogues à la nôtre dans les localités qui présentent des ressources littéraires suffisantes et qu'il fit réimprimer et distribuer vos statuts , en proposant pour modèle vos travaux et votre organisation (1).

La circulaire ministérielle n'a pas été sans résultat. Il s'est formé à Toulouse et à Saint-Omer deux sociétés d'antiquaires , et d'autres compagnies semblables pourront s'établir dans les principales villes du royaume.

Avec des auxiliaires aussi puissants nous finirons , je l'espère , par faire mieux respecter nos monuments historiques. Cependant il ne faut

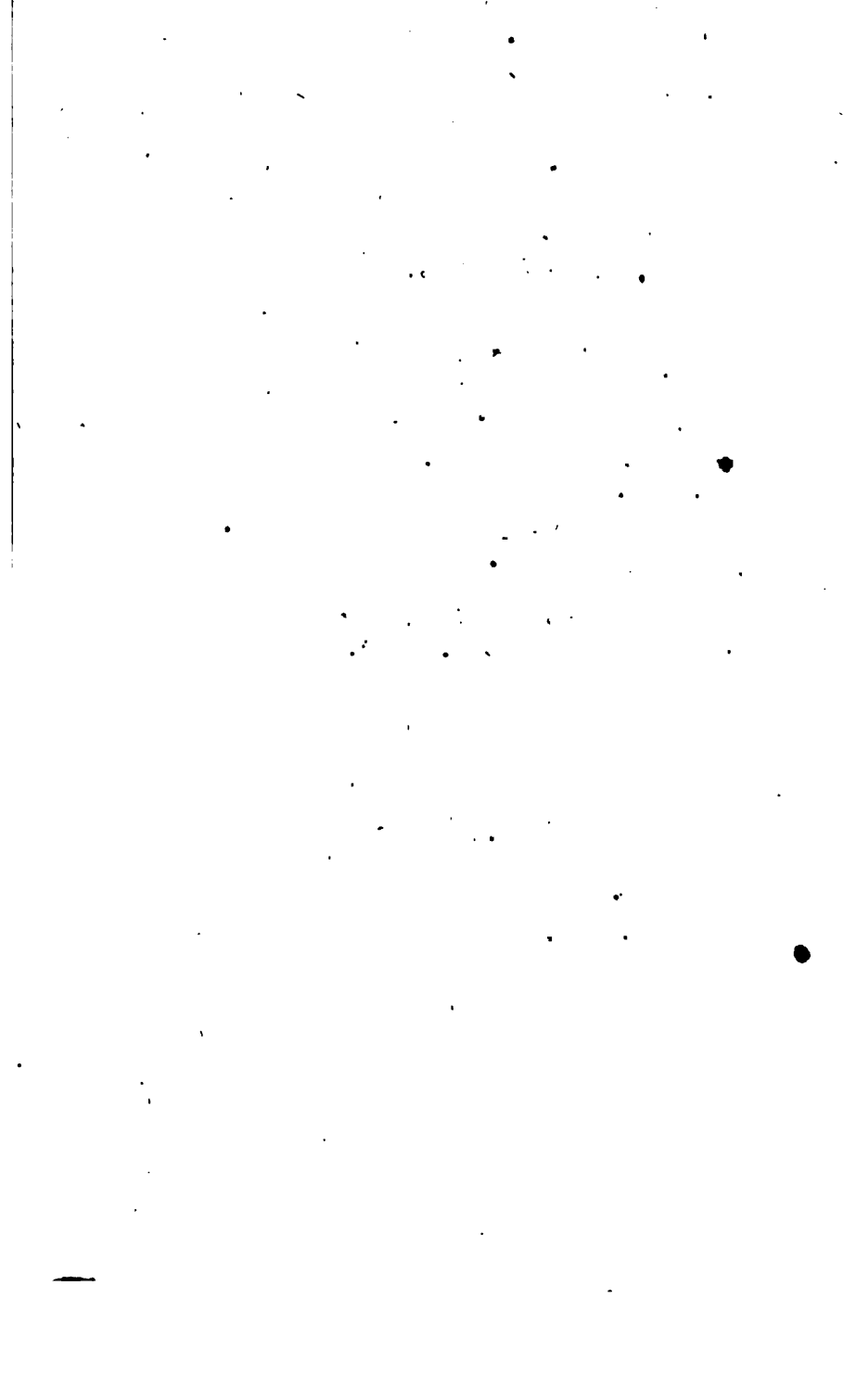
(1) On lisait le passage suivant dans la circulaire de M. Guizot :

Un des moyens les plus efficaces pour la conservation des monuments est de favoriser, dans les localités importantes, la formation de réunions analogues à la société des Antiquaires de Normandie, fondée, depuis quelques années dans la ville de Caen. Vous vous attacherez, M. le Préfet, à cultiver les dispositions qui se développeraient dans ce but parmi les personnes influentes de votre département.

Les statuts de la société des Antiquaires de Normandie peuvent, dans ce cas, être regardés comme un modèle. Je vous en ferai parvenir une copie, sur la demande que vous m'en aurez faite.

pas le dissimuler ; l'époque actuelle exige la réunion de tous les efforts individuels pour réagir contre le vandalisme. Ce n'est point seulement à quelques hommes influents à prendre nos anciens édifices sous leur protection ; c'est à toute la population éclairée de la France , à tous ceux qui ne sont point indifférents par nature ou vandales par intérêt, à s'opposer aux destructions qui désolent nos provinces ; c'est à tous les hommes de cœur et de goût , à flétrir des actes si honteux pour notre siècle ; à lutter contre ces compagnies qui moissonnent avec une barbarie sans exemple les chefs d'œuvres de tous les âges.

MÉMOIRES.



DISCOURS

Sur l'Architecture normande, lu par M. le comte ALEX. DE BEAUREPAIRE, ancien ministre plénipotentiaire, membre titulaire de la société. (Dans la séance publique du 19 Juillet 1851.)

MESSIEURS ,

L'ÉTUDE des antiquités monumentales du pays a fait d'heureux progrès , encouragés et dirigés par vos travaux. Ce succès était votre but ; il a été votre récompense. Toutefois le zèle qui vous anime me servira d'excuse si je viens émettre devant vous le vœu de voir une si louable impulsion se répandre davantage encore en Normandie , et si je vais même jusqu'à vous avouer le regret que j'ai plus d'une fois éprouvé dans d'autres contrées , telles que l'Allemagne et l'Angleterre , en m'apercevant que l'architecture qui a enrichi de ses œuvres le sol de notre province , et qui porte le même nom qu'elle , est

plus étudiée et mieux appréciée par des étrangers que par nous-mêmes.

Si une source aussi féconde d'instruction et d'intérêt n'a pas encore été assez généralement exploitée par nos compatriotes, c'est peut-être parce que leur esprit, sagement ami du positif, témoigne habituellement une prudente réserve à l'égard des investigations qui n'offrent ou ne promettent pas de résultat pratique; c'est peut-être parce qu'il semble au premier coup-d'œil que la connaissance de l'ancienne architecture normande, agréable sans doute à acquérir comme objet de science et de curiosité, est, dans le fait, inutile aujourd'hui aux architectes qui travaillent en Normandie, ou aux personnes qui les y emploient.

Je ne crains pas de venir ici vous prier d'examiner s'il en est réellement ainsi, et si j'ai tort de penser au contraire que nous avons, dans cette architecture-consacrée jusqu'ici par le nom de nos pères, une portion d'héritage bonne à cultiver.

L'artiste qui vient d'élever ou de restaurer un bâtiment ne satisfait en général le gouvernement, la société ou l'individu qui l'emploie, qu'autant que la construction nouvelle ou renouvelée remplit deux conditions : la première d'accom-

plir d'une manière tout-à-la-fois commode , complète , durable et économique l'objet spécial auquel elle est destinée ; la seconde d'offrir aux yeux le degré de beauté ou le genre d'agrément que comporte cette destination.

C'est parce que l'architecture doit ainsi satisfaire à ce double mode d'exigence , qu'on l'a définie l'art de bâtir selon les lois de la solidité et du goût.

Sous le rapport du goût , on a vu plus d'une fois un pays , un siècle tout entier , se laisser entraîner à de graves erreurs en architecture ; et comme ce t art est celui de tous dont l'emploi est le plus dispendieux , ces erreurs produisent dans le budget des états et des familles des mécomptes considérables.

Heureuses pendant le cours des âges , les époques assez bien inspirées ou dirigées pour faire , dans les constructions qu'elles lèguent à la postérité , choix et usage d'un bon modèle.

L'histoire de l'art soigneusement étudiée ne signale que très-peu d'espèces d'architecture vraiment originales , de celles qui ont un type particulier et distinct , et qui ont fait école. Aucune d'elles n'appartient aux temps modernes ; le moyen âge en réclame une , et les autres sont du domaine de l'antiquité.

Les peuples actuels de l'Europe ont rarement eu la volonté d'adopter une architecture qui , par ses rapports avec les premiers monuments et les mœurs du pays , avec les nécessités de son sol ou les spécialités de son climat , pût s'appeler nationale ; rarement même une heureuse impulsion les a mis sur la voie d'en composer une, pour ainsi dire éclectique , dont les parties constitutives fussent habilement empruntées aux grandes divisions de l'art pour former un genre de construction adapté aux véritables besoins du pays et digne de porter son nom. La direction donnée par Louis XII et François I^{er}., tendait , par la combinaison des genres qui avaient fleuri sous le ciel riant de l'Italie et sous le sévère climat du nord de notre pays , à établir et naturaliser parmi nous une architecture qui , si elle avait eu le temps de jeter plus de racines dans le sol , eût pu jouir dans notre patrie d'une adoption assez longue et assez générale pour y acquérir la nationalité et le titre de française.

Le goût de nos devanciers immédiats , et le nôtre , semblent en avoir décidé autrement ; la route qu'on suivait a été subitement abandonnée , et il a fallu , par un brusque revirement , rebrousser chemin vers l'antiquité grecque ; avec le temps cette impulsion rétrograde n'est deve-

nue que plus impérieuse et plus absolue ; on a été grec sous Louis XIV , plus encore sous le règne de ses deux successeurs , et aujourd'hui , en ce qui concerne notre architecture monumentale , la perfection semble consister à faire du grec tout pur.

Les artistes du siècle de Louis-le-Grand crurent que , pour atteindre de leur côté à la hauteur où la magnificence de leur maître voulait élever les produits de tous les arts , il fallait faire de cette architecture ancienne , dont l'emploi leur était prescrit , un usage tout nouveau : qu'il fallait , dans les façades , ou exhausser les ordres grecs sur des bases qui n'avaient jamais dû les soutenir , ou les rendre à la fois support et fardeau ; ainsi ces ordres se virent tantôt grimpés l'un sur l'autre comme au portail de St.-Gervais , tantôt élevés au-dessus d'un palais entier qui , tel que celui de Versailles , leur servait de piédestal , ou bien chargés de soulever vers les nues la vaste coupole des Invalides.

En théorie , ces hommes de talent , pour traiter ainsi l'architecture grecque , se fondaient sur la nécessité de ne pas rester en dehors des convenances ou au-dessous des dimensions que la marche du temps et le mouvement de l'opinion avaient amenées dans la construction des temples de Dieu , ou des palais du roi.

Dans le siècle suivant , au lieu de discuter ou de réfuter les raisons qui pouvaient avoir ainsi décidé les Perrault et les Mansard , on prononça sur eux un jugement absolu , c'est que leur architecture n'était pas grecque , qu'elle ne l'était pas véritablement , classiquement. Comme la mode voulait du grec , force fut dès-lors de chercher à rentrer dans les limites précises où se tenait renfermée l'architecture ancienne , et nous en sommes venus à ce caractère ostensible d'exactitude dans les formes extérieures , qui distingue les grands monuments qu'on vient ou qu'on se propose d'achever à Paris.

Notre prétention de faire aujourd'hui revivre pour nous l'architecture grecque est-elle possible à réaliser ? Pour répondre , il n'est pas indispensable de s'être enfoncé bien avant dans l'étude , et d'avoir pour ainsi dire pénétré dans le sanctuaire de l'antiquité grecque.

Pendant un séjour de peu de temps dans la Grèce , je n'ai eu en quelque sorte qu'à ouvrir les yeux et à recueillir quelques souvenirs , pour comprendre quel a été l'effet de l'architecture des grecs et pour juger s'il est possible de la rappeler à la vie sur notre sol.

Comparés aux monuments publics qui ornent la capitale de la France et qui sont répandus

dans les provinces , les temples grecs sont plus petits , et cependant ils ont plus de grandeur ; ils sont , si je peux m'exprimer ainsi , plus grands moralement , ou idéalement ; ils dominent davantage notre ame par l'ascendant de cette précieuse qualité que les italiens appellent le *grandioso* et qui constitue la vraie grandeur sur une échelle comparativement petite.

Le *grandioso* de l'architecture grecque ne résulte pas uniquement , il s'en faut beaucoup , du mérite intrinsèque de la composition considérée en elle-même , ni de l'effet noble et harmonieux des combinaisons dues , soit à l'idée première du système , soit au talent et au génie de ceux qui l'ont mis en œuvre. On peut dire , pour l'architecture , comme pour un art tout différent dont parlait Boileau , que la plus heureuse réunion de circonstances

Lui donna chez les grecs une hauteur divine.

En effet , l'architecture grecque parvenait à cette élévation surnaturelle par le concours constant et combiné de plusieurs auxiliaires qui ne se sont jamais réunis que pour elle. Ces auxiliaires étaient le climat , la configuration du pays , l'infériorité relative des objets environnans , les

lois dont la puissance intervenait pour maintenir cette infériorité et pour consacrer le privilège du type religieux, la tradition et le goût qui complétaient et sanctionnaient encore l'œuvre des lois politiques.

L'ordre dorique, généralement regardé comme le prototype des autres ordres grecs, passe pour représenter, écrite pour ainsi dire sur les membres dont il se compose et sur leurs ornements, l'origine de l'architecture grecque. Cette origine est on ne peut plus humble : une famille rustique veut se loger : elle va dans la forêt voisine couper des arbres, et elle les place debout, les uns près des autres ; une poutre est mise en travers pour les unir entre eux ; sur cette poutre on pose des solives ; celles-ci sont surmontées par une plate-bande dont les deux extrémités portent les planches inclinées qui forment avec elle un toit pointu nécessaire pour égoutter l'eau.

Ces arbres sont les colonnes ; la poutre qui les lie est l'architrave ; les solives sont les triglyphes dont l'intervalle forme le métope et complète la frise ; la plate-bande en saillie est la corniche, et les planches qui forment le triangle deviennent le fronton. Ainsi, le frontispice grec n'est que la copie extérieure d'une pauvre chaumière.

Cette forme, aussi grossière dans sa naissance,

fût adoptée et réservée, par une disposition spéciale, pour les monuments sacrés, et cette consécration religieuse eût pu suffire pour l'environner du prestige qui, dans l'idée des hommes, se communique facilement à un titre privilégié. Un particulier n'avait pas le droit, et une loi sévère lui défendait, de mettre au faite de sa maison un fronton triangulaire. Ce fronton, dans l'imagination et dans la langue des grecs, n'était autre que le roi des airs, attribut du maître des dieux; *aëtos* l'aigle.

Je ne sais si quelque poète législateur de l'antiquité, dédaignant l'humble origine que nous venons de voir attribuée à l'architecture grecque, ou désirant que désormais la primitive demeure de l'homme, la chaumière, fût consacrée à Dieu, ainsi que le premier né de la famille lui était offert sous notre loi ancienne, voulut aux yeux d'un peuple avide de merveilles, montrer la ressemblance entre le fronton et un aigle en repos, appuyé sur ses ailes déployées; ou s'il ne leur fit pas voir sur le haut du petit temple qu'on élevait, l'oiseau lui-même qui, à la voix du Dieu son maître, venait se poser sur l'édifice et en figurer le couronnement.

Quoiqu'il en soit, il est certain que ce n'était pas seulement à une synonymie de langage; ou

à une fable de plus dans la mythologie , que la façade grecque et le fronton qui la surmonte ont pu devoir le mérite que lui a prêté l'antiquité et qui n'a pas , avec elle , disparu du sol heureux de la Grèce.

Ce pays , et surtout la partie de son territoire qui est la terre classique de l'architecture , l'Attique , jouissent pour la douceur et la pureté du climat , pour la netteté et la transparence de l'atmosphère , pour la richesse , la force et l'harmonie des couleurs que distribue le soleil , d'avantages incontestables et qui ne tiennent pas uniquement à sa latitude géographique ; la voix des siècles écoulés et le témoignage des voyageurs modernes sont d'accord sur ce point et n'ont fait que constater l'impression uniformément éprouvée à l'aspect d'une nature qui s'est toujours été la même dans un pays où tout a changé , excepté elle. Nulle part on ne voit autant , ou du moins plus , que dans la Grèce , les horizons se détacher du ciel , les objets qu'ils encadrent acquérir du corps et du relief , et s'avancer hors du tableau sur une masse de couleurs qui , toujours vive et claire par elle-même , acquiert , à certaines périodes du jour et de l'année , un caractère inexprimable d'éclat et de suavité.

Il résulte de là que sur un fonds aussi merveil-

lèvement préparé , où les horizons ont déjà autour d'eux tant d'espace et d'air , leurs points culminants obtiennent un développement proportionnel de grandeur et de vie. C'est sur ces sommets que les grecs , autant que possible , érigeaient leurs édifices sacrés ; quand il fallut en bâtir dans les plaines , on les posa sur des soubassements garnis de marches , disposition qui parat d'un effet si noble qu'elle fut appliquée même aux temples construits sur les montagnes.

Ces monuments religieux , quelle que fût la médiocrité de leurs dimensions , étaient donc artificiellement grandis par des accessoires qui n'entrent pas également dans la construction des bâtimens que nous élevons pour copier et reproduire ceux-là. Ils étaient rehaussés par l'avantage d'un site élevé et isolé , par la beauté des marbres que fournissaient les carrières voisines de Paros et du Pentélique , par la couleur riche et pure dont un climat conservateur , et pour ainsi dire décorateur , revêtait avec le temps l'éclatante blancheur de ces marbres et dont il variait les nuances dans les différentes expositions de l'aurore au couchant , par le prix supérieur encore que donnait à la matière le concours de plusieurs artistes , l'architecte qui avait élevé la façade , le statuaire qui avait sculpté les figu-

res des métopes et les reliefs du tympan , le peintre qui avait colorié la frise et les fonds ; enfin par l'action d'un soleil qui , d'après les trésors de lumière qu'il répand sur les paysages et les monuments de la Grèce , semble justifier l'opinion vulgaire que le dieu du jour et des arts était en effet né dans une de ces îles. Comme si tout cela n'eût pas encore suffi , la loi somptuaire , en réservant le fronton pour les temples , marquait du cachet de la Divinité ce triangle sacré qui par lui-même formait sur les hauteurs du pays un couronnement si heureusement , si naturellement adapté à leur configuration. En effet , les collines de l'Attique et d'autres parties de la Grèce ont un caractère pour ainsi dire architectural. La forme sèche et nue , mais pure et nette , de leurs lignes extérieures a la précision de dessin et de saillie que peut donner la coupe à vive-arrête ; le même ciseau semble avoir taillé les parois de la montagne et les marbres du temple ; le soleil grec leur donne le même relief. Le voyageur dont l'œil voit les façades encore debout sur ces piédestaux naturels , et dont l'imagination lui retrace toutes celles qui se sont écroulées , est frappé de voir à quel point il y avait là concours à un même effet , et pour ainsi dire système identique de construction.

Cette harmonie entre l'architecture sacrée des grecs et les soubassements sortis pour elle de la main du créateur, n'est pas un des moindres charmes du tableau que couronne l'Acropolis d'Athènes. Encore aujourd'hui, sur la fin d'un beau jour d'automne, l'aspect du Parthénon ruiné et dépouillé, offre un des plus magnifiques spectacles qu'on puisse voir. Cette magnificence ne tient point à la grandeur des masses de la construction ; mais une lumière pleine de vigueur et de magie fait, avec ses jets assurés de jour et d'ombre, ressortir l'une par l'autre chaque partie du temple, le dégage lui-même de dessus la colline monumentale qui lui sert de base, au milieu d'un horizon formé de tous côtés par des hauteurs dont les contours se détachent et se découpent sur un ciel d'une pureté et d'une richesse de couleurs inexprimables. Je me souviens que notre célèbre consul ; M. Fauvel, qui fut à Athènes mon hôte et mon guide comme il l'avait été des autres voyageurs français, éprouvait à la vue de ce spectacle, et au bout de trente ans de séjour, une admiration que le temps n'avait point affaiblie, et qui assurément ne pouvait être moins vive pour celui qui assistait la première fois à une pareille scène, si bien faite pour révéler le mérite et

le secret merveilleux de l'architecture grecque.

Permettez-moi ici, Messieurs, de vous rendre compte de quelques-unes des impressions qui ont pu me faire plus immédiatement saisir et me dévoiler mieux le caractère d'élévation que d'heureuses combinaisons de localité donnaient aux monuments grecs vus chez eux.

Je me rendais en Levant, par mer, et je cherchais la Grèce des yeux, seul moyen pour moi de l'atteindre dans ce premier voyage, quand je découvris de loin, à la pointe de l'Attique, sur la croupe avancée du Cap Sunium, le temple de Minerve dont la colonnade, brillante encore, de marbre blanc, dominait à la fois le pays d'Athènes, berceau de la civilisation et des arts, l'île d'Hébé, les Cyclades et la mer Egée que les côtes et les îles divisaient en autant de golfes ravissans par leurs contours et par la teinte méridionale de leurs eaux, à part même la magie des noms et le charme des souvenirs.

L'année suivante, rappelé par l'attrait dont la nature et les traditions ont orné ce site si digne d'avoir possédé et de conserver encore un tel sanctuaire, je voulus voir, du pied de ce même temple de Minerve Saniade, le soleil se lever sur son antique patrie de Delos, et je passai la nuit, enveloppé dans mon manteau, sur les

degrés du portique , sur ces marbres où Platon s'était assis avant moi pour enseigner à ses disciples , à la vue de ce temple et de toutes ces œuvres de la divine sagesse , que l'ame est immortelle.

Est-il étonnant que des monuments si bien placés , exhausés et éclairés , sans parler même de la consécration que leur donnaient de pareilles traditions , aient acquis aux yeux des grecs un caractère de grandeur indépendant de la médiocrité réelle des dimensions ? est-il étonnant que ce peuple sensible , en voyant sur les coteaux de son pays les temples des bienfaiteurs qu'il avait divinisés , et en voyant l'aigle-fronton qui surmontait leurs façades se détacher vers les cieux sur un fonds si brillant , ait pris cet éclat de couleurs dont ils étaient environnés pour une auréole de lumière sacrée dont le dieu du jour et de la poésie couronnait la demeure des génies tutélaires de la patrie.

La même excursion m'avait conduit près des côtes de la Carie et de l'Ionie , dans une île qui doit à un concours de circonstances particulières d'être restée aussi grecque que possible ; c'est le pays où Pythagore enseignait , où chantait Anacréon , Samos. La petite église des villages chrétiens est décorée du fronton triangulaire ;

les maisons qui, l'entourent sont toutes moins hautes qu'elle et à toit plat ; cette disposition , qui tient tout naturellement au climat , fait ressortir et grandir à l'œil la simple façade de l'église.

Plus loin , dans la même île , un pauvre papas me guidait vers une petite chapelle élevée par lui au saint protecteur de sa vieillesse et de sa famille ; ce modeste oratoire , placé sur la colline , dominait facilement par son assiette , et par le couronnement de son toit , la cime des arbres voisins , oliviers , caroubiers ou orangers ; plus élevé encore au-dessus des arbustes qui s'emparent le plus communément de ce sol , comme les myrtes , les agnus castus , les arbusiers , les lauriers-roses , il offrait une idée du degré d'exhaussement que les objets environnants devaient donner aux monuments sacrés.

Souvent c'était l'art , ou plutôt le goût , qui choisissait le genre de verdure ou de végétation le plus convenable au caractère et à l'effet de ces monuments. L'enceinte murée qui , sous le nom de *péribole* , entourait beaucoup de temples et leur donnait un isolement religieux , était garni tantôt d'arbres qui joignaient à la beauté des formes la douceur des parfums , tantôt et plus souvent de cyprès dont les cônes toujours verts faisaient ressortir à la fois et la blancheur

des marbres et la forme horizontale du parallélogramme allongé que présentait le temple.

Puisse l'arbre plus précieux que la déesse tutélaire du pays avait fait croître sur le sol de la stérile Attique, l'olivier, y renaitre un jour, à la voix de la France, avec la paix dont cet arbre sacré est l'heureux symbole. Alors la Grèce pourra voir refleurir les arts parmi lesquels aucun ne doit plus y reprendre racine que l'architecture nationale dont plusieurs modèles sont encore à leur place et qui appartenait au pays par des causes que je viens de vous signaler en partie, mais dont quelques-unes encore doivent vous être rappelés.

L'astre brillant sous lequel et pour lequel travaillaient les artistes grecs, et qui était à la fois leur inspirateur et leur dieu, donnait à leur œuvre, dans les détails comme dans l'ensemble, des avantages qu'il semble n'avoir voulu départir qu'à elle et dont nous n'avons encore rien dit. Tel était l'effet des profils, effet prodigieux par sa force, sa grâce, sa richesse et sa beauté, autant que par la pauvreté apparente de ses éléments.

Que chacun de vous, Messieurs, n'a-t-il pu se trouver sur les lieux, il y a quelques années, quand les profils du Parthenon, plus intacts alors

qu'ils ne le sont peut-être aujourd'hui, étaient touchés et animés par les derniers rayons d'un des beaux jours de l'année ! Là, vous auriez senti, j'ose le dire, une sorte de mélodie de tons, un accord ravissant de l'art et de la nature dont il semble qu'on n'a pu jouir purement et complètement sous un autre ciel ; car les grecs, nous le savons, n'ont laissé à aucun peuple leur intelligence des profils, pas même aux romains leurs disciples immédiats qui, multipliant, forçant les combinaisons, méconnaurent le secret et l'âme de cette composition.

Le goût exquis que le soleil de la Grèce avait pu seul vivifier et mûrir dans l'artiste qui produisait, et dans le peuple qui appréciait ce genre de beautés révélées à l'un comme à l'autre par son feu créateur, ce goût ainsi inspiré et éclairé pouvait seul aussi donner à l'architecture grecque son singulier caractère d'uniformité et de rigidité dans le type, de variété et de grâce dans les œuvres. La Grèce Européenne, dans le beau temps de l'art, n'employa en général qu'un seul ordre, le dorique ; bien qu'elle vit s'élever deux autres, au chapiteau plus élégant ; elle voulut s'en tenir au plus sévère, et rester assujettie à la loi du module et des règles établies pour la proportion entre toutes les parties.

Pourquoi, Messieurs, cet esprit apparent de routine, de servilité et de monotonie ? c'est parce que la perfection de ce système pour ainsi dire classique et normal étant une fois reconnue, l'architecte appliquait l'originalité de son génie à parvenir à cette perfection par des combinaisons ingénieuses qui déviaient des règles sans s'en écarter, puisqu'elles concouraient, selon la position particulière de tel ou tel temple, à obtenir l'effet que les règles avaient voulu constater et qu'elles enseignaient à reproduire. Ces modifications étaient tellement peu de chose, matériellement parlant, que nous voyons, d'un côté l'école depuis Vitruve jusqu'aux professeurs plus modernes, poser les règles du module et autres en chiffres précis et absolus, tandis que les dessins pris par les voyageurs sur les temples, restés debout en Grèce, donnent lieu de penser que jamais peut-être deux de ces temples n'ont été, dans leurs détails, soumis à une proportion tout-à-fait pareille. Sans un ciel qui grandissait, détachait, nuançait et animait les objets, la délicatesse de ces légers et importants détails de la composition n'aurait pu être aperçue : grâce à lui elle ressortait au contraire malgré la petitesse des bâtiments sacrés, ou plutôt en raison même de cette petitesse.

Les observations qui précèdent tendent à faire voir que l'architecture grecque devait une partie essentielle de sa perfection à des spécialités locales, accidentelles ou calculées, dont le simple énoncé suffit pour établir le contraste avec ce qui se passe dans notre siècle et dans notre pays.

L'éclat harmonieux de couleurs qui donnait de l'élévation, du relief et des contours à la fois tranchés et suaves aux temples grecs, n'existe, pas pour nous, pas plus sous la latitude de Paris que sous la nôtre ; pour marquer sur notre ciel, et trancher sur nos horizons, il faut des objets grands par eux-mêmes ; l'atmosphère qui les environne ne les grandit pas ; ainsi le même monument qui, en Grèce, nous aurait paru dégagé du sol, hardiment détaché de son voisinage, respirant pour ainsi dire au milieu d'un air libre et pur qui circule avec abondance autour de lui, a perdu ces effets sous un ciel qui ne peut les lui communiquer.

Souvent vous entendez accuser de lourdeur, et avec raison, un monument imité, copié, des Grecs, et qui, tel qu'il est dans sa véritable patrie, vous aurait paru heureusement doué d'une qualité tout opposée ; telle est la double impression que vous causerait sans doute, d'un côté le véritable temple de Thésée encore debout sur un

terre dans l'enceinte d'Athènes , de l'autre le même temple comme la facile imagination des Allemands croit pouvoir impunément le reproduire dans les vieux fossés de Vienne ; ou bien encore tel serait le contraste qui pourrait vous frapper entre le Parthenon vu à sa place au haut de l'Acropolis , et le manège que les Russes ont, sous le même nom et sur le même modèle , construit près des rives de la Neva.

En Grèce , les couvertures abaissées et applaties des maisons particulières faisaient , et font ressortir le couronnement triangulaire des temples ; nos prétendues façades grecques répandues dans les rues de Paris sont écrasées par les toits brisés et à mansardes qui surmontent nos piles maçonnées de cinq et six étages, et elles se rapetissent ainsi par tout ce qui les environne, tandis que dans la Grèce c'était précisément le contraire.

L'éclat dont les matériaux placés à l'extérieur des temples grecs s'imprégnaient sous leur beau ciel ; ne peut , loin de lui , s'acquérir et se conserver. Nos portiques modernes n'obtiennent de temps en temps une couleur satisfaisante que parce qu'on les a raclés et badigeonnés , et il faut voir comment les sculptures du Parthenon qui prenaient et gardaient une si belle teinte au

grand air d'Athènes , la perdent depuis qu'elles sont enfermées dans le musée britannique à Londres.

Le culte des anciens leur permettait d'isolet , d'écarter des villes leurs temples , de les placer sur les hauteurs où ils faisaient un bel effet , et où la pompe religieuse connue sous le nom de *théorie* pouvait aller aux jours de fête se déployer avec avantage ; ce culte leur permettait de regarder les temples comme assez grands , quand le pontife , avec son cortège peu nombreux , pouvait s'y mouvoir dans un espace de quelques pieds carrés. Le peuple se tenait dehors , et tout était disposé en conséquence. La statue du dieu qui , avec l'autel établi à ses pieds , formait le seul monument primitif du culte intérieur , était placée sur un socle ou sur un trône , en face de la porte qui seule lui donnait du jour et dont l'ouverture , aussi haute que les colonnes , offrait toute facilité pour voir de loïn , d'autant plus que , d'ailleurs , le sol de la *cella* était au-dessus du niveau du portique. La pose élevée , la hauteur de taille et la variété même des riches matériaux que les artistes les plus renommés , et Phidias lui-même , donnaient à la statue dans un temple comparativement peu spacieux , font juger qu'elle devait être vue à une certaine distance et du dehors.

La destination des temples anciens permettait si peu de leur donner de très-grandes dimensions intérieures, que lorsque le temps et des circonstances particulières amenèrent des constructions plus étendues destinées à un concours plus considérable, le surcroît de grandeur porta spécialement sur les portiques destinés à recevoir cette réunion. Toutes les ressources de l'art étaient employées alors pour charmer et éblouir l'assemblée ainsi tenue à l'air. On pourrait dire que le dehors à lui seul formait un temple, le plus monumental des deux, grâce non seulement au luxe et à la beauté de l'architecture extérieure, seule animée par le soleil, mais aussi grâce à l'éclat de nombreux accessoires : on se promenait entre les colonnades, au milieu des statues sculptées par les grands maîtres et représentant les dieux et les héros, à la vue des tableaux ornant les murs extérieurs et où les plus habiles peintres avaient célébré la religion ou la gloire du pays. Par dessus toutes les richesses de l'entablement, le fronton finit lui-même, avec le temps, par se couronner de statues ayant quelquefois à leurs pieds les boucliers pris sur l'ennemi.

Les spectateurs, fatigués de se mouvoir ou de rester debout au milieu de ces merveilles, avaient pour se reposer les degrés mêmes du temple, qui

un peu hauts sans doute pour servir de montée , ne l'étaient pas trop pour remplir leur destination de sièges commodes. Ainsi assise , la foule jouissait de la vue du ciel et de tout le charme des paysages grecs avec leur végétation balsamique rafraîchie par les brises de la mer.

Chez nous , il faut que les églises , bâties pour des récurs , des idées et des habitudes tout autres , soient placées dans l'enceinte de la ville ou du village ; il faut que nous puissions aller nous y asseoir à l'abri du vent , et entre les quatre murs. Pour cela elles doivent être grandes ; elles doivent l'être assez pour se partager en chœur destiné aux officians , en nef occupée par les fidèles , en travées où puisse passer la procession , en chapelles latérales avec leurs autels , en tours contenant les cloches , en un mot en compartimens intérieurs et extérieurs que n'admet point la simplicité grecque. On peut voir les efforts pénibles et ingrats que font à Paris des architectes habiles pour accoler des clochers à l'ordonnance antique des églises qu'ils construisent aujourd'hui.

Nous avons d'ailleurs détruit tout le prestige de grandeur idéale que donnait à l'architecture monumentale grecque l'honneur dont elle jouissait , par privilège exclusif , d'être employée au service des dieux.

Il y a déjà un certain nombre d'années qu'une fiction ingénieuse avait représenté un grec député par le congrès des champs élyséens pour aller examiner sur les lieux la prétention hardie qu'un peuple nouveau, les Français, élevait à la prééminence dans le goût et les beaux arts. En approchant de la capitale de ce peuple, appelée Paris et surnommée la nouvelle Athènes, l'envoyé qui appartenait à la vieille Athènes aperçoit, auprès et en-dehors des portes, un petit temple surmonté de l'aigle fronton. Il reconnaît la forme consacrée pour la religion : il s'estime cent fois heureux de pouvoir, en entrant dans la ville, se placer sous l'égide du génie hospitalier auquel ce temple est sans doute dédié comme à l'immortel gardien et protecteur de la cité, et déjà, prêt à faire sa prière, il allait monter les degrés, quand une voix répulsive lui crie : « Qu'avez vous à déclarer à l'octroi ? »

Si pareille controverse s'élevait aujourd'hui chez les morts, et qu'il s'agit de renouveler l'enquête, le rapporteur athénien, conduit au milieu de notre capitale, à l'extrémité de la rue Vivienne, y verrait l'édifice que nous venons d'achever avec tout le luxe de l'architecture ancienne, sous la forme d'un temple vaste, magnifique et somptueux, tel que l'usage dirigé par

le goût pur et sévère des grecs pouvait permettre qu'on en construisît dans les grandes et rares occasions, comme lorsqu'il s'agissait d'honorer les dieux protecteurs particuliers de l'État, ou d'élever aux frais de plusieurs populations d'une même origine, un temple où elles devaient sacrifier en commun.

Le député, ignorant encore la destination du nouveau monument, l'aurait sans doute approuvé, ne doutant pas qu'il n'ait été, par les cités réunies de la nation nouvelle, consacré à leur divinité, en reconnaissance de ses bienfaits et dans l'espoir d'en obtenir de nouveaux.

Apprenons à cet étranger qu'il se trompe, que ce prétendu temple élevé aux dieux bienfaiteurs du pays n'est que le marché convert des banquiers et d'une classe de spéculateurs ; et nous verrons si le plus moderne et le plus beau de nos édifices soi-disant grecs, la Bourse ; n'est pas à ses yeux une œuvre étrangère, ou pour mieux dire, hostile au goût et à l'esprit de l'architecture grecque, une œuvre anti-grecque.

Ainsi profanées, aux yeux d'un véritable Hellène, ces nobles bandelettes de feuilles d'acanthé, sculptées au haut des colonnes, auront perdu le type divin qui leur imprimait un caractère ineffable de grandeur et de majesté.

Nous pouvons donc copier l'architecture grecque , mais nous ne pouvons plus la reproduire ; le tenter , c'est essayer une oeuvre impossible , impraticable. Plus on aura vu , apprécié , admiré sur les lieux les produits de cette architecture , plus par amour , par respect , par vénération pour elle , on fera vœu de ne plus voir continuer l'entreprise de la ranimer chez nous , entreprise qui n'est qu'une déplorable et impuisante lutte contre toutes les lois de la nature et du goût.

Sans doute il serait à désirer que notre climat , nos mœurs , nos idées nous permissent de faire re fleurir sur notre sol cette architecture : rien de plus parfait n'est sorti de la main des hommes ; mais ne serait-il pas à désirer aussi de pouvoir , sur nos côtes battues et desséchées par un vent âpre , nous promener à l'ombre de palmiers ou d'orangers ?

Le soir même du jour de mon arrivée à Athènes , étant à souper chez mon hôte , M. Fauvel , je vis la conversation nous amener naturellement , de l'admiration pour les chefs-d'oeuvre grecs dont nous étions entourés , à l'éloge de l'architecture gothique ; pourquoi ? Parce que celle-ci appartient à notre religion , à notre histoire , à nos traditions de peuple et de famille , à

nos idées intimes, à notre climat, au jour qui luit sur nous et aux paysages qu'il éclaire, de même que, pour la Grèce, son architecture était essentiellement nationale et locale, et est encore dans une harmonie si complète et si frappante avec les souvenirs, les objets matériels et l'air qui l'environnent. En Grèce, ce caractère de spécialité dans les monuments sacrés frappe au premier coup-d'œil, et fait sentir au voyageur, qui ne perd jamais de vue l'image de son pays, combien ce pays est heureux aussi d'avoir une architecture qui soit à lui.

Cependant comment apprécions-nous notre beau patrimoine? Comment traitons-nous les monuments que nous avaient légués la piété, la générosité et le goût, le très-bon goût de nos pères? Dès long-temps avant la révolution, on avait méconnu leur caractère et altéré leur beauté; à ceux dont la façade était inachevée, on faisait un frontispice dans le genre grec, alliance forcée qui ne produisait que des fruits avortés et de véritables monstres; car il est contre l'essence des ordres grecs d'être au-dehors montés les uns sur les autres; en second lieu, une façade à plusieurs étages annonce une construction partagée en divers compartiments horizontaux, genre de disposition qui n'existe pas dans une église, et qui, par

conséquent, ne doit jamais se trouver indiquée dans son extérieur. Dans nos vieilles cathédrales on avait fait pis encore : on avait accolé, quelquefois même substitué, aux bagnettes légères et aux fenêtres élancées de la basilique chrétienne, des colonnades postiches, soi-disant grecques, tantôt contournées en spirale, tantôt accolées à des frontons brisés ou roulés.

Une atteinte première portée au caractère et au système des églises gothiques était la suppression des jubés ; cette réforme malencontreuse a passé tellement inaperçue qu'on peut voir par là combien nous nous sommes éloignés des sentiments et des idées avec lesquels l'architecture gothique se trouvait en intime rapport.

Après le premier coup ainsi porté, on a continué, et l'on continue encore de faire la guerre aux vieux monuments du culte de nos pères et du nôtre. Nous voyons tous les jours défigurer par des lambeaux d'architecture grecque ou romaine, ou par un badigeonnage et un bariolage de toutes couleurs.

Dans l'automne de 1828, j'étais près d'ici sur le bord de la mer, dans un village qui possède une des plus belles églises de notre littoral si riche en monuments de ce genre ; là je voyais les pieux dépositaires des offrandes des fidèles les

employer très-consciencieusement à gâter et à défigurer leur temple pour mettre de larges croisées à la place des vieilles et étroites lancettes de la nef. A mes expressions de surprise et de regret, on répondit qu'il ne faisait pas assez clair dans l'église.

Ce motif, donné à une opération qui me paraissait déplorable et un peu vandale, avait, dans le fond, il faut bien l'avouer, quelque chose d'assez naturel et légitime; il est certain qu'aujourd'hui le commun des Chrétiens a quelque raison, de vouloir, à l'office, profiter d'un talent qu'il a acquis avec le temps, celui de savoir lire; pour cela en effet il faut y voir.

D'autres considérations dont les unes tiennent, comme celle-là, à un changement dans les idées et dans les dispositions morales, et dont les autres sont de nature matérielle et économique, engagent depuis long-temps à ne plus bâtir d'églises gothiques, et peut-être faudra-t-il, dans notre respect pour elles, nous borner à approuver et bénir ceux des hommes de l'art qui, comme notre confrère M. Alavoine, savent, lorsque les vieux temples du pays ont besoin d'une restauration, la leur donner dans le genre même où ils ont été conçus.

Ainsi, tandis que pour nos églises et nos mo-

numents publics, la nature nous interdit de reproduire l'architecture grecque, d'un autre côté l'impulsion forcée de notre goût, aussi bien que l'état de nos mœurs, de notre civilisation ou de nos finances; nous empêchent de reprendre le gothique.

Nous pouvons encore moins adapter ces deux genres à nos constructions privées et domestiques.

On a vu plus haut qu'un citoyen d'Athènes ne pouvait élever à sa maison un fronton triangulaire; les fouilles qu'on a faites et qu'on fait dans la ville ne donnent aucun vestige d'habitations particulières; cela vient sans doute de ce que chez les Grecs, comme aujourd'hui parmi les disciples du Coran, la loi religieuse ou politique réservait pour les édifices sacrés et publics non seulement le type de l'architecture nationale, mais même les matériaux éclatants et durables avec lesquels il était exécuté. Le système général des trois ordres grecs s'appliquait si exclusivement, si essentiellement à un pareil genre de destination privilégiée; ce système, dans l'inflexible rigueur de son ordonnance, se prêtait si peu aux percés et aux distributions intérieures réclamées pour l'aménagement d'une famille ou pour les usages de la vie, qu'il ne serait jamais

venu dans la tête d'un grec de se loger derrière une façade monumentale, comme nous le faisons quelquefois nous-mêmes.

Cette façade, telle que nous l'avons empruntée aux monuments sacrés de la Grèce, s'appelait le *Pronaos* ou l'*avant-temple*. Si un homme heureusement initié aux traditions, aux usages et à la langue de la docte antiquité, et n'en connaissant pas d'autres, pouvait voir tout-à-coup ce frontispice, cet *avant-temple*, accolé à quelque fabrique de nos jardins, ou figurant, en dehors du vestibule de nos maisons, l'entrée et le passage vers les différentes parties de l'habitation ; il croirait voir une parodie ou une mystification. Ces façades, comme nous les employons souvent, ressemblent à une invocation épique qui servirait de préface à un livre d'agriculture ou de ménage.

Peut-être y a-t-il encore moins de tact et de goût à vouloir nous emparer, pour nos constructions particulières, du genre gothique.

L'ogive, qui est la forme caractéristique de ce genre, employée dans nos monuments religieux du moyen âge, et abandonnée depuis, semble dans notre esprit s'être identifiée avec eux ; c'est le symbole d'une antiquité chrétienne, qui jamais n'est aussi bien placé que dans un temple,

et dans un temple vieilli par les siècles. L'ogive se rattache à un système particulier de construction, d'ordonnance et d'effets, qui n'est plus aujourd'hui dans les traditions de l'art. La mettre comme prétendu ornement sur les maisonnettes de nos jardins anglais, les déguiser ainsi en petits monuments gothiques, ce travers a existé, et il appartenait à un genre d'idées dont il n'a pas été fait assez prompte et complète justice.

Sans doute les principes de l'art et du goût ne défendraient pas de consacrer par l'emploi de l'ogive une véritable chapelle que nous bâtirions au Dieu de nos pères, surtout si, grâce à un choix bien fait et à un usage bien entendu d'accessoires analogues, toute la construction reflétait une heureuse et fidèle image de notre antiquité religieuse.

Nous parlons beaucoup des anciens : imitons-les dans leur respect pour les types d'architecture que la piété des ancêtres et la mémoire des siècles écoulés ont marqués d'un sceau religieux ; comme les anciens, gardons-nous surtout de profaner, pour en faire un frivole ornement de quelques constructions privées, le signe principal de l'architecture sacrée. Nous n'avons pas besoin, sans doute, de faire donner à l'ogive, comme à l'*Ætos*, un emploi légal et privilégié

pour la construction des temples ; nous n'avons pas besoin de chercher à sa forme plus pointue et plus élancée vers les cieux que celle du fronton grec une origine fabuleuse et allégorique ; mais au moins ne nous faisons pas un jeu de la détacher des hautes nefs de nos vieilles églises où elle s'est conservée comme l'oeuvre et l'emblème d'un âge qui n'est plus.

Si nous ne devons prendre notre type d'architecture ni dans les ordres grecs , ni dans le genre gothique ; où chercherons-nous des modèles et un fonds principal d'idées à exploiter ?

Il est un système de construction qui , pour la date de son origine , prend place entre le grec et le gothique , mais qui a reçu , avec le cours du temps , un développement digne d'occuper nos études et nos efforts ; ce système est celui de la voûte. La découverte féconde de la clef et de sa puissante force de pression , nous a donné les immenses ressources de l'architecture cintrée ; aussi variée dans ses combinaisons fondamentales que peuvent l'être les degrés d'ouverture , d'élévation et d'abaissement donnés à l'arc.

Cette architecture est pour nous aussi comode , aussi convenable et économique à employer ; elle est , si j'ose parler ainsi , aussi complaisante que le grec et le gothique le sont peu.

Quand le ciseau n'ent plus à exploiter les riches carrières de l'Orient, quand on fut trop éloigné, trop pauvre en or et en esclaves pour envoyer extraire de ces inépuisables mines les énormes blocs dont les anciens formaient tantôt de longs fragments d'architecture, tantôt tout un entablement monolithe, l'application de la voûte permit de pratiquer et de couvrir, avec bien moins de dépense et d'efforts, des ouvertures beaucoup plus grandes.

La coupole que le plus puissant empire de l'univers fit sortir de terre pour le Panthéon ou temple de tous les dieux, cette autre coupole que le même empire, devenu chrétien, éleva d'un étage dans les airs en l'honneur de la sainte Sophie ou sagesse, sont d'heureux modèles que les arts doivent à l'architecture cintrée, et qui, grâce à elle, ont éveillé et exercé le génie des Michel Ange, des Christophe Wren et des Soufflot. Ainsi nous devons à cette architecture des temples plus beaux pour nous que ceux de Jupiter et de Minerve, puisqu'ils sont plus grands, plus élevés et, pour ainsi dire, plus dilatés vers le Ciel, plus favorables au pompeux développement de nos cérémonies, plus empreints pour nous du caractère de la majesté divine.

• Loin de ne se prêter, comme l'architecture

grecque , qu'à l'application et au développement d'un seul type , le système de construction cintrée s'accommode aux édifices de toute origine et de toute destination. Tantôt , sous les disciples des écoles néogrecque ou bysantine , lombarde , et autres , il s'adaptait aux basiliques , ou aux mausolées que recouvrait le dôme ou le pavillon oriental , tantôt pendant la période que nous avons vu depuis appeler Saxonne , il soutenait les toits uniformément allongés et inclinés de nos églises du Nord de l'Europe. Pendant l'ère brillante de la renaissance , l'Italie le mêle à l'architecture grecque qui apprend , malgré elle , à subir une alliance étrangère ; les produits de cet accouplement , si bizarre en apparence , revêtent toutes les formes que le caprice méridional , aidé par un doux et riant climat , veut donner aux façades , aux portiques intérieurs et aux couvertures aplatiés de ses temples , de ses palais et de ses villas. Dans le Nord de la France , chez nous , où un ciel plus sévère n'accorde pas autant de liberté , l'arcade combinée avec les ordres d'origine grecque et avec les combles hauts et aigus , était le principal ornement de notre élégante architecture du temps des Valois.

Depuis cette dernière époque , digne pour un ami des arts de tant d'affection et de regrets , on

a , dans la construction des bâtimens publics et privés , assez mal employé , il faut bien l'avouer , l'argent du pays et des familles. En effet l'intervalle qui s'est écoulé entre le temps de la renaissance et le nôtre a successivement légué à nos regards une architecture aux formes communes et gênées , aux lignes heurtées ou arrondies , totalement dépourvue d'unité dans ses plans , de sobriété dans ses ornemens et de pureté dans son dessin ; puis un système qui affectait à tort , comme on vient de le voir , un purisme d'antiquité ; enfin ce genre de bâtir monotone , sec et nu auquel nous devons le défaut absolu d'élégance et de caractère , qui en général a régné depuis un siècle dans les constructions de ville et de campagne.

Aujourd'hui l'architecture est entrée dans une voie d'amélioration qui , nous devons l'espérer , laissera dans l'histoire de l'art une trace honorable et qui , en attendant , doit amener pour nous-mêmes des résultats utiles et bienfaisants. La manie de l'imitation de l'antique paraît tendre à se confiner dans les grands édifices dont l'extérieur est une affaire de luxe et d'apparat , comme la Bourse et la Madeleine. Les bâtimens destinés dans Paris à l'approvisionnement et aux différens services que dirige l'autorité pu-

blique , les maisons particulières qui s'élèvent ou se réparent dans les anciennes parties de la ville, ou dont se composent les nouveaux quartiers ; les villas qui , sur différentes approches de la capitale , et notamment à Auteuil , nous promettent une révolution si désirable dans l'aspect des villages environnans , des fermes qu'on bâtit dans un rayon plus étendu et les diverses pièces d'exploitation rurale dont elles se composent , toutes ces constructions , revêtues en général d'un degré d'ornement convenablement assorti à leur destination particulière , annoncent une ère nouvelle de bon goût et d'utilité pratique. L'architecture ne sera plus absorbée dans le soin d'étudier et de contrefaire l'antiquité , au point de devenir inhabile à satisfaire aux nombreuses exigences d'un état de civilisation qui introduit peu à peu dans les différentes conditions de l'ordre social , le goût de l'aisance , de la propreté et de cette simplicité ornée dont la vue devient une jouissance pour le public et pour le propriétaire dont elle augmente encore le bien-être en le rendant plus sensible à tous.

Les progrès qu'on vient de signaler dans l'architecture de nos jours vont de pair avec l'emploi qu'elle fait de la construction cintrée. La voûte , l'arcade , le cintre plein , engagé ou figu-

ré, occupent aujourd'hui une place tellement visible et marquée dans les travaux de l'art qu'il est inutile de vouloir montrer le parti qu'il en tire, et l'effet qu'il leur doit.

Un soin moins déplacé sans doute sera de rappeler en peu de mots comment les destinées nouvelles qui s'ouvrent devant le premier de tous les beaux arts, puisqu'il en est le plus magnifique et le plus utile, intéressent la province à laquelle la société des Antiquaires a consacré ses travaux et la ville où elle tient ses séances.

Il y a dans l'histoire de l'architecture citrée deux époques remarquables par elles-mêmes et par rapport à nous ; la plus rapprochée de notre temps est celle de la renaissance des arts, l'autre est cette période que les archéologues allemands ont appelée *anté-gothique*, parce qu'elle a précédé le règne de l'ogive. Caen est particulièrement riche en monuments de ces deux âges.

Caen pourrait s'appeler la ville de François I^{er}, bien plus justement que le quartier nouveau qui à Paris vient de prendre ce nom ; car il y a ici plus de modèles intacts à offrir aux continuateurs de Pierre Lescot et de Philibert Delorme.

Quant aux monuments des XI^e. et XII^e. siècles, la ville de Caen possède en ouvrages de la

noble école d'alors une richesse que je voyais signalée , il y a quelque temps , par le principal des journaux scientifiques et littéraires de l'Autriche.

Ces belles constructions s'étaient jusqu'ici appelées normandes ; en Angleterre , les savants comme le peuple se vantent de leurs temples et châteaux *normands* , de leur architecture *normande*. Cette dénomination est aujourd'hui écartée , comme n'étant pas scientifiquement correcte ; je ne voudrais pas , pour la défendre , me trouver en collision avec celui de nos collègues qui a bien voulu s'occuper de nous réunir et qui se livre avec tant de zèle et de succès à des travaux intéressants pour le pays dont son nom , n'en doutons pas , sera un jour un ornement de plus. Toutefois je tiendrais , je l'avoue , à voir ce terme d'architecture normande qui me paraît juste , conservé par nous comme il est admis et reconnu dans d'autres pays , et comme il est consacré par l'autorité de savants étrangers qui n'avaient aucun intérêt de nationalité à le faire adopter. L'abandonner serait de notre part un sacrifice que la science n'exige pas de notre patriotisme.

L'architecture normande , Messieurs , occupe un beau rang dans les fastes de l'art , car plus

qu'aucune des branches rivales qui florissaient à la même époque, elle lie sa gloire à celle du genre qui a jeté tant d'éclat immédiatement après sous le nom de gothique. En effet, des archéologues étrangers, allemands surtout, se sont épuisés en conjectures et en suppositions pour représenter l'ogive comme formée pour la première fois dans leur pays; cependant ils ne présentent point de monuments nationaux où le passage au gothique paraisse aussi naturel et aussi court que dans nos constructions du style normand. Les temples de la Germanie que les antiquaires du pays signalent plus spécialement comme *anté-gothiques*, se tenaient réellement plus éloignés du système de l'ogive, soit à cause du caractère surbaissé et aplati de leurs cintres, soit d'après l'alliance avec la coupole dont le type rentre dans le genre oriental et n'a rien de commun avec le gothique.

Essayez d'inscrire une ogive dans l'arc exhaussé d'une croisée de temple normand, et vous aurez un gothique plus formé, et si j'ose dire, plus mûri que si vous aviez pratiqué la même opération sur un autre mode d'architecture cintrée.

On se dispute encore entre plusieurs pays civilisés pour l'honneur d'avoir donné le jour au genre gothique dont aujourd'hui plus que jamais

ils apprécient le mérite. Dans ce concours, notre province se présente avec avantage, grâce à l'architecture qui porte son nom, et permettez-moi de l'ajouter ici, grâce aux travaux de votre secrétaire et de ses zélés collaborateurs. Savants trop consciencieux pour vouloir, dans une question nationale pour eux et pour nous, tirer des conclusions, ils mettent à jour les faits et les procédés de l'art; mais ces recherches suffisent pour justifier le nom d'époque de transition donné à la période normande, et pour nous mettre à même de remarquer que les développements qui ont été donnés alors à l'architecture saxonne ou romane ont souvent été autant de pas faits, pour ainsi dire, à la rencontre du gothique.

Ce mérite toutefois n'est que relatif. Si l'architecture normande s'associe ainsi aux progrès de l'ère qui lui succéda, c'est parce qu'elle-même avait commencé en donnant une notable impulsion au système établi avant elle, c'est parce qu'elle s'était distinguée par un caractère prononcé de grandeur, d'élévation et de noblesse, par le talent et les ressources déployées à surmonter soit les difficultés du travail, soit les exigences d'un service compliqué. « Ce peuple magnifique », dit un un savant anglais (1) en par-

(1) King Sequel to the observations on anciens castles. *Archæologia britannica*. ix. 256.

lant des Normands , « ce peuple magnifique fit
« voir la grandeur de ses idées dans ses châteaux
« aussi bien que dans ses églises. »

En effet , Messieurs , quelques années après la conquête , l'Angleterre admira dans les somptueuses constructions faites pour la demeure et la défense de ses nouveaux maîtres , un notable perfectionnement apporté à l'art de l'architecture : il consistait en particulier dans le caractère imposant et majestueux des portes extérieures , des croisées du grand étage , des montées , dans les belles proportions données aux appartements , dans l'habileté de la distribution générale , dans la facilité et l'indépendance des communications.

Entre autres monuments d'une destination profane , le château de Tunbridge , surtout celui de Rochester sur la route de Douvres à Londres , ont pu faire voir les perfectionnements de l'architecture normande appliquée aux différents usages d'une habitation. Les utiles travaux de nos pères dans ce genre ont été pour la Grande-Bretagne un juste sujet de gloire , d'étude et d'imitation.

Nous devons , plus encore que les Anglais , ne pas rester étrangers à l'histoire , aux bienfaits et au mérite de nos arts domestiques. Un des

titres principaux de l'architecture grecque aux yeux des Grecs a été sa nationalité ; sachons, dans la nôtre , apprécier et exploiter le même avantage.

L'époque actuelle est pour l'art de bâtir un temps d'essai , et de recours à d'autres modèles que ceux d'une antiquité dont nous avons perdu la vraie trace ; ayons donc aussi notre âge de la renaissance : nous le pouvons , puisque la marche du temps et le progrès des arts remettent aujourd'hui en crédit un mode de construction, le même que nos pères ont employé et qu'ils ont porté à un degré de grandeur et de richesse nouveau pour l'époque où ils acquéraient ainsi une illustration de plus.

Puisons donc dans la mine qui est restée ouverte. Avec un art aussi utile aux hommes et aussi sobre dans l'emploi des moyens qu'est l'architecture , une seule combinaison originale ou composée peut rehausser la gloire du pays qui sait lui donner ou lui conserver son nom. Ainsi, l'heureux coup de ciseau qui a contourné la volute a produit pour l'Ionie un trophée impérissable dans le chapiteau de l'ordre qu'elle a vu avec orgueil appeler ionique.

A l'exemple de cette brillante contrée de l'Asie mineure , la nôtre a donné son nom à une noble

ordonnance d'architecture qui est pour nous un héritage précieux et sacré. Les soins qu'on a apportés depuis quelque temps dans cette ville à l'entretien et au rétablissement du patrimoine commun sont d'un bon augure pour sa conservation et pour sa prospérité dans l'avenir ; ils sont dignes de tous nos éloges.

Les études nécessitées par ces travaux et par le devoir de les continuer faciliteront celles que pourra réclamer le soin d'appliquer avantageusement le type de notre architecture aux constructions nouvelles ou rajeunies consacrées à différentes destinations.

L'étendue et le mode de cette application, le nombre et l'emploi des ressources que nous possédons pour la faire, pourraient fournir matière à un examen particulier et qui doit par conséquent rester étranger à un mémoire déjà prolongé au-delà des bornes que la discrétion aurait dû lui donner.

Il suffit d'ailleurs, Messieurs, d'avoir traité, ou plutôt indiqué ici, un point qui touche au bien-être de notre province et à l'honneur de son nom, pour être assuré que ce sujet, s'il n'y a pas d'illusion dans l'idée qu'on s'est faite du parti qu'il est possible d'en tirer, sera saisi et fécondé par les hommes distingués, savants,

46 DISCOURS SUR L'ARCHITECTURE.

artistes et amateurs que réunit dans son sein et qu'intéresse à ses travaux la société des Antiquaires de Normandie.

DISSERTATION

*Sur l'étendue du territoire concédé à Rollon,
par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, en
911 ; par M. Ach. DEVILLE, directeur de
la Société.*

(Lue dans la séance publique du 19 Juillet 1831.)

NOTRE histoire de Normandie , malgré des travaux recommandables, est encore à faire. Je n'en excepte pas les temps de nos derniers ducs, pour lesquels les matériaux abondent. Quant à l'époque des premiers ducs , elle est encore à peu près inconnue et couverte d'un véritable nuage. Notre plus ancien historien normand , Dudon de Saint-Quentin , n'a pas peu contribué à l'épaissir par les fables et les erreurs, involontaires ou non, dont il a semé son récit. Guillaume de Jumièges, qui vint après lui , et qui vivait dans un siècle où l'esprit de critique et de recherches était nul, copia servilement son devancier. Il fut copié, à son tour, par les chroniqueurs des XII^e. et XIII^e. siècles ; ceux-ci par leurs successeurs. Les modernes ne se sont pas montrés plus difficiles. Si

bien que , malgré les nombreux volumes qui ont paru sur l'histoire de cette contrée , nous ne possédons encore rien de satisfaisant. En attendant qu'une main habile , qui s'en occupe en silence (1) , reconstruise l'édifice , et élève à la Normandie un monument qu'elle attend depuis si long-temps , qu'il me soit permis de présenter quelques recherches sur un point qui domine , en quelque sorte , son histoire.

Tout le monde sait que Charles - le - Simple donna , en 911 , par le traité de Saint-Clair-sur-Epte , une partie de la Neustrie à Rollon ; et que cette portion du sol français prit alors le nom de Normandie. Mais quelle était l'étendue , quelles étaient les limites du territoire concédé ? C'est ce qui n'a jamais été l'objet d'un doute chez nos historiens , et ce qui pourtant méritait examen. Devons - nous voir , avec eux , dans l'ancienne province de Normandie , telle qu'elle est figurée sur nos cartes , la Normandie du traité de Saint-Clair-sur-Epte ? ou bien devons-nous admettre que Rollon n'en reçut qu'une partie ? Dans cette dernière supposition , que je soutiens être la vraie , en quoi

(1) M. Théod. Licquet , bibliothécaire de la ville de Rouen et membre de l'Académie royale de cette ville , travaille en ce moment à une histoire des ducs de Normandie , qui répondra à l'importance du sujet et au talent connu de l'auteur.

consistait le territoire concédé? C'est ce que je me propose d'examiner.

Loin de douter que la contrée abandonnée à Rollon par Charles-le-Simple eût des limites autres que celles de notre Normandie moderne, la presque totalité de nos historiens a été plus loin, et a prétendu qu'à la cession de la Normandie Charles ajouta celle de la Bretagne. Quelques-uns d'entre eux ont même soutenu vivement cette opinion, qui donna lieu, dans le dernier siècle, à une véritable guerre littéraire, dans laquelle les écrivains brétons ne restèrent pas en arrière. Leurs adversaires pouvaient être de bonne foi, mais le sentiment de la nationalité les aveuglait à coup sûr. La vérité nous oblige de dire que la bonne cause était du côté des Brétons. Malgré l'assertion de Dudon de Saint-Quentin et de Guillaume de Jumièges, sur lesquels les écrivains normands s'appuyaient, le témoignage plus imposant des auteurs contemporains ne permet pas de douter que Rollon ne reçut point la Bretagne. C'est ce qui ressort de la lecture attentive de Flodoard, ce véridique et précieux historien, qui écrivait *de visu*, et qui est le guide le plus sûr qu'on puisse consulter pour cette époque de notre histoire. La Bretagne fut bien donnée à des Normands vers ces temps-là, mais ce fut aux Normands de

la Loire, que l'historien a bien soin de distinguer des Normands de la Seine (1). Ils avaient des chefs et une organisation tout-à-fait à part ; c'étaient deux bandes séparées. Le traité de Saint-Clair-sur-Epte (si toutefois il y a eu un traité rédigé par écrit , ce que je regarde comme douteux (2)) n'est point parvenu jusqu'à nous. En l'absence de ce document , qui trancherait la

(1) Il nomme les premiers *nordmanni de Ligeri*, et les seconds *nordmanni Sequanenses*, *nordmanni de Rodomo*.

(2) Rollon était depuis plusieurs années maître du pays dont Charles-le-Simple lui confirmait la possession ; il eût même été difficile de la lui contester. Sous ce rapport, il n'avait peut-être pas un intérêt bien puissant à avoir devers lui un titre écrit ; la formalité de foi et hommage, d'ailleurs, qui en tenait lieu, avait été remplie avec toute la solennité désirable. On sait positivement, en outre, que Rollon n'attachait aucune importance aux actes écrits. Il ne les connaissait même pas ; son arrière petit-fils, Richard II, nous l'apprend lui-même. En parlant des donations faites par notre premier duc à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, il dit : *Quæ omnia noster altavus Rolphus dedit, sed propria cartulis ad notitiam futurorum minimè descripsit*. Même sous Guillaume-longue-Epée, on n'en faisait point encore usage : *Simili modo absque cartarum notamine concessit*, ajoute Richard, en parlant de ce dernier. On objectera, je le sais, avec raison, que si les normands n'écrivaient pas, il n'en était pas de même des français. Les actes émanés de Charles-le-Simple ne manquent pas en effet. Mais ce prince devait-il être bien empressé de laisser un témoignage écrit de ce qui ne tarda pas à lui être reproché comme un acte de faiblesse, comme un acte honteux, quand la partie intéressée ne le réclamait probablement pas. Au surplus, ce n'est ici qu'une simple conjecture que j'é mets et que je sou mets à la décision des savants.

question que je me suis proposé de traiter, nous devons en demander la solution à d'autres actes, s'il en existe, et au témoignage des historiens. Les titres et les récits contemporains doivent nécessairement avoir la préférence dans cet examen. C'est sur eux que nous nous appuyerons principalement.

Il semble naturel de nous adresser d'abord aux historiens normands, comme devant nous donner, si ce n'est de plus sûrs, du moins de plus amples renseignements. Laissant de côté les écrivains postérieurs à Dudon de Saint-Quentin, tel que Guillaume de Jumièges, Robert Wace, Odréric Vital, qui tous n'ont fait que répéter ce que cet auteur avait dit avant eux (1), j'arrive à sa narration. Voici comment Dudon s'exprime :

« Teneat (Rollo) terram ab Eptæ fluviolo ad mare, quasi fundum et alodum, in perpetuum. »

« Que Rollon, fait-il dire à Charles-le-Simple, ait le territoire à partir de la rivière d'Epte jusqu'à la mer. »

Il répète plus bas, en parlant du même prince :

« Dedit itaque filiam suam, Gislam nomine ,

(1) Dudon de St.-Quentin commença à écrire son livre des *mœurs et des premiers ducs normands* à la fin du X^e. siècle, à la prière de Richard I^{er}., petit-fils de Rollon.

uxorem illi duci (Rolloni), terramque determinatam in alodo et in fundo , à flumine Eptæ usque ad mare. » (Apud Duchesne , p. 83.)

Je glisse sur le mariage de Gisèle ; notre confrère, M. Licquet, en a fait justice. Il a prouvé, dans une savante dissertation (1), que Dudon avait fait ici une transposition d'époque et de noms. Je viens au fait de la donation :

Terram à flumine Eptæ usque ad mare.

Le territoire à partir de la rivière d'Epte jusqu'à la mer.

Ce renseignement est bien incomplet, et ne peut s'appliquer, dans tous les cas, qu'à une portion de la Haute-Normandie. Dudon ne nous en apprend pas davantage.

Ouvrons les historiens français. Le seul que nous puissions interroger avec certitude, car il est à peu près le seul contemporain dont les écrits soient parvenus jusqu'à nous, est Flodoard. Cet historien, comme nous l'avons dit plus haut, est digne de la plus grande confiance. C'est une justice que tous ceux qui se sont occupés de l'étude de notre histoire se sont plus à lui rendre. S'il est moins précis encore que Dudon, lorsqu'il parle des conventions du traité de Saint-Clair-

(1) Voyez *Mémoires des Antiquaires de Normandie*, année .829.

sur-Epte, la suite de son récit, du moins, nous permet de tirer de précieuses inductions pour éclaircir et résoudre la question qui nous occupe. Voici le peu qu'il dit touchant le fait même de la cession :

« Tandem post bellum quod Robertus comes contra eos (nortmannos) Carnotenus gessit, fidem Christi suscipere receperunt, *concessis sibi maritimis quibusdam pagis cum rotomagensi, quam pene deleverant, urbe, et aliis eidem subjectis.*

(*Rec. des hist. de France*, t. 8, p. 163 (1).)

« Enfin, après la guerre que le comte Robert fit contre les Normands devers Chartres, ils reçurent certaines contrées maritimes, ainsi que la ville de Rouen (qu'ils avaient presque entièrement détruite), et les dépendances de cette ville, et ils commencèrent à embrasser la foi chrétienne. »

Cette indication est trop peu précise pour nous servir. Celle de Dudon l'est davantage, puisqu'il indique du moins la limite de l'Epte. Interrogeons donc plus loin Flodoard, et voyons s'il ne nous donnera pas plus de lumières. Pour pro-

(1) Lorsque nous citons Flodoard, c'est toujours au tome VIII du *Récueil des historiens de France* que le lecteur doit se reporter.

céder par ordre, nous commencerons par ce qui concerne la partie de la rive droite de la Seine.

Cet historien raconte, sous la date de 923, que le roi Raoul entra sur le territoire des Normands, en traversant l'Epte :

« Itta fluvio transiit ingressus est terram quæ
 « dudum nordmannis ad fidem Christi venienti-
 « bus, ut hanc colerent et pacem haberent, fue-
 « rat data. » (p. 180.)

« Ayant traversé la rivière de l'Epte, il entra sur la terre qui avait été donnée depuis long-temps aux Normands convertis à la foi chrétienne, pour la cultiver et s'y maintenir en paix. »

Ainsi se trouve confirmé le témoignage de Dudon, qui, lui-même, le fortifie de nouveau en faisant dire par Bernhard, un des compagnons de Rollon, à Guillaume Longue-Epée : « Nous te
 » suivrons jusqu'à l'Epte, mais nous ne péné-
 « trerons pas en France. »

« Usque ad Eptæ fluviolum properabimus,
 « verum Franciam non penetrabimus. » (p. 94.)

Un peu plus loin Dudon s'explique plus catégoriquement encore :

« Per Eptæ rivolum qui termino direptionis
 « limitat Franciæ Northmanniæque regnum. »

(p. 130.)

« L'Epte, dit-il, qui forme la limite de la France et de la Normandie. »

Voilà donc bien l'Epte reconnue pour limite orientale de la partie de la rive droite de la Seine. Reste à examiner si cette limite se prolongeait, en suivant le cours de la Bresle, jusqu'à la ville d'Eu, qui forme l'extrême frontière moderne. Oui, puisque Flodoard nous apprend que cette petite ville tenait garnison normande sous Rollon.

« Le comte Arnoul (je rapporte les propres termes de Flodoard) et les autres Français maritimes attaquent une certaine forteresse des Normands, dans laquelle, sans parler de ses propres habitants, Rollon avait envoyé de Rouen mille normands ; or ce château qui est situé au bord de la mer s'appelait *Eu*. »

Anno 925. Arnulfus comes et ceteri maritimi Franci *præsidium quoddam Nordmannorum* adgrediuntur ; quo etiam Rollo princeps eorum mille Nordmannos præter ipsius inhabitatores oppidi ex Rodomo transmiserat. *Idem vero castrum secus mare situm vocabatur Auga.*

(p. 183.)

Ainsi, il est bien reconnu que Rollon reçut, sur la rive droite de la Seine, tout le territoire composant la Haute - Normandie : les limites

étaient absolument les mêmes.

Passons à la rive gauche de la Seine.

Il est une première indication à laquelle nous devons nous arrêter, indication bien précieuse, puisqu'elle nous est fournie par un acte émané de Charles-le-Simple lui-même. Ce prince, la vingt-sixième année de son règne, qui correspond à l'an 918, fit une donation à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés de Paris (1). Il lui accordait l'abbaye de la Croix de Saint-Ouen, dite de Saint-Leuffroi, sur l'Eure, « à l'exception, ajoutait le prince, de la partie de ladite abbaye que nous avons concédée aux normands de la Seine, à savoir à Rollon et à ses compagnons, pour la défense du royaume. »

« Abbatiam quæ nuncupatur Crux sancti Audoeni... super flumen Auturæ..., præter partem ipsius abbatie, quam annuimus nortmannis sequanensibus, videlicet Rolloni suisque comitibus, pro tutela regni (2). »

Nul doute qu'il ne faille entendre, par cette portion de l'abbaye, qui est exceptée comme

(1) L'acte original était conservé dans les archives de cette abbaye, et subsiste encore, si je ne me trompe, dans celles du royaume à Paris, où je crois me rappeler l'avoir vu.

(2) *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, pièces justificatives, p. 21.

ayant été donnée précédemment aux Normands, celle qui se trouvait sur la rive gauche de l'Eure. En effet, l'abbaye de Saint-Leuffroy était à cheval sur un bras de cette rivière. Elle possédait un bon nombre de paroisses sur la rive gauche, entr'autres celles de Reuilly et de Dardez, comme on le voit au *Neustria pia* (1). L'Eure formait donc la ligne de séparation. C'était une limite toute naturelle. La même raison, qui avait fait prendre, au nord-est, la ligne de l'Epte, avait dû déterminer le choix de la rivière d'Eure pour l'autre côté de la Seine. Cette frontière était à la fois bien déterminée, la moins sujette à discussion et la plus favorable même pour la défense.

Je sais que l'Eure ne tarde pas à suivre, en remontant vers sa source, la direction sud-est, et à s'enfoncer dans le pays chartrain. Aussi paraît-il qu'elle cessait de devenir frontière à partir de son embranchement avec l'Avre (2), et que c'est cette dernière qui le devenait à son tour. L'Avre borne en effet le pays chartrain et celui d'Evreux. Voici ce que nous lisons dans une chronique du XI^e. siècle :

(1) Page 355, charte du pape Lucius III.

(2) Cette petite rivière arrose Verneuil, Tillières, Nonancourt, et se jette dans l'Eure à une lieue nord de Dreux.

« Concedens ei (Rollon) terram que nunc Normannia vocatur à fluvio Andelle (il y a ici erreur , s'est l'Epte qu'il fallait dire) usque ad Oceanum mare ; eoque illum secedere compulit , et metas ei Arvam fluvium posuit (1). »

« Il le força à se retirer là , et lui donna pour limite la petite rivière d'Avre. »

Je n'ignore pas qu'il existe en Basse-Normandie une autre petite rivière à peu près du même nom , l'Aure. Mais peut-on croire qu'un ruisseau , qui a à peine quatre ou cinq lieues de cours en ligne directe , ait jamais pu être désigné comme ligne de séparation entre deux contrées considérables ? Ce ruisseau d'ailleurs coule sous les murs même de Bayeux , et l'on verra plus bas , de quelque manière qu'on veuille entendre le passage de la chronique que je viens de citer , que ce point n'a jamais été frontière. C'est donc bien de l'Avre qu'il s'agit ici. Ce qui le prouverait encore , c'est que cette rivière , ainsi que l'Epte , n'a point cessé jusqu'à nos jours de servir de limite à la Normandie , ce qui forme à coup sûr une forte présomption en faveur de notre opinion. On a prétendu , il est vrai , lors de la querelle des écrivains normands et des écrivains brétons , si

(1) Recueil des historiens de France , t. viii , p. 206.

pe-ne une trompe, que l'Avre n'avait jamais été connue dans les temps anciens sous le nom d'*Arva*; que par conséquent le passage en question ne lui était pas applicable. C'est une erreur. En effet, nous lisons dans une charte de Charles-le-Chauve, délivrée en 844 :

« In pago Doreassino (dans le pays de Dreux) super fluxum Arva. (1) »

Or, l'Avre coule à une lieue de Dreux. Par *Arva*, c'est donc bien l'Avre qu'il faut entendre.

Cette opinion acquerra une nouvelle force si nous démontrons que le pays d'Evreux, que longeait cette rivière, était occupé par les Normands. C'est ce que nous apprend encore Flodpard :

« Hugo (magnus) rex francorum crebris agit cum nordmannis, qui pagani adveniant, vel ad paganismum revertebantur, congressiones; à quibus perditam ipsius christianorum multitudinem intererunt. At ipse nonnullis quoque nordmannorum interfectis, ceterisque actis in fugam, urbem Ebroicas, faventibus sibi qui tenebant illam nordmannorum christianis, obtinet. »

(Ad annum 945, p. 196.)

Ainsi les Normands étaient établis à Evreux, et c'est à l'aide de ceux d'entre eux qui s'étaient

(1) Recueil des historiens de France, t. VIII, p. 433.

convertis au christianisme, et qui habitaient cette ville, que Hugues-le-Grand parvint à y entrer.

L'événement dont nous venons de parler se trouve expliqué avec de très-grands détails par Dodon de Saint-Quentin. Ils confirment notre assertion. On voit dans cet auteur, qu'Arnoul, comte de Flandre, donne le conseil au roi Louis, pour gagner le duc Hugues-le-Grand, de lui accorder la partie de la Normandie de la rive gauche de la Seine :

« Concede illi northmanniam à sequaná usque ad mare, ut valeas quæ citrà sunt quietè tenere. » (p. 119.)

C'est par suite de ce conseil, et en vertu de la donation, que Hugues mit le siège devant Evreux et s'en empara.

« Concedam tibi, dit Louis à Hugues, *ebroicaensem* et *bajocacensem* comitatum, quin etiam à sequana usque ad mare ut possideas. Ego verò quæ citrà sequanam sunt tenebo. »

(p. 120.)

Ainsi le comté d'Evreux faisait partie de la Normandie.

Un autre chroniqueur raconte que Thibaut, comte de Chartres, en 962, prit également cette ville sur les normands ; les termes dont il se sert sont à remarquer :

« *Normannorum fines ingressus, ebroicensis cepit civitatem.* »

(*Rec. des Hist. de France*, t. 8, p. 307.)

Ils viennent à l'appui du récit de Floëoard.

Ainsi, il demeure constant que l'Eure et l'Avre, pour la partie de la rive gauche de la Seine, formaient la limite orientale du territoire concédé à Rollon. S'étendait-il, de ce côté, jusqu'à la mer, comme pour la partie de la rive droite? C'est ce qu'on est naturellement porté à croire. Aucun de nos historiens modernes, que je sache, depuis Mezeray jusqu'à l'auteur des *Expéditions maritimes des normands*, ouvrage couronné en 1822 par l'Institut, n'a paru en douter. Les historiens anciens, à l'exception peut-être de Floëoard et d'un ou deux autres chroniqueurs, n'ont pas hésité davantage à le croire; et cependant le fait est que toute la partie de la Basse-Normandie qui avoisine la mer, et qui en représente en superficie presque la moitié, ne fut point comprise dans le traité de Saint-Clair. Le Bessin, l'Avranchin et le Cotentin ne firent point partie de la donation. Ce ne fut que sous Guillaume-longue-Epée que ces deux derniers comtés y furent ajoutés et complétèrent enfin l'agglomération du duché de Normandie. Le comté de Bayeux y fut incorporé plutôt, il est vrai, et sous

Rollon, mais plus de douze années après le traité de Saint-Clair ; Charles-le-Simple alors était descendu du trône : il languissait dans les fers (1).

Il paraît que ce prince, vers le commencement de l'année 923 au plus tard, avait promis aux normands une augmentation de territoire. Cette même année ils la réclamèrent les armes à la main, du roi Raoul, que les grands du royaume avaient mis sur le trône à la place de Charles :

« Nordmanni pacem, quam pepigerant propter promissiones Karoli, qui eis latitudinem terre pollicitus erat, infregere. » (Flodoard, p. 180.)

Bientôt après ils offrirent la paix à Raoul, s'il consentait à remplir à leur égard la promesse de son prédécesseur.

« Si eis terra daretur, quam spatiosam petebant ultra sequanam. » (*Idem*, p. 180.)

La paix n'eut pas lieu.

L'année suivante, en 924, la France fut de nouveau obligée de subir la loi et de faire la part du vainqueur. Le Maine et le Bessin furent accordés à Rollon. Nous disons Rollon, car malgré les historiens normands et autres, Orderic Vital en tête, qui le font mourir en 917, ce prince vivait encore à cette époque. Il paraît même

(1) Il mourut en 929, dans le château de Peronne.

à-peu-près certain qu'il prolongea sa carrière jusqu'en 952.

« Nordmanni cum francis pacem ineunt sacramentis per Hugonem (1) et Heribertum comites, Seulfum quoque archiepiscopum, absente rege Rodulfo, ejus tamen consensu, *terra illis aucta, Cinomanis et Baiocæ* pacto pacis eis concessæ » (2). (Flodoard, p. 181.)

« Les normands font la paix avec les français. Elle est jurée par les comtes Hugues et Heribert et par l'archevêque Seulf, en l'absence du roi Raoul, mais de son consentement ; *on augmente leur territoire du Maine et du pays de Bayeux.* »

Il résulte de ce curieux passage, que la limite, au couchant, ne s'étendait point jusqu'à la mer ; mais qu'elle s'arrêtait au pays de Bayeux. Avant

(1) Le Maine avait été donné peu de mois auparavant à ce même Hugues, par le roi Raoul :

« Hugoni filio Roberti cinomanis dedit. »

(Flodoard, ad annum 924.)

On voit qu'il consentit à s'en dessaisir en faveur des normands.

(2) La chronique de Verdun rapporte le même fait, à peu près dans les mêmes termes : « Normanni cum francis pactum ineunt, datâ pacto pacis terrâ cenomaniensi et Baiocenci. »

(Rec. des Hist. de France, t. viii, p. 289.)

Si le Bessin fut soumis immédiatement aux normands, la population, dans tous les cas, se serait révoltée l'année d'après ; puisque Flodoard nous apprend, sous la date de 925, qu'elle fit une irruption sur le territoire normand : « Baiocenses interim terram nordmannorum ultra sequanam deprædantur.

de préciser davantage cette ligne de démarcation, remarquons que le même passage nous donne en même temps la limite méridionale. On promet aux normands de prolonger leur territoire; cette promesse se réalise : *terra illis aucta*, « *Leur terre est augmentée.* » Que leur donne-t-on ? Le Bessin et le Maine. Donc le Maine était limitrophe du territoire concédé à Rollon. Donc ce prince avait reçu toute la partie sud de la Normandie, qui avoisine cette province, c'est-à-dire jusqu'à la frontière moderne. Cela ressort évidemment du fait rapporté par Flodard. (1)

Je reviens à la frontière occidentale.

Nous venons de dire qu'elle s'arrêtait au pays de Bayeux. Si nous parvenons à déterminer les limites de celui-ci, nous aurons notre ligne de démarcation précise, à défaut de documents positifs.

La France, à cette époque, et ce système

(1) On ignore si Rollon se mit en possession du Maine ; il paraît certain, en tout cas, que les normands ne s'y seraient pas maintenus. En effet, nous voyons, dès 941, Louis-d'outremer y faire acte de possession.

Concidimus.... Buxiolum *in pago cenomano.*

(Charte pour l'abbaye de Tournus.)

Voyez *rec. des hist. de France*, t. ix, p. 594. Le souvenir de cette occupation passagère ne se serait pas toutefois perdu en Normandie ; nous lisons dans Guillaume de Poitiers : « Nam et olim egit sub Normannorum ducum ditioe regio cenomanica. »

(*Historici Normanni*, p. 189.)

remontait à l'occupation romaine , était divisée en provinces , les provinces en cités , qui , plus tard , lorsque le système municipal éprouva des atteintes , furent transformées en comtés. Le Bessin était de ce nombre :

« *Bessino* hùc adiens inter sævos *comitatu* , » dit Abbon dans son poème du siège de Paris.

Les circonscriptions ecclésiastiques , ainsi que l'a judicieusement fait observer le savant géographe Danville (1) , ayant été réglées , lors de l'établissement des sièges épiscopaux dans les Gaules , sur celles de la juridiction civile (2) , et s'étant perpétuées sans interruption , il nous suffit de connaître les limites du diocèse de Bayeux pour avoir celles du comté , et , par celles-ci , la frontière occidentale. Ces limites sont connues. En jetant les yeux sur la carte , on voit qu'elles s'étendaient , à l'Est , jusqu'à la Dive , et couraient au Sud-Ouest , le long de la rivière du Noireau. Ainsi , la capitale de notre Basse-Normandie , Caen , n'avait pas même été donné aux Normands par le traité de Saint-Clair-sur-Epte.

Nous avons dit , plus haut , que le Cotentin et l'Avranchin étaient restés en dehors de ce même

(1) *Géographie ancienne* , t. 1 , p. 53.

(2) C'est ce qui favorisa singulièrement , plus tard , la confusion des deux pouvoirs et les usurpations épiscopales.

traité. Du moment que le Bessin n'y avait point été compris, il devient évident que les deux comtés d'Avranches et de Coutances, qui étaient placés au-delà de celui-ci, n'avaient pu en faire partie. En voici toutefois la preuve.

Guillaume-longue-épée avait succédé à Rollon. L'année même qu'il fit hommage au roi Raoul, celui-ci lui donna, en 953, l'Avranchin et le Cotentin. Plus de vingt ans s'étaient alors écoulés depuis le traité de Saint-Clair.

« *Willelmus princeps Normannorum eidem regi se committit. Cui etiam rex dat terram Brittonum in ora maritima sitam.* »

(Flodoard, p. 188.)

« Guillaume, prince des Normands, fait soumission au roi Raoul. Celui-ci lui donne la terre des Bretons, située sur la côte maritime. »

On pourrait croire, au premier aperçu, qu'il s'agit ici de la Bretagne, et non des deux contrées que nous venons de désigner; mais les savants auteurs du recueil des Historiens de France, en citant ces paroles de Flodoard, ne s'y sont pas mépris (1). Ils ont parfaitement compris qu'il n'était pas question de la Bretagne, mais bien des comtés d'Avranches et de Coutances qui, à cette époque, en faisaient partie. En effet,

(1) Voir tom. VIII, p. 189, nota d.

ils avaient été incorporés à la Bretagne, en 867, par Charles-le-Chauve. Les annales de St.-Bertin nous l'apprennent :

« Carolus (Calvus) datis obsidibus Paswithen Salominis (ducis britanniæ) legatum kalendis Augusti in Compendio suscipit, et ei, vicario scilicet Salomonis, comitatum Constantinum cum omnibus fiscis et villis regiis et abbatiiis in eodem comitatu consistentibus ac rebus ubicumque ad se pertinentibus..... confirmat. »

(*Rec. des Hist. de France*, t. VII, p. 96)

Il n'est fait mention dans ce passage, il est vrai, que du Cotentin ; mais, d'après le témoignage d'un contemporain, le comté d'Avranches avait été compris dans la donation. Écoutons l'auteur de la vie de Saint-Lomer :

« Anno 872..... in pagum Abrincadinum, in villam quæ dicitur Patriciacus, quam olim gens Brittanorum cum principe suo Salomone, cum multis aliis possessionibus rege Carolo condonante in possessionem acceperat..... »

(*Acta bened. sæcul. IV*, pars II, p. 246.)

En lisant attentivement Flodoard, il est à remarquer que toutes les fois qu'il parle de la Bretagne, proprement dite, il la nomme *Brittania*, et ceci ne souffre pas d'exception. Il dit, une seule fois, *terra Brittonum*, et

c'est dans le passage que je viens de citer plus haut ; c'est comme s'il disait : la terre appartenant à la Bretagne , la terre donnée à la Bretagne ; ce qui achève de démontrer qu'il ne peut s'agir ici de cette province.

Il serait facile , au surplus , de prouver qu'en 933 et postérieurement, la Bretagne appartenait à des princes particuliers , et nullement aux enfants de Rollon. Il n'y a qu'à lire les chroniques et les actes du temps pour s'en convaincre (1).

En nous résumant , il résulte de tout ce que nous venons d'exposer :

1°. Que Rollon ; contrairement à l'opinion généralement reçue et qui se trouve consignée dans tous nos historiens, ne reçut point de Charles-le-simple, lors du traité de Saint-Clair-sur-Epte , le territoire comprenant toute l'ancienne Normandie. Qu'il en faut excepter le Bessin , le Cotentin l'Avranchin dans leur circonscription diocésaine ; lesquels ne furent réunis au territoire normand , le premier qu'en 924 , sous Rollon lui-

(1) Nous concevons toutefois qu'on ait pu se méprendre au sens de Flodoard, et nous ne serions même pas étonné que ce passage, ou, du moins, le souvenir confus de la réunion à la Normandie d'une contrée possédée par les princes Bretons, n'ait, plus tard, donné naissance à l'opinion émise par Dudon de St.-Quentin Guillaume de Jumièges et autres, que la Bretagne avait été donnée à Rollon.

même, les deux autres qu'en 955, sous Guillaume son fils.

2°. Que les limites du territoire concédé à Rollon étaient, à de faibles exceptions près, si nous devons même les admettre, les mêmes que celles des parties correspondantes de l'ancienne province de Normandie ; c'est-à-dire, à l'est et au nord-est, du côté de la France, la Bresle, l'Epte, l'Eure, l'Avre ; au nord-ouest, la mer ; à l'ouest, le diocèse de Bayeux et une partie de celui d'Avranches ; au midi, le Maine (1).

(1) A l'exception de ce qui concerne la partie occidentale, ces limites ont été indiquées par un écrivain italien, qui vivait vers la fin du x^e. siècle, Malaterra. M. Depping, qui le cite dans son *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, fait observer, avec une grande apparence de raison, que l'auteur a sans doute pris les limites telles qu'elles existaient de son temps :

Voici le passage de Malaterra :

• Terra illa concessa a pago Pontiniensi quem ab orientali parte
 • sui habet, secus mare Anglicum, quod ab aquilonari parte
 • adjacet, usque in Britanniam quæ fines ejus occidentales
 • claudit, ab occidentali verò et meridiano cornu pago Ceno-
 • manico terminatur usque in Carnotensem, et à Carnotens
 • clauditur Velcasino et Balvacensi usque Pontium . •

NOTICE

Sur une Amphore romaine trouvée à Courseulles (Calvados) ; par M. LÉCHAUDÉ-D'ANISY.

(Lue dans la séance du 12 Novembre 1851.)

L'ENTREPRISE formée par quelques habitans de Caen , pour ouvrir à Courseulles un petit port au cabotage et au commerce des huîtres , n'a commencé le déblai des terres du bassin projeté que depuis deux mois environ ; et déjà les fouilles ont mis à découvert plusieurs objets d'antiquité romaines qui se trouvent rarement dans un état de conservation aussi parfait. Telle est particulièrement une fort belle amphore de plus d'un mètre de hauteur , trouvée dans la tangue à douze pieds environ au-dessous du sol , par les ouvriers qui déblayaient le milieu de ce bassin. Lorsqu'elle fut découverte , les bords de l'orifice étaient seulement un peu endommagés ; la fracture qui se remarque maintenant dans le dessin était à

poïne apparente et le morceau qui la remplissait n'était pas encore détaché. Mais le volume et la pesanteur de cette amphore remplie de tange humide, firent croire aux ouvriers qu'elle renfermait un trésor, et s'étant empressés de la vider, ils négligèrent, dans leur désappointement, de ramasser le fragment qui s'en était séparé. Depuis je l'ai vainement cherché parmi les déblais. Peu de jours après cette découverte, c'est-à-dire vers la fin du mois de septembre, on trouva également dans le même emplacement divers fragments de deux autres Amphores dont la courbe indique qu'elles devaient être de la même grandeur que la première, et en général elles n'en paraissent différer que par leur degré de cuisson qui donne un peu plus ou un peu moins d'intensité à la couleur rougeâtre de la terre.

Le dessin linéaire que j'ai joint à la figure réduite de ce vase (*Voyez l'Atlas*), pour en indiquer les diverses dimensions, me dispensera d'entrer ici dans des détails techniques; d'ailleurs j'ai l'espoir que M. Gaugain, entrepreneur du port, se fera un véritable plaisir d'en faire hommage à la Société.

Ces Amphores, d'une forme très-élégante, paraissent beaucoup plus grandes que celles qui ornent la collection des vases antiques de la mu-

nufacture de porcelaine de Sèvres. Elles n'ont point de base, et il est assez difficile de se rendre compte maintenant du motif qui a pu déterminer les romains à adopter une forme aussi incommode; car les vins renfermés dans ces Amphores n'étaient garantis du contact de l'air que par une couche d'huile et de cire que la moindre inclinaison devait rompre. Cet usage cependant se conserve encore aujourd'hui en Italie pour les vins de Monte-Fiascone; mais du moins sont-ils contenus dans des vases dont la base est extrêmement large et le col fort allongé.

Je n'ai pas encore eu le temps de déterminer par le calcul le volume de liquide que les Amphores de Courseulles devaient renfermer; mais elles me paraissent contenir, comme les Amphores romaines, la vingtième partie du *culeus* ou quatre-vingt-huit setiers, qui représentent à peu près trente-cinq ou trente-six de nos litres d'aujourd'hui. Aussi a-t-on beaucoup de peine à croire d'après Suétone, qu'un homme ait pu boire à son repas une de ces Amphores remplies de vin.

En examinant avec attention l'emplacement que les déblais viennent de mettre à découvert, on ne peut douter que ces mêmes Amphores n'aient été jetées sur ce point par l'effet de quelque submersion, quoiqu'elles aient été trouvées

à douze ou quinze pieds au-dessous de la terre ferme , et à une assez grande distance de la mer et du lit actuel de la rivière de Seules , si sujette , comme on le sait , à changer son embouchure. Non-seulement l'un des fragments de ces Amphores offre dans son intérieur quelques-uns de ces lépas qui adhèrent ordinairement aux rochers ou aux coquilles ; mais on voit encore à douze pieds de la place où ces vases furent trouvés , une rangée de vingt-cinq ou trente gros madriers de chêne blanc , formant une espèce de batardeau contre lequel il est probable que le bâtiment , qui transportait ces vins , sera venu s'échouer. Ce batardeau , dont le sommet est fortement corrodé par l'effet des eaux , paraît avoir été disposé pour contenir la Seulle et garantir quelques habitations qui probablement devaient être situées non loin de là : du moins plusieurs briques évidemment romaines trouvées en ma présence et les premières qui se soient rencontrées dans les fouilles , indiquent suffisamment que ce point de la côte n'était pas inhabité , d'autant plus que précédemment on avait trouvé plusieurs fragments de granit taillé en dalles de quatre à cinq pouces d'épaisseur , qui semblaient provenir de quelque construction renversée sans doute par une violente irruption des eaux.

Je n'ai trouvé jusqu'ici aucune apparence de construction parmi la masse de tange qui s'exploite en ce moment, et ce que j'y ai remarqué de plus extraordinaire, c'est un amalgame d'ossements de quadrupèdes et de coquilles marines en nombre presque égal, dont la réunion paraît assez difficile à expliquer maintenant (1).

Néanmoins l'état actuel des fouilles donne lieu d'espérer qu'on découvrira de nouveaux objets d'antiquités romaines, et par suite des points de repaire propres à déterminer quelques positions géographiques.

(1) Je crois devoir aussi signaler une couche homogène d'une espèce de tourbe découverte à quinze ou dix-huit pieds de profondeur, qui paraît uniquement formée de débris d'algues et de joncs marins. Cette tourbe doit intéresser les naturalistes.

MÉMOIRE

Sur la collection de Vases antiques trouvés en Mars 1830, à Berthouville, arrondissement de Bernay, lu dans la séance publique du 27 Juillet 1830; par M. AUGUSTE LE PRÉVOST.

UN préjugé d'autant plus dangereux qu'il reposait sur des raisonnements plausibles a long-temps arrêté chez nous la recherche des antiquités romaines. On a trop souvent proclamé que ce genre d'exploration ne pouvait amener de résultats capitaux que dans la patrie même du peuple-roi, ou tout au plus dans les contrées contiguës et appartenant comme elle au bassin de la Méditerranée; que les Romains, dans leur dédain persévérant pour des pays aussi éloignés que le nôtre du centre de leur empire, dont le climat convenait aussi peu à leurs habitudes, les derniers soumis et les premiers enlevés à leur domination, n'y avaient laissé que des traces peu marquées de leur séjour; que ce qui en subsistait encore n'était guères plus propre à offrir des caractères

précis aux amis de nos antiquités que des modèles aux amis des arts, qu'il était en conséquence inutile de s'engager dans des recherches nécessairement stériles. Ces raisonnements s'accordaient trop bien avec les dispositions indolentes de nos devanciers pour n'avoir pas été accueillies par eux à peu près sans opposition. On méprisait nos antiquités romaines du Nord de la France comme chétives et rustiques, en même temps qu'on repoussait nos antiquités gauloises comme barbares et nos antiquités normandes et françaises comme trop récentes, trop éloignées des types classiques pour mériter un examen approfondi. On refoulait de tout son pouvoir vers la Grèce et l'Italie, vers la France méridionale au moins cette noble étude, plante exotique, disait-on, qui ne pouvait porter dans nos climats septentrionaux que des fleurs incomplètes et des fruits avortés. Nous ne saurions assez déplorer tout ce que cette indifférence nous a fait perdre de monuments et de débris gallo-romains fournis par notre propre territoire. Pour faire apprécier la profusion avec laquelle ils y avaient été semés, il nous suffira de citer le fait suivant : Il existe à la bibliothèque publique de Rouen un rituel ecclésiastique à l'usage des moines de Jumièges, qui paraît remonter jusqu'à l'époque de

l'abbé Thiérri (1014--1028), mais qui est au moins incontestablement du XI^e. siècle. Ce recueil renferme un grand nombre d'oraisons applicables aux circonstances les plus habituelles de la vie monastique. C'est ainsi qu'on y en trouve et pour la façon de la tonsure des religieux et pour celle de leur barbe et pour la bénédiction de leurs cheminées nouvellement construites et cent autres circonstances tout aussi journalières. Eh bien ! au milieu de ces prières d'un usage si fréquent, il y en a une pour la purification des vases trouvés dans des constructions antiques : « Oratio super vasa in loco antiquo reperta. » Nous ne pouvons nous défendre du désir de la citer :

« Omnipotens sempiternus Deus, insere te officiis nostris et hæc (hoc) vascula (vasculum) arte fabricata (fabricatum) gentilium , sublimitatis tuæ potentiâ ita emundare digneris , ut, omni immunditia depulsa , sint (sit) fidelibus tuis tempore pacis atque tranquillitatis utenda (utendum). Per Christum Dominum nostrum , etc. (1)

(1) Rituale ecclesiasticum et monasticum ad usum ecclesie Gemmeticensis, N^o. 93 des manuscrits de la bibliothèque publique de Rouen. Voici la liste des bénédictiones et oraisons qu'il renferme :

Benedictio salis.

Benedictio palmæ et olivæ

Benedictio aquæ.

(dominica in ramis palm.)

» cineris.

» ignis novi.

Benedictio cereorum (die 11 februarii)

» incensi

A quiconque aura parcouru comme nous ce rituel il restera démontré que la découverte de vases

Benedictio super cereum accensum ad vespéras.

Oratio contra fulgura.

Benedictio uyz.

- ad fruges novas.
- pomorum.
- ad omnia quoscunque volueris.
- panis.
- Vini.
- super vasa in loco antiquo reperta.

Oratio ubi vestimenta conservantur.

- in domo infirmorum.
- in arca.
- in granario.
- in caminata.

Benedictio incensi.

- ad stolas vel planetas.
- ad vestimenta sa-

cerdotalia seu levitica.

Benedictio ad omnia in usu altaris vel basilicæ.

Oratio dum primum tonditur infans.

- dum clericus efficitur infans.

Benedictio ad barbas juvenum clericorum vel monachorum tondendas, aut eorum etiam qui in laico habitu permanentes benedictas volunt gestare barbas.

- ad clericum faciendum eum qui ex seculari habitu recipitur.

Oratio ad signum ecclesie benedicendum.

Le reste du volume est rempli par les prières de l'agonie et de l'enterrement (*).

(*) Depuis que ceci est écrit l'oraison *Super vasa in loco antiquo reperta*, a été retrouvée par notre savant confrère à la société des Antiquaires de Londres, M. John Gage, dans le missel Anglo-Saxon rapporté d'Angleterre par Robert alors évêque de Londres et depuis archevêque de Cantorbéry. La présence de cette pièce dans deux liturgies si différentes, prouve qu'elle n'appartient en propre ni à l'un ni à l'autre et que toutes les deux doivent l'avoir empruntée à quelque rituel plus ancien encore.

antiques devait être au XI^e. siècle un événement bien commun dans le territoire de Jumièges et probablement dans tout le pays pour avoir été prévu dans un recueil de formules entre la bénédiction d'une barbe et celle d'une cheminée.

L'injuste dédain que nous avons encore entendu professer de nos jours pour les antiquités romaines de notre territoire ne pouvait subsister long - temps au sein d'une génération aussi studieuse , aussi avide de découvertes que la nôtre. Un savant confrère , dont nous déplorons la perte récente , M. Rever , étranger à notre province par sa naissance , mais qu'un séjour de cinquante ans et un vif intérêt pour la gloire et les intérêts de la Normandie , avaient naturalisé complètement parmi nous est le premier de nos compatriotes que nous ayons vu se vouer franchement et consciencieusement à ces nobles recherches. Peut-être était-il permis de craindre qu'elles ne restassent plus ou moins long - temps ensevelies dans sa tombe , lorsque plusieurs de nos confrères , et particulièrement MM. de Gerville, Gaillard, de Caumont , Lambert , Langlois , Estancelin et Féret , en les renouvelant , en les appliquant à d'autres objets aussi bien qu'à d'autres lieux , nous ont complètement rassurés à cet égard. Il n'est plus permis désormais de révoquer en doute les secours nombreux et puissants que cette étude si long-temps

inconnue peut fournir chez nous à la géographie antique, à l'histoire des arts et à celle des mœurs, à l'examen surtout des altérations importantes que le type romain a dû subir dans une transplantation si lointaine. Grâce à ces savants travaux, aux publications dont ils ont été l'objet, au cours d'antiquités de M. de Caumont et à la puissante influence de la compagnie sur tous les points du territoire, l'archéologie romaine ne saurait plus périr parmi nous ; elle s'y naturalisera de plus en plus : si le passé ne nous présente guère, sous ce rapport, que des pertes à déplorer, le présent nous console déjà, et l'avenir, à une époque où la surface du sol est sans cesse fouillée par l'agriculture et l'industrie, nous promet les plus amples dédommagements.

Mais plus ces travaux sont actifs, plus aussi nous devons nous empresser d'en mettre à profit les résultats, de recueillir et de décrire tout ce qu'ils ramènent à notre portée, de guider et d'encourager par nos exemples et par nos leçons cette portion considérable de la population qui ne peut être initiée que par reflet au goût et à l'étude des objets qui en proviennent. Chaque jour le nombre des chances de découvertes augmente dans la même proportion que le domaine de la culture s'étend ; mais les chances de destruction éprouveraient le même accroissement, si nous ne

redoublions d'activité pour éclairer de plus en plus nos concitoyens sur la nécessité d'examiner et de conserver les morceaux de ce genre qu'un heureux hasard peut faire tomber sous leur main. C'est donc un devoir pressant pour chacun de nous d'apporter tous les ans à la compagnie le tribut des observations faites par lui ou autour de lui dans le territoire qu'il habite, afin qu'elle puisse les faire entrer sur-le-champ dans ses publications et leur imprimer ainsi le plus haut degré d'authenticité et d'utilité possible.

Tel est le devoir que nous venons remplir en ce moment pour ce qui concerne les découvertes d'antiquités romaines opérées à notre connaissance depuis le commencement de l'année 1830 dans l'arrondissement de Bernay. La nouvelle de l'une de ces découvertes, inattendue autant que merveilleuse, a déjà retenti depuis long-temps non seulement en Normandie et dans le reste de la France, mais encore dans tous les lieux où fleurit l'étude des antiquités. C'est par un écrit publié à Rome même, au point central des études archéologiques (1) que les résultats en ont été proclamés pour la première fois. L'auteur de cette notice, M. Charles Lenormant,

(1) *Bulletino dell'istituto di corrispondenza archeologica.*
N. V^a. di maggio 1830. p. 97.

inspecteur des beaux-arts, n'hésite pas à déclarer que « le produit de la fouille eût immédiatement passé dans les mains du fondeur, sans l'intérêt tout nouveau qu'ont excité dans la province les travaux de la société des Antiquaires de Normandie, en faisant pénétrer jusque dans la dernière classe du peuple un goût réel pour l'étude de l'histoire locale. » Ainsi grâce à la rapidité vraiment électrique avec laquelle tout circule et se communique aujourd'hui, au bout de cinq années d'existence, les travaux de la compagnie sont déjà connus, appréciés, proclamés dans la capitale même de ce monde antique qui lui devra, nous n'en doutons pas, tant de révélations sur ses monuments et sur ses arts.

Deux autres points du territoire de l'arrondissement de Bernay mériteront encore de vous être signalés, et s'ils ne se recommandent pas à votre attention par des titres aussi puissants, vous voudrez bien ne pas oublier que des siècles pourront s'écouler avant qu'on retrouve quelque chose de semblable aux merveilles de Berthouville, et que dans le domaine de l'archéologie le fait le plus modeste en apparence doit être enregistré avec autant de soin que les plus importantes découvertes, parce qu'il rachète presque toujours tôt ou tard, soit par la fréquence

de ses applications , soit par sa liaison avec d'autres observations , ce qui lui manque sous le rapport de l'éclat et de l'attrait.

§ I. *Objets en argent , trouvés à Berthouville.*

Le 21 mars 1830, le sieur Prosper Taurin , cultivateur , demeurant à Berthouville , arrondissement de Bernay , labourait un champ situé dans la même commune , hameau du Villeret , et dont il avait fait récemment l'acquisition. Le soc de la charrue rencontra un obstacle (une tuile romaine placée debout) à un demi-pied de la surface du sol. La même circonstance était déjà arrivée à plusieurs des individus qui avaient labouré ce champ avant lui ; mais ils s'étaient contentés de relever ou de détourner la pointe du soc. Le sieur Taurin , en sa qualité de propriétaire , crut devoir plutôt débarrasser son champ de cet obstacle que de se contenter de l'éviter comme ses devanciers. Ayant emprunté à cet effet la pioche d'un ouvrier voisin , il parvint facilement à arracher cette tuile sans la briser , et trouva immédiatement à côté plus de soixante-dix objets en argent , qu'elle était destinée à protéger du côté du levant , et qui étaient déposés en bloc sur quelques morceaux de

marne. Tous ces objets étaient enfouis à la même profondeur et préservés d'un seul côté du contact du sol environnant au moyen de la tuile dont il vient d'être parlé ; aussi étaient-ils mélangés de terre. (1) Ce dépôt se trouvait à cinquante pas environ du chemin d'Orbec à Rouen , par le marché Neuf et le Pont Autou, communication jadis célèbre et importante , mais qui, dans la portion que nous en connaissons , ne nous a point offert d'encaissement romain comme la voie antique qui se rend de Brionne au marché Neuf , en passant par la même commune , voie dont nous avons parlé dans notre mémoire sur quelques monuments du département de l'Eure (2). Le champ

(1) Nous croyons ne pouvoir entrer dans trop de détails sur ces circonstances , conformément à la demande qui nous en a été faite par un illustre et savant magistrat.

(2) Mémoires de la société des Antiquaires de Normandie, t. iv. p. 366. Quoique ce chemin n'offre point d'encaissement dans sa partie voisine de Bernay, nous sommes porté à penser, d'après les renseignements qui nous ont été transmis par notre respectable confrère M. Vaugois et par MM. Bouvry et Lefebvre du Ruffé, que c'était, à l'époque romaine, la principale communication entre Rouen et les habitants du diocèse de Séez, les Aulerei Cenomanni et autres cités placées dans la même direction. A partir d'Alençon, il passe par Séez, le Merlerault, Cisey, le Sap, et arrive à Orbec. Entre ces deux derniers points il y a un encaissement très-marqué. D'Orbec il vient par Saint-Martin-du-Tilleul, où il donne son nom aux hameaux de la haute voie et de la Basse voie et par Courbépine au Marché Neuf, où il rencontre la route de Lisieux à Paris. Du Marché

où a été faite la découverte , et la plupart de ceux qui l'entourent présentent des vestiges de constructions , des maçonneries , des fragments de tuiles romaines qui ne permettent pas de douter de l'existence d'un ancien établissement important sur ce point. Quelques - unes de ces maçonneries sont même tout près de l'endroit où reposaient les objets trouvés, et ceux-ci en étaient entourés de manière à faire supposer que c'est dans l'enceinte d'un appartement qu'ils avaient été confiés à la terre avec si peu de précautions. Au reste , on n'a pas encore pu faire de fouilles pour s'éclairer à ce sujet, le champ ayant été immédiatement ensemencé en lin , puis en blé. De l'autre côté du chemin sont également des vestiges de constructions , entre autres un très-beau puits , nommé dans le pays le puits des Anglais et entouré de traditions en harmonie avec cette désignation.

Les objets trouvés par le sieur Taurin , malgré le mélange de terre dont ils étaient souillés , leur situation presque au niveau du sol , et la négli-

Neuf il se rend par Berthonville , Salerne et Autou au Pont-Autou , dans le voisinage duquel il est encaissé et porte le nom assez étrange de chemin de Lisieux à Jumièges; du Pont-Autou il se dirige sur le Bourg-Achard à travers la plaine du Roumois. — La présence d'un temple de Mercure confirme puissamment notre opinion sur l'importance de ce chemin.

gence avec laquelle ils avaient été enfouis, présentaient un état parfait de conservation (1). Sans la pression qui a bossué ou brisé quelques-unes de leurs parties les plus minces, on pourrait dire qu'ils ont plus souffert des coups de pioche au moyen desquels on les a extraits que du séjour de seize ou dix-sept siècles dans la terre. On jugera facilement de la surprise et de la joie de ce cultivateur, à la vue d'environ cinquante livres pesant d'argent tombant entre ses mains d'une manière si inopinée ; toutefois il était loin d'apprécier la valeur du trésor qu'il venait de rencontrer, et sans les conseils éclairés de son parent, M. Liston, huissier à Bernay, il l'aurait probablement vendu à vil prix à quelque orfèvre qui se serait empressé de le dénaturer, afin d'anéantir les traces de la fraude. La foire de Bernay qui se tenait quelques jours plus tard aurait encore ajouté aux dangers de ce genre, si le sieur Taurin n'eût pris la sage résolution de confier tous ces objets aux soins de son parent. Ils furent donc apportés à Bernay dans le domi-

(1) Comme le métal est d'une grande pureté dans la presque totalité, plusieurs étaient exempts de toute oxidation et les autres ne présentaient qu'une couche légère d'oxide noir d'argent, sauf cinq ou six aux lesquels des taches de carbonate de cuivre trahissaient la présence de ce métal.

cile de M. Liston qui mit , ainsi que toute sa famille , une extrême obligeance à les montrer aux nombreux curieux sans cesse attirés par la nouvelle de cette découverte. C'est là que nous les vîmes nous même pour la première fois , vers le milieu d'avril , et que nous fûmes véritablement ébloui par le spectacle de tant de chefs-d'œuvre accumulés , bien supérieurs pour la plupart à tout ce que nos arts modernes peuvent fournir pour décorer les palais des rois. Nous nous empressâmes de les décrire succinctement dans une suite d'articles du journal de Rouen (1). Notre compatriote , M. Prétextat Oursel , en fit le sujet d'un recueil de lithographies à la plume (2) , et MM. Charles Lenormant , inspecteur des beaux-arts , et Raoul Rochette , membre de l'Institut , vinrent successivement les visiter. Ce dernier en traita le 3 mai pour le compte de la bibliothèque royale avec le propriétaire par le prix de 15,000 fr. , et les emporta ce jour-là même à Paris pour les déposer immédiatement dans la riche collection qui venait d'en acquérir la propriété. M.

(1) Numéros des 19 avril , 7 , 17 , 22 mai et 7 juin.

(2) Antiquités romaines trouvées à Berthouville près Bernay , département de l'Eure , le 21 mars 1830 , dessinées sur les lieux par Prétextat Oursel. Paris , musée Colbert , rue Vivienne , Levisy , rue Saint-Victor , n°. 149. Bernay , chez Mm^e. veuve Oursel , in-f°. ; 10 planches et une demi-feuille de texte.

de la Haye , alors sous-préfet de Bernay , et M. Liston eurent beaucoup de part à la conclusion de cette acquisition , à laquelle nous nous félicitons nous-même de n'avoir pas été complètement étranger , et qui mettait enfin ces inappréciables reliques à l'abri de toutes les chances de destruction , de dispersion et d'exportation dont elles avaient été menacées jusques-là. Nous devons ajouter que MM. Liston et Taurin , animés d'un zèle bien généreux et bien rare , attachèrent une importance particulière à ne traiter qu'avec un établissement public français , qu'ils sacrifièrent même à cette circonstance une partie de leurs prétentions et en firent une condition expresse de la vente. Nous ne saurions pour notre compte assez remercier ces messieurs de la constance avec laquelle ils ont su , conformément aux avis de M. de la Haye et aux nôtres , résister à toutes les propositions tendant à éparpiller une si admirable collection , danger que nous n'avons cessé de repousser de tout notre pouvoir , quel que fût d'ailleurs notre dévouement pour les personnes ou les corps savants de qui elles provenaient. Nous aurions vivement désiré en revanche que nos principaux établissements scientifiques pussent être dédommagés de l'enlèvement de ces objets par des empreintes en plâtre des

plus parfaits d'entre eux ; mais il a fallu renoncer à pratiquer cette opération, moins encore à cause des frais considérables qu'elle eût entraînés que de l'impossibilité proclamée par M. Raoul Rochette de la pratiquer sans endommager gravement les feuilles très-minces d'argent repoussées au marteau , que le génie des arts a le plus particulièrement embellies de ses créations. Nous avons l'espoir au reste d'être prochainement consolés de cette privation par la publication spéciale que le savant conservateur du cabinet du Roi prépare au sujet de la collection de Berthouville , et dans laquelle le burin le plus pur et le plus habile rivalisera de précision et d'élégance avec le trait antique (1). En attendant cet ouvrage , les lithographies à la plume publiées par notre compatriote , M. Oursel , offriront des ressources suffisantes pour l'étude sommaire des principaux objets. Nous désirerions qu'il en fût de même

(1) Depuis que ceci est écrit , M. Raoul Rochette a donné dans le *Journal des Savants* , n°. de Juillet et d'août 1830, mais qui n'a paru qu'en 1831 , une notice sur quelques vases antiques d'argent , faisant partie d'une collection d'objets de métal , récemment trouvés près de Bernay , en Normandie , et acquise par le cabinet des antiques de la bibliothèque de roi , qui nous aurait été d'un puissant secours pour la composition de ce mémoire , si nous l'eussions connue plutôt , et à laquelle nous emprunterions plusieurs notes importantes.

du présent mémoire dans la composition duquel nous nous sommes aidé si fréquemment des souvenirs de nos conversations avec MM. Raoul Rochette et Lenormant, ainsi que de la lettre insérée par ce dernier dans le journal italien mentionné ci-dessus (1).

La collection de Berthouville se compose d'environ soixante-dix objets, tous en argent, et dont plusieurs appartiennent à la plus brillante époque de l'art antique. Le plus grand nombre est d'une date intermédiaire qu'il est difficile de déterminer avec précision ; quelques-uns seulement révèlent, par l'infériorité du titre, aussi bien que par la grossièreté du travail, une époque de décadence déjà avancée. Quant à la date de l'offrande qui, au moins pour les premiers, ne doit pas être confondue avec celle de la fabrication, nous dirons avec M. Raoul Rochette qu'il en est pour lesquels on peut la faire remonter jusqu'au règne des premiers Césars, et avec M. Lenormant qu'il n'y en a point où elle paraisse postérieure à la fin du III^e. siècle. Tous sont ou des dons votifs, ou des instruments à l'usage du culte, sans aucun mélange de médailles ou autres objets profanes, et ils composaient visi-

(1) P. 81.

blement *le trésor* (1) du temple de Mercure Auguste (2) Canetus (3) : il est clair d'après les nombreux restes de constructions au milieu desquelles ils ont été trouvés que ce temple était situé dans le même emplacement, et d'après les surnoms de CANETUS et KANETONNESSIS donnés à Mercure dans la plupart des inscriptions que le lieu s'appelait CANETUM. C'est au disque de Propertius Secundus (4) que nous devons la révélation précise de ce nom, si important à constater pour le faire entrer dans la liste malheureusement trop

(1) Nous employons ici ce mot de trésor dans son acception de collection de vases sacrés et autres objets précieux, offerts par la piété des fidèles et conservés soigneusement pour être exposés à la vénération publique dans les principales solennités. Tels étaient encore avant la révolution les trésors de la plupart de nos églises catholiques.

(2) Le surnom d'Auguste donné à Mercure est une circonstance qui se présente dans beaucoup d'inscriptions. Montfaucon a décrit et figuré un monument trouvé à Beauvais et dédié à Mercure-Auguste (*Antiq. expliq.* 1. p. 132). Gruter en cite dix autres; savoir : trois à Vienne en Dauphiné, une à Briançon, trois en Italie et trois en Allemagne. Dans les pays plus anciennement soumis que le nôtre à la domination romaine, ce surnom fournirait une donnée chronologique; mais il ne peut nous offrir aucun renseignement de ce genre, puisque l'époque où l'on commença à l'employer coïncide avec celle de l'introduction du culte romain dans nos contrées.

(3) On disait à cette époque Mercure Canetus, comme on a dit depuis : Notre-Dame de Lorette, Notre-Dame de la Délivrande, etc.

(4) *ORO. MERCURIO. KANETONNESSI.*

contre des établissements romains situés sur notre sol et dont le souvenir s'est conservé jusqu'à nous. Toutes les autres inscriptions ne nous fournissent que le surnom de CANETUS qui aurait pu être dérivé d'un mot de deux syllabes, tandis que KANETONNESSIS OU KANETONNENSIS provient nécessairement de CANETVM. Il n'est resté à notre connaissance aucune trace de ce nom parmi ceux que portent actuellement les localités environnantes.

Nous ne doutons point que la collection de Berthouville n'ait été enfouie dans le courant du III^e. ou du IV^e. siècle, et nous pensons que cette mesure aura eu pour but l'intention de la soustraire au pillage de quelque invasion plutôt qu'aux recherches des premiers prédicateurs du christianisme dans nos contrées. Un savant ami, dont nous aurons l'occasion de vous citer les observations (M. Louis Dubois) tient exclusivement à la dernière conjecture, qu'il appuie d'un passage de la vie de Saint-Taurin (1). Nous re-

(1) Journal de Rouen, n^o. du 23 Juin 1830. Les raisons alléguées par M. Dubois consistent dans la destruction du culte de Diane par St.-Taurin (d'après sa légende), dans la présence d'une idole de Mercure en argent, lorsqu'il comparut devant Licinius à Gissy, et enfin dans l'antériorité de l'apostolat du saint évêque aux ravages des Francs et des Saxons. Le rapprochement des deux premières circonstances avec la collection

grettons de ne pouvoir partager sa manière de voir. C'est à nos yeux un fait bien constant que la foi chrétienne n'a été portée qu'après le IV^e. siècle, soit dans le diocèse de Lisieux, auquel appartenait Berthouville, soit dans celui d'Evreux où eurent lieu les prédications de Saint-Taurin. Nous croyons avoir établi ailleurs (1) que la mission de ce prélat, bien loin de remonter jusqu'au milieu du III^e. siècle, ne peut être placée que dans le courant du V^e. , et qu'on ne doit ajouter aucune foi à sa légende visiblement apocryphe. Ce n'est plus à l'époque de critique avancée où nous vivons qu'on peut s'en tenir aux fixations chronologiques que des calculs erronés ou de pieuses fraudes attribuaient durant les ténèbres du moyen âge à l'apostolat des premiers évêques de la seconde Lyonnaise. Il faut donc aussi, ce nous semble, cesser de leur imputer les actes de vandalisme visiblement antérieurs à l'époque plus récente encore où ils ont pu inquiéter les dépositaires des monuments re-

de Berthouville, et surtout l'observation de la singulière coïncidence de la statue d'argent de Mercure dans des lieux si peu éloignés sont aussi ingénieux que séduisants au premier coup d'œil. Il est fâcheux que tout cela repose sur une base aussi fragile que les actes de St.-Taurin.

(1) Notice sur la châsse de St.-Taurin d'Evreux. Mém. de la société des Antiquaires de Normandie, t. 17.

ligieux du paganisme. Ce n'est que dans des récits forgés pendant les siècles d'ignorance qu'on a commencé à leur attribuer des destructions qui n'ont dû être opérées que par leurs successeurs quelquefois assez éloignés, et lorsque ceux-ci joignirent à l'autorité de leurs paroles celle d'une puissance temporelle étendue. Jusques là, comme la raison l'indique et comme les légendaires contemporains le confirment, loin de persécuter les autres croyances, ils s'estimèrent heureux, toutes les fois qu'ils purent se livrer en paix à l'exercice et à la propagation de la leur. La négligence que nous avons remarquée dans l'enfouissement des vases de Berthouville indique d'ailleurs que cette mesure a dû être prise avec une grande précipitation et dans l'espoir d'un prochain retour, circonstances beaucoup plus applicables à une invasion imprévue qu'à une persécution religieuse. On conçoit facilement que des barbares, des Saxons par exemple, dont les premiers ravages sur nos côtes remontent si loin, soient venus dès le III^e. siècle faire une descente dans le voisinage, qu'ils se soient avancés jusqu'à *Cannetum* (1), que les prêtres du temple surpris à

(1) Berthouville n'est éloigné que de dix lieues de poste de l'embouchure de la Seine et de douze lieues de celle de la Touque.

l'improviste n'aient eu que le temps d'enterrer précipitamment les objets les plus précieux, et qu'ensuite massacrés ou enlevés par les assaillants, ils aient emporté leur secret avec eux. La collection ne se composant que de vases d'argent indique d'ailleurs qu'on n'a eu en vue que d'éviter le pillage, tandis que si c'eût été la crainte d'un nouveau culte, on y aurait joint une foule d'objets en bronze devant nécessairement faire partie du mobilier du temple, et parmi lesquels il y en avait de tout aussi respectables que ceux-ci sous le rapport religieux, peut-être même sous celui des arts. Dans une surprise pareille à celle que nous supposons, il est tout naturel au contraire qu'on n'ait pensé à cacher que ce qui pouvait tenter des barbares par sa valeur matérielle et intrinsèque (1).

(1) M. Raoul Rochette ayant adopté dans son mémoire inséré au journal des Savants la même opinion que M. Louis Dubois; nous nous croyons obligé d'insister sur cette discussion et de rappeler une circonstance qui nous paraît décisive: c'est que chez les Aulerces la prédication de l'évangile a été visiblement postérieure à la destruction du chef-lieu primitif (MEDIOLANVM AVLAECORVM) par les barbares, et à la création d'un nouvel établissement sur les bords de l'Ifon par les populations échappées aux ravages de l'ennemi. Le christianisme fut introduit encore plus tard chez les LEXOVII.

M. Raoul Rochette tire un argument de ce que quelques-unes des pièces paraissent avoir déjà subi une mutilation antérieure. Tout ce que cette circonstance prouverait, c'est qu'il y aurait

La découverte d'une collection aussi considérable d'objets en argent et renfermant des pièces aussi importantes est un fait inouï, non seulement dans nos contrées septentrionales, mais encore dans les pays que le génie des arts a le plus abondamment peuplés de ses merveilles. Les vases d'argent sont très-rares dans toutes les collections, même à Rome, à Naples et en Sicile. On ne peut citer d'autre découverte comparable à celle de Berthouville sous le rapport du nombre des pièces et de leur valeur matérielle que la toilette d'une dame romaine appartenant aujourd'hui à M. le duc de Blacas. Cependant nous apprenons de M. Raoul Rochette qu'on a trouvé récemment aux environs de Limoges une autre collection précisément du même genre et provenant pareillement d'un temple de Mercure. (On sait quelle prédilection les Gallo-Romains montraient pour le culte de ce dieu.) La différence la plus remarquable consiste dans la présence de plusieurs objets de bronze (1). Moins heureux que nous,

déjà en quelques alertes semblables, ce qui n'a rien que de très-probable. On doit se représenter la tranquillité de nos côtes comme tout aussi précaire, aussi souvent troublée du 11^e. au 15^e. siècle qu'à l'époque des courses des Normands.

(1) Voyez sur cette découverte la notice de M. Raoul Rochette, p. 4. La présence d'objets de bronze et la situation des lieux, beaucoup moins exposés aux invasions maritimes des barbares

les antiquaires du pays n'ont pu sauver de la destruction que quelques-uns de ces derniers.

Nous allons passer à une description succincte de toutes les pièces notables de la collection de Berthouville. Nous avons déjà dit qu'elles étaient au nombre de plus de soixante-dix (1), présentant un poids d'environ cinquante livres. Le métal est d'une grande pureté, et il n'y a d'alliage de cuivre que dans les cinq ou six morceaux qui appartiennent à l'époque de la décadence prononcée de l'art. Une circonstance commune à presque toutes celles de ces pièces qui présentent des figures est le caractère polychrome qu'elles prennent par l'emploi de la dorure (et même de la nielle dans un seul cas). On sait aujourd'hui que ce caractère de l'art grec à peine soupçonné jadis, proclamé pour la première fois par M. Quatremère de Quincy, a été reconnu de nos jours dans la plupart des productions de la sculpture et de l'architecture antiques, et que d'habiles explorateurs l'ont retrouvé jusque dans les métopes du Parthenon.

1°. Statue de Mercure ; hauteur 21 pouces ;

rendraient plus vraisemblable la supposition que la collection n'aurait été enterrée que pour la soustraire au zèle religieux des premiers chrétiens.

(1) M. Raoul Rochette en compte près de cent.

poids 5 liv. 7 onces 6 gros. (Voyez planche troisième.) Le dieu est représenté debout , la main droite étendue en avant , le caducée dans la main gauche ; il n'y a d'ailerons ni à ce caducée , ni aux talons. Le haut de la tête manque ; des vestiges de soudure portent à croire que la portion enlevée était un pétase. Cette statue , d'une exécution médiocre (1) , n'a point été fondue , mais composée de feuilles minces d'argent battu réunies par des sutures à queue d'aronde qui rappellent les procédés du même genre dont feu notre savant confrère , M. Rever , a parlé avec détail dans la description de la statue en bronze doré de Lillebonne(a). Le caducée qui est d'une forme inusitée offre des portions dorées.

2°. Fragments d'une autre statue du même dieu , d'un travail fort remarquable. Il n'existe qu'un bras , une main qui paraît avoir porté une

(1) La partie antérieure du torse est beaucoup mieux traitée que la tête et le dos , qui sont remarquables par leur pesanteur. M. Raoul Ruchette trouve de la ressemblance entre la tête de cette statue et celle de l'empereur Tibère , de quelques membres de sa famille et surtout de son neveu Germanicus. Il en conclut que ce pourrait être conformément à un usage bien connu le portrait de ce prince , ce qui autoriserait à assigner à cette statue une date correspondante au commencement du premier siècle de notre ère.

(a) Description de la statue fruste en bronze doré , trouvée à Lillebonne. Rouen , 1825. Voyez aussi Winkelmann , hist. de l'Art , Liv. iv. c. vii , §. 56.

bourse, un genou et des portions de draperie.

3°. Buste de Mercure, d'un style très-gracieux. (Pl. IV. Fig. 1.) Le dieu est coiffé du pétase; les ailerons de petite dimension sont dorés en-dessous. Hauteur 3 pouces; largeur 2 pouces.

4°. Autre buste de Mercure, en argent massif. Hauteur 1 pouce et demi; largeur 1 pouce; poids 2 onces 40 grains. Les ailerons sont dorés, ainsi que le vêtement attaché sur les deux épaules et accusant par-devant une gorge de femme. Les cheveux retroussés des deux côtés sont rassemblés sur le col en un gros nœud. Cette tête qui était visiblement destinée à occuper le fond d'une patère, a été volée et retrouvée dans un ruisseau, après avoir beaucoup souffert. Le nez et le sourcil gauche ont été surtout maltraités. On remarque sous le cou des vestiges de mastic dans une cavité destinée à recevoir la soudure.

5°. Jolie petite main, probablement votive, en argent massif. L'exécution en est fort soignée, quoique le pouce soit beaucoup trop long.

6°. Deux serpens, d'argent fondu, se réunissant par un crochet à leur extrémité inférieure, et présentant ainsi une espèce de compas d'épaisseur; chacun d'eux forme un arc dont la corde a près de 9 pouces de longueur; épaisseur 1 pouce 4 lignes; poids 1 livre 12 onces 4 gros.

Nous ne pouvons présenter aucune conjecture sur l'emploi de ce bizarre instrument, destiné visiblement à embrasser quelque chose, ainsi que le prouve sa forme plate et lisse du côté intérieur. L'exécution en est fort médiocre.

7°. Quatre cuillers à encens, de diverses formes et grandeurs; poids 1 once 4 gros.

8°. Trois *simpulum*; sur le manche du premier, qui est le plus remarquable et qui a trois pouces de diamètre, 4 pouces et demi de hauteur, on voit Mercure, un bouc et un arbre. On sait que le bouc (ou plus souvent le bélier) était l'un des attributs de Mercure et rappelait la profession de berger qu'il avait exercée; l'arbre qui figure ici a probablement la même destination. Sous le bassin de cet élégant instrument on lit l'inscription suivante gravée au pointillé (1), et que nous retrouvons sur plusieurs autres des pièces les plus remarquables de la collection (2):

MERCVRIO. AVGVSTO. Q. DOMITIVS. TTVVS.

Le second, dont les dimensions sont un peu

(1) Presque toutes les inscriptions qui existent dans cette collection sont également gravées en lettres ponctuées. M. Raoul Rochette remarque que l'emploi de ce procédé remonte jusqu'à l'époque des premiers Ptolémées, comme le prouve la plaque de or du temple de Canope, appartenant à Sir Sidney Smith.

(2) Nos. 13, 31 et 52.

plus petites, porte cette inscription, également gravée au pointillé :

MERCVRIO. AVG.

COMBAROMARVS BVOLMINI FIL. (1).

V. S. L. M. (2)

Le troisième n'offre rien de remarquable.

Ces trois pièces pèsent ensemble 9 onces.

9°. Quatre petites capsules parfaitement semblables, de forme cylindrique, sans aucun ornement ni inscription; diamètre 3 pouces 8 lignes; hauteur 8 lignes; poids 7 onces 8 gros.

10°. Disque ou plateau de Propertius Secundus. Diamètre 13 pouces; poids 2 livres 1 once 1 gros.

Le bord est relevé en bosse et orné de lions, de masques et autres attributs scéniques d'une fort belle exécution; au centre on voit un ca-

(1) Ces noms évidemment gaulois ainsi que ceux de Germanissa, de Docirix, de Carantius, de Camulognata, de Coigus, prouvent que le peuple rivalisait de ferveur avec ses dominateurs dans le culte de Mercure-Auguste-Canctus.

M. Vaugeois nous a fait remarquer l'analogie du nom de ce Combaromarus avec celui du bourg de Cambremer, entre Lisieux et Pont-l'Évêque.

(2) *Votum Solvit Lubens Merito*. Cette formule extrêmement commune dans les inscriptions antiques, indique que le don est l'accomplissement d'un vœu après qu'il a été exaucé.

valier attaqué par un lion et un loup : c'est autour de ces figures que se lit l'inscription suivante en lettres d'une grande proportion et d'une belle forme :

DEO. MERCVRIO. KANETONNESSI. C. PROPERT.
SECVNDVS. V. S. L. M.

Ce disque est l'une des pièces de la collection qui appartiennent le plus incontestablement au Haut-Empire. Malgré la nature des ornements de la bordure, nous sommes porté à voir dans les figures du centre le souvenir d'un péril auquel aurait échappé le donateur, plutôt que le combat d'un gladiateur contre les deux animaux. Dans l'une et l'autre hypothèse, leur attaque simultanée est une circonstance peu vraisemblable. Peut-être devrait-on y chercher un sens allégorique. Peut-être aussi ce que nous prenons pour un loup serait-il une lionne, ce qui rendrait le fait beaucoup plus naturel ?

11°. Disque de Germanissa ; largeur 10 pouces et demi ; hauteur 1 pouce ; poids 1 livre et demie ; cette pièce est lisse : au centre on voit un oiseau qui becquète des baies. Cet oiseau est incrusté en or, mais d'un travail assez grossier. On lit autour l'inscription suivante, au pointillé :

MERCVR. AVG. SACRVM.

GERMANISSA. VISCARIVSLM.

Quoique cette inscription soit exécutée avec beaucoup de soin (1), nous ne pouvons la rapporter au Haut-Empire, pour plusieurs motifs, et particulièrement parce qu'il est impossible de séparer le disque de la pièce suivante.

12°. Patère de Germanissa. Grande patère à manche. Diamètre, 6 pouces et demi; manche, 4 pouces 9 lignes; hauteur 3 pouces; poids 1 livre et demie.

Sur le manche on voit le buste d'une femme, de face, entre deux têtes d'épervier. Au-dessous est une femme debout (probablement une Fortune Panthée), tenant de la main gauche une

(1) Les mots sont séparés par des feuilles et l'inscription est terminée par l'image également au pointillé d'un autre oiseau d'une proportion plus grande que les caractères. Ces circonstances annoncent, d'une manière incontestable, une époque avancée.

Le mot *sasam* indique ordinairement une offrande faite ayant l'accomplissement d'un vœu; mais ici l'emploi de la formule *V. S. L. M.* ne permet pas de lui donner ce sens.

Nous pensons que dans cette inscription et dans la suivante, il faut lire *viscarii* plutôt que *viscari* à cause de la dimension extraordinaire de l'I dans la première des deux, qui doit lui faire assigner une valeur double, et qu'après ce mot il faut sous-entendre *vixit* plutôt que *filia* ou tout autre nom qualificatif.

corne d'abondance, et de la droite un caducée dépourvu d'ailerons. Vers le point d'attache sont des fleurs et des feuillages de fort bon goût.

L'inscription gravée au pointillé sur le fond de cette patère est précisément la même que celle du disque précédent, si ce n'est que le mot *SACRVM* ne s'y trouve pas. L'exécution en est grossière et présente des lettres inscrites et d'autres d'une forme très-défectueuse (1). Sur le manche on voit quelques caractères encore plus barbares et que nous n'avons pu parvenir à déchiffrer.

15°. Grande patère ou phiale. Diamètre 10 pouces et demi; hauteur 2 pouces 8 lignes; poids 1 livre et demie. (Voyez pl. IV. Fig. 2.)

Ce beau vase, à l'ombilic duquel viennent aboutir 21 godrons de haut relief et pareil nombre de cannelures profondes, a beaucoup souffert. Sur le rebord intérieur, qui maintenant est détaché du fond, on lit l'inscription suivante :

MERCVRIO. AVGVSTO. Q. DOMITIVS. TVTVS. EX VOTO.

M. Lenormant pense que cette phiale était destinée à recevoir l'un des deux *præfericulum*

1) Toutes les lettres sont formées de lignes courbes. L'A de *VICARI* est inscrit dans le C et l'I, consiste dans un court prolongement du jambage de l'R.

que nous décrivons ci-après, n^o. 30. Cette conjecture nous paraît en effet très - vraisemblable , mais non assez certaine pour que nous osions la présenter avec affirmation.

14^o. Patère d'Ælius Eutyclus. Diamètre 8 pouces et demi ; hauteur 2 pouces ; poids (y compris le fond représentant un amour) 1 livre 4 onces 2 gros. On y lit l'inscription suivante au pointillé :

MERCVRIO. AVG. P. AELIVS. P. AELI. NVMITORIS.
LIBERTVS. EVTYCHVS.
V. S. L. M. (1)

Nous joindrons à cette pièce un fond de patère qui nous paraît en provenir. Diamètre 3 pouces 10 lignes. Un amour , tenant de la main droite un masque barbu , s'appuie de la gauche sur une lyre de grande proportion. Près de lui est un autel. C'est une bonne ébauche et de haut relief, mais restée fort imparfaite. Plusieurs portions en sont détachées.

(1) Nous devons à M. Raoul Rochette les deux observations suivantes sur cette inscription : 1^o. la courbure des branches de *TY* indique une époque voisine du règne de Claude , qui lui avait assigné cette forme ; 2^o. c'était un usage ordinaire pour les affranchis de joindre comme on le voit ici un surnom tiré du grec au nom et au prénom du maître à qui ils étaient redevables de la liberté.

15°. Grande patère. Diamètre 8 pouces; hauteur 1 pouce 9 lignes.

M. LANNIVS ASTIVS

V... E. M.

L'espace que nous avons rempli par des points dans la seconde ligne était indubitablement occupé par la lettre S de la formule habituelle sur ces vases.

Cette inscription est fort mal écrite et les L en particulier sont remarquables par la longueur demesurée aussi bien que par la direction pendante de leur portion horizontale.

A la suite sont d'autres lettres peu distinctes, destinées probablement à indiquer le poids ou le prix du vase.

16°. Grande patère chargée d'ornements exécutés au poinçon. Diamètre 7 pouces et demi; hauteur 5 lignes; poids, avec le disque suivant, 11 onces 2 gros.

Cette pièce est ornée d'un rang de rinceaux fort élégants, puis d'arabesques où l'on voit figurer des vases, des ibis avalant des serpents, d'autres oiseaux monstrueux, des fleurs, des phalènes, des reptiles, des guirlandes, etc.; le tout est d'une belle exécution, en relief d'un côté et

et ceux de l'autre; nous ne pensons pas toutefois que cette patère appartienne au Haut-Empire.

Dans le fond était un disque dont la soudure a cédé à l'action du temps. Nous pensons que c'est celui qui suit :

Fond de patère (pl. IV. fig. 3.) en haut relief représentant Mercure assis sur un rocher; sa tête est ornée d'ailerons. L'une de ses mains s'appuie sur un caducée debout. A ses pieds est un bouc. De l'autre côté on voit un coq, symbole de la vigilance et autre attribut de ce dieu, un autel, enfin une tortue, en mémoire de l'invention de la lyre. Plusieurs parties de ce disque sont dorées. Il a 3 pouces 9 lignes de diamètre et porte l'inscription suivante au pointillé :

L. LVPVLA. M. e. DO.

Nous pensons qu'il faut lire :

Lucia LVPVLA Mercurio Caneto DO (1),
à moins de supposer avec notre savant ami, M. le comte de San-Quintino, que la dernière lettre est un D mal fait ou mal lu. Dans ce cas les deux derniers mots seraient Donum Dedit, mais il

(1) M. Raoul Rochette lit cette inscription de la manière suivante : Lucia LVPVLA Mercurio Caneto Donat, qui nous paraît inadmissible.

nous est d'autant plus impossible de partager cette opinion qu'il n'existe aucun signe de séparation entre le D et l'O, tandis que tous les autres signes sont soigneusement indiqués par des groupes de points.

17°. Patère à pied de Statilius Clarus. Le fond de ce vase est fort relevé à son centre ; la plus grande partie du pied manque. Largeur 5 pouces 2 lignes ; hauteur, dans l'état actuel, 2 pouces ; poids 7 onces.

DEO. MERC. Q. STATILIUS. CLARVS. V. S. L. M.

18°. Patère de Lucanius Blaesus, Diamètre 7 pouces et demi ; hauteur 19 lignes ; poids 11 onces 4 gros. Sur le fond on lit cette inscription au pointillé :

Q. LVCANIVS. BLAESVS.

EX STIPE.

Ces derniers mots indiquent que l'offrande a été faite du produit d'une collecte. Notre confrère, M. Gaillard de Folleville, pense qu'il s'agit ici de fonds faits par quelque corporation ou collège de prêtres dont Blaesus aurait été le chef. M. Raoul Rochette est disposé à y voir plutôt le

produit d'un tronc dont l'usage, dit-il, s'introduisit à Rome assez tard et en même temps que les cultes orientaux (1). Pour nous, d'après la comparaison de cette inscription avec plusieurs autres où nous trouvons la même formule, nous supposons qu'elle signifie : du produit d'une cotisation, d'une quête (2).

Quoique cette inscription soit écrite avec soin, elle appartient visiblement à une date peu élevée, ainsi qu'il est facile de s'en apercevoir, entre autres caractères, aux feuilles qui séparent les mots. Les lettres, de grande proportion, sont tracées par deux rangs de points.

19^e. Patère d'Epaticcus. Jolie petite patère à oreilles plates, ornée de feuillages et de têtes

(1) M. de San Quintino est du même avis et s'appuie de plusieurs passages où le mot *stipes* est manifestement employé dans ce sens.

(2) Il existe encore dans le pays un usage fort bizarre avec lequel cette formule pourrait présenter quelque rapport. Dans les campagnes de l'arrondissement de Bernay et bien au-delà, on ne connaît pas de remèdes plus efficaces à certaines maladies des enfants, que des pèlerinages à des églises souvent assez éloignées. La course perdrait tout son effet si les frais n'en étaient acquittés au moyen d'une quête faite exprès avant le départ. Cette condition est obligatoire même pour les personnes les plus riches. Nous sommes loin au reste de vouloir établir un rapprochement rigoureux entre cet usage et l'inscription qui nous occupe. Nous ferons même remarquer que dans celle-ci aucun vase ne semble avoir été attaché à l'offrande assez dispendieuse qu'elle accompagne.

de serpents. Largeur 5 pouces 2 lignes, sans les oreilles qui ont chacune 7 lignes; hauteur 8 lignes.

MERIO (pour Mercurio). CANETO. EPATICCVS.

O. S. O.

La fin de cette inscription est très-difficile à interpréter. M. de San-Quintino et le savant Jean Labus de Milan qu'il a bien voulu consulter à ce sujet, soupçonnent encore qu'il y a ici substitution de deux O à deux D, soit par le graveur, soit par le lecteur, et qu'il faut lire :

De Suo Dedit,

Nous croyons pouvoir affirmer que les deux O sont bien authentiques. M. Gaillard interprète ces trois sigles par

Ordini Suo Omni.

quant à nous, nous pensons qu'il faut lire :

Ope Sua Obtulit.

ce qui indiquerait que l'offrande, contrairement à celle qui précède, aurait été faite uniquement des propres ressources du donateur. Nous nous empressons au reste de convenir que nous ne pouvons citer aucun exemple à l'appui de la leçon que nous proposons. Nos motifs pour l'adopter sont que nous n'en avons trouvé aucune autre de satisfaisante, et qu'à défaut de formules

identiques on en rencontre dans les inscriptions antiques un grand nombre offrant le même sens (1).

20°. Patère de 6 pouces 3 lignes de diamètre, sur 1 pouce de hauteur. Sous le fond, on voit quelques caractères très-mal tracés au pointillé, dans lesquelles je crois reconnaître les lettres suivantes :

SOLLEMM

IS

VO . . .

. . . S

Nous pensons qu'il faut lire :

SOLLEMNIS votum solvit.

(1) Telles sont, par exemple, les suivantes :

D. S. D. De Suo Dedit.

D. S. I. De Sua Impensa.

D. S. P. De Sua Pecunia.

D. S. S. De Suo Sumptu.

IM. S. Impensa Sua.

P. S. Pecunia Sua.

SVO. S. Suo Sumptu (*).

(*) Notre avant confrère, M. Roger, a bien voulu nous communiquer plusieurs autres interprétations de ces sigles, parmi lesquelles nous remarquons les suivantes :

Omnibus Salvis Obtulit.

Ob Salutein Obtulerunt.

Nous regrettons que cette dernière ne puisse pas s'appliquer aux sigles de l'inscription du n°. 23, car elle nous paraît d'ailleurs fort heureuse.

21°. Petite patère à manche. Largeur 3 pouces 4 lignes ; manche 2 pouces 4 lignes ; hauteur 22 lignes. Sous le manche on lit en caractères très-défectueux :

AVE FILI. P..

Les deux premiers mots de cette inscription rappellent une foule de formules semblables existant sur des vases employés à des usages domestiques. Il est probable que celui-ci avait dans l'origine une destination semblable, et qu'il n'aura reçu qu'après coup une consécration religieuse. Le P et les autres caractères mal formés qui le suivent sont probablement une indication de poids comme dans le n°. 15 ci-dessus.

22°. Autre patère à manche. Largeur 3 pouces et demi ; longueur du manche 2 pouces 3 quarts. Ce manche est orné de trois coquilles et s'attache à la patère par deux têtes de serpent ; le tout est d'une exécution grossière et d'une époque visiblement bien postérieure à celle de la splendeur des arts. Sur le manche on lit en caractères dorés cette inscription : M. VENER. On sait combien il y avait de rapports entre Mercure et Vénus, et qu'Hermaphrodite était le fruit de leurs amours. Il ne faut donc pas s'étonner de les voir ici confondus dans un même culte.

23°. Patères de Créticus. Deux patères à manche et à bordure striée, d'une exécution grossière et sentant le déclin des arts. Diamètre 5 pouces 10 lignes ; manche, 3 pouces 8 lignes ; hauteur, 2 pouces. Sur ce manche on voit l'inscription suivante en caractères très-défectueux tracés au pointillé :

MERCVR. AVG. CRETICVS

RVNATIS. D. S. O. V. S. L. M.

Nous pensons que la dernière ligne doit être lue ainsi :

RVNATIS *filius De Sua Ope Votum Solvit Lubens Merito.*

C'était l'usage pour ceux qui ne jouissaient pas du droit de bourgeoisie romaine de désigner leur père, non par son prénom, mais par le nom de famille. Ainsi il faut lire ici Créticus fils de Runat, et non pas Créticus RUNAT. Quant au second groupe, D. S. O., nous l'interprétons comme ci-dessus, n°. 19, et pour les mêmes raisons.

24°. Patères de LuperCUS. Deux patères sans manche, chargées à l'intérieur de dessins légers au burin, représentant des pampres et des raisins qui s'enroulent autour d'espèces d'obélisques;

des oiseaux viennent les becqueter. Ces dessins sont d'assez bon goût, mais mollement exécutés et portent, comme ceux des vases précédents, l'empreinte de la décadence des arts, quoique à un degré inférieur. On voit dans le centre des vestiges d'incrustations en or; par-dessous, on lit cette inscription très-défectueuse au pointillé :

DEO. MERC. PAN. DECIR. LYBERCVS. EX TEST.

PLAC. DOCIRIS. PII.

Il y a plusieurs variantes dans l'exécution de cette inscription sur les deux vases. L'un porte deux I à la place d'un E, ce qui dénote une époque avancée de l'empire, ainsi que M. Raoul Rochette nous l'a fait remarquer. On trouve aussi *dociruis* à la place de *dociris*. La ponctuation offre encore plus de variantes et de fautes. M. Lenormand lit *docraigis. PIISS.* Quel que soit le nombre de lettres qui suivent le P de ce dernier groupe, nous pensons que c'est une indication de poids comme dans les numéros 15 et 21 ci-dessus. Nous devons encore ajouter que le mot *LYBERCVS* ne nous paraît point employé ici pour désigner un prêtre de Pan, mais comme nom d'homme. En somme nous croyons pouvoir dire qu'il s'agit d'une offrande faite par *DECIR LYBER-*

ces en exécution du testament de *PLACIDIUS* ou de *PLACENTIUS DOCIRIS*.

25°. Douze autres patères de diverses formes et grandeurs, sans inscriptions. Il y en a de fort pesantes; sur le manche de l'une d'elles on voit une figure joufflue de face entre deux têtes d'épervier, un bouc sous un arbre, un masque scénique, et enfin des feuillages. Quelques personnes ont pris la figure pour une tête de Méduse, mais elle ne nous a pas paru présenter ce caractère.

26°. Nous réunirons sous ce numéro plusieurs fonds de patères chargés de figures, et ne tenant plus aux vases pour lesquels ils avaient été faits (1); nous en avons déjà décrit deux en même temps que les patères auxquelles ils nous ont paru se rapporter (nos. 14 et 16). Il en reste quatre dont nous n'avons pas encore parlé.

(1) Ces fonds de patères étaient ce que les anciens appelaient des emblèmes : *emblemata*, plaques ciselées de rapport, pouvant facilement s'enlever à volonté, à la différence des *crustæ*, sorte de placage beaucoup plus adhérent. On trouve ces deux espèces d'ornemens mentionnées dans ce passage de Cicéron : « *Crustæ et emblemata argenti cœlati* ; » et dans un autre passage de Pline, dont nous parlerons ci-dessous. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le Trésor de la langue latine de Robert Étienne : « *Crustæ et emblemata differunt quod crustæ tectoria quedam erant et tanquam bractes quedam illitæ et laminae inductæ inauratæque. Emblemata preciosiora erant et operis exquisitioris exempliæque erant, cum illigata essent vel adfixa. Crustæ verò, etsi revelli poterant, tamen firmius inhaerebant.* »

L'un des plus remarquables , sous le rapport de l'exécution (pl. V. fig. 1.) , a 3 pouces et demi de diamètre; il représente Mercure debout, n'ayant qu'une draperie sur les épaules, tenant un caducée de la main gauche et une bourse de la main droite; devant cette figure d'une grande beauté est une colonne entourée d'une guirlande et surmontée d'un coq (1) , au-dessus de laquelle un arbre se penche et étend ses branches jusque sur Mercure ; de l'autre côté , sont un bouc grim pant et une autre colonne semblable à la précédente , et portant une tortue (2).

Le second , beaucoup plus petit , représente Mercure debout , s'appuyant de la main gauche sur un caducée ; la main droite tenant une draperie , repose sur la hanche ; du même côté est une bourse couchée horizontalement à la hauteur de la cuisse.

Le troisième (p. V. fig. 2 et 3), présentant une saillie d'un pouce, a 5 pouces 4 lignes de diamètre; il porte deux bustes de ronde bosse vus de face , entre lesquels on voit plus bas un caducée ; l'un d'eux portant des ailerons dans ses cheveux

(1) L'un des attributs les plus habituels de ce dieu et symbole de la vigilance.

(2) Autre attribut de Mercure en mémoire de l'invention de la lyre , dont on lui faisait honneur.

est visiblement Mercure ; l'autre , représentant une femme la tête ornée d'un diadème , doit être Vénus (Voyez ci-dessus , n^o. 22.). Ces deux figures sont plus remarquables sous le rapport du relief que sous celui de l'expression ; le diadème et les ailerons sont dorés.

Le quatrième et dernier (pl. V. fig. 4.) a 4 pouces 1 ligne de diamètre ; il représente un personnage couché sur une peau de lion, la tête appuyée sur une massue. Le torse n'est entouré que d'une ceinture ; trois amours jouent autour de lui : près de sa tête on voit un vase bachique. Il y a beaucoup de charme et d'abandon dans la pose de cette figure ; M. Charles Lenormant la prend pour une bacchante , M. Raoul Rochette pense que c'est plutôt un Hermaphrodite (1).

Nous placerons encore sous ce numéro un cercle d'argent (pl. V. fig. 1.) de 3 pouces 6 lignes de diamètre, et de 3 lignes et demie de largeur , qui nous paraît avoir été appliqué sur le premier de ces fonds de patère ; il porte l'inscription suivante , incrustée en très-beaux caractères d'or :

DEO. MERCURI. SIBYLLA. D. S. D. D.

(1) M. Raoul Rochette, après un plus mûr examen, regarde cette figure comme représentant Vénus couchée et endormie sur la dépouille d'Hercule, et pense que sa ceinture est le *ostium* attribut caractéristique de cette déesse.

La perfection des lettres ne permet pas de douter que cette inscription ne soit du Haut-Empire. M. Raoul Rochette est même porté à lui assigner une date voisine du règne de Claude, d'après la forme de l'Y (1). La belle exécution du fond de patère auquel elle s'applique est tout-à-fait d'accord avec cette conjecture. Nous pensons que les quatre sigles qui la terminent doivent être lus de la manière suivante :

De Suo Donum Dedit.

27°. Vase d'argent chargé de bosselures en creux. Hauteur, 6 pouces ; grand diamètre, 4 pouces ; diamètre de l'orifice, 3 pouces ; poids, 9 onces 3 gros. Les bosselures présentent quelque analogie avec des alvéoles d'abeilles ; il en existe de semblables sur beaucoup de vases grecs, seulement elles y sont en relief et non en creux ; autour du goulot on lit l'inscription suivante, fort mal tracée au pointillé :

MERCVRIO. SACR. MAXVMINVS. CARANTINI.

Voyez sur l'emploi de la formule SACRVM ce que nous en avons dit ci-dessus, n°. 11.

Après le mot CARANTINI on aperçoit les traces

(1) Voyez ci-dessus n°. 14.

de cinq autres lettres, mais encore plus indéchiffrables que le reste de l'inscription. La première est peut-être un F ou un T, la troisième un D, la quatrième un S et la dernière un L. La première pourrait être par conséquent le sigle du mot Filius, et les trois derniers ceux des mots Donum Solvit Lubens. Quant à la seconde lettre de ce groupe, elle nous a paru si informe que nous n'osons hasarder de la déterminer. Ce que nous en pouvons dire de plus positif est qu'elle offre à peu près la forme de la première moitié d'un U majuscule moderne.

Autre petit vase de la même forme, mais à bosselures beaucoup plus légères, sans inscription. Hauteur, 4 pouces et demi; grand diamètre, 2 pouces 9 lignes; diamètre de l'orifice, 1 pouce 9 lignes; poids, 5 onces.

28°. Plaque votive, d'argent, en forme de Tillet. Largeur 2 pouces 10 lignes; hauteur, 1 pouce 9 lignes. On y lit les caractères suivans :

Q. B. S. V. S. L. M.

29°. *Præfericulum* de Camulognata. Ce vase est lisse; il n'en existe que la partie supérieure du poids de 11 onces 4 gros; elle a 5 pouces de hauteur et 3 pouces de diamètre dans

sa partie la plus large. On y lit l'inscription suivante :

MERCVRIO. AVG.

CAMVLOGNATA (1). COIGI. FILIA.

V. S. L. M.

Les neuf vases qui nous restent à décrire étant d'une importance capitale, tant sous le rapport des objets représentés que sous celui de leur exécution tellement supérieure qu'elle atteste au premier coup-d'œil une origine différente, nous nous trouvons dans la nécessité d'en parler avec beaucoup plus de détails.

Les vases antiques d'argent ciselé sont d'une grande rareté dans les cabinets. L'un des plus remarquables et en même temps des plus ana-

(1) Notre respectable confrère M. Vaugeois, nous a fait remarquer la ressemblance du nom de la donatrice de ce vase avec celui du chef gaulois CAMULONNUS, et en tire la conséquence qu'elle devait être de sa famille. Sans admettre ni rejeter cette conjecture, nous ajouterons que CAMUS paraît avoir été le nom gaulois de Mars. On voit dans Gruter (p. 56, n°. 12) une inscription adressée MARTI CAMULO. Dans la langue gaëlique CONNAL et GALNA signifient vaillant. Le nom du Mars gaulois se retrouve dans celui de l'établissement antique (CAMULODUNUM) aujourd'hui remplacé par la ville de Colchester. Il serait d'autant moins étonnant de voir figurer ici une parente de CAMULONNUS que ce guerrier était Aulerque et très-probablement de la cité des Eburoniques.

logues aux nôtres, que l'on connaisse, est celui qui fut trouvé, sous le pontificat de Benoît XI, dans le port de l'ancienne ville d'Antium et qui a été décrit par Winkelmann (*Monumenti antichi inediti*, n^o. 151). Ce célèbre archéologue est porté à l'attribuer à Zopyrus, contemporain de Pompée, cité par Pline dans le nombre des artistes les plus distingués par leurs travaux de ce genre, et à supposer qu'il aura été exécuté en Grèce d'où on aura voulu l'apporter en Italie, ce qui expliquerait pourquoi c'est au fond d'un port qu'il a été trouvé (1). Ce vase présente un caractère commun à sept d'entre les nôtres : c'est d'être pourvu d'un double fond au moyen d'une cuvette mobile, précaution indispensable pour qu'il pût contenir des liquides. On conçoit en effet que la feuille d'argent qui formait ses parois devait être la plus mince possible dans les parties destinées à être repoussées au marteau, afin de faciliter le travail de l'artiste. Cette opération pouvait entraîner quelques fêlures, et la pesanteur des liqueurs incluses eût

(1) *Hist. de l'art*, l. vi. c. 5. §. 22 et 23.

Autant que nous en pouvons juger par un calque que notre obligeant confrère M. de Caumont a eu la bonté de nous relever, ce vase est bien au-dessous de ceux que nous allons décrire pour le mérite et le charme de la composition.

suffi pour en occasionner de plus graves. Il eût été d'ailleurs presque impraticable de nettoyer à l'intérieur une surface aussi bosselée et aussi fragile. Il a donc fallu recourir à des doubles fonds aussitôt qu'on a voulu faire usage de vases ciselés avec quelque délicatesse. Aussi Winkelmann pense-t-il qu'on peut retrouver des traces de leur existence jusque dans les écrits d'Homère. « Par là, dit-il, j'explique ce qu'Homère nomme *amphithetos phialé*, coupe ou gobelet double (Iliad. XXIII. v. 616). S'il nous est permis de combattre les conjectures d'un savant aussi illustre, nous dirons que nous ne partageons nullement son opinion. Il nous semble qu'Homère a voulu désigner une coupe présentant, au lieu de pied, une autre cavité semblable à la première, de manière qu'on pût s'en servir dans quelque sens qu'on la posât sur une table. Il existe encore dans nos campagnes des salières, offrant ainsi deux cavités parfaitement semblables, de manière que chacune d'elles puisse être indifféremment placée en haut ou en bas.

On trouve dans Pline (Hist. nat. L. XXIII. C. XI et XII) deux chapitres fort curieux sur les vases d'argent. Dans le premier, après avoir exposé l'inconstance de la mode relativement au choix du travail et de l'emploi des métaux pré-

ciens porté jusque dans les ustensiles de cuisine, les chars et les fers à cheval, par un contraste si étrange avec la simplicité des anciens romains ; il passe au prix qu'y ajoute encore la main-d'œuvre et fait remarquer que ce n'est pas seulement de son temps que ce prix s'est élevé à des sommes exorbitantes. Il cite pour exemples deux dauphins achetés 5,000 sesterces (environ 1,000 fr.) la livre par C. Gracchus et deux coupes ciselées par l'artiste Mentor que l'orateur L. Crassus avait payées 100,000 sesterces (environ 20,000 fr.). Aussi celui-ci avouait-il qu'il n'avait jamais osé en faire usage. Le même personnage possédait aussi des vases qui lui revenaient à 6,000 sesterces la livre. « C'est de l'Asie vaincue que ce luxe arriva pour la première fois en Italie ; l'an 565 de la fondation de Rome, L. Scipion étala dans son triomphe une prodigieuse quantité d'argent ciselé et de vases d'or. Cette même contrée léguée au peuple romain porta aux mœurs une atteinte plus funeste encore, et la succession du roi Attale ajouta aux maux qu'avait causés la victoire, car on n'eut pas assez de pudeur à Rome pour s'abstenir d'acheter les objets de luxe de ce prince, qui y furent vendus aux enchères publiques, l'an 622, un espace de 57 ans ayant suffi pour apprendre aux Romains,

non pas seulement à admirer , mais à aimer l'opulence étrangère. La réduction de l'Achaïe qui arriva dans le même intervalle , en 608 , eut aussi une immense influence sur les mœurs en nous apportant les statues et les tableaux. Rien ne manqua plus alors. La même époque vit naître le luxe et péris Carthage , de sorte que par le concours de nos destinées l'amour des vices et la faculté de s'y livrer arrivèrent en même temps. »

Au commencement du chapitre suivant , Plinie revient encore sur l'abus de l'argent que l'on employait jusque dans les bains et les meubles de garde-robe ; il le met en opposition avec les mœurs de Fabricius qui ne permettait pas à un général d'armée d'avoir d'autres ustensiles d'argent qu'une coupe et une salière ; puis il poursuit de la manière suivante :

« C'est une chose étrange qu'aucun artiste ne se soit distingué dans la ciselure de l'or , tandis que plusieurs se sont fait un nom par des travaux de ce genre sur l'argent. Le plus célèbre a été Mentor dont nous venons de parler ci-dessus. Il n'a pourtant fait en tout que quatre couples de vases , et on n'a pas connaissance qu'il s'en soit conservé de lui jusqu'à nos jours , ses ouvrages ayant péri dans les incendies du temple de Diane à Ephèse et du Capitole. Varron a écrit

qu'il possédait une statue de bronze de cet artiste. Ceux dont les ouvrages ont été le plus admirés après les siens sont Acragas, Boethus (1) et Mys. Il existe encore dans l'île de Rhodes des ouvrages de tous les trois, savoir : de Boethus dans le temple de Minerve Lydienne, d'Acragas des bacchantes et des centaures ciselés sur des coupes dans le temple de Baccus à Rhodes même, et enfin de Mys un Siléné et des amours dans le même édifice. Une chasse sur des coupes par Acragas a eu aussi une grande réputation. Après ces artistes on vanta Calamis, Antipatér et Stratonicus (dont on disait qu'il avait transporté sur une phiale un satyre endormi plutôt qu'il ne l'y avait représenté), puis Tauriscus de Cyzique. On cite également Ariston et Eunicus, tous les deux de Mitylène, Hécatee, et vers l'époque du grand Pompée, Praxitèles, Posidonius d'Ephèse, Lædus surnommé le Stratiote, parce qu'il prenait pour sujets de ses compositions des guerriers et des combats, et enfin Zo-pire qui représenta les aréopagites et le jugement d'Oreste sur deux coupes estimées 12,000

(1) Cet artiste, quoique plus connu par ses ouvrages d'argent est cité ailleurs par Pline comme ayant fait une admirable statue d'un enfant qui étrangle une oie.

(2) Ou Pasitèles.

sesterces (1). Il y eut ensuite Pythéas dont les ouvrages se vendirent sur le pied de 10,000 sesterces les deux onces. On voyait sur l'emblème d'une phiale Ulysse et Diomède enlevant le Palladium. Il fit aussi pour de très-petites coupes des dessins appelés Magiriscies qui représentaient des cuisiniers ou marmitons, mais dont l'extrême délicatesse a tellement hâté la destruction, que je ne puis pas même en citer d'exemples. Teucer s'est fait aussi une réputation par ses incrustations. Puis tout-à-coup cet art a passé de mode au point qu'on n'y attache plus de prix que sous le rapport de l'ancienneté, les ciselures étant effacées au point de ne pouvoir plus distinguer les figures qu'elles représentaient. »

Pline cite ailleurs (2), parmi les ciseleurs célèbres Lesboclès, Prodore, Pythodocus et Polygnote qui étaient en même temps de grands peintres, Stratonicus et Scymnus, élève de Critias (3).

Enfin Zénodore, artiste établi dans les Gaules, où il passa dix ans à exécuter pour la capitale de

(1) C'est la seconde de ces deux coupes que Winkelmann regarde comme pouvant être la même qui fut retrouvée au fond du port d'Antium, et qu'il décrit n°. 151 de ses *MONUMENTI ANTICHI INEDITI*.

(2) L. XXXIV. c. viii.

(3) Critias était contemporain de Phidias.

l'Anvergne un Mercure dont la main-d'œuvre lui fut payée 400,000 sesterces, est le seul de ses contemporains que Pline cite comme ayant égalé les anciens dans la ciselure aussi bien que dans la sculpture de grande proportion. Pendant qu'il travaillait à la statue dont nous venons de parler, il imita si habilement deux *Poculum* ciselés par Calamis qu'on pouvait à peine distinguer ses copies des vases originaux. Ces *Poculum* appartenaient à Vibius Avitus, président de la province. Celui-ci les tenait de son oncle Cassius Syllanus qui les avait reçus de Germanicus, son élève.

Plusieurs renseignements d'un grand intérêt découlent de ces passages de Pline. Vingt-quatre artistes d'un talent remarquable s'y trouvent cités. Tous sont grecs; un seul, Zénodore, est contemporain de l'auteur, et d'autres travaux originaux de grande proportion doivent avoir occupé la plus grande partie de ses moments, de manière à lui avoir laissé bien peu de loisirs pour copier des ouvrages de ciselure. Aussi ne cite-t-on de lui en ce genre qu'une seule production qui semble être le résultat d'une fantaisie ou de ce que nous appelons un tour de force plutôt que de ses occupations habituelles (1). A l'exception

(1) Dans son article sur les vases de Berthouville, inséré au journal des savants, M. Raoul Rochette part de ce fait isolé et

de Pythéas et de Teucer (ce dernier n'était qu'un incrustateur) qui paraissent avoir fleuri quelques années après Pompée , tous les autres appartiennent à la période qui s'écoula entre le siècle de Périclès et la première moitié du dernier siècle avant Jésus-Christ (de 45 à 50 ans avant Jésus-Christ). Pythéas et Teucer vivaient eux-mêmes à une époque rapprochée de Pompée , et par conséquent antérieure à l'établissement du culte romain dans les Gaules ; le premier est le seul des deux qui travaillât à la ciselure proprement dite, et ses ouvrages étaient portés à un tel prix, comme nous venons de le voir , qu'il n'est guère probable qu'on fût venu dans le fond des Gaules en consacrer à Mercure Canetus. Du temps de Pline cet art était abandonné depuis long-temps (*exolevit*), et nous n'avons pas connaissance qu'il se soit relevé sous les Antonins. Ainsi, indépendamment même de l'admirable perfection des vases que nous allons décrire, qui ne permet guère de leur assigner d'autre date que la plus brillante époque des arts du dessin, nous sommes con-

de la qualification *Faber Argentarius* trouvée sur quelques inscriptions pour représenter la ciselure sur argent comme florissante dans les Gaules au siècle de Néron. Nous ne pouvons partager cette opinion ni voir dans ces *Fabri Argentarii* autre chose que de simples fabricants d'argenterie dans l'acception littérale des mots.

duits à établir que leur fabrication remonte nécessairement beaucoup plus haut que l'offrande qui en a été faite à Mercure Caletus, la fondation du temple de ce dieu ne pouvant avoir eu lieu avant le règne de Tibère. Nous remarquerons encore que les sujets représentés sur ces vases n'ont aucun rapport ni avec le culte du fils de Maia (ce qui prouve qu'ils n'ont pas été faits tout exprès pour cette destination); ni même avec les traditions romaines historiques ou religieuses. Tout y appartient à la mythologie grecque, aux temps héroïques de la Grèce, à ses jeux publics ou à ses doctrines mystérieuses. C'est dans une atmosphère toute hellénique qu'on se trouve transporté en les contemplant. Sur les deux magnifiques *Profericulum*, relatifs à la guerre de Troie, les récits sont toujours présentés dans le sens de l'Iliade ou des traditions grecques, jamais dans celui de l'Enéide ou des croyances latines. Ainsi quand il s'agit du Palladium on voit Ulysse et Diomède l'enlever et non Enée l'apporter en Italie, conformément aux vers de Virgile et à la prétention des Romains. Sur le *Poculum* de Domitius Tullus, c'est l'Acro-Corinthe, c'est un athlète grec, ce sont les jeux isthmiques qui sont offerts à nos regards et non le cirque romain, ni ses vainqueurs, ni les monuments ou les collines de

la ville éternelle. Ailleurs se trouvent des bacchantes traitées entièrement à la grecque ; nulle part rien qui rappelle le peuple-roi, la couleur spéciale de son culte, ses dieux indigènes, ses héros ou ses empereurs.

Quant à l'idée que ces vases pourraient être des copies romaines d'originaux grecs plus merveilleux encore, nous avons renoncé depuis longtemps à cette conjecture primitivement émise par nous, et que les faits rapportés par Pline réfutent suffisamment. Sans doute nous ne prétendons pas poser des bornes à la perfection de la ciselure antique, ni prétendre qu'elle n'ait jamais dû aller plus loin que dans nos vases de Berthouville ; mais nous pensons que ce n'aura pu être que dans un petit nombre de chefs-d'œuvre ; il nous paraît impossible d'ailleurs que des compositions si faciles et si gracieuses soient des copies dans le sens rigoureux et froid que nous attachons à ce mot ; que des artistes aussi vifs et aussi indépendants que les Grecs se soient soumis à y reproduire l'imitation servile d'un type préexistant (car pour des Romains on ne peut songer à leur attribuer de telles merveilles). Ce n'est que sous des mains créatrices et indépendantes que de pareils ouvrages doivent éclore ; ils peuvent bien être inspirés quelquefois par des souvenirs, mais jamais par un calque.

Ces puissantes considérations nous paraissent établir suffisamment que les vases de Berthouville que nous allons décrire, malgré les inscriptions romaines dont ils sont revêtus et leur présence dans un temple de la seconde Lyonnaise, sont de véritables vases grecs de la plus belle époque de l'art. Nous n'oserons pas porter plus loin nos conjectures, ni chercher avec un savant antiquaire (1) « si deux d'entre eux ne devraient pas être comptés au nombre de ceux dont Pline a fait une mention particulière (2). » Nous n'examinerons point non plus s'ils provenaient de cet immense amas de vases grecs qui éblouirent les regards des Romains au triomphe de Scipion l'asiatique, ou de ceux qui furent probablement en aussi grand nombre rapportés un peu plus tard de l'Hellénie conquise, ou enfin de ceux

(1) Article inséré dans l'Universel, n°. du 25 Juillet 1830.

(2) Les sujets qui se trouvent à la fois sur les vases mentionnés par Pline et sur les nôtres sont : 1°. l'enlèvement du palladium, ouvrage de Pytheas, et 2°. des bacchantes et des centaures, par Acragas. Mais dans Pline c'est sur l'emblème d'une phiale qu'est représenté l'enlèvement du palladium et non sur un *Prostrichidion*. Les bacchantes et les centaures d'Acragas étaient placés sur des coupes et non sur des Canthares. Les bacchantes figuraient en première ligne, tandis que dans nos vases elle ne jouent qu'un rôle très-secondaire, il serait d'ailleurs tout-à-fait invraisemblable qu'on eût enlevé un objet aussi précieux du temple de Bacchus à Rhodes pour en parer celui de Mercure Canetus.

qu'on se disputa à la vente du mobilier d'Attale. Peut-être la magnificence toute royale dont leur offrande portée l'empreinte doit elle nous engager à voir dans Domitius Tutus quelque personnage marquant et élevé en dignité de la famille Domitia, protecteur ou même fondateur du temple de Mercure Canetus. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette offrande était d'un prix immense, par la perfection du travail et la passion des Romains pour ce genre de luxe, et que la valeur intrinsèque n'en représente probablement pas la vingtième partie.

Nous allons maintenant reprendre la description de cette partie de la collection de Berthouville.

50^e. Deux *Præfericulum* ornés de bas-reliefs relatifs à la guerre de Troie (pl. VI.).

Hauteur 9 pouces et demi ; diamètre, 5 pouces et demi ; poids, 4 livres 4 onces 2 gros.

Ces vases, quoique l'un d'eux ait beaucoup souffert, sont du plus haut prix, non seulement pour la beauté exquise des formes et le mérite des compositions dont ils sont revêtus, mais plus encore pour le puissant intérêt des détails qui s'y trouvent consignés, et dont plusieurs s'écartent des traditions homériques.

A l'exception de l'anse, la totalité de ces vases

est d'argent battu et repoussé au marteau. Les bords supérieur et inférieur du col sont décorés d'un double rang d'ornements de bon goût, et le pied est revêtu de moulures élégantes dont la plupart représentent des feuilles d'eau. L'anse repose sur un très-beau masque scénique (1). Beaucoup d'objets sont dorés comme dans la plupart des autres pièces de la collection. Toutes les soudures ayant cédé à l'action du temps et de l'humidité, nous avons trouvé éparées les huit pièces dont se composaient ces deux vases, et malgré le soin que nous y avons apporté, nous ne pouvons répondre d'avoir exactement rendu à chacun ce qui lui appartient. Il ne serait donc pas impossible que le goulot que nous attribuons au premier fût partie du second, et réciproquement.

L'un de ces vases qui a été beaucoup plus endommagé que l'autre, représente la mort d'Hector, le cadavre de ce prince traîné par le char du vainqueur, et enfin celui-ci atteint au talon de la flèche qui doit le faire périr. Le premier sujet (pl. VIII) ne renferme que trois personnages:

(1) Voyez ce masque pl. VII. M. Lenormant prend cette figure pour la tête de *Phobos*, l'effroi. Nous ne saurions y voir autre chose qu'un ornement destiné à supporter l'anse ni y reconnaître une divinité qu'on représentait ordinairement sous les traits d'un lion ou les cheveux dressés.

Hector déjà tombé à terre, Achille debout, et une victoire ailée qui lui apporte une couronne de laurier (1). Dans le second, qui est beaucoup plus étendu (pl. IX), on voit les murs crénelés de Troie, flanqués de tours carrées, dont l'une est probablement la porte Scée. Le vieux Priam tend les bras vers son fils, et Hécube ouvre les siens en signe de désespoir. Quelques Troyens, munis en leur qualité d'asiatiques, du bouclier échancré des Amazones, lancent des traits à Achille. Le héros grec se couvre de son immense bouclier elliptique, pendant qu'Automédon, armé du

(1) Nous nous proposons de faire remarquer ici deux circonstances qui différencient du récit de cet événement dans Homère ; mais depuis que nous avons connaissance de l'explication donnée par M. Raoul Rochette dans le Journal des savants, explication qui nous paraît prouver d'une manière incontestable que ces trois personnages sont partis du groupe combattant autour d'Achille blessé ; nous l'adoptons complètement, et nous prions le lecteur de ne tenir aucun compte de notre précédente interprétation, mais de considérer tout le groupe représenté sur notre pl. vis comme un seul sujet : les grecs et les troyens combattaient autour d'Achille mourant. Les troyens, qu'on reconnaît facilement à la petitesse de leurs boucliers, quoiqu'ils ne soient point échancrés comme ceux des défenseurs des murailles d'Ilium, sont au nombre de trois, dont le premier est probablement Enée, et le second Paris. Celui des grecs qui couvre Achille de son bouclier est bien Ajax, comme nous l'avions pensé. L'autre guerrier combattant au premier rang paraît à M. Raoul Rochette être Néoptolème. La figure de la victoire n'est là que pour indiquer que l'avantage restera aux grecs. L'action se passe comme la suivante, sous les murs de Troie.

fanet, presse les chevaux. Trois guerriers suivent le char ; le corps d'Hector y est attaché, et sa tête vient sillonner la terre sur le premier plan (1). Le troisième sujet renferme six personnages. Achille blessé se penche vers la terre pour arracher de son talon la flèche fatale. Un guerrier barbu et entièrement nu, qui ne peut être qu'Ajax, vient au secours du héros grec et le couvre de son bouclier. L'action se passe sous les murs de Troie, assez près de la porte Scée, conformément à la prédiction d'Hector dans l'Iliade. (X, v. 359 et 360), et non dans le temple d'Apollon, ainsi que le rapportent Dictys et Darès. Suivant Quintus de Smyrne (L. III. v. 54-295.), Achille retira de sa plaie la flèche lancée par Apollon, et tout mourant qu'il était inspira encore tant de

(1) A l'exception de la présence d'Automédon sur le char d'Achille, qui est conforme au récit de Dictys, mais en opposition formelle avec le texte d'Homère (ibid. X, v. 490), toutes les autres circonstances nous paraissent les mêmes que dans le passage correspondant de l'Iliade. Quoiqu'Andromaque soit venue aussi contempler du haut des murailles les indignes outrages exercés sur le corps de son vaillant époux, nous ne doutons pas que ce ne soit Hécube que l'artiste ait voulu représenter, et ses bras ouverts, son voile rejeté en arrière, rappellent complètement le vers 496.

M. Oursel a représenté Hector imberbe. Nous pensons qu'il s'est trompé à ce sujet, là comme sur l'autre vase où le corps d'Hector est incontestablement représenté avec un menton barbu. Ici l'erreur est plus excusable, cette partie inférieure de la composition ayant beaucoup souffert.

frayant aux Troyens qu'ils n'osèrent s'en approcher qu'après qu'il eut rendu le dernier soupir. Alors seulement Glaucus, Enée, Agenor, voulurent s'emparer de son corps et furent repoussés par Ajax. On voit que ce récit diffère de la composition de l'artiste en ce que celui-ci fait commencer la mêlée au moment même où Achille cherche à retirer la flèche de sa plaie.

Sur la partie plate et postérieure du col de ce *Præforiculum* on voit une amphore. Sur sa partie cylindrique (pl. XII, fig. 2) deux personnages se dirigent l'un vers l'autre ; entre eux et au centre de la composition, sur un tertre, est un autel adossé à un arbre. Le dessinateur y a placé deux têtes de bélier ; nos souvenirs et nos notes ne nous en rappellent qu'une (1). L'un des personnages, barbu, les pieds nus, la tête couverte du bonnet nautique, vêtu d'une tunique sans manches et d'un manteau attaché sur le milieu du col, puis rejeté en arrière et retroussé sous le bras gauche, est manifestement Ulysse, d'après son identité avec la figure de ce prince placée sur le second *Præforiculum*. L'autre personnage, imberbe, portant des bottines qui montent jusqu'au milieu de la jambe, a, par-dessus sa ta-

(1) M. Raoul Rochette en compte trois.

si que très-courte, un vêtement à manches. Il est coiffé d'une tête d'animal, dont la peau flotte derrière lui; de la main gauche il s'appuie sur une lance renversée. Les gestes de ces deux personnages indiquent qu'ils s'entretenaient ensemble. Le second nous paraît être certainement le troyen Dolon, ainsi que M. Lenormant l'a indiqué dans le recueil dont nous avons parlé, et le moment choisi par l'artiste est celui où, découvert par Ulysse et Diomède, il répond aux questions du premier de ces guerriers (*Iliad.* H. v. 400 et seq.) On reconnaît la peau de loup dont Homère nous apprend qu'il avait couvert ses épaules, et la longue lance qu'il doit porter à la main. L'artiste a supprimé l'arc et le casque de

(1) C'est une seconde tunique, nommée par les anciens *chirodote*, lorsque la manche descendait, comme celle-ci, jusqu'au poignet. Les artistes donnaient ce vêtement à toutes les figures phrygiennes, conformément aux vers de Virgile (*Enéide*, liv. II) :

Vobis picta croco et fulgenti murice vestis :

.....

Et tunicae manibus et habent redimicula mitras...

Notre savant confrère, M. Gaillard de Polleville, à qui nous devons sur les *chirodotes* des renseignements très-curieux, que nous regrettons de ne pouvoir consigner ici; pense que notre personnage porte trois tuniques; quoiqu'Auguste en eût quelquefois jusqu'à quatre, nous n'en voyons que deux, et nous regardons comme des plis fermés par une ceinture, ce qui semble au premier aspect un troisième vêtement!

peau de fouine qui devaient former le reste de son costume (1). Il n'a pas été plus exact relativement à Ulysse qui devait porter un arc, un carquois, une épée et le casque de cuir hérissé de défenses de sanglier dont Merion venait de l'armer (Ibid. v. 259-265). Il a encore supprimé le personnage de Diomède, dont la présence aurait détruit l'harmonie de sa composition, et il a remplacé par un autel funéraire la bruyère et les roseaux auxquels Ulysse suspend dans l'Iliade les dépouilles du malheureux Dolon, tandis que s'il y avait eu là un autel et un arbre, c'est d'eux qu'il se serait servi pour placer ces dépouilles de manière à les retrouver au retour (2).

(1) On peut supposer que le casque de peau de fouine est caché sous la tête de la peau de loup, dans la position que l'artiste lui a donnée.

(2) Il nous est impossible de concevoir quels motifs ont pu engager M. Raoul Rochette à voir dans le second personnage Diomède revêtu du costume de Dolon. Nous allons retrouver incessamment Diomède dans un costume bien différent, quoique ce soit pendant la suite de la même expédition. Non-seulement Homère n'autorise point à penser que ce prince se soit revêtu des dépouilles de Dolon, mais encore il dit formellement, comme nous venons de le voir, qu'elles restèrent suspendues à des bruyères et des roseaux après l'offrande qu'Ulysse en avait faite à Minerve.

Nous ne pouvons pas davantage partager l'opinion de M. Lenormant, qui pense que l'artiste a suivi le récit de Dares de Phrygie plutôt que celui d'Homère., tandis qu'au lieu de la peau de loup et la lance rappellent, ce nous semble, si visiblement ce der-

Sur l'autre *Præfericulum* le corps du vase est occupé par deux scènes qui nous paraissent encore supérieures sous le double rapport de la disposition des groupes et de l'expression des figures.

D'un côté (pl. VI) on voit onze personnages. Dix d'entre eux, et surtout un vieillard placé au centre de la composition, rendent les derniers devoirs à un guerrier imberbe. Un jeune prince triste et abattu préside à la cérémonie. M. Raoul Rochette et M. Lenormant pensent que c'est quelque prince troyen, et qu'il faut voir dans cette composition Priam revenu avec le corps d'Hector dans l'intérieur de sa capitale et lui rendant les derniers devoirs. Si nous osons citer nos conjectures auprès de celles de ces savants archéologues, nous dirons que nous croyons plutôt y reconnaître Achille présidant aux funérailles de Patrocle. Nous n'y voyons, en effet, ni les princesses qu'Homère fait assister aux funérailles d'Hector (Hécube, Andromaque et Hélène) (1),

nier. La rencontre de ces personnages est d'ailleurs un événement tout-à-fait sans importance chez Darès, tandis qu'elle en a beaucoup dans l'Iliade.

(1) M. Raoul Rochette a depuis long-temps abandonné cette opinion pour revenir à celle que nous avons exprimée dès l'origine.

(2) *Iliad. ad finem.*

ni personnages coiffés de bonnets phrygiens, comme dans la scène précédente. Nous ne devinons pas d'ailleurs quel serait le jeune prince troyen qui y aurait présidé assis, pendant que Priam serait resté debout. Nous ne pouvons pas penser davantage que cette belle composition représente la remise du corps d'Hector à son père, puisque cette scène serait identique avec la suivante, et que l'absence de tout costume asiatique exclut ici toute idée de Troyens. Elle n'offre rien au contraire que de très-naturel, si c'est l'ensevelissement de Patrocle qu'on a voulu représenter. Alors le jeune prince assis sera Achille entouré de ses myrmidons, et l'on pourra prendre pour Phœnix le vieillard appuyé sur une lance, ou celui qui croise ses mains autour de son genou (1). Si cette composition a l'inconvénient d'être un peu vague, ce défaut est bien racheté par l'art admirable déployé dans l'agencement et l'expression de toutes les figures. Le moment saisi par l'artiste doit être celui où Achille vient de faire laver le corps de son ami et se

(1) M. Basul Rochette ne doute pas que ce soit ce dernier, d'après un autre monument où Phœnix figure précisément dans la même attitude. Il reconnaît pareillement à son bonnet maritime Ulysse dans le vieillard placé derrière Achille; mais nous ne savons pourquoi il l'indique comme debout, tandis qu'il est évidemment assis.

dispose à le faire ensevelir (Iliad. 546-560).

Dé l'autre côté (pl. VII) est représenté le rachat du corps d'Hector. L'un des groupes se compose de cinq figures. On y remarque Achille appuyé sur son bouclier et assis sur un siège richement décoré, avec un escabeau sous ses pieds; il a le torse nu et est ceint du *Parazonium*. Une expression sensible de tristesse se peint sur sa physionomie. Autour de lui se voient quatre personnages pareillement tristes et recueillis, l'un d'eux est un vieillard barbu et coiffé d'un bonnet; nous le prenons pour Phœnix (1); les trois autres parmi lesquels doivent se trouver Aloïse et Automédon (2) offrent des poses et des costumes variés; mais ils sont tous armés d'une lance. L'un d'eux, dont la tête manque, étend la main et semble parler au héros grec.

Le milieu de la composition est occupé par une immense balance que supportent trois pieds, et dont le sommet est caché par le beau masque

(1) M. Lenormant le prend, probablement à cause de son bonnet fort ressemblant à celui qu'on est convenu de nommer bonnet nautique, pour Ulysse tournant le dos à Priam et aux Troyens. Pour nous, nous ne trouvons point l'identité de la coiffure assez parfaite pour nous croire obligé d'y voir Ulysse. Son attitude ne nous paraît d'ailleurs avoir rien d'hostile pour l'autre groupe, mais indiquer que son intérêt principal se porte vers le héros grec.

(2) Iliad. v. 474.

scénique sur lequel repose l'anse du vase. Dans l'un des bassins est étendu le corps nu et barbu (1) d'Hector avec les pieds pendants. L'autre bassin est occupé par une grande amphore à deux anses, décorée de cannelures à sa partie supérieure.

A droite est un autre groupe composé de troyens reconnaissables à leur profonde consternation, autant qu'au bonnet phrygien dont quatre d'entre eux sont coiffés. Le vieillard placé le plus près de l'amphore est visiblement Priam. Deux des personnages de sa suite sont armés d'une lance, comme les trois myrmidons qui entourent Achille.

On voit que cette composition diffère beaucoup du récit d'Homère dans lequel Achille n'a près de lui qu'Alcime et Automédon, et Priam n'est accompagné que du héraut Idée qui conduit son char. L'artiste a surtout commis une grave invraisemblance et inconvenance en faisant arriver dans la tente d'Achille Priam avec cinq troyens dont deux sont armés d'une lance, quand Homère est obligé d'employer un secours surnaturel pour faire pénétrer sans danger le monarque avec un seul héraut dans le

(.) Il est représenté imberbe dans la lithographie ci-jointe, mais nous pouvons affirmer que c'est par une inadvertance du dessinateur, dont nous avons peine à nous rendre compte.

camp des Grecs (1); nous devons toutefois le féliciter d'une licence qui nous a valu un si beau groupe. Il ne s'accorde pas davantage avec le récit de Dictys qui amène Andromaque, ses deux enfants et Polyxène dans la tente d'Achille avec Priam (2), tandis qu'on ne voit ici que des hommes.

Mais la circonstance la plus neuve et la plus étrange de cette composition est la conversion des présents faits au héros grec à cette occasion en un échange du corps d'Hector contre un poids égal strictement calculé de métaux précieux. Homère décrit ces présents avec son exactitude accoutumée. C'étaient, suivant lui, douze *Peplum* d'une grande beauté, autant de couvertures de lit, de tapisseries; de tuniques et de manteaux précieux, dix talents d'or, deux tapis éclatants, quatre chaudières d'airain et un magnifique *Poculum* que Priam avait reçu en présent dans son ambassade chez les Thraces. Dictys parle en général de chars remplis d'or, d'argent et d'habits précieux. Ce n'est que dans Eustathe que nous trouvons mentionnée la tra-

(1) On conçoit d'ailleurs qu'Achille eût assez mal reçu dans sa tente presque solitaire une visite de troyens aussi nombreux et armés de lances.

(2) L. III, c. XX.

dation suivie par l'artiste. A l'occasion de la prière qu'adresse Hector mourant à Achille (Iliad. X) d'accorder son corps à ses parents moyennant de riches présents d'or et d'airain, et du refus de celui-ci dans la supposition même où l'on demanderait à le racheter pour de l'or, Eustathe dit ces paroles remarquables :

« Il faut savoir qu'Homère n'a pas jugé à propos de faire racheter à Priam le corps d'Hector pour le même poids d'or ; cette tradition est rapportée par des auteurs postérieurs qui racontent qu'Achille ayant pesé le corps d'Hector contre une certaine quantité d'or, la reçut et rendit le mort à son père. Ils ajoutent que lui aussi éprouva le même sort d'être racheté par les Grecs (Lycophon entre autres le rapporte) lorsqu'il tomba frappé d'une flèche par Paris (1). »

Nous nous étonnerons d'autant moins de voir l'artiste adopter cette tradition ; quoique postérieure à Homère, que nous l'avons déjà vu jusqu'ici ne se faire aucun scrupule de s'écarter à tout moment des récits de ce grand poëte ; nous savons d'ailleurs qu'il n'y avait chez les anciens

(1) Ce précieux passage a été signalé pour la première fois par M. Lenormant, dans la lettre insérée au *Bulletino di corrispondenza Archeologica* ; n'ayant point dans le pays que nous habitons d'Eustache à notre disposition, nous en devons la communication à l'obligeance de M. Berger de Xivray.

presque aucune des circonstances de la guerre de Troie qui fût universellement adoptée, pas même la présence d'Hélène dans la ville assiégée, qu'Hérodote combat par des arguments très-plausibles d'après le témoignage des prêtres égyptiens (1). Il est tout naturel que parmi les nombreuses versions qui circulaient sur chacune des circonstances de ce grand événement, les artistes aient pu choisir celle qui leur convenait le mieux et leur paraissait le plus pittoresque. Il n'est pas

(1) Hérodote, *Euterpe*. Voyez sur l'incertitude de tous les faits relatifs à la guerre de Troie, l'analyse d'un mémoire de M. de Burigny, *Acad. des inscriptions*, t. xxix. Après avoir indiqué les nombreux historiens de cette expédition, qui ne sont point parvenus jusqu'à nous, il cite comme ayant embrassé la même opinion qu'Hérodote sur le séjour d'Hélène en Egypte, Euripide, Stésichore, Dion Chrysostome et autres. Dion va jusqu'à prétendre que les grecs n'ont pas pris Troie, qu'Achille et Ajax furent tués par Hector, et que les grecs, en expiation du dommage qu'ils avaient fait, offrirent à Minerve un cheval qui donna lieu au conte du cheval de bois. Les habitants de la Troade soutenaient que Troie n'avait pas été complètement détruite, et que les enfants d'Hector en étaient rentrés en possession après en avoir chassé ceux d'Autewor. Les récits publiés sous les noms de Dictys et de Darès, si éloignés de celui d'Homère, se rapprochent de cette tradition. Nous verrons tout-à-l'heure la même incertitude relativement au Palladium. Nous avons perdu sur la guerre de Troie les récits contemporains de Sisyphe de Cos, scribe de Teucer, de Corinnus, disciple de Palamedes, l'histoire de Callisthène; et ce que nous possédons sous le nom de Dictys et de Darès, sont des ouvrages supposés quoiqu'utiles à consulter, parce qu'ils remontent à une époque où l'on pouvait consulter plusieurs sources aujourd'hui perdues.

moins facile de s'expliquer comment la plupart de ces versions auront disparu souvent même sans laisser autant de vestiges que celle-ci. Hâtons-nous de l'enregistrer, aujourd'hui que la voilà retrouvée, mais surtout gardons-nous de voir dans cette composition historique ce qu'y a vu un antiquaire distingué : *la pesée de l'ame d'Hector devant Jupiter*, quand on n'y rencontre que des objets matériels et des personnages humains, grecs ou troyens.

Sur la partie plate du col de ce vase on voit (pl. VI, fig 3) un temple tétrastyle, orné d'une immense guirlande. Ce temple est placé sur un soubassement élevé ; les colonnes munies d'une base et d'un chapiteau supportent un fronton dans lequel on voit un rectangle qui lui-même en renferme un autre plus petit. Ce fronton est surmonté à son sommet d'un fleuron offrant quelque analogie avec nos fleurs de lys modernes.

Sur la partie cylindrique de ce même col de vase (1) l'artiste a représenté Diomède et Ulysse au moment où ils enlèvent le Palladium. Diomède nu, le casque en tête, ceint du *parazonium*, tient de la main droite sa large et courte épée et de l'autre le Palladium qui n'est ici qu'une petite

(1) Ibid. fig. 1 et 2.

statue de Minerve armée, de forme ordinaire. Il s'appuie sur un tertre, l'un de ses genoux replié sous lui. Ulysse, la main droite étendue en avant, est du reste semblable à la figure que nous avons trouvée de lui sur le col de l'autre *Præfericulum*, sauf qu'il n'est couvert que d'un manteau, retroussé dans la main gauche où se trouve un objet que nous ne pouvons déterminer exactement. Entre eux est un autel orné d'une guirlande et surmonté dans la lithographie de quelque chose dont nous n'avons pas tenu note (1).

L'histoire de cette statue est encore l'une des circonstances les plus controversées qui se rattachent à la guerre de Troie. Il y a, comme le remarque le père Montfaucon, vingt manières différentes de la raconter. Les Grecs soutenaient que Diomède et Ulysse l'avaient en effet enlevée et que le premier en avait disposé en faveur de Démophon, roi d'Athènes. Les Romains répondaient que la statue ravie n'était pas la véritable, mais une copie mise par précaution à sa place,

(1) Nous ne pouvons voir ici Diomède réfugié sur l'autel, comme l'indique M. Raoul Rochette. Le tertre sur lequel ce guerrier s'appuie et qui indique la campagne, nous empêche même de supposer que l'autel qui se trouve entre les deux ravisseurs soit celui où ils viennent de prendre la précieuse idole. Un objet aussi révérend, aussi indispensable au salut de Troie, était nécessairement caché au fond d'un sanctuaire.

qu'Énée avait apporté le véritable Palladium en Italie, et que c'était bien lui qu'ils possédaient dans le temple de Vesta, où il était gardé avec les plus jalouses précautions. Une demi-douzaine d'autres villes avaient la même prétention. Enfin les habitants d'Ilion s'inscrivaient en faux contre tous ces Palladium en disant que le véritable leur était toujours resté, et la conservation miraculeuse de celui qu'ils possédaient, au milieu de l'incendie de leur ville par les Romains, semble leur donner gain de cause. Aussi en firent-ils si fiers qu'ils en placèrent la figure sur leurs médailles (1). Ce qu'il y a de certain, c'est que le Palladium était de bois, avait trois coudées de haut, et tenait une lance dans la main droite et un faisceau dans la gauche.

La forme des *Præfericulum* ne permettait pas de les fortifier au moyen de ces cuvettes mobiles d'argent battu dont nous avons parlé ci-dessus. Nous allons les trouver au contraire dans les sept autres vases que nous avons encore à décrire.

31. *Poculum* de Domitius Tutus (pl. X et

(1) Voyez la figure de l'une de ces médailles en tête d'un mémoire de l'abbé de Fontenu, Acad. des inscript. V. p. 264. La déesse y est représentée debout, portant la lance et le faisceau, et de plus la tête surmontée d'un *Calathus*.

XI); poids, 12 onces 6 gros. Hauteur, 4 pouces 10 lignes; largeur à la partie supérieure, 3 pouces 10 lignes.

A l'intérieur on lit cette inscription :

MÆRCVRIO. AVGVSTO. Q. DOMITIVS TVTVS. EX.
VOTO.

Nous devons l'explication de ce vase à MM. Lenormant et Raoul Rochette qui, chacun de leur côté et sans s'être communiqué leurs conjectures, en ont interprété les figures, à l'exception de deux, précisément de la même manière (1).

Un dieu barbu, dans lequel M. Lenormant reconnaît Neptune, le torse nu, un sceptre à la main, est assis sur un trône revêtu à l'extérieur de carreaux alternativement dorés et niellés. Cette disposition en échiquier, si chère à nos ducs de Normandie, et qui a fourni le nom de leurs deux principales cours (2), se trouve dans des monu-

(1) M. Raoul Rochette donne à ce vase le nom de *Patorium*, qui est employé d'une manière générique par Pline. Il prend le dieu assis pour Jupiter et la déesse pour Junon. Nous sommes porté à adopter cette opinion, les deux figures ne nous présentant aucun attribut caractéristique propre à Neptune ni à Amphitrite.

(2) M. Raoul Rochette trouve de l'inconvenance à rappeler à

ments de la plus haute antiquité. Devant le dieu est debout, la tête ornée du bandeau royal, une déesse que le même savant prend pour Amphitrite. D'une main elle tient un instrument qui nous paraît être la hampe d'une lance plutôt qu'un sceptre. En avant de rochers couronnés de quelques arbres, Pégase, l'aile éployée, se penche vers la source de la nymphe Pyrène. Celle-ci, couchée et le torse nu, caresse d'une main l'aile du noble coursier, et tient de l'autre un roseau. Derrière la nymphe on voit l'Acro-Corinthe et sur la cime un temple tetrastyle. Un personnage nu, à formes musculeuses, debout, sans barbe, quoique dans la force de l'âge, la tête couronnée de pin, une draperie dans la main droite, tient de la gauche le sommet d'une palme posée de-

l'occasion du trône à carreaux sur lequel le dieu est assis, l'échiquier de nos ducs de Normandie. Nous ne saurions nous rendre compte de cette répugnance, mais nous applaudissons bien sincèrement aux réflexions suivantes, pleines de justesse et de charme, par lesquelles il termine la description du vase :

« Je ne puis m'empêcher de faire remarquer dans ces quatre personnages, d'âge, de caractère, de sexe différent, un abrégé de ce monde idéal des grecs, dont on peut dire que chaque monument est un art tout entier. Ici la majesté des dieux suprêmes, rendue sensible dans le groupe des deux divinités, la grâce et l'élégance dans la figure de la nymphe, la puissance et la force athlétiques dans celle du vainqueur Isthmique, égaient, s'ils ne surpassent, tout ce que l'on peut imaginer en fait

bout sur une table. Ce ne peut être qu'un athlète vainqueur aux jeux isthmiques, ainsi que l'indiquent d'ailleurs ses formes corpulentes et dépourvues de tout caractère idéal. Sur la table est un Hermeracle imberbe et à ses pieds une couronne d'ache. La plupart des ornements de ce bas-relief sont dorés ; le fond l'est aussi dans son entier, et de plus il est semé de petits enfoncements noirs et irrégulièrement orbiculaires, exécutés par un procédé tout-à-fait semblable à celui des nielles du XV^e. siècle, ainsi que notre savant ami, M. Duchespe aîné, a bien voulu prendre la peine de le vérifier. Le trône échiqueté sur lequel est assis le dieu présente des quarrés de même nature alternant avec les quarrés dorés. Il en résulte donc ce fait très-important que le procédé employé dans les nielles était connu de l'antiquité, non comme moyen de reproduction d'une planche gravée, mais comme pouvant aider à l'effet d'un travail de ciselure et fournir une puissante ressource à ce système polychrome

de grandeur, de noblesse et de vérité de style. Ici ce qui frappe surtout, c'est cette grandeur même empreinte sur de si petits objets ; c'est cette perfection de goût apportée à l'exécution d'un vase d'un usage vulgaire en apparence, bien que consacré plus tard au culte divin ; c'est en un mot cette puissance de style qui fait apparaître presque des colosses sur un simple vase à boire. »

si cher aux artistes grecs, ainsi que nous l'avons déjà remarqué: Il sera, d'après cela, facile de comprendre l'existence de nielles (dans ce sens seulement) dès une époque reculée du moyen âge (1), puisqu'on ne doit y voir qu'une émanation, qu'une continuation d'un procédé antique.

La composition de ce vase présente quelques parties assez pesantes; il y en a au contraire de ravissantes, et l'on ne peut rien voir de plus suave, par exemple, que le groupe de Pégase et de la nymphe Pyrène. Sa supériorité sur tout le reste pourrait faire supposer que l'artiste s'est inspiré pour ces deux figures du souvenir de quelque chef-d'œuvre antérieur, comme il ne pouvait manquer de s'en trouver en foule dans un pays où ils abondaient plus particulièrement encore que dans la plupart des autres contrées de la Grèce.

32. *Situla* à Bacchanales de Q. Domitius Tullus.

(1) Du VII^e. au XII^e. siècle; voyez Ducange aux mots *Nigellum*, *Niellatus*, et l'essai sur les nielles de M. Duchesne. Nous n'avons pas besoin de sortir de notre Normandie pour en trouver des exemples. Sous le règne de Guillaume-le-Conquérant, le comte Roger de Beaumont ayant fait un don aux moines de Préaux, ceux-ci lui offrirent, *quinque argentea vascula ex nigello et auro mirè composita*. L'année où fut faite l'assemblée de la paix de Dieu à Caen (1061) ils offrirent à Hugues, évêque de Bayeux, plusieurs présents parmi lesquels on remarque un candelabre, *ex auro et argente vel nigello pulchrè compositum*.

Diamètre, 6 pouces ; hauteur, 5 pouces 10 lignes ; poids, 5 livres 8 onces 5 gros.

Ces admirables vases (pl. XII, fig. 1) sont encore un don de Domitius Tullus et portent précisément la même inscription que le précédent. Les bas-reliefs qui les décorent offrent tant de détails et une telle perfection d'exécution, que nous nous trouvons nécessairement dans l'obligation de les décrire avec quelque étendue. On y remarque d'abord deux anses à anneau (pl. X, fig. 1) et deux oreilles ornées de charmantes figures de panthères en haut-relief (pl. X, fig. 2).

Sur l'un de ces vases (pl. XIII) on voit une colonne portant une corbeille à quatre anses et un flambeau entouré d'une couronne. Debout, sur un cratère renversé, d'où sort une panthère, un amour joue de deux instruments à vent (1). Devant lui est un masque scénique ; puis sur le second plan une ciste de laquelle sort un serpent (2). Sur le premier plan, une centauresse tient un miroir elliptique à bordure dentée où se réfléchissent en relief l'amour sur son vase et la

(1) Peut-être des bombyces.

(2) C'est l'une des cistes mystiques qui figuraient aux diionysiaques. On sait quel rôle important jouait le serpent dans le mythe et dans le culte de Bacchus.

colonne, La centauresse a les cheveux éparés et tourne la tête en arrière. Son corps de cheyal est entouré de lierre ; à son côté , dans le fond , est un autel ou pilastre quadrangulaire , portant un fruit et un autre objet. Derrière elle on voit une pomme de pin sur un cippe (1) ; puis un *Calathus* renfermant des fleurs , puis enfin des tiges de pavot (2). Un amour , un pied sur une fontaine et l'autre sur un grand vase à une seule anse , va cueillir l'une de ces tiges. Le vase est orné d'un bas-relief qui représente un guerrier à cheval , brandissant sa lance et prêt à en frapper un fantassin. Un grand arbre à tron chérissé de nœuds porte une sonnette (3) suspendue à l'un de ces nœuds et étend ses branches jusque sur la tête de la centauresse. Derrière l'arbre est un autel portatif en X , à bord supérieur festonné d'ovules et muni d'un anneau sur chacun des deux côtés. La flamme bien nourrie qui en sort paraît alimentée par des pommes de pin.

(1) La pomme de pin était toujours employée dans les mystères de Bacchus , et le pin lui-même était consacré à ce dieu.

(2) Les pavots n'étaient pas seulement consacrés à Cérés et à Mercure , mais encore à Bacchus ; ils faisaient partie des objets mystiques que contenaient les cistes dans la fête des Dionysiaques.

(3) Cette sonnette qui a été , ainsi que quelques autres détails , omise par le dessinateur , est encore l'un des objets propres au culte de Bacchus.

De l'autre côté de l'anse , un pilastre carré porte une urne couchée. Le liquide qui en sort (1) tombe dans un beau cratère. Sur ce vase sont figurés deux personnages bachiques , dont l'un apporte une coupe à l'autre qui est assis. Peut-être ce dernier est-il Silène ? Entre le vase et le pilastre on voit un bouclier orné de quatre fleurons échancrés à leur centre. Un enfant sans ailes puise dans le vase ; son mouvement est plein de naturel. En avant sont un masque et une lyre à six cordes , chargée , à la partie inférieure, d'une figure de femme assise , la main droite passée sur sa tête , la main gauche appuyée sur une autre lyre. Vis-à-vis on aperçoit une autre petite figure peu distincte dans son état actuel. Immédiatement après se trouve un amour tenant de la main gauche , par une mèche de ses cheveux, un centaure qu'il paraît s'approprier à frapper de la main droite. De l'une de ses mains le centaure s'appuie sur un rocher et tient une branche de laurier. De l'autre bras , maintenant cassé, il portait une peau de sanglier dont on voit pendre

(1) Ce liquide est infailliblement de l'eau. C'était ordinairement dans un cratère que s'opérait le mélange du vin avec l'eau, mélange par lequel les grecs terminaient leur repas après avoir bu jusques là du vin pur. Voyez, sur l'origine de cet usage qui était précisément l'inverse du nôtre , Athénée, l. xv. c. 5.

la tête et les pattes. Un amour, tenant une corbeille pleine de fruits (1), lui tourne le dos. Un trapézophore, soutenu par trois petits personnages bachiques, porte un cratère et deux rhytons. Enfin un arbre noueux, dont presque toutes les branches sont coupées près du tronc, termine la composition.

Le second vase (pl. XIV) présente d'abord un arbre, puis une belle urne à deux anses, sur laquelle sont figurés deux personnages nus enlevant des femmes. M. Raoul Rochette pense que ce sont Castor et Pollux enlevant leurs cousines germanes, Hilaire et Phœbé. Un amour tient un *Præfericulum*, dont il verse la liqueur dans la gueule d'un dragon renversé qui s'entortille autour de son bras (2). Il a la main gauche appuyée sur une colonne drapée. Derrière est une bacchante de peu de relief, portant, d'après M. Lenormant, un bouquet de lotus à l'égyptienne

(1) Probablement des figues. Les canéphores en portaient dans les fêtes de Bacchus. Ce dieu a été souvent appelé *Sycitès* et *Milichinès*, parce qu'il passait pour avoir donné le figuier aux hommes. Non-seulement en reconnaissance de ce bienfait les figues lui étaient consacrées, mais encore l'arbre qui les porte était comme la vigne employé de préférence à la fabrication de ses statues.

(2) Ce dragon est probablement le même que celui qui faisait partie des objets consacrés à Bacchus et portés dans les cistes mystiques à la fête des dionysiaques.

et en exprimant le lait dans une patère (1). En avant, un centaure de grand relief a sur son dos une peau d'animal avec la tête (peut-être un sanglier), puis une espèce de housse. Le bras droit est brisé, ainsi que ce que tenait le bras gauche; la tête est couronnée de laurier, imberbe et enfantine. Devant lui sont une panthère, puis un amour renversant des fruits d'une corbeille couchée. Ensuite on voit un paon juché sur un cippe à ressaut, en regard avec un autre amour féminin à cheveux retroussés, grimpé sur un vase à une seule anse et s'appuyant sur le cippe. De son coude pend quelque chose qui nous paraît être une draperie. Le vase est orné d'une figure de syrène tenant d'une main une patère et de l'autre un thyrsé. Au-delà, une colonne, au pied de laquelle repose un bouclier de forme à peu près orbiculaire, porte une corbeille carrée, à anses, et un thyrsé chargé de deux couronnes.

De l'autre côté on voit le contour d'un arbre qui a été brisé et enlevé, puis un trapézophore soutenu, comme le précédent, par trois personnages bachiques (deux hommes et une femme), et chargé de cratères, de rhytons et autres ob-

(1) Nous n'essairons pas d'expliquer l'action de ce personnage sans obscure dans l'original, et plus encore dans notre planche.

jets. Un amour se tenant d'un seul pied sur un autel carré, a la main gauche pleine de fruits et la main droite élevée au-dessus de sa tête. Nous supposons qu'il joue avec la centauresse qui le suit. Celle-ci porte une branche de lierre passée autour du corps en baudrier. Le torse de cheval a disparu. De la main droite elle nous paraît tenir une outre ornée de grelots. De la main gauche pendent une corbeille peu profonde, pleine de fruits, et une guirlande. Au-dessous, sur un socle carré, s'élève une autre corbeille en forme de cratère, pareillement pleine de fruits, puis une lyre penchée, à sept cordes, sur laquelle un amour est grimpé pour piller dans la corbeille de la centauresse. On voit ensuite un masque, puis un autel cylindrique, orné d'une guirlande et portant un cratère sur lequel est représentée une scène érotique.

Ces vases, s'ils avaient été décorés avec plus de sobriété, et si les figures appartenaient à un type élevé, seraient ce qu'il y aurait de plus parfait sous le rapport de l'art dans toute la collection. Les figures de centaures sont tout-à-fait de ronde bosse; les moindres détails ont été rendus avec des soins incroyables, et au lieu de la sécheresse qu'on pourrait attendre d'une si grande précision, il règne dans l'ensemble une grâce et

une morbidesse infinies. Nous n'allongerons pas cette description, déjà trop étendue, par l'interprétation des objets représentés, tâche qui serait assez facile d'ailleurs, sauf quelques circonstances, par exemple la présence d'un paon (1), que nous n'avions jamais vu figurer dans des bacchantales. Quant aux centaures, aux panthères, aux serpents, aux pavots, etc., ce sont pour ainsi dire des personnages obligés de ces sortes de compositions, et les allégories qu'ils rappellent sont tout-à-fait transparentes(2).

(1) La présence de cet oiseau nous paraît fournir une donnée chronologique assez curieuse. On sait que les paons ne furent connus en Grèce que sous le règne d'Alexandre, et que ce prince lui-même n'en avait jamais vu avant son expédition dans l'Inde, où il fut tellement ravi de leur beauté qu'il défendit d'en tuer, sous les peines les plus sévères. L'introduction dans le culte de Bacchus d'objets relatifs à la prétendue conquête de l'Inde par ce dieu est une invention des flatteurs d'Alexandre, appartenant à la même époque. Nous pouvons donc affirmer que nos deux *Situla* ne remontent pas au-delà des premières années du 1^{er} siècle avant Jésus-Christ. Dans la procession des dionysiaques à Alexandrie sous Ptolémée Philadelphe, dont Athénée nous a donné la description, on voyait figurer des animaux de l'Inde de toute espèce. Notre *Cantator* aura choisi parmi eux le paon comme l'un des plus beaux et des plus caractéristiques pour en décorer l'un de ses vases.

(2) Le grand vase d'agate de St.-Denis, figuré dans Montfaucon (Ant. expl.), présente dans des combinaisons différentes les mêmes objets à très-peu de chose près. Les centaures ne faisaient qu'une même famille de buveurs avec les satyres et les silènes, dit M. Rolie dans ses savantes recherches sur le culte

33°. Deux canthares chargés de masques scéniques (pl. XVII, fig. 1).

Hauteur et diamètre, 5 pouces ; poids, 2 livres moins 3 gros.

Les masques qui décorent ces vases (pl. XV et XVI) sont au nombre de six sur chacun d'eux, savoir : trois d'hommes et trois de femmes. Les premiers offrent pour la plupart des figures de Satyres ou de Silènes. Il y a aussi un masque d'homme imberbe, avec des oreilles pointues, remarquables par la hauteur et la direction verticale du toupet. Il se trouve répété sur les deux vases, ainsi que la plupart des autres. Les masques de femmes sont tragiques et présentent des détails curieux, dans leurs coiffures variées et ornées de bandeaux, de guirlandes ou de

de Bacchus. Plusieurs médailles représentent Bacchus sur un char trainé par des Centaures. Suivant Euripide une troupe de Centaures vint aux noces de Péloée : *Ad convivium dæorum et craterem Bacchi.*

Les panthères étaient consacrées à Bacchus à double titre, comme ayant été ses nourrices et à cause du goût qu'on leur supposait pour le vin. Ce goût était tel, suivant Oppien, que les chasseurs ne se servaient pas d'un autre artifice pour les prendre, que de placer à leur portée un vase rempli de cette liqueur, dont elles ne manquaient pas de venir s'enivrer. Ce n'était point au moyen du fouet, mais uniquement en leur versant du vin sur le corps, que le dieu pressait celles qui traînaient son char.

fleurs. Toutes ces figures, de ronde bosse et de la plus belle exécution, nous ont paru d'ailleurs d'un type beaucoup plus élevé que dans les vases précédents. A l'entour sont groupés des accessoires du meilleur goût, relatifs soit aux représentations théâtrales, soit au culte de Bacchus. On y voit des vases de grande proportion, des patères, des rhytons, des thyrses, des cistes, des *Pedum*, des flambeaux, des flûtes de Pan, etc., et surtout deux hermès ithyphalliques sur chacun. Les anses ont quatre pouces 3 lignes; elles reposent sur un masque et sont formées de deux pieds de biche fort élégants, séparés au milieu par un coquillage bivalve et dans le haut par un fleuron à neuf divisions.

34°. Deux canthares ornés de figures de philosophes (pl. XVII, fig. 2, 3 et 4).

Hauteur et diamètre, 4 pouces et demi; poids, 2 livres 4 onces 6 gros.

C'est ainsi que nous désignerons provisoirement ces deux vases ornés chacun de quatre figures d'un très-beau caractère, malgré leur peu de relief et leur défaut de correction, mais dont l'interprétation présente les plus grandes difficultés.

Nous suivrons dans leur description l'ordre indiqué par M. Lenormant, dont nous exposerons

ensuite les savantes et ingénieuses conjectures sur le sens des sujets représentés.

Sur le premier (fig. 2) un beau jeune homme (ou plutôt une femme , selon M. Lenormant , qui convient cependant que ce n'est que d'après l'induction tirée des trois autres bas-reliefs qu'il est porté à lui donner ce sexe) assis et le torse nu , tient de la main gauche un rouleau , et de la droite un *lituus*. Vis-à-vis de lui est un homme plus âgé , debout , la tête ceinte d'un ruban , ou peut-être couverte d'une espèce de calotte ; son vêtement laisse à nu le dos et l'épaule ; il tient de la main gauche un rouleau , et de la droite un rameau , ou plutôt quatre épis sur le bord d'un grand vase à une seule anse , tournée du côté du jeune homme. Derrière ce vase , entre les deux personnages est un masque scénique posé sur un cippe et vu de profil.

Du côté opposé (fig. 4) , un philosophe barbu , debout , n'étant couvert que d'un manteau attaché sur l'épaule droite , et qu'il retient de la main gauche , a dans sa main droite un *lituus* qu'il dirige vers une sphère entourée d'une large bande équatoriale et posée sur un tabouret carré. Vis-à-vis est une femme assise , ayant les bras et tout le torse nus , les cuisses et les jambes drapées. Elle tient sur son genou , de la main gauche , un

rouleau sur lequel repose sa main droite. Entre eux, et sur le second plan, on voit un cippe portant un œuf, sur lequel vient s'appuyer une lyre à trois cordes.

Sur le second vase, une femme debout, drapée, le *lituus* dans la main gauche, s'appuie sur un cippe et étend la main droite vers un jeune homme assis sur un tabouret élégant. Il a tout le torse et la jambe droite nus. Sur la cuisse gauche, qui est plus élevée, s'appuie la main tenant un volume ou rouleau; la tête manque. Entre ces deux personnages sont un autel et une colonne surmontée d'une urne.

Du côté opposé (fig. 3), un vieillard barbu, debout et drapé, s'appuie sur un long *lituus*. Ses pieds sont chaussés de sandales. Vis-à-vis de lui une figure assise, que nous avons prise pour celle d'un jeune homme, mais dans laquelle nous devons encore voir une femme, d'après M. Lenormant et M. Oursel, lit un volume antique de grande dimension. On distingue quelques-uns des caractères qui sont tracés sur la portion déroulée; nous craignons beaucoup qu'il ne soit impossible de parvenir à retrouver les autres. Les draperies de ce personnage sont terminées par des olives ou glands. L'une enveloppe sa tête et flotte au loin derrière lui; l'autre passe sur son

épaule en laissant à nu toute la partie gauche du torse.

M. Lenormant pense que ces quatre scènes parallèles représentent divers degrés d'initiation. Suivant lui, les deux personnages de chacune seraient toujours l'hiérophante et l'initié ; mais le vieillard, à longue barbe, du revers du premier vase, ne serait autre que le néophyte qui figure sur la première face de ce même vase, et « le mouvement qu'il fait, en touchant, avec le *lituus* qui a passé dans ses mains, le globe terrestre placé au centre du tableau, paraît au jeune et savant archéologue destiné à montrer qu'il a compris le sens du geste significatif de l'hiérophante. »

Sur le second vase, M. Lenormant trouve les mêmes personnages, l'hiérophante et l'initié. Le dernier est encore représenté successivement aux deux époques de la virilité et de la vieillesse. Dans ce dernier état « il écoute avec attention et respect la lecture du manuscrit ouvert que l'hiérophante, assis de l'autre côté et la tête couverte d'un voile, tient déroulé entre ses mains. Cependant le sens de ce second vase n'est pas à beaucoup près aussi explicite. »

Ce n'est pas à nous qu'il appartient de décider si ces conjectures sont aussi complètement satis-

faisantes qu'elles sont ingénieuses. Nous ne pouvons néanmoins nous dispenser de dire qu'elles présentent de graves difficultés. On sait en effet qu'outre l'hierophante qui était toujours du sexe masculin, il y avait dans les mystères d'Elousie une hierophantide, que son ministère était même indispensable aux cérémonies de l'initiation, et qu'elle accompagnait partout l'hierophante; mais nous ne saurions reconnaître dans la femme presque nue qui figure sur nos deux vases, l'empreinte d'un sacerdoce si auguste et entouré de tant de précautions sous le rapport des mœurs. Aucun auteur ancien ne nous fournit d'ailleurs rien d'analogue à ce perpétuel tête-à-tête dans lequel M. Lenormant est obligé de la placer avec l'initié. Il y avait bien un personnage avec lequel l'hierophantide se trouvait quelques moments seule dans les souterrains du temple; mais ce personnage était l'hierophante, et leur rencontre nocturne, destinée à représenter l'enlèvement de Proserpine ou son union avec Pluton, n'avait, ce nous semble, aucune analogie avec les scènes d'étude et d'enseignement que nous remarquons ici. Il ne nous paraît pas plus possible d'y reconnaître ni une muse dont le costume eût été nécessairement beaucoup plus sévère, ni une nymphe, dont le caractère était, chez les Grecs

surtout, incompatible avec des occupations si sérieuses. Nous n'aurions donc aucune conjecture plausible à offrir en remplacement de celles de M. Lenormant, si le banquet d'Athénée ne nous en fournissait une que nous croyons pouvoir présenter avec quelque confiance, à cause de la correspondance complète du passage que nous allons citer avec nos figures.

Dans le XIII^e. livre de ce précieux recueil, il est fait mention d'Hermesianax de Colophon, de son amour pour Léontium, et des trois livres de poésies élégiaques qu'il écrivit pour elle. Une longue citation du III^e. de ces livres renferme les vers suivans, que nous citerons dans la traduction latine, plutôt que dans le texte original, afin de les rendre accessibles à un plus grand nombre de lecteurs :

« Quin et nec illi, duriorem sibi vitam qui indixerunt,
 Homines tortuosam meditantes sapientiam,
 Quos angunt sermonum amara studia
 Et (quæ in honore est) eloquentiæ vis præpotens,
 Amoris grave bellum vitærum ;
 Quamvis instare prospicerent, sed immiti aurigæ collum
 [hinc subdidernat.

Puis Hermesianax poursuit ainsi :

« Hæc quidem insania Pythagoram Samium obstrinxit

Theano , qui circumvolutos et implexos geometricarum
[linearum amfractus

Adinvenit et quantum orbem æther circummeat ,

Æaque omnia in æquæ digessit globo.

On sait d'ailleurs que Theano était fort savante , qu'elle partageait les travaux de Pythagore et qu'elle a composé des ouvrages philosophiques. Nous croyons donc pouvoir sans témérité voir sur nos deux vases ces deux illustres époux se livrant à leurs studieuses recherches et à leurs symboliques enseignements. Nous ne connaissons point , au reste , assez à fond les doctrines cosmogoniques de Pythagore pour essayer de donner une explication détaillée de tous les objets qui figurent ici.

En attendant que des mains plus savantes et plus exercées que les nôtres viennent achever d'éclairer ces ténèbres , nous nous contenterons de remarquer que nous n'avons jamais vu de figures ni de draperies d'un plus beau caractère que sur ces deux canthares. S'ils sont moins remarquables sous le rapport de la correction et du relief , que les quatre pièces précédemment décrites , ces vases nous paraissent appartenir à une école encore supérieure sous le rapport de la noblesse et de l'expression (1) , en

(1) Nous sommes obligé d'ajouter que c'est la partie de la

même temps que les mystères qui y sont consignés ouvrent un bien plus vaste champ à la curiosité des érudits. Aussi est-ce par eux que nous avons voulu clore le catalogue du trésor inespéré dont un heureux hasard nous a mis à portée de contempler l'un des premiers les merveilles.

§ II.

Fouilles de la forêt de Beaumont-le-Roger.

Le réseau d'habitations et de communications qui couvrait la Gaule sous la domination romaine, n'était guère moins serré que celui qui l'a rem-

collection dont les lithographies ci-jointes donnent l'idée la plus imparfaite. Cela a tenu à la précipitation avec laquelle le dessinateur primitif, M. Oursel, a été forcé de suspendre ses travaux au moment de l'acquisition des vases par la bibliothèque du roi, et à l'impossibilité d'en reprendre l'étude après leur transport dans cet établissement, probablement par suite des réparations à y faire.

Nous osons espérer que cette dernière circonstance excusera suffisamment auprès de nos lecteurs l'absence de figures plus parfaites et plus complètes, ainsi que les inexactitudes que nous aurons commises nous-même dans une description faite sur des notes déjà anciennes et prises à la hâte. Aussi cette description n'est-elle destinée qu'à faire connaître provisoirement à nos compatriotes les admirables objets découverts sur leur territoire, en attendant que quelqu'un des maîtres de la science en reproduise toutes les beautés et en dévoile tous les mystères dans une publication spéciale.

placé de nos jours , mais souvent les combinaisons en étaient toutes différentes. Beaucoup de campagnes aujourd'hui fécondées par la charrue étaient alors cachées sous des forêts impénétrables ; bien des cités maintenant salubres et populeuses ont conquis leur emplacement sur des marais infects. Ailleurs des bois encore existants ont au contraire recouvert de leurs ombrages les vestiges de fortifications et d'habitations humaines. C'est ce qui paraît être particulièrement arrivé pour la forêt de Beaumont-le-Roger, assise, dans une grande partie de son étendue , sur un sol tellement uni , tellement exempt de cailloux , qu'on ne peut qu'au moyen d'explorations minutieuses en trouver la quantité nécessaire pour la réparation de ses routes ; encore ces silex amoncelés en tas reconnaissables par leur élévation au-dessus du sol et par les buis qui les couronnent (1), ne sont-ils ordinairement que des décombres de constructions gallo-romaines.

Des ouvriers employés à la recherche de ces cailloux découvrirent, à la fin du mois de février

(1) M. Louis Du Bois pense que ces arbrisseaux proviennent de rameaux bénits plantés sur les ruines pour les purifier de la souillure attachée aux vestiges du paganisme. Nous avons vu trop souvent le buis croître naturellement dans les parties pierreuses ou calcaires de nos forêts normandes pour pouvoir nous opposer à cette conjecture.

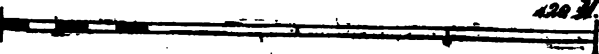
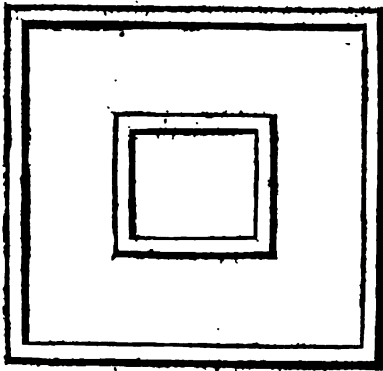
1830, presque à fleur de terre, sous un vieux chêne, environ 400 médailles, reste d'un plus grand nombre détruit par l'oxidation. M. Cauchois, inspecteur de la forêt, en ayant rassemblé tout ce qui n'était pas encore dispersé, les communiqua à notre savant ami, M. Louis Dubois, qui en rendit compte dans le journal de Rouen (n^o. du 25 avril 1830). C'étaient des Gordien Pie, des Philippe, des Trajan Dèce, des Volusien, des Valérien, des Gallien, des Salonine et des Postume.

Encouragé par ce premier indice, M. Declercq, propriétaire de la forêt, ordonna des fouilles qui furent exécutées sous la direction de M. Cauchois, et qui constatèrent l'existence des débris de quatre constructions gallo-romaines rustiques. Ces débris et les objets extraits des fouilles ont été décrits par M. Louis Dubois, dans le journal de Rouen du 23 juin de la même année, ainsi que par M. de Stabenrath, alors procureur du roi à Louviers, aujourd'hui substitut de M. le procureur du roi à Rouen, dans le recueil d'agriculture, sciences et belles-lettres du département de l'Eure (n^o. 3, juillet 1830). M. de Stabenrath, par un soin auquel on ne peut donner trop d'éloges, a joint à son mémoire deux plans qui en facilitent beaucoup l'intelligence et mettent le

voyageur à portée de retrouver ces emplacements au milieu du labyrinthe des routes de la forêt et sous l'épais manteau de verdure qui les recouvre.

Les principaux bâtimens dont on ait trouvé les assises inférieures et les fondations, sont au nombre de quatre, savoir, en suivant l'ordre dans lequel ils sont écrits par M. Louis Dubois :

1°. Construction à peu près carrée, de trente sept pieds environ sur chaque face, renfermant une seconde muraille de même forme et de 15 à 17 pieds carrés, l'une et l'autre sans aucune trace de baies, située au triage du Puits-Des-Essarts ;

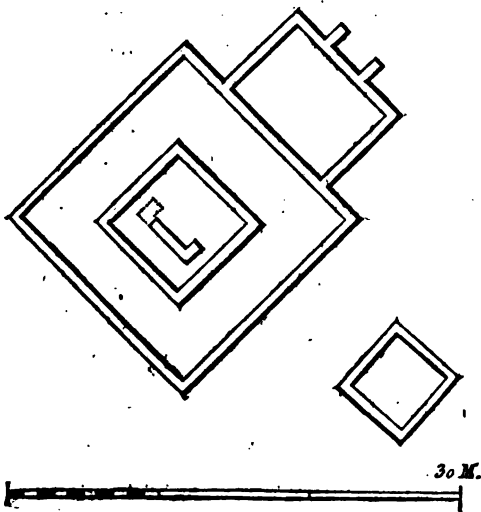


2°. Edifice situé au même triage, irrégulièrement quadrangulaire, à peu près de la même

dimension, distribué en 4 pièces avec des retraites et des ressauts dans ses murs ouest, nord et est. M. de Stabenrath en a donné une figure qui nous paraît exacte. (Pl. 2, n° 2.) Un seul appartement était pavé. Nous ne pensons pas que ce put être autre chose qu'un bâtiment d'habitation. La construction est fort négligée, et composée de bisets réunis par un mortier de mauvaise qualité et quelques chaînes de tuiles antiques, sans revêtement. On n'a rien trouvé dans les décombres, qui conservent suivant l'usage des traces d'incendie. Ce que nous venons de dire de la grossièreté de la construction est applicable à toutes les autres ruines situées dans le voisinage.

3°. Autre habitation au triage des côtes de Fontaine - l'Abbé (n° 4 de M. de Stabenrath). Elle se compose d'un corps de bâtiment de 50 pieds carrés environ, et d'un vestibule de 19 pieds et demi sur 29, tourné vers l'orient. Dans ce vestibule existaient deux dez en maçonnerie pleine, de 5 pieds carrés environ, laissant entre eux une ouverture de 10 pieds et distant des murs de 2 pieds et demi. La construction est trop rustique pour nous permettre de supposer avec notre savant ami que ces dez aient dû servir à porter les bustes ou statues des personnes marquantes de la

famille du propriétaire. De cette pièce on entrait dans une salle de 24 pieds quarrés en traversant une sorte de corridor, large de 12 pieds et qui règne tout autour. Au fond de la salle on voit les restes d'une espèce de foyer de 15 pieds de large, présentant à l'une de ses extrémités une saillie de 3 pieds. Cette saillie était probablement répétée de l'autre côté, aujourd'hui entièrement détruit.



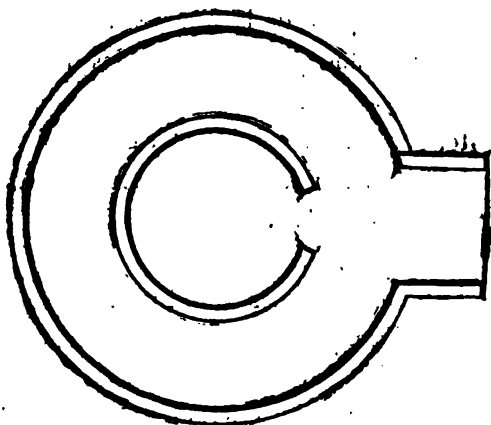
Les murailles ont partout à peu près deux pieds d'épaisseur. Sur la surface extérieure de celle du nord, nous avons remarqué les restes d'un revêtement très-curieux, formé de petites pierres

calcaires non quarrées ou rectangulaires, selon l'usage antique; mais taillées, les unes en losanges, qui rappellent l'*opus spicatum* des Romains, et les arêtes de poisson ou *herrings-bones* du moyen âge, les autres en octogones. On voit aussi à l'intérieur des restes d'enduit peint à fresque et de diverses couleurs, parmi lesquels il y en a d'un très-beau vert. M. Louis Dubois a remarqué dans les fouilles un fragment d'entablement en pierre calcaire du pays. Il reste encore dans les décombres des fragments de meules romaines en poudingue blanc d'une excessive dureté. Aux environs on a trouvé des portions d'un mur d'enceinte de près de 300 pieds de long en silex et tuiles romaines, et un autre bâtiment quarré de 16 pieds sur chaque face.

4°. Edifice circulaire, situé dans le triage du Puits-des-Esarts (1) et à quelques centaines de pas du numéro deux précédent, (n° 3 de M. de Stabenrath). C'était probablement un *Sacellum* rustique, formé de deux murailles concentriques, tout aussi grossières que les autres, quoiqu'en dise M. L. Dubois, et de la même épaisseur,

(1) M. Louis Dubois le place entre le triage du puits des Esarts et celui de la butte des forges, mais il est si près du n°. 2, que nous ne pouvons concevoir qu'il appartienne à un autre triage.

(environ 2 pieds). Le mur extérieur a 42 pieds de diamètre de dehors en dehors , l'intérieur 21 pieds ; ils sont séparés par un couloir d'environ 6 pieds. L'entrée dirigée vers l'orient , présentait deux marches à franchir ; elle était saillante de 8 pieds sur une largeur de 14. De là on pénétrait par une baie proportionnée dans l'enceinte intérieure, dont le diamètre est de dix-sept pieds.



26 M

Nous ne pouvons trouver, du reste, dans une construction si misérable rien qui rappelle les temples de Vesta à Rome , et de la Sybille à Tivoli , encore moins le Panthéon d'Agrippa , ou qui indique que son pourtour ou son porche aient pu être

décorés de colonnades. Nous ne connaissons pas d'écueil plus à craindre dans l'étude et la description des antiquités que l'application d'images ou de comparaisons pompeuses à des objets qui n'en sont pas dignes. Il faut avoir le courage et la loyauté de le dire. Toutes ces ruines de la forêt de Beaumont, fort curieuses comme types de constructions rustiques gallo-romaines, sont d'ailleurs ce qu'on peut voir de plus barbare sous le rapport de la qualité des matériaux et de leur emploi, (sauf les fragmens de revêtement que nous avons remarqués sur l'une des murailles extérieures du n° 3.) ; et c'est en donner une idée tout-à-fait fautive que de les rapprocher des monumens de la ville éternelle et de ses environs.

Les objets en assez grand nombre trouvés dans ce *sacellum*, répondent à la rusticité de l'édifice; ce sont :

1°. Une tête creuse (ou masque) en bronze, destinée à être vue de bas en haut, (Pl. 2. n° 5. de M. de Stabenrath), de manière à dissimuler l'absence de toute la partie supérieure et postérieure quand elle était suspendue à une muraille. C'est un *ex-voto* du travail le plus misérable; les traits sont forts et entourés d'un bourrelet de cheveux. Au-dessous de cette portion antérieure de buste

ou lit l'inscription suivante , en caractères extrêmement défectueux :

ESVMOPAS. CNVSTICVS

V S L M

L'examen très-attentif que nous avons fait de cette inscription ne nous permet pas de voir la lettre O dans le petit losange qui sert de point de séparation entre les deux premiers mots. Il s'agit donc ici de l'accomplissement , non d'un vœu fait à une divinité locale qui se serait appelée *Esumopas*, comme M. de Stabenrath l'a supposé (1), mais d'un vœu fait par *Esumopas Cnusticus* à un Dieu dont le nom n'est pas indiqué.

Cette tête a environ 8 pouces de haut. M. Louis Dubois la prend pour un buste de Mercure , et M. de Stabenrath pense qu'elle représente une

(1) La principale circonstance sur laquelle M. de Stabenrath appuie cette conjecture , est l'absence de points entre les sigles de la seconde ligne : v l s m. Il suppose d'après cela , que ce ne saurait être un point qui se trouve entre les deux mots de la première ligne. Nous n'avons pas besoin d'aller chercher ailleurs que dans la collection que nous venons de décrire des preuves du peu de fondement de cette opinion. Sur la patère de *examassa* les mots sont séparés par des feuilles de vigne très-apparentes , tandis que les sigles de la fin se trouvent réunis en une seule masse entièrement dépourvue de signes séparatifs et liée avec le mot précédent , de la manière suivante : *viscaulvam*.

femme, probablement à cause de l'absence de barbe. La première supposition nous paraît tout à fait gratuite. Notre opinion est que ce masque offre une image grossière du donateur, et comme l'inscription nous apprend que ce donateur est un homme, nous ne doutons pas que ce ne soit une tête d'homme qu'on a voulu faire; il n'y a d'ailleurs rien de féminin dans les traits, et l'absence de barbe est facile à expliquer par l'une de ces circonstances, ou que Cnusticus portait la barbe courte, ou qu'il n'en avait pas encore.

2°. Une autre inscription gravée sur une pierre calcaire. Celle-ci est malheureusement fort mutilée et divisée en deux morceaux qui ne présentent plus de sens suivi. (Voyez pl. 2, f. 4 de M. de Stabenrath). Il est seulement visible que c'est un *ex-voto*. Les caractères sont d'une belle proportion, mais la plupart groupés deux à deux à peu près comme dans le marbre de Thorigny, ce qui indique nécessairement une époque avancée de la domination romaine dans les Gaules. Voici ceux que nous pouvons lire avec plus ou moins de certitude.

SVBV. FD.... VAVSPA

ET. EXMV EXV..

Nous ne devons présenter que d'une manière purement conjecturale PA qui termine la première ligne , l'M et le V de la seconde. Ces deux dernières lettres sont liées ensemble , de même que le V et le B , le F et le D de la première ligne , l'E et le T de la seconde. Une circonstance à remarquer sous le rapport paléographique est la présence d'un V sous sa forme spéciale très-bien caractérisée.

3°. Deux patères de bronze pourvues de manches; l'une est très plate ; toutes les deux offrent un grand nombre de cercles concentriques en dessous.

4°. Quelques médailles, et entr'autres des Antonin, des Faustine mère et une Crispine G. B. , un Tetricus P. B., des Constantin M. et P. B. et une Hélène M. B.

5°. Des fragmens de poterie rouge et noire un fragment de figurine en terre blanche , un grand nombre de petits os tous semblables , que M. Louis Dubois a pris pour des os de lapin ou de lièvre , une petite clef antique , beaucoup de tuiles et d'*imbrices* , qui prouvent que les premières n'étaient pas seulement employées dans les murailles , mais encore à la couverture de l'édifice.

On a encore trouvé plusieurs autres constructions rustiques dans le voisinage , de dimensions

plus petites que celles des précédentes et de forme plus ou moins complètement carrée ; mais comme elles ne présentent aucun intérêt , nous croyons inutile d'en établir ici la liste. Nous nous contenterons d'exprimer notre surprise , de voir qu'il n'y ait eu que du silex et des tuiles employées dans toutes ces maçonneries , et que la pierre calcaire en soit presque totalement exclue (1) , tandis que les côteaux voisins de Beaumont , de Beaumontel et de Goupillières en pouvaient fournir à volonté. Nous avons au reste l'occasion de faire la même remarque au sujet des constructions antiques de Serquigny , où l'emploi du silex ou bizet doit paraître encore plus extraordinaire , à raison de la magnificence qui avait présidé à leur établissement et à leur décoration. Peut-être devons-nous supposer que les carrières de cette contrée n'ont été exploitées en grand qu'à une époque postérieure à la domination romaine. Peut-être aussi les constructeurs des bâtimens de la forêt crurent-ils inutile d'aller chercher des matériaux de l'autre côté de la vallée , quand ils en avaient de plus solides sous la main ; et ceux de la somptueuse habitation de Serqui-

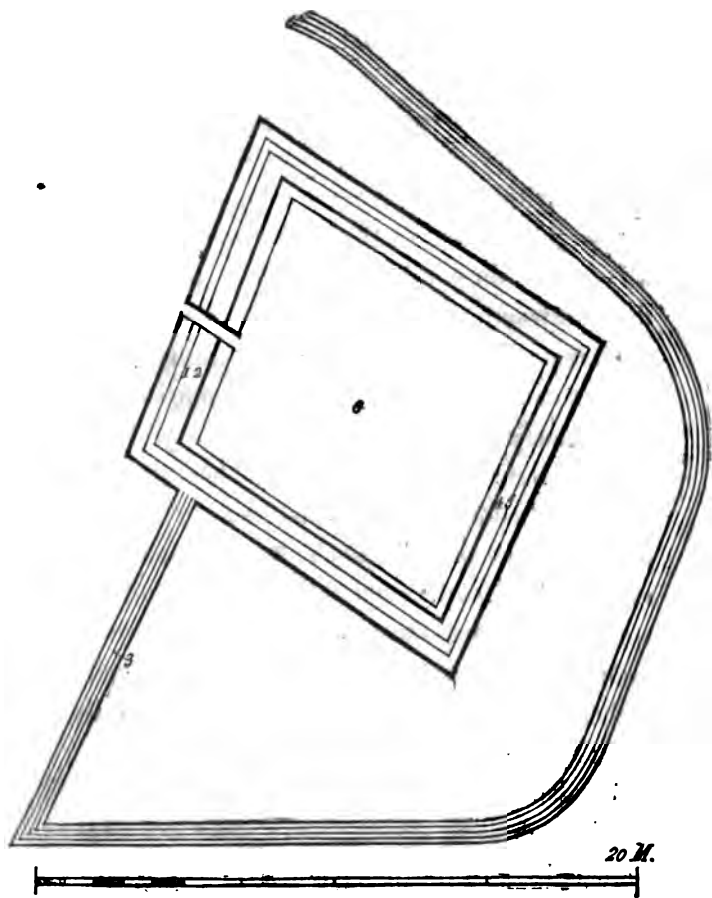
(1) Nous n'avons remarqué d'autres pierres calcaires dans ces ruines, que les fragments de revêtement d'une muraille de la maison n°. 3, et celle qui porte une inscription.

quigny regardèrent-ils cette pierre comme étant d'une qualité trop médiocre pour entrer dans leurs travaux? On sait que les Romains aimaient beaucoup mieux employer dans les murailles de petit appareil qu'ils ont laissées sur notre sol le tuf calcaire que de la pierre-tendre comme celle de Beaumont.

A un quart de lieue environ d'une chapelle dédiée à St-Marc et du triage du Puits-Des-Essarts, mais sur le territoire de la commune de Serquigny et dans des bois appartenant à madame de Piéfort, se trouve, au sommet du coteau qui domine le confluent de la Rille et de la Charentonne, un camp antique, qui porte dans le pays le nom de fort St-Marc. Cette enceinte, admirablement placée pour commander les trois vallées voisines, est de la contenance d'environ quatre-vingts ares ou une acre du pays. Sa forme n'est pas précisément carrée comme on serait porté à le supposer au premier coup-d'œil, mais quadrangulaire et à peu près rhomboïdale. Les quatre angles se dirigent vers les quatre points cardinaux, et l'entrée, défendue par un fossé beaucoup plus profond (1), a son ouverture au milieu

(1) La hauteur de ce retranchement au-dessus du fossé est d'environ dix-sept pieds au point 1-2; dans le reste de l'enceinte, et particulièrement au point 4-5, elle se réduit à 5 ou 6 pieds.

du côté N. O. Autour des autres côtés on remarque un espace irrégulier défendu par un second retranchement curviligne de trois à quatre pieds d'élévation à partir du fond du fossé, et qui vient se rattacher au premier par une ligne droite vers son angle ouest. Nous n'avons point remarqué entr'eux de point de jonction du côté du nord, où le second nous a paru se perdre dans les bruyères en s'éloignant. Serait-ce une tranchée d'attaque ? Nous ne croyons pas pouvoir le supposer, d'après la direction rectiligne qu'il prend pour se rattacher à l'angle occidental de l'enceinte principale.



§ III.

Antiquités romaines de Serquigny.

Dans notre mémoire sur quelques monumens de l'arrondissement de Bernay, nous avons parlé, à l'occasion du portail de l'église de Serquigny, de constructions romaines et particulièrement de fragmens de marbres antiques trouvés dans cette commune, au rapport de personnes distinguées, mais qui avaient échappé jusqu'alors à nos recherches personnelles. Plus heureux aujourd'hui, nous possédons quelques-uns des objets précieux que la pioche ou la charrue ont ramenés à la surface du sol, et nous pouvons consigner ici les renseignemens aussi curieux qu'inattendus, provenant de la petite enquête archéologique que nous avons cru devoir établir à cette occasion.

Pendant que les amis des antiquités romaines venaient de toutes parts admirer les vases d'argent de Berthouville, bien plus précieux encore par les reliefs dont le génie des arts les a décorés que par leur valeur intrinsèque ; pendant que sur un autre point de l'arrondissement de Bernay, la forêt de Beaumont-le-Roger présentait à MM.

Louis Dubois et de Stabenrath , plusieurs constructions et enceintes romaines des formes les plus variées , MM. Ravette et Legrand , propriétaires à Serquigny , voulurent bien nous faire part de l'existence , dans un champ qui leur appartient , situé entre le domaine de Maubuisson et le petit Château ou Presbytère , de fragmens de marbres de diverses espèces , aussi bien que d'une grande quantité de petits cubes de verre coloré. Nous nous rendimes à Serquigny , le 21 mai 1850 ; ces messieurs nous ayant conduit sur le lieu , nous y recueillîmes nous - mêmes plusieurs de ces petits cubes. Ce sont évidemment des fragmens désaggrégés d'une Mosaique , presque tous d'une couleur bleu céleste ; quelques-uns seulement nous ont présenté du vert foncé ou une teinte livide assez vague. Nous ne supposons pas que ce fut un pavé , attendu que la surface assez inégale et terminée par des arêtes très-vives , n'a visiblement éprouvé aucun frottement. La couleur bleu-céleste de la presque totalité est peut-être , au contraire , un indice de leur emploi dans la décoration de la partie supérieure d'un appartement , où ils auraient rappelé l'azur du firmament.

Ces messieurs nous firent voir ensuite plusieurs fragmens de marbre provenant d'une fouille de

quelques pieds seulement , faite dans leur terrain. Nous remarquâmes particulièrement deux morceaux de corniche en beau marbre blanc statuaire salin , analogue au marbre de Paros. Nous reconnûmes , avec plus de surprise encore , plusieurs fragmens de marbre vert-antique. C'est la première fois , à notre connaissance , qu'il en ait été trouvé dans des ruines appartenant à notre province. Nous inférons de la présence de ce marbre , que l'établissement à la décoration duquel il était employé ne pouvait manquer d'être d'une magnificence peu commune. Nous avons été confirmé dans cette opinion par la grande quantité de marbre blanc statuaire en tablettes , qu'on a retiré de la terre à diverses reprises. Quelques-unes de ces tablettes ont été employées par M. de Poligny , ancien propriétaire de Maubuisson , dans le pavage de son chateau ; d'autres forment le jet d'eau d'un mur construit par MM. Ravette ; un plus grand nombre ont été perdues. Outre ces deux marbres , il y en a encore de blanc , veiné de diverses couleurs.

C'est dans la portion supérieure de leur pièce de terre , en approchant du domaine de Maubuisson , que MM. Ravette et Legrand trouvent le plus d'objets antiques. Nous y remarquâmes encore beaucoup de tuiles romaines réduites en

très-petits morceaux , mais toujours reconnaissables à leur rebord. Nous allâmes de là chez M. Gattier , préfet de la Manche , et propriétaire actuel de Maubnisson ; il voulut bien nous indiquer la direction d'un aqueduc , qui apportait les eaux de la Charentonne , de l'emplacement de la forge de Courcelles dans la partie inférieure de sa cour , où paraissent avoir existé les principales constructions antiques. Cette circonstance est une nouvelle preuve de la magnificence de l'établissement. En effet , ce ne saurait être le manque d'eau qui a pu donner lieu à la création de cet aqueduc , puisque celle de la Charentonne coule à très-peu de distance , mais le désir d'en posséder un cours dans l'enceinte même d'une habitation de luxe. Celle-ci était placée sur le penchant du coteau , conformément à un usage fréquent chez les Romains , et bien justifié ici par le charme de la vue qui s'étend sur les deux frais et pittoresques vallons de la Risle et de la Charentonne. On a peine à se rendre compte , dans l'état actuel des choses , de la manière dont les eaux auront pu être conduites dans un lieu en apparence plus élevé que le point de départ. Cependant les habitants du pays nous ont décrit avec beaucoup de clarté la construction de cet aqueduc , qu'ils ont eu occasion d'observer dans plusieurs fouilles et

dont la direction est encore très-reconnaissable dans les années sèches , à la différence de couleur et de vigueur des moissons. De la partie inférieure de Maubuisson , il se rendait dans la prairie située au delà de l'église. Dans les lieux où il a été mis à découvert par des fouilles , on a reconnu qu'il était formé de tuyaux de terre cuite quadrangulaires à pans arrondis , s'enchâssant l'un dans l'autre au moyen d'un évasement , et placés dans un bain de mortier. Ce mortier , ainsi que tout celui qui se trouve dans les constructions romaines de Serquigny , est passé au tamis et d'une finesse de grain remarquable.

On a employé dans les bâtimens modernes de cette commune , une quantité considérable de tuiles , briques et pavés en terre cuite antique , des tablettes de pierre de Caumont et de marbre , comme nous l'avons dit ci-dessus.

N'ayant point encore pratiqué de fouilles , nous ne pourrions donner que des renseignemens bien vagues sur les constructions qui ont fourni ces précieux matériaux , si nous n'eussions eu le bonheur de rencontrer le sieur Marais père , maçon , qui , dans le cours de sa longue carrière , a été chargé de toutes les démolitions opérées depuis plus d'un demi siècle , et qui en rend compte avec une clarté et une précision bien rares même

dans une condition plus relevée et à une époque moins avancée de la vie. On a peine à concevoir l'indifférence avec laquelle ces destructions ont été commandées et contemplées par nos devanciers. Personne n'a songé ni à les arrêter, ni à garder quelque souvenir des grands établissemens dont on dispersait les dépouilles ; et ces faits seraient perdus à jamais si un heureux hasard ne les eût conservés dans la mémoire d'un obscur maçon de campagne, pendant près de soixante ans. Aussi n'est-ce pas sans une vive émotion que nous les avons recueillis. Là comme ailleurs, il faut l'avouer, le vandalisme destructeur existait bien avant la révolution. Nous ne faisons, sous ce rapport, que commencer à sortir de la barbarie. Feu notre vénérable et savant confrère, M. Rever, est le premier habitant de ce département, qui y ait élevé la voix en faveur des antiquités locales, qui les ait cherchées, décrites et protégées. Tour à tour, objets jusqu'à lui d'une indifférence stupide ou d'une fureur aveugle, elles n'ont guères eu plus à se louer des hommes du dix-huitième siècle que de ceux de la révolution. Il n'y a eu entre eux d'autre différence que celle d'une plus ou moins grande activité.

Mais revenons aux renseignemens fournis par le sieur Marais.

Les premiers travaux de démolition auxquels il ait pris part, ont eu lieu de 1773 à 1780 ; dans la terre de Maubuisson, alors appartenant à M. de Poligny, on mit à découvert et on détruisit les murailles d'un vaste appartement de 30 pieds sur 18, situé au couchant du four à chaux actuel. Cet appartement était pavé en pierre de Caumont. On trouva beaucoup de tablettes en marbre blanc et des fragmens de statues, mais ces dernières n'étaient qu'en pierre de Caumont. Le sieur Marais se rappelle particulièrement des bras, des épaules et des jambes. Quelques-uns de ces objets furent recueillis par M. de Poligny, qui les fit déposer sur des appuis de fenêtres, où on ne les retrouve plus aujourd'hui. Il est probable qu'après un si long séjour dans la terre, ils auront cédé facilement aux atteintes des influences atmosphériques, ou aux coups de ce détestable esprit de destruction, qui, sur la terre que nous habitons, n'est malheureusement pas l'attribut exclusif de l'enfance.

Plus tard, de 1780 à 90, M. Duthrone, homme d'affaires de M. de la Roque, alors Seigneur de Serquigny, fit démolir par le sieur Marais, des constructions situées dans la pièce de terre appartenant aujourd'hui à MM. Ravet et Legrand. C'étaient des appartemens de 10 à 12

pieds carrés, dont les murs avaient de 18 à 24 pouces d'épaisseur. Le pavé, formé de dalles de pierre de Caumont, se trouvait à 10 ou 24 pieds au dessous du sol actuel. Un revêtement de dalles semblables régnait tout autour de l'appartement jusqu'à 20 ou 45 pouces de hauteur, et était surmonté d'une cymaise de 18 à 20 lignes de saillie, sur environ 27 de hauteur. Toute la partie supérieure de l'appartement était suivant l'usage des habitations romaines dans nos contrées, couverte d'un enduit peint à fresque. Le sieur Marais croit se rappeler que les couleurs employées étaient le rouge et le bleu, et que les dessins représentaient des fleurs. Une circonstance qui l'a beaucoup étonné, est l'absence de portes dans tous ces appartemens. On les trouva remplis de décombres de maçonnerie. La construction était composée de silex ou bisets avec des chaînes de tuiles romaines. Ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, il ne paraît pas qu'on y ait employé de pierre blanche de Beaumont, dont il y a pourtant de l'autre côté de la vallée de la Risle des gisemens si voisins de Serquigny. Une circonstance remarquable, est qu'on n'ait trouvé dans ces ruines aucune médaille, aucun de ces petits bijoux ou ustensiles ordinairement si communs dans les ruines romaines.

Il a été raconté à M. Gattier fils, qu'on avait découvert dans ce même champ un bâtiment circulaire, revêtu en marbre blanc à l'intérieur, et qui ne recevait de jour que par le sommet du toit ; mais ce fait, dont le sieur Marais n'a aucune connaissance, nous paraît peu probable, puisque le sol antique n'est qu'à 12 pieds du terrain actuel, et que cet espace est insuffisant pour contenir une coupole de ce genre.

Les détails fournis par ce vieillard, nous ont paru, au contraire, présenter un tel caractère de loyauté et d'exactitude, que nous n'hésitons pas à y attacher la plus grande confiance. Nous nous proposons même de pratiquer, d'après ses conseils et de concert avec les propriétaires, des fouilles dont nous espérons les plus heureux résultats.

Nos lecteurs ne doivent pas perdre de vue que les constructions gallo-romaines rustiques de la forêt de Beaumont le-Roger, que nous venons de décrire, ne sont pas à plus d'une lieue de Serquigny, et surtout que le camp qui commandait les deux vallées au sommet du coteau opposé, appartient au territoire de la commune ; la magnifique *villa* de Serquigny pouvait donc être la résidence du commandant de ce poste militaire important.

RECHERCHES

Sur le Hague-dike et les premiers établissements militaires des Normands sur nos côtes ; par M. DE GERVILLE.

Lues dans la séance du 13 novembre 1831.

Le département de la Manche est terminé au Nord par le cap de la Hague, tout près de l'île anglaise d'Aurigny (*Alderney*).

Le promontoire, sur lequel est situé ce cap, est coupé à sa base par un retranchement qui s'étend d'une mer à l'autre, dans la longueur d'une lieue et demie,

Ce retranchement est bien plus considérable au centre qu'aux extrémités, où des côteaux escarpés forment une défense naturelle. La partie centrale du rempart est exactement marquée sur la carte du diocèse de Coutances, publiée par Mariette en 1689, et moins bien sur celle de Cassini. Elle a près de trois quarts de lieue. Ce fossé d'isolement s'appelle *Hague-dike*. La par-

tie du promontoire ainsi isolée, contient, suivant le géomètre en chef du cadastre, 4,550 arpens métriques.

Dans la partie N. O. du promontoire près du nez de Jobourg, j'ai reconnu les traces d'un petit camp romain connu sous le nom de *Castel de Jobourg*; c'est un de ces camps-vigies (*exploratoria*), qui bordent nos côtes, et semblent avoir été destinés à surveiller les descentes des pirates saxons.

Sur la côte opposée du promontoire, et toujours dans l'enceinte du Hague-dike, est le port d'Omonville, qui a été connu des Romains, et qui, au temps de leur domination, a eu avec les ports de Cherbourg et de Portbail des communications attestées par la présence de médailles et de briques, ou fragments de tuiles.

En indiquant des vestiges d'établissements romains sur ce point, je ne m'en occupe aujourd'hui que pour les distinguer de travaux subséquents bien plus intéressants, et qui appartiennent à des peuples dont les Romains connaissaient à peine l'existence.

Outre le Hague-dike, dont le nom annonce une origine tudesque, il existe autour du port d'Omonville, mais trop loin pour y empêcher

un débarquement, plusieurs petites redoutes, dont les noms appartiennent à la même langue que celui du *Hague-dike*.

On peut en dire autant d'une vingtaine de tombelles situées sur le promontoire, et notamment dans les paroisses de Jobourg, Auderville, Beaumont et Vauville.

C'est en essayant d'indiquer l'origine commune de ces trois espèces de monuments, que je vais tâcher de prouver qu'ils remontent tous aux pirates du Nord, qui, après avoir long-temps dévasté notre province, finirent par s'y établir et lui donnèrent leur nom.

Si je réussis dans cette entreprise, mes recherches ne seront pas sans fruit. Elles pourront jeter quelques lumières sur un sujet à peu près neuf, sur l'histoire des premiers travaux des Normands pour occuper militairement nos côtes, et sur des sépultures attribuées trop légèrement, et surtout de nos jours, aux anciens Gaulois.

J'ai souvent été frappé de l'assurance avec laquelle on affirmait sans preuves, ou sur les fondements les plus incertains que presque tous nos anciens monuments, *tumuli*, camps, reuten, etc., étaient antérieurs à la domination romaine. C'est

pour éviter ce reproche , au sein d'une compagnie dont le but est de rechercher avant d'affirmer , que je vais accumuler les preuves de mon opinion.

Je pense que le Hague-dike , les redoutes qui couronnent le port d'Omonville , et les *tumuli* qui couvrent le promontoire , sont l'ouvrage des pirates normands.

Cette opinion a dû être fondée sur des motifs déterminants. Je soumetts à la société le détail de ces motifs. Voici mon plan.

J'essayerai d'établir que , dans leurs attaques sur les côtes de nos mers , les pirates du Nord occupèrent des îles très-rapprochées de la grande terre , des péninsules , dont ils coupèrent l'isthme , ou des promontoires dont ils isolèrent la base ; et que ces trois moyens revenaient à un seul et même.

Mais que comme ils étaient maîtres de la mer , ils ne se fixaient pas dans des îles , des péninsules ou sur des promontoires , sans s'être ménagé un lieu de débarquement et un moyen de communication sûre avec leurs vaisseaux.

Dans la deuxième division , j'établirai que dans ces stations ils avaient des moyens de s'embarquer à couvert ; de communiquer entr'eux par des signaux , et que les redoutes circulaires

analogues à celles d'Osmontille servaient à ce double but.

Je les suivrai après cela sur les côtes de la Manche qu'ils ont le plus fréquentées, et si je démontre que dans ces lieux, le nombre des tombelles est en rapport avec celui de leurs troupes, avec la longueur de leur séjour, ou avec les désastres qu'ils y ont essayés, je pourrai en conclure que les tombelles de la Hague sont aussi l'ouvrage des Normands. Enfin, pour ajourter à l'évidence, j'indiquerai des tombelles élevées incontestablement par eux.

Si à la réunion de ces circonstances j'ajoute la présomption qui résulte de la dénomination saxonne de tous ces monuments, de ces noms conservés depuis mille ans par des gens qui ne les comprennent pas, il sera, je crois, difficile de résister à cette masse de témoignages; je terminerai en répondant aux objections qu'on m'a faites.

Je reprends l'ordre de mes divisions, et je dis d'abord, que les Normands formèrent leurs premiers établissements d'invasion, dans des îles très-rapprochées de la terre ferme, dans des péninsules, et sur des promontoires dont ils coupèrent la base.

Je passe rapidement sur le chapitre des îles et

des périmètres qui se confondent souvent dans les auteurs contemporains. Tous s'accroissent sur ce point, ce fait est reconnu de quiconque a étudié l'histoire de ces invasions. Toutes les embouchures de nos fleuves, toutes celles des fleuves d'Angleterre, offrent aux pirates des stations de ce genre. Parmi plusieurs dont je feroi l'énumération, j'en signalerai particulièrement deux, afin de faire voir que pour leurs dépôts militaires, les Normands choisissent celles qui, avec un point de débarquement, offrent une communication presque immédiate avec la terre.

Les anciens historiens anglais et français indiquent les îles voisines des embouchures des fleuves de la Manche et de l'Océan. Les contemporains Anglais et surtout Asser et la Chronique saxonne donnent plus de détails. Ils nomment presque toutes les îles de la Manche sur les côtes d'Angleterre, Mersey, Thanet, Sheppey, Wight, Branksey et Portland.

Nos historiens parlent en général des embouchures de la Garonne, de la Loire, de la Seine et de la Somme, mais spécifient peu d'îles, et encore celles de la Seine, dont nous pourrions spécialement nous occuper, sont indiquées si vaguement, où étaient si haut dans ce fleuve,

que leur position est contournée par les sauts; elles annoncent les progrès que les pirates avaient faits avant de s'y établir. Je signale ce fait aux antiquaires de la Haute-Normandie, en les engageant à examiner si à l'embouchure de la Seine, ou sur les promontoires du pays de Caux, il n'y avait pas quelques grandes enceintes de camps retranchés, analogues à celle du Hague-dike. Je m'arrête à des îles, où il est bien avéré que les pirates normands ont eu des stations, afin de faire voir combien ils tenaient à une communication presque immédiate avec la terre ferme, et combien il était simple et naturel de substituer un retranchement tel que celui du Hague-dike, à un canal étroit, comme ceux qui défendaient l'accès des îles de Sheppey, Thanet et Noirmoutiers.

Une circonstance suffit pour prouver qu'il existait une communication facile entre cette dernière et la terre ferme. Vers l'an 843 les pirates normands, après avoir pris et dévasté Nantes, descendent la Loire avec leur flotte chargée de captifs et de butin, et débarquent à l'île de Hère ou Noirmoutiers. Tandis qu'ils s'y battent pour le partage du butin, leurs prisonniers s'évadent, et profitant de la mer basse

(*maist ablato*), regagnent Nantes (1). Pour prouver que le passage n'était pas dangereux ; la Chronique ajoute qu'un prisonnier emporta la Bible pendue à son cou , et que les autres étaient chargés de dépouilles reprises aux pirates.

On voit qu'en choisissant Noirmoutiers , les Normands avaient combiné les avantages d'une bonne rade avec une défense aisée et sûre du côté de la terre ; leur tactique fut la même dans toutes les îles où ils formèrent des stations.

L'île de Thanet , à l'embouchure de la Tamise , qui avait déjà fourni un lieu de débarquement aux premiers auxiliaires saxons , Hengist , et Horsa , qui vit dans la suite descendre sur ses rivages des conquérans d'un autre genre , Augustin et ses missionnaires , fut choisie dans le neuvième siècle par les Danois , comme propre à devenir un de leurs meilleurs dépôts dans la Manche , comme Noirmoutiers , elle leur offrait une retraite sûre contre les habitants du pays , sans exclure le moyen de les attaquer toutes les fois qu'ils avaient l'espoir de le faire impunément.

Le faible bras de mer qui sépare cette île de la terre fut jadis plus considérable (2), mais la

(1) Frag hist. Brit. Ap Bouquet , collect. T. VII.

(2) Beauties of Kent , pag. 95o.

communication avec la grande terre a toujours été pratiquée à mar basse ; ainsi on peut y retrouver la combinaison des moyens de débarquement, d'attaque et de défense, qui distinguent les stations des pirates du Nord. Je pourrais ajouter que l'importance de ce poste n'avait pas non plus échappé aux Romains ; les bonnes positions militaires sont de tous les temps et appartiennent à tous les peuples.

Les altérations ont souvent changé la forme des îles voisines du continent, plusieurs sont devenues méconnaissables ; mais les îles de Thanet et de Sheppey subsistent encore , pour attester l'exactitude des annalistes Anglais et la justesse des opinions que j'avance. Cette observation , que je recommande aux personnes voisines des embouchures de nos fleuves , m'engage à ne point parler des péninsules , et à m'occuper immédiatement des promontoires analogues à celui de la Hague.

Quoique ce sujet n'ait pas été spécialement traité, il a été cependant indiqué par les auteurs recommandables parmi lesquels j'ai été heureux de rencontrer le docteur Bortée , dont l'ouvrage sur les monuments et les antiquités du Cornwall peut être cité comme un modèle d'observation profonde , et de critique réfléchi et judicieux.

Ordnance, devenu ruiné, est cité avec admiration dans tout l'Ouest de l'Angleterre.

J'ai réuni un assez grand nombre de passages de nos auteurs, pour faire connaître les opinions qu'ils ont émises sur les positions semblables à celles du Hogue-Dike; opinions désintéressées, et qui n'ont pas été contredites.

Parmi les anciens historiens qui parlent des stations des pirates normands, un seul à ma connaissance indique leur usage de se fortifier sur des promontoires et les raisons de cette tactique. Comme il en parle d'une manière courte et précise, je transcris le passage de cet auteur : *Subdirigit eorum irruptionibus considerant (Dani) : in variis promontoriis, et locis qui munitiones aptas, et ea optimè muniturant nullius incursum metuentes* (1).

Voici maintenant des exemples d'isolement de promontoires par les Normands sur les côtes d'Angleterre.

Le Cap nommé *Flamborough-Head*, situé sur la côte du Yorkshire, au levant de la ville d'York offre à sa base des traces d'un arrangement analogue au Hogue-Dike; son nom même, de la conformité avec celui qui nous occupe :

(1) Wallingford, apud Galbave, collect. scriptor., p. 528 et 9.

voici ce qu'en dit l'auteur de la description histo-
rique et topographique de ce Comté (1).

« Le retranchement appelé *Danes-Dike* ;
« est à peu près à la base du triangle formé par
« le promontoire de Flamboirag. Il consiste en
« deux lignes de défense, l'une au-dessus de
« l'autre. Ces lignes ont à peu près une demi-
« lieue de longueur. L'histoire ne dit pas l'o-
« rigine de ce monument ; mais la tradition
« locale le rapporte avec beaucoup de pro-
« babilité aux Danois dont il porte le nom.
« Ces barbares ont pu chercher à isoler un
« promontoire et à en rendre l'accès impossible
« à leurs ennemis. Cette position était extrême-
« ment avantageuse pour recevoir des provi-
« sions et des renforts de leur pays..... On
« voit clairement que le but de ceux qui ont
« élevé cet énorme retranchement , a été d'i-
« soler le promontoire et d'en faire un lieu de
« retraite et de défense. S'il est resté impar-
« fait , il faut s'en prendre au succès de ceux
« qui le commencèrent , et qui cessent d'en
« avoir besoin. »

J'abrège extrêmement le récit de mon auteur ;
et je quitte le Comté d'Yorck pour me rapprocher

(1) Bigland. histor and topograp. survey of Yorckshire, p. 146.

de notre pays. Les côtes de la Manche opposées aux rivages de la Basse-Normandie et de la Bretagne, vont me fournir un grand nombre de postes semblables à celui du Hague-Dike.

Je pourrais commencer par Warcham près des îles de Wight et de Portland, mais je me hâte d'arriver aux promontoires de Corwall qui ont avec celui de la Hague la plus grande analogie, et qui ont été cités par l'antiquaire excellent dont j'ai déjà parlé.

Plusieurs points de cette côte offrent des monuments, tels que nous pouvons en désirer. Le Comté de Cornwalk a été long-temps et paisiblement occupé par les hommes du Nord. Ils y furent appelés comme alliés, comme les Saxons l'avaient été par les Bretons. Ils eurent le temps de s'y établir et de s'y retrancher, conformément à leur tactique ; ainsi nous aurons la certitude que les monuments analogues au Hague-Dike n'ont pu être élevés que par eux.

C'est le docteur Borlase qui nous apprend ces circonstances. « On sait, dit-il, qu'après le départ des légions romaines, les Bretons incapables de résister aux Pictes et aux Calédoniens, appelèrent les Saxons à leur secours ; que ceux-ci les affranchirent du joug de leurs ennemis, mais qu'il tournèrent bientôt leurs

« armes contre ceux qu'ils étaient venus défendre,
 « et qu'ils finirent par assujettir la majeure partie
 « de la Grande-Bretagne.

« Cependant quelques Bretons rejetèrent ce
 « joug étranger. Après avoir long-temps combattu
 « pour leur indépendance, ils s'étaient retirés
 « dans des pays montagneux, où ils avaient plus
 « de chances de prolonger leur résistance. »
 Mais la lutte devenait chaque jour plus inégale. Incapables de la soutenir plus long-temps, les Bretons Cornubiens eurent recours aux moyens qui avaient si mal réussi à leurs ancêtres, ils appelèrent d'autres pirates à leur aide.

Ce fut au commencement du IX^e. siècle, qu'ils réclamèrent l'assistance des Danois. Ceux-ci arrivèrent un demi-siècle avant le règne d'Alfred : les habitants leur abandonnèrent *la partie occidentale du Comté*, où se trouvent tous les promontoires dont nous allons parler.

Après une lutte opiniâtre où les Saxons avaient généralement l'avantage, et durant laquelle les désastres des Bretons ne faisaient que resserrer plus étroitement les liens de leur alliance avec les Normands, ceux-ci se rendirent enfin maîtres de la partie du Comté, qui a conservé le nom de Cornwall, (1) et qui ne fut jamais assez long-temps

(1) Borlase, p., 64.

occupée par les Saxons pour qu'ils y aient laissé des monuments.

Ainsi on voit de bonnes raisons pour qu'il y ait dans ce pays beaucoup de monuments des pirates du Nord, et pour qu'on ne les confonde pas avec ceux des autres nations qui ont occupé la Grande-Bretagne. Cette pointe de terre a dû parfaitement convenir à un peuple maritime, ayant besoin d'établissements militaires sur la côte, en attendant qu'il fût assez fort pour se maintenir dans l'intérieur. (2) Or, les Saxons n'ayant jamais séjourné assez long temps dans le Cornwall, pour y élever les retranchements qu'on y trouve, il s'ensuit évidemment que les Normands seuls peuvent les avoir construits.

Maintenant il reste à établir qu'il y a dans ce Comté plusieurs promontoires analogues à celui de la Hague avec des retranchements du genre de la Hague-Dike, des redoutes circulaires, comme celles d'Omonville, des tombelles, comme celles de Jobourg et des communes voisines. C'est encore le docteur Borlase qui va me fournir mes preuves.

« Presque tous les fossés d'isolement du

(1) Ibid, p., 45.

« Cornwall sont dans le canton de Penwith, le plus
 « occidental de tout le Comté ; un seul à ma con-
 « naissance se trouve à l'est de Falmouth, il se
 « nomme **Dead-Mans-Point**.

« Parmi ces retranchements qu'on trouve dans
 « le Cornwall, il faut particulièrement remar-
 « quer ceux qui sont destinés à *isoler un pro-*
 « *montoire* au moyen d'un rempart qui coupe
 « une langue de terre d'une mer à l'autre, ou
 « entre deux falaises (*from cliff to*): quel-
 « ques-uns sont composés d'une ou plusieurs
 « lignes de défense. Le plus remarquable est celui
 « que nous appelons **Castel-Treryn** dans la parois-
 « se de **Saint-Levyn** tout près de **Lad's-end**. La
 « direction du cap où il est situé est N. et S. La
 « base étroite de ce cap est coupée par un retran-
 « chement dont la direction E. et O. se termine
 « aux falaises qui bordent la mer.

« Un peu plus loin on voit un autre retranche-
 « ment avec un fossé en-dehors vers la grande
 « terre. A la partie orientale de ce cap il y a
 « une petite anse très-commode ; il y a aussi
 « des lieux de débarquement vers l'ouest.... A
 « une forte demi-lieue de **Castel-Treryn**, un
 « autre cap nommé **Tolpeden-Penwith** est éga-
 « lement coupé à la base par un fossé qui s'étend
 « d'une mer à l'autre.... Des forts de **Karnijack**

« et de Boscajell dans la paroisse de St.-Just sont
 « du même genre. Tous sont moins considérables
 « que le Hague-Dike. Mais c'est évidemment
 « le même système de défense. Il faut se rap-
 « peler que dans le Cornwall les Normands étaient
 « des alliés. »

Borlase indique encore près de Tehidy les restes d'un fossé semblable, après quoi il ajoute :
 « Ces retranchemens destinés à isoler des pro-
 « montoires ayant leurs remparts vers la terre,
 « servaient à protéger les débarquemens et les
 « rembarquemens. Le fossé toujours tourné vers
 « la terre fait voir qu'on craignait les ennemis
 « de ce côté-là seulement, et non du côté de la
 « mer. » (1).

D'après ce passage on voit que le docteur Borlase, avait une opinion bien arrêtée, et bien motivée sur l'origine normande de retranchemens absolument semblables au Hague-Dike.

Pour laisser encore moins de doute à cet égard il examine ce qu'on pourrait lui objecter.
 « On dira peut-être que ces enceintes étaient des
 « lieux de retraite pour les habitans, contre un
 « ennemi qui se serait emparé de leurs pays ;
 « mais cette supposition serait insoutenable. Si

(1) Borlase, p., 245.

« l'ennemi n'eût pas été capable de s'emparer
 « de ces lignes, les habitans n'y eussent-ils pas
 « bientôt été réduits par la famine ? Ou auraient-
 « ils trouvé un abri pour leurs femmes, leurs
 « enfans, leur meubles ? Une retraite aussi
 « irréfléchie ne les eût-elle pas bientôt ré-
 « duits à l'alternative de capituler, de mourir
 « de faim ou de périr dans la mer ? Si on
 « ajoute que les pirates étaient maîtres de la
 « mer, qu'ils pouvaient débarquer à volonté,
 « les attaquer quand ils étaient les plus forts, les
 « empêcher de s'échapper par mer ; tout s'élève
 « contre la supposition qu'une pareille retraite
 « ait pu venir aux naturels du pays.... Mais en
 « admettant que ces retranchemens ont
 « appartenu à des ennemis maîtres de
 « la mer, quoiqu'ils peut-être encore trop
 « faibles pour attaquer de prime abord les ha-
 « bitans qui pouvaient leur opposer des forces
 « supérieures, le but de ces fossés d'isolement
 « s'explique, tout naturellement. Dans ce cas, peu
 « d'hommes suffisaient pour les garnir, pour les
 « défendre contre un ennemi supérieur, mais qui
 « ne pouvait ni les tourner, ni prendre en flanc
 « ceux qui les défendaient, ni enlever leurs ma-
 « gasins, puisqu'ils tiraient toutes leurs provi-

» « sans de leurs navires , et qu'ils étaient maîtres
» de la mer(4). »

« Ne serait-on pas tenté de croire que je fais tous
« ces raisonnements pour étayer une opinion nou-
« velle? Cependant je les copie textuellement dans
« un ouvrage imprimé il y a plus de soixante ans ,
« et dont l'auteur embrassait toutes les antiquités de
« son pays , sans s'occuper particulièrement des
« fossés d'isolement. Tout ce qu'il dit est tellement
« applicable au sujet de ce mémoire , il est tel-
« lement nouveau pour nous que je crois devoir
« en extraire encore quelques passages.

« Aussitôt , continue-t-il , que les Normands
« avaient reconstruit un promontoire qui convenait
« à leurs projets , ils commençaient par en cou-
« per la base afin d'éviter toute surprise ; à la
« faveur de leur fossé d'isolement ils se trouvaient
« bientôt en état de repousser les attaques des
« habitants du pays. Dès qu'ils avaient pris posi-
« tion , ceux qui étaient restés à bord commen-
« çaient à débarquer leurs hommes et leurs pro-
« visions. Bientôt ils pouvaient s'avancer dans
« l'intérieur en laissant dans leurs retranche-
« ments une force suffisante à portée de leurs
« navires. Il est donc évident que ces retranche-

(4) Borlase , p. 345.

« ments sont l'ouvrage des pirates, Saxons ou
 « Normands. Mais comme les premiers n'avaient
 « jamais été long-temps en fesse dans le Cor-
 « nwall, comme il est au contraire certain
 « que les Normands y ont séjourné très-
 « long-temps (plus d'un siècle), il s'ensuit
 « qu'ils doivent leur rapporter l'origine des re-
 « tranchements d'isolement à la base des
 « promontoires (1).»

A des passages aussi décisifs si nous voulons
 ajouter quelques passages d'un de nos plus an-
 ciens et de nos plus judicieux antiquaires, peut-
 être que l'évidence semblera encore plus grande.

« Le Cotentin, dit-il, long-temps habité par
 « les Sètes (Saxons), Pirates, et abandonné par
 « les Charliens aux Normands et autres écumeurs
 « de mer pour être cette terre comme une pre-
 « qu'île séparée de la terre ferme, etc... (2)
 « Le même ajoute ailleurs : Or les Normands...
 « Pirates qui semblent avoir tenu la presqu'île du
 « Cotentin, mal gardée par les rois Mérovin-
 « giens, et possible par les Charliens, etc... (3)

Dudon et Guillaume de Jumièges parlent de dé-
 pôts ou stations dans lesquels les pirates normands

(1) Borlase, p. 45 et 46.

(2) Fauchet, ant. de Genève, 1611., p. 857.

(3) Ibid, ibid., p. 699. apud franc. scriptores.

laissent derrière eux les malades, les infirmes, les prisonniers, etc. *Ut requiescere possent turmæ post targa nostra posita...* *Edificaverunt magalia, instar burgi que captivorum: greges catenis astrictos asservarent ipsique præ tempora corpora à labore reficerent.* Ce passage est copié des écrits d'un contemporain des pirates normands (1).

Il me semble qu'il n'y a rien à opposer, à de pareilles autorités, cependant mon opinion a trouvé des contradicteurs; je connais déjà sur ce sujet trois avis différents du mien. Deux Archéologues font du Hague-Dike un monument Gaulois; un troisième l'attribue aux Anglais, et lui donne une date postérieure à leur défaite en 1456. En terminant ce mémoire j'en dirai quelques mots. Je passe à la 2^e. division des monuments de la Hague, à celle des redoutes circulaires d'Omonville.

Des redoutes circulaires d'Omonville.

Nous venons de donner des détails sur les lignes d'isolement, premier moyen de protéger la

(1) Aderwald de mirac, sancti Bened. apud, Bouquet, collect. vol. 7, p., 360.

position des Normands de la Hague, trop faibles pour se maintenir au milieu d'un pays ennemi. Si ce retranchement était insuffisant, ils avaient dû pourvoir aux moyens de se rembarquer, en établissant des signaux avec leur flotte et en couvrant leur embarquement. De là l'origine des redoutes circulaires qui environnent le port d'Omonville. Leurs noms appartiennent à la même langue que celui du Hague-Dike. Voyons s'ils ont d'autres caractères qui donnent de la consistance à notre présomption; mais donnons d'abord l'indication des lieux.

Le petit port d'Omonville, où débarquent souvent les habitans des Isles Anglaises de la Manche, et ceux surtout d'Aurigny, a dans tous les tems attiré l'attention du gouvernement français, qui y a fait construire des forts et des lignes pour y empêcher un débarquement. En 1562, le comte de Matignon en parlait comme d'un lieu commun de débarquement pour les Anglais; à cette époque le fort était abandonné (1).

C'est de ce port qu'il est parlé dans l'acte de mariage du duc de Normandie, Richard III, avec la princesse Adèle : *Pagum qui dicitur Haga cum portu navis.* (2). Long-temps au-

(1) Hist du maréchal de Matignon, p. 64.

(2) Apud Achery Spicileg. Edit. in-4°. T. VII. p. 205.

parvint il avait été connu des Romains, ainsi qu'une anse voisine qui a conservé son nom latin de *Plainvie*.

Un aussi bon lieu de débarquement n'a pas échappé aux pirates du Nord qui avaient une connaissance minutieuse de toutes nos côtes; il leur convenait d'autant mieux qu'il les mettait à portée de correspondre avec les troupes établies sur ce promontoire, de leur fournir les provisions dont elles avaient besoin, et les moyens de se rembarquer s'ils étaient forcés dans leurs lignes.

C'est pour établir cette correspondance et pour couvrir une retraite que les redoutes circulaires furent élevées autour du port d'Omonville.

J'en ai reconnu cinq disposées à peu près en forme de croissant autour de l'anse d'Omonville, mais à une assez grande distance pour n'avoir jamais pu y empêcher un débarquement.

La première, vers le Nord, est sur l'emplacement du corps-de-garde actuel de Digulville; elle se nomme *Jerd-Høue* (1), c'est la moins élevée des cinq; cependant elle domine sur la mer: ses restes sont très-mal conservés. On en voit pourtant assez pour reconnaître sa forme circulaire et sa petite dimension.

(1) *Jerd høbe*.

A l'Ouest de cette petite redoute sur une pointe de terre un peu plus éloignée du rivage, à 200 mètres à peu près de *Jard-Heue*, j'ai cru remarquer, en un lieu nommé les *Castiaux*, l'emplacement d'un autre retranchement, mais le nom étant d'origine latine, je ne classerai pas cette position parmi celles des Normands, auxquels il n'est pourtant pas impossible qu'elle appartienne; car à tous les noms Tudesque, des *Heues*, on ajoute à la Hague le nom de *Câtel*. Le port d'Omonville a d'ailleurs été assez connu des Romains pour qu'ils y aient eu un *Câtel-Vigie*.

En revenant vers l'église d'Omonville, on voit une autre hauteur appelée *Tourplin*; ce nom d'origine Tudesque ainsi que le *Tourp*, ferme voisine, annonce plutôt un hameau qu'une fortification.

Deux autres redoutes circulaires forment le centre de ce système de défense, et semblent avoir été établies, l'une au-dessus de l'autre pour opposer une double résistance sur le bord du grand chemin par lequel on venait du Hague-Dike au port d'Omonville. Autant que je puis conjecturer d'après la manière de prononcer leurs noms, la redoute intérieure s'appelle *Huch-Heue*, *Huch-Hue*, ou *Huch-Hut*, et l'autre qui est un peu plus haut *Trent-Heue*. Ces noms sont

Saxons : le premier signifie *Haute Hauteur*, ou *Haut-Cap*, et l'autre *Hauteur séparée*.

Le *Huch-Hut* est à 250 pas au-dessus de l'Église d'Omonville qui est elle-même assez éloignée du port; cette redoute circulaire, comme les autres *Heues*, a 50 pas de diamètre; elle est bien conservée: elle semble avoir été destinée à doubler la défense et les moyens de retraite des défenseurs du Hague-Dike. Ils semblent avoir prévu le cas où ce retranchement serait forcé, et que la poursuite étant naturellement dans cette direction, il était prudent de fournir à leurs troupes un double moyen de se rallier.

Le retranchement, extérieur dans cette direction s'appelle *Trent-Heue*, *Hauteur distincte séparée*; il est au moins à 500 pas au Sud du Huch-Hut.

Enfin la partie orientale du croissant est composée de deux autres petites redoutes de la même forme, située près de la Vigie actuelle; une d'elles est connue sous le nom de *Led-Heue*: cette partie la moins accessible de l'enceinte semble avoir eu moins besoin de défense. C'était la plus convenable aux signaux de communication entre la mer et le Hague-Dike.

Les noms de toutes ces redoutes s'expliquent parfaitement par la langue qu'on parle encore

de nos jours, dans le Holstein, le Jutland et le Danemarck. Les noms de lieu en Norwège ont aussi la même origine; ils n'ont subi aucune altération dans la Hague. Cette circonstance est remarquable, et suffit pour dissiper toutes les idées d'origine française, anglaise, romaine, ou gauloise. Mais je ne me bornerai pas à cet argument contre les faiseurs de conjectures. Le docteur Borlase va encore me fournir d'autres probabilités. A la page 346 de son ouvrage que j'ai déjà tant cité, cet auteur indique plusieurs retranchemens circulaires dans le Cornwall, et ajoute :

« C'est aux Danois que je reporte ces retran-
 « chemens.... Voici mes raisons; dans la partie
 « la plus occidentale et la plus étroite du comté,
 « on trouve au moins sept de ces forts; l'inter-
 « valle entr'eux est quelquefois d'un quart de
 « lieue, jamais il n'exède une lieue, de sorte que
 « le second est vu du premier, le troisième du
 « second, et ainsi de suite.... De plusieurs d'en-
 « tr'eux on voit la mer au Sud et au Nord du
 « promontoire; tous sont en vue de la mer au
 « moins d'un côté, l'espace étroit sur lequel
 « on a construit tous ces forts n'est jamais à
 « plus de deux lieues de la mer : au Nord ou
 « au Sud la longueur de leur ligne n'a pas plus

« de trois lieues... Dans d'autres parties du
 « comté, on trouve des redoutes semblables;
 « mais elles y sont plus clair-semées (1).

« Quel eût pu être pour les naturels du pays
 « le but d'entasser ces forts dans un coin qui
 « n'en avait pas besoin. Ils n'eussent jamais pu
 « servir à défendre les parties importantes du
 « comté. Eût-on pu y trouver de la place seule-
 « ment pour ceux qui portaient les armes dans
 « un pays certainement très-peuplé avant que les
 « pirates vinssent le ravager après l'avoir défen-
 « du (2).

« Dans ces forts et aux environs on ne trouve
 « aucune trace d'habitation. Il y en eût existé,
 « s'ils avaient été occupés par les paisibles habi-
 « tants du pays. Mais les huttes ou tentes des
 « pirates n'ont pas dû laisser de traces. Voilà
 « pourquoi on n'y en a jamais trouvé.

« Plusieurs de ces retranchements sont seu-
 « lement ébauchés. S'ils eussent été faits à
 « loisir par les habitants du pays, ils auraient
 « été achevés (3).

« Les hommes du Nord se fixèrent d'abord
 « dans la partie étroite et occidentale du comté,

(1) Borl., p. 347.

(2) Id., p. 348.

(3) Id., ibid.

« parce que leurs garnisons faibles ; comme elles
 « la furent d'abord n'y étaient pas exposées à être
 « tournées comme elles eussent pu l'être dans un
 « pays étendu et ouvert autour d'eux

« Leurs forts étaient sur des hauteurs , en
 « vue les uns des autres , pouvant correspondre
 « entre eux en cas d'alarme , se faire des signaux ,
 « prendre les armes , se réunir , etc.... Ils choi-
 « sissaient des postes , d'où l'on découvrirait la
 « mer afin de pouvoir être vus de leurs na-
 « vires , de communiquer avec eux , de pouvoir
 « les diriger au besoin. Si c'étaient des vaisseaux,
 « ennemis , ils pouvaient se préparer contre leurs
 « attaques , et se concerter pour la défense com-
 « mune (1). »

L'application de ces réflexions à mon sujet est frappante ; je puis y ajouter un degré de vraisemblance de plus , en rappelant que tous des noms de nos redoutes appartiennent à l'idiôme des pirates du Nord. J'aurai occasion de répéter cette observation , en parlant des tombelles du Cap de la Hague. Borlase sentait si bien quel parti on pourrait tirer du nom de ces monuments qu'il consacre un article (2) à expliquer pourquoi celles du Cornwall n'avaient pas conservé leur nom. Je me hâte d'arriver à sa conclusion.

(1) Ibid , p. 250.

(2) Id. , p. 349.

« En l'établissant dans le comté de Cornwall,
 « les Danois ne négligèrent jamais les moyens
 « d'assurer leur retraite au besoin ; non contents
 « de se fortifier sur les hauteurs ils apprirent
 « bientôt l'art de se fortifier autour de leurs
 « lieux de débarquement (1).

« Si l'on demande quel besoin ils avaient de se
 « fortifier dans un pays où ils étaient venus comme
 « alliés et auxiliaires, il est facile de répondre
 « que les traités ne les empêchaient pas de piller
 « et qu'ils avaient souvent besoin de se garantir
 « contre le ressentiment des habitants ; c'était
 « d'ailleurs un moyen de les tenir en respect,
 « et de les forcer à conserver leur alliance (2).

« L'alliance n'empêchait pas l'utilité de ces re-
 « tranchements. Les Danois pouvaient y passer
 « l'hiver ; rassurer les alliés contre les attaques
 « des Saxons qui eussent pu profiter de leur ab-
 « sence pour attaquer les Bretons. En y passant
 « l'hiver ils pouvaient aussi y observer mieux la
 « discipline, et les naturels avaient moins à
 « craindre des vexations individuelles et jour-
 « nalières, résultat inévitable du mélange de
 « peuples dont la langue et les mœurs diffé-
 « raient tant (3).

(1) Ibid.

(2) Id., p., 45.

(3) Id., p., 47.

« L'avantage de cette tactique était aux
 « hommes du Nord ; ils avaient pour eux l'as-
 « cendant que donnent la force et les armes sur
 « un peuple faible et mal aguerri. Il est d'ailleurs
 « probable que les Normands prévirent bien
 « que leurs alliés, forcés de céder aux Saxons,
 « tourneraient leurs armes contre leurs anciens
 « alliés. Ces considérations leur firent prendre
 « de nouvelles précautions ; multiplier leurs
 « retranchements, et en augmenter la force (1).

« Entre la première alliance des hommes du
 « Nord avec les Cornubiens, et la conquête de
 « ceux-ci par Athelstan, il y eut plus de cent
 « ans (2).

« Durant les soixante premières années de leurs
 « descentes en Angleterre, les pirates du Nord
 « retournaient chez eux tous les hivers ; mais
 « il est probable qu'ils ont hiverné plutôt dans
 « le Cornwall, où ils étaient en bonne intelli-
 « gence avec les Bretons (3).

« En 981, les Danois ravagèrent le Cornwall,
 « qui n'était plus pour eux un pays ami.... En
 « 997, leur flotte, après avoir ravagé le Westsex,
 « double le Landsend, et entra dans l'embou-

(1) Ibid.

(2) Id., p. 46.

(3) Id., p. 47.

« chaire de la Saverne (1).

« Il est reconnu que les Normands vécurent
 « plus d'un siècle dans le Cornwall , comme
 « amis ; il ne l'est pas moins qu'ils y séjournè-
 « rent encore long-temps comme ennemis. Dans
 « l'un et l'autre cas , ils durent se fortifier dans
 « leur dernière situation. Ils sentirent surtout la
 « nécessité d'augmenter et de perfectionner leurs
 « moyens de défense ; leur habitude du pays ,
 « leur profonde connaissance des moyens de
 « s'y maintenir , et surtout la nécessité dans les
 « derniers temps de faire face à la ligue formi-
 « dable formée contre eux , les engagèrent
 « puissamment à profiter de leurs connaissances
 « locales , afin de déconcerter les plans de leurs
 « ennemis. L'histoire qui nous atteste leur long
 « séjour dans ce pays est confirmée par le grand
 « nombre de retranchements dont il est couvert ,
 « et par la grande quantité de tombelles qu'on
 « y remarque. »

Ce passage de Borlase offre une transition naturelle au chapitre des *tumuli* , en citant ceux du Cornwall. J'indiquerai aussi ceux de plusieurs autres comtés , où l'histoire atteste de grandes expéditions des hommes du Nord , où

(1) Ibid, chron. saxonne , p. 129.

leur séjour , leurs guerres , leurs désastres , sont le mieux constatés ; si je puis établir que les *tumuli* y sont en rapport avec les événements, j'aurai , je crois , de bonnes raisons pour en conclure que cette troisième espèce de monuments doit en général leur être rapportée dans ces comtés , et par la même raison , que ceux de la Hague leur appartiennent.

Tumuli du promontoire de la Hague.

Presque tous ceux qui ont observé des monuments de ce genre sur les côtes de la Gaule ou de la grande Bretagne , avaient étudié les classiques grecs et latins , voilà pourquoi ils n'ont pas manqué de citer Homère , Virgile , Tacite , etc. , à propos de tombelles élevées par des peuples qui n'étaient pas connus de ces auteurs. Ceux-là néanmoins avaient des exemples tels quels , et de beaux passages à citer , et je les conçois ; mais ce que je ne conçois pas , c'est qu'aujourd'hui on estropie Virgile pour prouver que si les Romains n'avaient pas chez eux l'usage des tombelles , ils ne pouvaient pas en avoir élevé dans les pays étrangers , et que dédaignant tous les peuples qui durant vingt siècles ont pu en élever , on se rejette tout d'un

coup et sans preuves sur les Gaulois « *antérieurs aux Romains, qui peuvent bien aussi en avoir élevé.* » et que loin de prouver cette assertion, on se hâte de leur attribuer des tombelles où l'on a trouvé des médailles romaines, en dépit des lois qui défendaient aux Romains d'inhumer dans les sépultures étrangères. Quoi qu'il en soit, je reviens aux anciens moyens, et laissant les théories modernes, je vais tâcher d'établir par des faits et par des témoins dignes de foi que les tombelles du promontoire de la Hague ont une origine commune avec la Hague-Dike et les redoutes dont je viens de parler.

Cette opinion paraîtra neuve à ceux qui n'ont pas suffisamment étudié ce sujet, pour moi, persuadé qu'il faut, pour l'approfondir, l'étudier dans la source même, ou aussi près que possible de sa source, je chercherai mes preuves dans les pays où le séjour des peuples du Nord et leurs exploits seront constatés par des monuments authentiques, et dans les historiens contemporains, ou enfin dans les auteurs modernes qui réunissent à une critique judicieuse une étude spéciale et attentive du sujet que je vais traiter.

Si les peuples de l'Italie, antérieurs au temps d'Auguste, ont eu leurs rois et leurs héros in-

humés sous des monts artificiels, *Regum cineres extracto monte quiescunt*, si même le larron Baliste eut aussi son mont de pierres : *monte sub hoc lapidum tegitur Balista sepultus*. Si nos premiers Chrétiens connaissaient des tertres tumulaires dédiés aux premiers missionnaires, tels que saint Martin et plusieurs autres, ils suivaient en cela un usage qui dura encore longtemps après eux. Je pourrai dans peu de temps donner quelques détails sur les sépultures de mon département, dont je me suis beaucoup occupé : je reviens à celles de la Hague.

Les pirates du Nord, qui ont guerroyé sur presque toutes nos plages, qui y ont fait beaucoup de mal, qui y ont laissé tant de traces de leurs dévastations, ont eu de grandes et de très-fréquentes occasions d'y déposer la dépouille mortelle de leurs compatriotes. Ils eurent des raisons particulières pour brûler leurs corps et pour mettre leurs cendres à l'abri des vengeances et des outrages de ceux qu'ils avaient si cruellement maltraités. Voilà pourquoi les rivages qu'ils fréquentèrent le plus offrent le plus grand nombre des tertres factices dont il est ici mention. Voilà aussi pourquoi ces monuments portent communément des noms tudesques, et pourquoi la plupart des fouilles qu'on y a prati-

quées n'offrent rien que des cendres , des ossements brulés , et des fragments d'ustensiles ou d'armes sans valeur.

Les recherches faites dans les tombelles de ce genre ont été fréquentes surtout dans la grande Bretagne , en face du promontoire de la Hague. Des savants, parmi lesquels on compte MM. Milner, Aubrey , Cannington , Stukeley , et particulièrement Sir Richard Hoare , en ont fouillé de nos jours un nombre prodigieux dans le Wiltshire et le Dorset-shire. Ces fouilles, faites avec toute la science , l'expérience et la précaution désirables , n'ont pas offert un résultat bien positif. Les médailles qui fournissent tant de lumières quand on a la bonne fortune d'en rencontrer , y manquent absolument. Il ne devait pas y en avoir dans les tombeaux des pirates grossiers dont notre province porte le nom. Il ne devait rien s'y trouver qui tentât la cupidité , quand déjà tant de motifs devaient exciter à les profaner. Si ceux qui , après des siècles ont interrogé ces monuments , eussent bien réfléchi à cette circonstance, peut-être y auraient-ils trouvé autre chose que *le silence des tombeaux*.

Je suis loin de penser ou de vouloir donner à entendre que toutes les tombelles de ces comtés sont d'origine danoise , mais je suis porté à croire qu'il en est ainsi de la plupart.

Au peu de lumières que fournissent les fouilles, à celles trop faibles qu'on peut tirer des historiens, j'ai pensé que je pourrais ajouter des rapprochements nombreux et bien choisis, et procédant par des inductions, compléter l'évidence. Voici mon plan : établir que les pirates ne devaient rien déposer de précieux avec les cendres de leurs compagnons ; prouver par des témoignages contemporains que, dans leurs revers surtout, ils avaient l'usage de brûler leurs morts, et d'élever des tertres tumulaires ; que des tombelles analogues à celles de la Hague abondent en Angleterre dans les quartiers où ils ont séjourné, combattu, éprouvé des revers ou des désastres, et que le nombre de ces tombelles y est en proportion des chances de mortalité, et enfin que les noms constamment saxons des tombelles de la Hague sont une forte présomption de l'origine que je leur ai assignée. Je reprends ces divisions.

1°. Ce que j'ai dit des raisons qui durent empêcher les Normands de déposer les objets précieux avec leurs morts, est évident ; si dans les *tumuli* du Wilt-shire on en a quelquefois trouvé, je ne balance pas à croire ou que ces *tumuli* avaient une autre origine, ou à penser que ces objets y auraient été déposés secrètement.

2^o. Les Normands avaient l'usage de brûler leurs morts, surtout dans leurs revers. En 878, ils brûlèrent le corps de leur chef Ubba (1). L'année suivante, les Normands, après avoir été battus à Thuyne, dans l'évêché de Liège, par le comte Hugues, brûlèrent leurs morts, et s'enfuirent à Gand (2). La même année, ces pirates battus se retirèrent durant la nuit, après avoir encore brûlé leurs morts (3).

Le savant historien du comté de Dorset nous apprend que les Normands y avaient apporté l'usage de brûler les morts, et de couvrir leurs cendres d'un *tumulus*. (4).

En citant ces exemples auxquels je pourrais en ajouter beaucoup d'autres, je n'en reconnais pas moins que les Normands inhumèrent aussi quelquefois leurs morts sans les brûler; je le prouverai dans la suite de ce mémoire.

Nous venons de voir que les Normands avaient aussi l'usage des *tumuli*; mais comme on pourrait dire que Hutchins est une autorité trop moderne, je vais en citer une à laquelle on ne fera pas

(1) Spelman, vita Alfredi, p. 31. Barbaec, Cornwall, p. 120.

(2) Annal. metens. et chron. lobb. cit. par M. Depping. in v. des Norm., t. 1, p., 229.

(3) Régino, Spud Ductane Norm. strip., p. 10.

(4) Hutchins, introd. to the hist. of Dorset., p. 29 et 31.

le même reproche. Je prends mon exemple dans un des plus anciens historiens du Danemarck. Après une bataille sanglante où le roi Hacon fut tué, ainsi que le chef de ses ennemis, les matelots voyant sur le champ de bataille les corps de leurs compagnons et celui de leur roi, voulurent ériger un monument digne de sa valeur et de leurs regrets. Les expressions de l'auteur indiquent un tertre ou plutôt une colline remarquable par sa grandeur : « *Dit toudè nauste suorun conspicati cada-
vera , funerandi duois gratiâ collem spec-
tatis magnitudinis extruunt quem usque
nunc* (l'auteur écrivait dans le 12^e. siècle), *opinio-
ne celebrem Haconis bustum fama
cognominat* (1). »

Une pareille citation suffit. Je me hâte d'ar-
river à la partie la plus importante de mes asser-
tions, à celles qui exigent le plus de dévelop-
pement. J'ai avancé que les lieux les plus
connus pour avoir été occupés par les Normands,
pour avoir été le théâtre de leurs guerres et
de leurs désastres, offrent le plus grand nombre
deu *midi*.

Je n'en ferais pas si je voulais passer en revue
les *tumuli* du Yorck-shire , de l'Estanglie , des

(1) Saxo grammaticus. Dan. hist. ed. Webeck, p. 120.

comtés d'Essex, de Kent, de l'île de Wight, du Dorset-shire, du Wilt-shire et du Cornwall. Je vais seulement examiner les points où le séjour des Normands est le mieux attesté, où il fut le plus long, où ils ont eu les dépôts les plus considérables, où ils ont soutenu les guerres les plus prolongées, éprouvé les plus grands revers, et dont la mémoire nous a été transmise par des auteurs contemporains. Je commence par le comté de Kent, et continuant ma recherche vers l'Ouest, je la terminerai encore dans le Cornwall, où j'ai déjà trouvé tant de points de comparaison.

L'île de Sheppey est citée par les historiens anglo-saxons comme une des premières et des principales stations des pirates du Nord dans la Tamise. On y voit plusieurs tombelles d'une grande dimension, les habitants les nomment *Cottrells*, et les regardent comme les sépultures des chefs normands dans cette île (1). En 1016 les Normands y furent défaits par Edmond-Côte-de-fer (2).

Dans l'île de Thanet, autre station fameuse des Danois, il y a deux grands *tumuli* entre

(1) Hasted hist. of Kent tom., VI. Beauties of Kent.

(2) Chron. sax. ad ann. 1016.

le phare de North Foreland et King's-gate ; elles sont, suivant la tradition locale, les sépultures de ceux qui furent tués dans une bataille sanglante qui y eut lieu entre les Normands et les Saxons (1). Hasted combat cette opinion, mais, en supposant avec lui que ces tombelles appartiennent à des temps paisibles, elles n'en sont pas moins celles d'un même peuple.

Après avoir stationné long-temps dans ces deux îles, les Normands, enhardis par leurs succès, remontèrent la Tamise, et leurs flottes restèrent long-temps à Greenwich (2). Ils y passèrent trois ou quatre ans sous le règne d'Ethelred ; leur armée était campée sur une éminence au-dessus de la ville, dans la direction de Black-Heath : on y voit encore des traces de leurs retranchements. Dans le parc de Greenwich on trouve également les restes d'un grand nombre de *tumuli*, dont la plupart furent fouillés, en 1784, par M. Douglas, auteur d'un ouvrage intitulé *Nænia britannica* ; cet auteur a eu connaissance de plus de cent de ces tertres dans le parc et dans un terrain adjacent (3).

On a trouvé beaucoup d'autres tombelles

(1) *Beauties for Kent.*, p. 958-9.

(2) *Ibid.*, p. 422.

(3) Hasted, t. VI, *Beauties for Kent.*, p. 49.

dans ce comté , mais je me borne à celles qui sont sur des lieux qui ont été incontestablement occupés par des Normands. Je passe à l'île de Wight où ils avaient un dépôt central entre l'Est et l'Ouest de l'Angleterre. Cette île contient beaucoup de *tumuli* , quoique la culture en ait détruit un grand nombre. Il en existe deux très-considérables à Arreton-down , et un groupe nombreux sur une hauteur nommée Brooke-down , près de Germonth. Le terrain voisin du lieu qu'elles occupent s'appelle Danbury. M. Britton croit que c'est le même mot que Danes Bury (1).

Nous avons vu les pirates du Nord faire , pour ainsi dire, leurs premières armes dans les îles de Sheppey et de Thanet, où leurs tombelles sont proportionnées à leur nombre et à leur séjour. Devenus plus puissants et plus entreprenants à la fin du X^e. siècle , et au commencement de l'onzième , nous les avons vus bloquer la capitale avec une flotte et une armée qui passèrent plusieurs années à Greenwich ; le grand nombre de tombelles observées sur le terrain où ils étaient campés atteste un long séjour et une armée nombreuse.

(1) Beauties of Hampshire, p. 391.

Dans l'île de Wight, ces monuments, quoique nombreux, sont moins fréquents; ce n'était, pour ainsi dire, qu'un dépôt de passage, un dépôt très-rapproché de Wareham, où les Normands furent long-temps stationnés avec des forces considérables.

Si dans les environs de cette ville, dans le Dorset-shire où elle est située, dans le Wiltshire, ces monuments sont très-multipliés, nous allons voir qu'il y a de fortes raisons pour cela. Dans aucune partie de l'Angleterre les Normands ne vinrent plus fréquemment, dans aucune ils n'eurent d'aussi grandes forces, plus de combats, plus de fortunes diverses.

La chronique saxonne et l'histoire du Dorset-shire signalent les descentes continuelles des pirates normands dans ce comté, les stations qu'ils y eurent, leurs combats, le siège long et meurtrier de Dorchester, et cette campagne mémorable qui vit les revers d'Alfred, son retour inopiné, la défaite sanglante et décisive des ennemis. Quand on songe combien il a fallu de temps pour l'ensemble de ces événements, combien de milliers d'hommes y ont péri; quand on se rappelle la tempête qui, en une seule fois, brisa 120 navires danois, à la hauteur de Swan-

wich., on doit s'attendre à trouver dans cette contrée un nombre proportionné de *tumuli* (1).

Aussi aucun pays, à ma connaissance, n'en est plus abondamment pourvu, et nulle part peut-être autant de savants distingués ne se sont réunis pour étudier ces monuments. Comment peut-il encore rester des doutes sur leur origine ?

Cette incertitude vient sans doute de ce qu'on n'a pas assez réfléchi qu'à l'arrivée des Romains et des Saxons, les Bretons étaient chez eux et n'avaient pas besoin d'y élever des sépultures monumentales ; que les *tumuli* des Romains sont communément indiqués par leurs noms ou par des médailles, ou par des inscriptions faciles à lire, que les Saxons ont dû en élever bien peu, parce qu'ils ne tardèrent pas à se confondre avec les naturels du pays ; tandis que les pirates du Nord eurent à lutter pendant deux siècles dans une terre hostile et inhospitalière où ils devaient prendre les plus grandes précautions pour garantir les restes de leurs compatriotes, et empêcher la violation de leurs sépultures ; que tout dans leurs tombelles doit rappeler ces précautions, qu'ils ont dû éviter d'y déposer des objets capables de tenter la cupidité, et enfin, que

(1) Hutchins Dorset, t., 1., p. 17. Chron. sax., p., 84. Spelman Alfred, p. 25.

l'histoire atteste leur séjour , leurs expéditions , leurs combats , sur tous les points où sont ces monuments.

Après avoir indiqué les sources où l'on peut trouver des détails sur la résidence des hommes du Nord dans les comtés de Dorset et de Wilt , après avoir cité ceux qui ont étudié leurs sépultures , il me reste à signaler les principaux groupes des tombelles de ce quartier et à montrer comment elles se rattachent aux Normands. J'espère pouvoir le faire de manière à aller au delà des conjectures et à fournir de grandes probabilités.

Sous le rapport des *tumuli* , le Dorset-shire me semble présenter trois divisions , celle de l'île de Purbeck qui est bornée d'un côté par Wareham et le golfe de Poole , et de l'autre par Studland et Swanwich , où se brisèrent les 120 navires des pirates. Le château de Corfe , fameux sous d'autres rapports , est au centre de cette île.

Dans une deuxième division de tertres tumulaires je comprendrai l'île de Portland , Weymouth et Dorchester.

Ma troisième section , composée de la partie septentrionale du comté , formera le point de contact avec le Wilt-shire et le Somerset-shire.

Il suffit de dire que celle-ci comprend en partie la plaine de Salisbury, bien connue par le nombre infini de tombelles qui la couvrent, et les recherches des Anglais qui ont le plus fouillé de *tumuli*.

Les lieux voisins de Wareham, et de la côte qui vit le terrible naufrage de la flotte danoise, doivent (si mes conjectures sont fondées) en contenir un grand nombre; aussi y en a-t-on découvert sur tous les points. L'abondance me force à me borner aux principaux groupes voisins de Wareham, du château de Corfe et de Swanwich.

« Il y en a un groupe considérable près du « château de Corfe (1). Entre le château de « Corfe et Swanwich, on trouve la hauteur « de neuf tombelles (une barrow down); « elles y sont rangées sur une seule ligne (2). »

A Stowborough, près du château de Corfe, il y avait naguères un *tumulus* appelé *King-Barrow* (tombe royale), dont le diamètre était de 100 pieds et la hauteur perpendiculaire de 12; il fut fouillé, en 1767, on y trouva un tronc de chêne creusé grossièrement: il avait dix pieds de longueur et trois de largeur intérieure. Il

(1) Hutchins et Cook Dorset.

(2) Beauties for Dorset. Hutchins, Cookes Dorset., p. 20 et 21.

était placé horizontalement au niveau de la terre vierge, les extrémités en étaient tournées Sud-Est et Nord-Ouest ; les ossements qu'il contenait en médiocre quantité n'avaient pas été brûlés : tout avait été enveloppé dans des peaux de dain (1).

Tout l'espace entre Studland, Swanwich et le château de Corfe, portait, au temps de Camden (il y a près de 250 ans), le nom de Row-Barrow Hundred (canton de la rue des tombelles) ; ce nom aurait-il quelque rapport avec les *rowuli* du quartier. Voyez l'ancienne carte du comté par Blaeu, d'après Camden.

A Lullworth, près du château, plusieurs tombelles furent fouillées, en 1791, sous la direction de M. Weld et du docteur Milner ; on n'y trouva rien de remarquable (2). La position de Lullworth est incertaine entre ma première et ma seconde division.

« Les Danois, dit Hutchins (tome premier, page 15), avaient beaucoup de tombelles dans les environs de Wareham. » Ce n'est pas la seule fois que cet historien ait émis une telle opinion. A la page 23, après avoir donné

(1) *Beauties for Dorset. Hutchins cooks Dorset., p. 202.*

(2) *Gentleman magazin's for. 1791.*

de longs détails sur une autre tombelle qui est dans le faubourg de Wareham, il la rapporte encore aux Danois. J'avais déjà cité son opinion sur le même sujet : elle est d'un grand poids,

Le même auteur donne aussi une longue description de la tombelle d'Agglestone , près de Studland (1).

Je n'en finirais pas , si je voulais énumérer tout ce qu'il y en a dans cette section ; je suis obligé de renvoyer aux auteurs que j'ai cités , et qui en négligent encore beaucoup.

J'entre maintenant dans la division de Dorchester , je vais ensuite passer dans le Nord du comté, pénétrer dans le Wilt-shire , et terminer mon inspection dans le Cornwall.

En 1003 , Sweyn , roi de Danemark , mit le siège devant Dorchester qu'il prit , brûla et démantela après une résistance longue et opiniâtre. Camden parle des tombeaux des Danois que de son temps on voyait en grand nombre autour de cette ville (2).

A Wenterburn-Abbas , à une lieue et demie de Dorchester , on voit un très-grand nombre de tombelles ; il y en a dans ce quartier autant que

(1) Beaut. for Dorset, p. 203.

(2) Beauties for Dorset, p. 32 et 30.

dans la plaine de Salisbury , suivant le docteur Stukeley (1).

Les tombelles trouvées à Bindon , et près d'Abbotsbury, peuvent encore se rapporter à cette section; mais comme le séjour des Normands n'y est pas constaté d'une manière aussi positive qu'aux environs de Dorchester , comme celles qui sont près de cette ville sont suffisantes pour prouver ce que j'ai avancé , je vais passer au Nord du comté , et dans le Wilt-shire , qui en est la continuation.

En 876 , les Normands s'emparèrent de Wareham ; ils en furent chassés par Alfred , et revinrent peu après.

La même année , ils hivernèrent à Chippenham avec de très-grandes forces ; Alfred leur abandonna le pays (2).

L'année suivante , Alfred les surprit et les défit dans plusieurs combats très sanglants : ils se soumirent (3).

On peut bien croire que des guerres aussi cruelles ne se passèrent pas sans qu'il périt un grand nombre de guerriers dans ce comté et dans celui de Dorset qui , par Wareham , faisait

(1) *Itinerar. Curios. Cooke Dorset.*, p. 64.

(2) *Britton wilt.*, p. 18 et 19.

(3) *Ibid.* 19.

la communication des flottes danoises vers le Wilt-shire.

Aussi le nombre des tombelles est tellement énorme, dans la plaine de Salisbury, dans le Wilt-shire, que je suis réduit à citer simplement les passages où il en est parlé. Il y en a près du camp de Winchbury, sur la frontière du Dorset-shire (1). On en voit plusieurs groupes près du fossé de Bocherly (2).

Près de l'auberge appelée Woodyates-Inn, il y en a un groupe nombreux. Sir Richard Hoare les fit fouiller toutes il y a quelques années. On en voit une énorme près de la source de la stour et de la résidence du savant baronnet; on l'appelle Jack-Castle (3).

Il en existe encore plusieurs près de Maiden-Bradley (4), deux près de Clay-Hill (5), une très-étendue environnée d'un fossé au Nord-Est de Warmiaster (6), trois près du camp de Battlesbury (7).

Une autre tombe royale (King Barrow) existe

(1) Britton wilt, 129

(2) Id., ibid, 25-35.

(3) Id., ibid, p. 284.

(4) Id., ibid, p. 291.

(5) Ibid, p., 707.

(6) Ibid., p. 307.

(7) Ibid., p. 310.

entre ce camp et le village de Boreham. Elle a 206 pieds de longueur, 56 de largeur, et 16 de hauteur; on croit qu'elle fut plus grande autrefois (1).

M. Cannington en a fouillé une sur la hauteur de Cotley (2); il s'en trouve près de là beaucoup d'autres (3).

A Heytesbury, où résidait M. Cannington, et à deux lieues de la route, il y a plus de retranchements et de *tumuli* que dans aucun autre espace égal en Angleterre (4).

La plaine de Salisbury, où tous les amateurs d'antiquités vont voir le Stonehenge, est peut-être encore plus curieuse par le nombre prodigieux de *tumuli* qui la couvrent; la plus grande partie de ces tertres a été fouillée par M. Cannington et Sir Richard Hoare; elle contenait peu de chose qui pût aider à connaître leur origine. Dans quelques-uns on a trouvé des cendres et des ossements brûlés, dans quelques autres des corps qui y avaient été déposés entiers (5). En supposant, comme je le crois, qu'on doive rapporter aux Normands ceux qui contenaient des cendres,

(1) Ibid., p. 310.

(2) Ibid., p. 312 et 313.

(3) Ibid., p. 316.

(4) Ibid., p. 312 et 313.

(5) Britton. Wilt., p. 578.

nous n'empêchent de leur attribuer aussi les autres. Dans les *tumuli* de Greenwich qui sont incontestablement normands, la plupart des corps ont été déposés sans avoir été brûlés. (1).

En continuant la recherche des tombelles de ce comté, j'en trouve une telle quantité, que je suis forcé d'abandonner l'idée d'en donner même la plus simple énumération.

J'ai promis de parler des tombelles du Cornwall. Au chapitre des promentaires, nous avons vu que les Pirates du Nord ont habité ce pays pendant plus d'un siècle. Si en théorie est fondée, les tertres tumulaires doivent être encore très-abondants sur les côtes de ce pays. Nous avons déjà en l'occasion de citer un passage où le docteur Borlase parle d'un grand nombre de ces monuments, et ne balance pas à les rapporter aux Danois (2). La seule observation que je veux faire sur ce Comté, c'est que durant un séjour plus que séculaire dans le Cornwall, les hommes du Nord n'y ont pas été en aussi grand nombre que dans les Comtés dont je viens de parler; et qu'ils n'y ont eu ni de grandes batailles, ni de grands désastres :

(1) Beauties, for. Kent.

(2) Vid. sup. et Borlase, p. 511 et 481.

tantefois il reste encore assez de raisons pour
 qu'il s'y trouve un grand nombre de tombelles,
 et c'est ce qui existe réellement. Il n'y a pas de doute
 que ce fait bien avéré par le témoignage d'une
 autorité telle que celle du docteur Berlaac et
 de l'inspecteur de la marine de ce pays, sur l'origine
 des tombelles de ce genre dans son pays, me
 dispensent, je crois, de produire de nouveaux té-
 moignages.

En terminant ces recherches sur les tombelles
 des pays où les Pirates du Nord ont séjourné,
 long-temps, je crois devoir donner la description de
 celles de la Hague, et l'indiquer le résultat des
 fouilles auxquelles j'ai assisté, ou qui ont été
 faites de mon temps.

La forme des tombelles de la Hague est constamment
 la même; sur plus de vingt que j'y ai
 reconnues, je n'en ai pas vu deux de formes dif-
 férentes; il y en a quelques-unes en pierres,
 beaucoup en terre. Les proportions varient depuis
 quinze pieds de diamètre jusqu'à plus de cent;
 mais toutes sont d'une forme circulaire et d'un
 aplatissement considérable; la hauteur perpen-
 diculaire au centre n'est pas d'un pied sur quinze
 dans les tombelles en terre, mais elle excède un
 peu cette proportion dans les tombelles en pierre;
 il est assez probable que cette proportion de

hauteur a été originairement : la même ; et que la différence actuelle provient du tassement des terres. Quoi qu'il en soit, les tombelles de quinze à vingt pieds ont un peu d'élevation qu'on en soupçonnerait à peine l'existence ; même dans les brousses dont le pays est couvert ; si elles n'étaient bien révélées par la couleur de l'herbe qui croît dessus ; mais on conçoit qu'elles aient entièrement disparu dans les terres cultivées ; ce qui en reste ne doit sa conservation qu'à l'existence des landes dont le pays est couvert.

La plus grande de ces tombelles a environ 100 pieds de diamètre et 7 d'élevation. Le diamètre des autres varie de quinze pieds jusqu'à 80 ; le groupe le plus considérable est d'une dizaine réunies dans une lande au confluent de Jobourg et de Saint-Martin d'Omerville.

Plusieurs fouilles ont été faites dans les tombelles de la Hague, à la connaissance de personnes encore vivantes. En plantant les bois, il y a une soixantaine d'années, M. de Beaumont en fit ouvrir quelques-unes à Jobourg, sous la direction de M. l'abbé Luce ; il n'y trouva, m'a-t-on dit, que des cendres et du charbon.

En 1810, M. Duchevrenil et moi, nous en fimes ouvrir une en pierres qui est dans une pièce en lande de la scierie d'Anderville ; trois

journée, de quatre ouvriers furent employées à débayer un large passage (de la circonférence au centre, où nous trouvâmes, au niveau de la terre vierge, une petite chambre carrée, ayant un pied en tout sens, formée par quatre grosses pierres brutes, mais ayant leurs faces unies intérieurement. Une cinquième les couvrait. L'aire de cette concavité était semée de sable de mer et de cailloux roulés; des esquilles et des ossements brûlés en petite quantité étaient étendus sur cette aire : il n'y avait rien autre chose, pas même des débris de poterie ou de fer.

Il y a dix ans, dans une lande près à Beaumont, renommée la *Hougue de Branville*, appartenant à M. Lesoiner de Beaumont, on en ouvrit une en terre, ayant 60 pieds de diamètre, et un peu plus d'un mètre de hauteur. Dans une espèce de chambre fermée par deux grosses pierres, il y avait des traces de combustion, quelques fragments de poterie grossière, et d'un instrument en fer qu'on présuma provenir d'une épée; cette tombelle était en terre assez légère. J'en ai examiné les restes en octobre 1831. M. De Vaunquelin qui avait fait la fouille, en fit son rapport à M. d'Esternach, alors préfet.

Tels sont les renseignements que j'ai pu obtenir sur les tombelles de la Hague. Quelques nombreuses

en égard au peu d'étendue du terrain, elles doivent être certainement davantage à une époque plus reculée; puisque chaque jour encore et sous nos yeux la culture en efface la trace. L'uniformité frappante de celles qui subsistent forme déjà une présomption d'origine commune. Cette origine est révélée par des noms saxons qu'elles portent toutes (Heugues et Heugues; noms saxons qui signifient encore terre dans le Nord de l'Allemagne), mais les autres monuments de la Hague ont aussi des noms tirés d'une même langue et ils ont donc aussi la même origine; et ce qui ajoute beaucoup de force à cette présomption, c'est que ces noms étrangers peuvent tous s'expliquer naturellement par l'histoire d'un peuple qui a laissé des monuments du même genre partout où il a passé, ou séjourné sur des rivages voisins de celui de la Hague, et offrant des circonstances analogues. J'ai exploré ces rivages, je les y ai suivis, et avec l'aide de ceux qui se sont occupés à y faire des recherches locales et très-attentives, j'y ai retrouvé des monuments semblables aux nôtres, auxquels ces savants, la tradition locale et les contemporains s'accordaient à donner la même source que moi: si j'ai poussé mes recherches jusqu'à interroger une foule de témoins, jusqu'à la satiété, peut-être, je l'ai fait pour ne pas

traces des ans de conjectures et d'assertions sans preuves qu'on oppose communément, mais en vain, aux faits les mieux constatés.

Des traits de ce genre ont déjà été lancés contre quelques-uns des mémoires que j'ai envoyés à la compagnie et qu'elle a acceptés, je ne les ai pas relevés ; mais avant de présenter celui-ci, j'ai cru devoir examiner des opinions différentes de la mienne sur le Hagus-Diks, sur les tombelles qui l'avoisinent et sur les promontoires analogues à celui de la Hague.

Je connais sur le Hagus-Diks deux opinions bien différentes entre elles, et toutes deux fort éloignées de la mienne. L'une estignée à ce fossé une origine assez récente. Ce serait l'ouvrage des Anglais, battus à Forstny en 1450, qui furent forcés de quitter la France, auraient élevé ce dernier retranchement afin de servir au besoin leur embarquement : cette origine me fut proposée il y a 25 ans.

Je demandai à la personne qui émettait une pareille opinion si elle avait des preuves pour l'étayer : sur sa réponse négative, je lui observai que les historiens de cette époque étaient communs, que tous s'accordaient à citer Cherbourg, comme le dernier boulevard des restes de l'armée anglaise, que pas un n'avait parlé de la

Hague ; que des titres antérieurs à cette époque prouvaient l'ancienne existence du Hesus-Dike , et que contre de telles présomptions il ne fallait pas émettre une opinion sans preuve ; on n'a pu me répondre.

L'opinion que je viens d'examiner donne évidemment une origine trop moderne au Hesus-Dike ; c'est une conjecture dénuée de preuves et de vraisemblance. Il en existe une tout-à-fait opposée , et qui fait remonter ce retranchement aux Gaulois antérieurs à César. Celle-ci est soutenue par deux membres distingués de cette compagnie ; un d'eux appuie son opinion sur un passage des commentaires de *belle gallico* , liv. III. ch. XII. Mais tout ce que prouve ce passage , c'est qu'avant les Pirates normands , les Vénètes , peuplet plus puissant sur mer que sur terre , employèrent une tactique analogue à celle que ceux-ci adoptèrent plusieurs siècles après pour défendre des promontoires , et se retirer en sûreté à bord de leurs vaisseaux quand ils y étaient forcés. J'accorde que les Vénètes ont donné l'exemple , mais je dis qu'on a eu tort d'étendre cette tactique aux autres parties de la Gaule ; rien dans César n'autorise à le faire.

J'arrive à la partie la plus délicate de ma défense , celle où j'ai à combattre quelques passages.

d'un ouvrage estimé; fait par un de mes amis dont les leçons contiennent beaucoup à l'avancement de la science en Normandie.

Sur la thèse sur le Haru-Jonne et sur les tombelles voisines, les fait raconter aux anciens Gaulois; je vais citer quelques passages de son cours, et y joindre de courtes observations.

Après avoir répété le morceau de César dont je viens de parler, et lui avoir donné toute une application générale que rien ne justifie, il ajoute : « L'opinion de ceux qui rapportent aux Nor-
« mand, quelques-unes de ces places; au par-
« moins fondés encore. Comment croire que
« des pirates qui remontaient les rivières en
« pillant, sans chercher à faire des établis-
« sement durables de soient occupés de tra-
« vaux aussi pénibles pour eux (1). Ce serait
« admettre une conjecture gratuite et contraire
« à toutes les probabilités (2). »

Affirmer que les pirates pillaient sans intention de former des établissements; c'est contredire tous les auteurs contemporains. Dire qu'ils ne voulaient ni ne devaient élever de retranchements, c'est nier ce que j'ai prouvé dans ce mémoire ;

(1) Cours d'antiquités monumentales professé à Caen, en 1830, par M. de Caumont, p. 185. (1^{re} partie.)

(2) Ibid, p. 186.

c'est-à-dire, ce qui s'est passé en Angleterre, et chez nous, qui portent leur nom. Dans un mémoire où j'accumule les preuves, je reprends d'abord à l'accusé de cent livres de ces confectures gratuites. Si les pirates avaient, comme on le dit, dévotement pour le trébuchet (ce qu'on ne prouve pas), n'avaient-ils pas leurs *confectures gratuites*? Dira-t-on qu'ils s'occupaient à les faire travailler?

A cet égard d'un contemporain Anglois (Wallingford) qu'en ajoute une de Duden, le plus ancien de nos historiens en prose et en vers; il indique un retranchement très étendu formé par Rollon le long de la Seine. *Munitio tantum... prolixae magnitudinis... in modum castri pen giron, ardens terra* (1). Voyons ce qu'auteur de ce cours

On n'a pu assigner aucun motif plausible pour attribuer à d'autres, qu'aux Gaulois l'origine de ces fortifications (2). Après les preuves que j'ai données, ne serais-je pas fondé à retourner l'argument? Je reprends la suite des assertions.

On a souvent attribué aux Romains, aux Saxons, aux Normands, de longues lignes de fossés, que beaucoup d'antiquaires regardent

(1) Duchesne, notin. script.

(2) Cours, p. 187.

« aujourd'hui comme Gaulis... On croit qu'ils
 « ont servi de limites ou de frontières entre des
 « tribus gauloises; il serait possible qu'en dût
 « attribuer à la même époque le fossé du
 « Haghe-Dike y arrondissement de Gber-
 « bourg (1). »

« En réponse y je' prie d'observer comment
 on procède... Il serait possible qu'on dût...
 Si cela est possible, et que je ne sache pas y il faut
 convenir que cela n'est pas probable, ce serait un
 bel ouvrage pour une tribu reléguée sur un
 promontoire si petit et aussi stérile; mais
 pour l'instant...
 On a aussi attribué ces enceintes aux Normands
 « dans *l'Essai de la France*, mais depuis
 « que le *Journalet de la Société archéologique* est
 « venu éclairer la science des antiquités,
 « ces opinions trop légèrement admises
 « n'ont pu soutenir un examen sérieux...
 Cette censure est sévère; on la trouvera peut-être
 un peu trop légère, elle ne peut s'adresser qu'à
 moi; je suis le seul qui ait traité cette question :
 mon mémoire existe manuscrit depuis plusieurs
 années, je l'ai communiqué il y a six ans à notre
 confrère, M. Auguste Le Prévost. Éditeur du
 Cours en connaissait l'existence; s'il ne l'a pas lu,

(1) Cours, p. 199.

il était libre de le faire, et de n'pas offenser sans savoir. S'il l'a lu, je n'ai rien à dire.

Voilà maintenant ce qui concerne les tombelles et surtout celles de la Hague. C'est jusqu'à présent à notre savant confrère seul que j'ai affaire.

« Nous pouvons, dit M. de Caumont, admettre comme règle générale qu'en Normandie et en Angleterre les *tumulus* remontent à une époque antérieure à l'occupation romaine. (1).

Dans les pages précédentes, j'ai traité cette question, j'ai cité assez de faits. L'auteur qui remonte à 2000 ans plus haut que moi, eût dû donner bien plus de preuves, car, plus on est éloigné, plus il faut de moyens sûrs pour faire discerner les objets, il connaît les règles de la perspective lointaine; il eût dû nous indiquer les moyens de voir clair au travers de vingt siècles, sans cela je ne vois pas comment on peut admettre sa règle générale.

Un peu plus haut il avait décidé que le *tumulus* de Fontenay était gaulois, bien que de son aveu on y eût trouvé des médailles romaines; et que les lois romaines défendaient d'inhumer dans des sé-

(1) Cours, p. 155.

peut-être étrangères , et que l'infraction de la loi ne se présume pas.

Il ne veut pas de *tumulus* romains en Gaule , parce que, dit-il , je ne sache pas que les Romains aient jamais eu des *tumulus* en Italie. D'abord , je nie la conséquence ; si pour lui répondre je disais : je ne sache pas que les Romains aient inhumé dans des tombelles avant la domination romaine je ne sache pas que les Romains aient inhumé dans des tombelles antérieures à leur domination. Quelle suite d'arguments *ex ignorantia* ne pourrais-je pas ajouter. Pourquoy, en citant Virgile, n'y trouver qu'un exemple de terre tumulaire, et encore ne le donner que comme une imitation évidente d'Homère. En y regardant de plus près, on eût vu dans Virgile des tombelles de Troyens , d'anciens princes d'Italie , et même d'un larron contemporain du poëte.

Jusqu'à présent tout ce que je puis dire des tombelles gauloises antérieures à l'occupation romaine, c'est qu'il en existe probablement , mais je n'en connais pas d'exemples incontestables. Ceux qui en voient partout et sans preuves, ont beau me vanter leurs lumières , je ne puis m'empêcher de les comparer au héros de l'Épéide et à sa compagne :

Ubi est cœcra aut sub nocte penetras.

Perque domos ditis vacuas , et inania regna.

NOTE

Sur quelques Monnaies inédites du moyen âge, trouvées, en juin 1852, à Trouville, près Mars-la-Tour, département de la Moselle, par M. DE SAULCY, lieutenant d'artillerie, membre de la société.

(Lue dans la séance du 27 octobre 1852.)

Aujourd'hui s'attache à démontrer l'utilité de la numismatique pour l'étude de l'histoire, on serait chercher à prouver la vérité d'un axiome. Il y a long-temps qu'on a senti que les médailles sont autant de points de repère dans l'histoire des hommes, des arts et de la géographie ancienne ; aussi quelle est la ville de France qui ne peut compter au moins une collection de médailles antiques ? Il en est sûrement bien peu ; mais malheureusement il en est aussi bien peu qui puissent compter une collection de monnaies de notre propre pays. Il n'est pas besoin, je pense, d'établir l'identité de destination des pièces

SUR QUELQUES MONNAIES INÉDITES. 217

romains que nous honorons de titres de médailles, et des pièces celtiques, gauloises et françaises, que l'on dédaigne sous le nom de monnaies ; leur emploi fut le même, c'est un fait incontestable.

Il est réellement à déplorer que les numismates français aient rejeté de leurs cartons les monnaies françaises et gauloises à cause de la barbarie de la fabrique des plus anciennes et de la prétendue insignifiance de celles qui se rapprochent du temps où nous vivons ; de ce dédain il est résulté que les changeurs, les orfèvres et les brocanteurs juifs, ont jeté au creuset toutes ces médailles qui avaient pour nous, Français, le mérite de jalouter l'histoire de notre pays.

Ces pertes ne sont peut-être pas encore irréparables ; peut-être est-il temps encore de retirer quelques débris du naufrage.

Et qu'on n'aille pas croire que l'étude de notre histoire monétaire soit tout-à-fait dépourvue d'intérêt, et réduite à des questions de poids et de date. Les règnes de Philippe-le-Bel et de Louis-le-Hutyn sont là pour nous prouver qu'au système monétaire se sont quelquefois rattachées de graves questions politiques, des soulèvements du peuple entier.

Les tiers de sol d'or de la première race, les deniers d'argent de la deuxième, et du comencement

vement de la troisième jusqu'à Philippe-Auguste inclus, portent presque tous un nom de ville ou d'atelier monétaire, et rendent par là le service de fixer la nomenclature géographique de la France à cette époque.

Il y aurait une infinité d'autres preuves à donner de l'utilité de l'étude de nos monuments de numismatique française ; mais je sais bien que ce n'est point devant des hommes vraiment amis de l'histoire de leur pays qu'il faut penser à discuter une semblable question. J'ose donc espérer que la société des Antiquaires de Normandie accueillera avec l'indulgence, dont elle m'a honoré déjà, cette notice sur des deniers épiscopaux et séculiers de Metz, Toul et Verdun, trouvés, au mois de juin 1852, au village de Trouville, département de la Moselle.

Aux approches du choléra qui désole encore ce malheureux pays, on cherchait à assainir les habitations des villages menacés. Trouville était d'un nombre ; un égout, cloaque infect, aussi ancien que le village, donnait de vives inquiétudes ; on entreprit donc d'effectuer l'écoulement des eaux qui y séjournaient. En y travaillant, les ouvriers rencontrèrent un vase de terre qu'ils brisèrent, et qui contenait près de trois livres pesant de monnaies d'argent fort anciennes et huit paires

de pendants d'oreilles , ou anneaux d'argent d'un très-grand diamètre et sans aucun ornement.

Les juifs de Metz, qui parcourent sans cesse les campagnes des environs, eurent connaissance de cette trouvaille, qui passa toute entière entre leurs mains. Heureusement ils ont espéré tirer meilleur parti de ces petites monnaies, en les offrant aux amis de la numismatique, qu'en les jetant au creuset, et ce calcul nous a procuré une jolie suite de monnaies épiscopales inédites de Verdun, toutes de la fin du XI^e. siècle ou des sept premières années du XII^e. , des deniers municipaux de Metz, et quelques autres monnaies épiscopales de Toul, mais en fort petit nombre.

Cette découverte est réellement intéressante, en ce qu'elle nous apprend les noms de tous les ateliers monétaires des évêques de Verdun au XI^e. siècle, et par conséquent l'étendue des domaines de ces puissants prélats. De plus, elle nous procure des exemples nombreux du style monétaire de cette époque, assez peu connu d'ailleurs, et enfin elle nous révèle deux faits complètement neufs pour l'histoire de la Lorraine.

Toutes ces monnaies d'argent très-pur sont des deniers, *denarii argentei*, et l'on sait qu'il était défendu en France à tous les barons et

prélats, relevait de la couronne, et à qui le droit de monnaie était concédé, de frapper des pièces de plus haute valeur. Voici ce que le savant Ducange rapporte à ce sujet dans son Glossaire :

Aureum vel argentum monetae cudere solus regis esset, quod baronibus huiusmodi licentia sine regis indultu, eoque casu non altioris pretii quam unius denarii, ut est in quodam schedâ de monetis circa ann. 1360 exarata. (Gloss.) verbo moneta.

« Nuls des barons de France ne peut ne
« doit faire monnaie d'or et d'argent se ce n'est
« li roi ou par son commandement, ne monnaie
« qui vaille plus d'un denier. »

Il en était de même pour tous les vassaux et feudataires de l'empire germanique.

Les exceptions à cette règle générale, assez fréquentes en Allemagne, le sont beaucoup moins en France. On sait pourtant qu'en 1465 Louis XI concéda, par un diplôme, au duc de Bretagne le droit de frapper de la monnaie d'or.

Une autre exception est certaine; elle est constatée par l'existence dans la collection de M. le baron Marchant, à Metz, d'un tiers de sol d'or de Pierre Gudvin, évêque de Lyon, sous les règnes de Clovis III et de Childébert III. Cette monnaie porte le buste du Roi, et par consé-

quent, le cachet évident d'une concession royale.

Les deniers trouvés à Tronville sont des Evêques de Verdun, Thierry et Richer.

Il y en a de frappés à Verdun, à Dun, à Sampigny, à Hatton-Châtel et à Dieulouard.

Les deniers de Metz, provenant du même lieu, ne portent que le nom de la ville *Mettis* et une tête diadémée ou bien la tête diadémée, avec la légende *S. Stephantis*, patron de Metz.

Ceux enfin de Toul, fort mal frappés, portent, l'un le nom *Tullum*, et les autres la légende *S. Petrus*, qui semble indiquer l'abbaye de Moyen-Moutier, placée sous l'invocation de *St. Pierre*, et qui fut possédée par plusieurs évêques du diocèse de Toul.

Avant de passer à la description de ces monnaies, il est à propos de dire quelques mots de l'histoire des évêques à qui elles appartiennent et sur le compte desquels *dom Calmet* s'étend fort au long.

THIERRY.

Thierry, qui reçut le surnom de grand ou de magnanime, était fils d'un comte *Vezelon* ou *Guzelon* : il fut élevé à l'évêché de Verdun en 1046, par l'empereur *Hentî III*, mais il ne put recevoir la consécration épiscopale qu'en 1047.

Il était chanoine de Bâle lorsqu'il fut investi de l'épiscopat, et ce fut des mains de Thierry, évêque de Bâle, qu'il fut consacré.

Dans cette même année, Godefroy-le-Barbu, comte de Verdun, qui s'était emparé du duché de la Basse-Lorraine à la mort du duc Frédéric, se révolta contre l'empereur. Ce Seigneur, irrité contre Thierry, parce qu'il avait reçu son investiture immédiatement de l'empereur, sans demander son assentiment à lui, comte de Verdun, se liga avec Beudoin, comte de Flandres, se jeta dans Verdun et y mit le feu. La cathédrale fut brûlée avec le trésor, les chartes et les titres qu'elle possédait. Le premier soin de Thierry fut de réparer ce malheur, et il en vint promptement à bout. Le pape Léon IX étant venu à Rheims en 1049, Thierry, qui s'y trouva, le supplia de visiter son évêché et de renouveler tous les privilèges dont son église jouissait, privilèges dont les titres venaient de disparaître dans l'incendie de 1047. Léon IX y consentit, et rendit à l'église de Verdun tous ses droits, par un titre du 26 octobre 1049.

Ce ne fut point la seule catastrophe qui accabla Verdun pendant l'épiscopat de Thierry. En 1066, cet évêque voulut s'affranchir du paiement d'une rente de 20 livres d'argent, que

ses prédécesseurs payaient annuellement à Raoul, comte de Crepy, pour se racheter des ravages qu'il faisait dans les terres de l'évêché avant l'institution de cette rente. Raoul, furieux, vint à Verdun et brûla la ville.

Peu après, Halo, seigneur de Dun, voyant l'évêque Thierry occupé à faire le siège de Rourovic, aujourd'hui Rouvre, place qu'il avait précédemment enlevée à cet évêque, fondit à l'improviste sur Verdun, et cette malheureuse ville fut brûlée pour la troisième fois depuis l'intronisation de Thierry.

Celui-ci cependant parvint à réprimer les barons qui l'inquiétaient. Il se rendit maître de Ste.-Menehould et de Sampigny, qui appartenaient à Manassès, comte de Rethel. Sampigny, qui résista, fut pris et rasé en 1070. Clermont, en Auvergne, tomba aussi devant les armes du belliqueux prélat.

Godefroy-le-Barbu, mort en 1070, avait transmis le comté de Verdun à son fils Godefroy-le-Bossu ; celui-ci le garda jusqu'en 1076, année de sa mort. Godefroy III, de Bouillon, si célèbre par la prise de Jérusalem, se mit alors en possession du comté de Verdun. En 1086, l'empereur, mécontent de Godefroy de Bouillon, le disgracia et lui enleva son duché de Basse-Lorraine pour le donner à Albert,

comte de Namur, Thierry pensa que l'occasion était favorable pour retirer des mains de Godefroy le comté qu'il ambitionnait. Mais Albert de Namur et lui furent battus coup sur coup par Henri de Grandpré, chef des troupes de Godefroy, et par l'entremise de l'évêque de Liège la paix fut conclue entre l'évêque et Godefroy, à condition que ce dernier jouirait du comté de Verdun,

Thierry fit plusieurs voyages à Jérusalem et à Rome. Il combla de biens les abbayes de St.-Airy et de St-Maur de Verdun, et fonda dans son évêché nombre d'édifices publics et particuliers. Il donna à sa cathédrale la terre de Dun, qu'il avait achetée de l'empereur, le château de Mursau et l'abbaye de Juvigny.

Il eut plusieurs fois de grands démêlés avec le pape Grégoire VII. D'abord au sujet des religieux de St.-Mihiel, sur l'église desquels il avait jeté l'interdit. Obligé de céder, il se réconcilia avec Grégoire, et, peu de temps après, il assista à l'assemblée de Worms, où Grégoire fut déclaré déchu du pontificat. Plus tard, il y eut entre eux une nouvelle réconciliation, qui ne fut pas de plus longue durée que la première. L'empereur Henri ayant fait reconnaître pour pape Guibert, archevêque de Ravenne, Thierry

se joignit aux évêques qui avaient donné leur suffrage à l'anti-pape. Les religieux de St.-Airy de Verdun, de St.-Vanne et de St.-Mihiel, fidèles à la cause de Grégoire VII, se mirent en opposition ouverte avec Thierry, qui les châtia de tout son pouvoir. L'an 1084, il brûla St.-Mihiel et l'abbaye de cette ville, et força les religieux des deux autres communautés à fuir loin du diocèse de Verdun.

Enfin, il tomba malade en 1088, et, sentant sa fin approcher, il abjura son schisme, se réconcilia avec les moines qu'il avait persécutés et mourut le 28 mai 1088.

RICHER.

A peine Thierry fut-il mort qu'on élut à sa place Richer, doyen de l'église de Metz : il était d'une ancienne famille du pays, et trois de ses frères, Albert de Brié, Bezeliu et Jean de Thionville, étaient au service de l'empereur Henri IV. Il jura foi et hommage à l'empereur, qui garda ses trois frères comme garants de sa parole.

Ayant par cela encouru la disgrâce du souverain pontife, Richer passa sept années sans trouver un évêque qui voulût lui donner la consécration épiscopale.

Enfin , pressé par les conseils de Rodolphe , abbé de St.-Vanne , qui avait repris possession de son abbaye , il alla trouver Hugues , archevêque de Lyon et légat du saint-siège , entre les mains duquel il abjura son schisme. Ordonné prêtre le samedi - saint , il fut sacré évêque le jour de Pâques de l'année 1095.

A peine intronisé , il mit tous ses soins à terminer les différens qui existaient entre l'évêché et quelques barons du pays. Deux d'entre eux refusèrent tout accommodement , bien qu'ils fussent battus plusieurs fois. Ce furent le même Henri de Grandpré qui avait fait échouer les projets de l'évêque Thierry sur le comté de Verdun , et Dudon , seigneur de Clermont , en Argonne. Le premier étant venu à Verdun , pour prendre la croix , y mourut. Quant au second , il continua ses déprédations , même après la mort de Richer.

L'empereur Henri , dès qu'il apprit la démarche que Richer avait faite auprès du pape , fit emprisonner le plus jeune de ses frères et lui envoya les deux autres pour le sommer de dégager leur parole. Le malheureux prélat se rendit en hâte à la cour et prêta de nouveau serment de fidélité à l'empereur. Puis il revint à Verdun , se suspendit lui-même de ses fonctions et passa

trois années dans cet interdit volontaire. Il finit cependant par se réconcilier avec le pape Pascal II. En 1096, Godefroy de Bouillon ayant pris la croix et voulant amasser de l'argent pour son voyage d'outre mer, vint à Verdun, jura paix et amitié à Richer et donna à sa cathédrale Stenay et Mousay. Richer lui fit don, en retour, de grosses sommes épargnées sur les revenus de l'évêché; ce qui n'empêcha pas Mathilde, veuve de Godefroy-le-Bossu, de réclamer, en 1107, ces deux fiefs comme lui appartenants par droit de succession. Richer les paya de nouveau et en prit possession par le couteau, le fêtu noué, le gant, le gazon de terre et la branche d'arbre.

Godefroy de Bouillon avait remis à l'évêque Richer le comté de Verdun, dont celui-ci investit aussitôt Beudoin, frère de Godefroy. Beudoin ayant pris la croix à son tour, le rendit à Richer, qui le donna à Thierry, comte de Bar.

Enfin, Richer étant tombé malade à Valdenz, sur la Moselle, l'un des fiefs de son église, se fit transporter à Trèves, où il mourut en 1107. Son corps fut apporté à Verdun et inhumé dans l'église de l'abbaye Saint-Vanne.

A Richer succéda Richard de Grandpré.

Je passe maintenant à la description des monnaies des deux premiers de ces évêques.

Dom Calmet, dans son Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, a fait graver tout ce qu'il avait pu rassembler de monnaies, médailles et jetons relatifs à l'histoire des trois évêchés. Deux variétés seulement des deniers déterrés à Tronville ont trouvé place dans son ouvrage; j'aurai soin de les annoter.

THIERRY, ÉVÊQUE DE VERDUN,

TIEDERIC EPS. Buste de Thierry, le chef nu, et tenant la crosse épiscopale. Il est assez singulier que dans le même mot la lettre *E* soit écrite de deux manières différentes (1),

n. . . VIRDVNVM. Portail d'une cathédrale; flanqué de deux tours.

Nota. Le vase ne contenait que quatre ou cinq deniers de cette espèce.

† TIEDEBICVS EPS. Croix latine, entourée d'un cordon de perles. Devant chaque extrémité de la croix se trouve un gros point rond. Ici encore les *E* du mot Tiedericus sont différents (2).

n. † SCTA MARIA. Tête voilée et nimbée de la Vierge, entourée d'un cordon de perles.

(1) Cette différence dans les lettres ne peut se remarquer que sur la gravure. V. planche XVIII, fig. 2.

(2) Planche XVIII, fig. 5.

Un spécimen de cette monnaie porte la légende SCTA MRIA (sic) et au revers la légende Tiedericus eps. renversée.


La légende Sancta Maria indique que cette monnaie a été frappée à Verdun, dont la cathédrale est sous l'invocation de la Vierge.

La réunion des deux lettres C et T en monogramme (1) est un exemple de l'habitude monétaire de cette époque, de réunir ainsi le plus de lettres possible en un seul signe.

Un autre denier diffère de celui que je viens de décrire en ce que les points ronds, au lieu d'être placés vis-à-vis des extrémités des branches de la croix, le sont dans les angles formés par ces mêmes branches. L'une et l'autre espèce était en fort grand nombre.

Deux autres monnaies plus rares sont entièrement semblables aux précédentes quant aux types, et n'en diffèrent qu'en ce qu'elles sont d'une dimension moitié moindre.

† TEODERIC'EPS. Croix. Points ronds, devant chaque extrémité, cordon de perles.

† VRBSCLAVORVM (2) dans le champ 

(1) Fig. 5.

(2) Fig. 14.

Cette médaille unique est de la plus haute importance relativement à l'histoire de Verdun. On trouve dans quelques auteurs du moyen âge que cette ville fut appelée *urbs Clavonum*, *Clabaa* ou *Clabria*, ville des Clous ou des Claviens. Tous ces noms, inconnus dans les anciens géographes, n'ont laissé aucune trace dans les anciens titres du pays. Laurent de Liège, en parlant de ce nom, le fait venir ou d'une grande fabrication de clous, établie dans cette ville par les premiers habitants, ou d'un assaut repoussé par ces mêmes habitants à l'aide des traits qu'ils fabriquaient, et dont il croit voir le nom dans le mot *clavus*, ou de la précaution qu'ils auraient prise de border les murailles de leur ville de clous ou pointes de fer pour empêcher l'escalade. Quelques lignes plus loin, il ajoute que les habitants du pays portaient aussi le nom de Claviens. Sigebert de Gemblours, qui écrivait en 1047, appelle Verdun *urbs Clavorum*. Voilà tout ce que l'on savait de ce nom. Aucun monument jusqu'aujourd'hui n'en avait constaté l'authenticité. On avait, sur l'étymologie de ce nom, échaffaudé plusieurs systèmes aussi inadmissibles les uns que les autres, et Roussil, historien de Verdun, avait fini par admettre que si ce nom avait existé réellement, ce n'était

qu'un sobriquet dont il était inutile de chercher des traces dans les monuments publics. La médaille que je viens de décrire donne un démenti formel à cette conjecture. Un sobriquet n'eût point été écrit en toutes lettres sur la monnaie d'un prélat qui fut surnommé le Grand, le Magnanime. Ce nom était donc admis au XI^e. siècle ; il n'est plus permis d'en douter.

TEODERIC EPS, écrit en trois lignes dans le champ de la médaille, ainsi

TEO
DERIC
EPS

1). Maria Virgo en deux lignes perpendicu-

lares dans le champ de la médaille, ainsi 

De sorte que l'R du mot Virgo est aussi l'R du mot Maria.

Il est remarquable que le nom du même prélat soit écrit de deux manières différentes dans des monnaies frappées de son vivant et ayant cours dans son diocèse. Il faut en conclure qu'il signait indifféremment Tiedericus ou Teodoricus, puisque ces monnaies sont frappées à Verdun, sous les yeux même de l'évêque.

Il y a plusieurs variétés de cette monnaie, mais elles ne diffèrent que peu de celle que je

viens de décrire. La différence pôtte sur les figures placées à droite et à gauche de la dernière lettre **A** du mot vertical **Maria**. Dans celle que j'ai décrite, il y a à droite une croix et à gauche un point rond; dans d'autres, ce sont deux étoiles, deux oiseaux, etc., etc. (1), mais ces différences sont tout-à-fait insignifiantes.

Le même type se rencontre aussi sur des pièces d'une dimension moitié moindre, mais ces dernières sont les plus rares; les deniers ordinaires étaient beaucoup plus nombreux.

Ces deux variétés sont décrites dans dom Calmet (*Histoire de Lorraine*, tome II). Il les attribue à Thierry, évêque de Verdun, en se fondant sur ce que la légende **Maria Virgo** convient parfaitement à l'église de cette ville.

RICHER, ÉVÊQUE DE VERDUN.

Les monnaies de cet évêque, inédites jusqu'aujourd'hui; sont, sans contredit, les plus remarquables de toutes celles que l'on a découvertes à Tronville. Comme je l'ai dit plus haut, elles sont de Verdun, de Dieulouard, de Dun, de Hatton-Châtel et de Sampigny. Je vais les décrire succinctement.

(1) Fig. 8 et 9.

VERDUN.

Ces monnaies sont toutes classées, sans aucun doute sur leur attribution par la légende Maria Virgo.

† RICHERUS EPS. Croix dans un cordon de perles, 4 points ronds disposés dans les angles formés par les branches de la croix.

η. † MARIA VIRGO. Tour à deux étages, ornée de deux fenêtres et de trois portes, recouverte d'un toit aigu, cordon de perles.

Dans le nom de Richerus, nous avons un nouvel exemple de la réunion de plusieurs lettres en un seul signe (1).

Il s'est trouvé cinq à six deniers du même poids portant cette même inscription et le même revers. Et de plus une autre petite pièce du même type, mais d'une dimension moitié moindre; celle-ci était unique.

† RICHERUS EPS. Édifice flanqué de deux tours dans un cordon de perles.

η. † MARI VIRGO. Croix et point rond vis-à-vis chaque branche, dans un cordon de perles.

(1) Planche XVIII, fig. 17.

D'autres deniers ne diffèrent de celui que je viens de décrire que par le dessin de l'édifice. Ceux de ce dernier type étaient moins nombreux que ceux du précédent.

DIEULOUARD.

•. RICHERVS EPS. Croix dans un cordon de perles.

n. † DISLOWART. Château flanqué de deux tourelles dans un cordon de perles (1).

Cette monnaie nous donne l'orthographe du nom de Dieulouard à la fin du XI^e. siècle et au commencement du XII^e.

On sait que Dieulouard est un bourg du département de la Meurthe, situé au bord de la Moselle, à l'embranchement des routes de Pont-à-Mousson à Nancy et à Toul. Ce bourg, où l'on remarque les restes encore très-considérables d'un château fort du moyen âge, fut fondé en 997 sur les ruines de Scarpona, l'une des villes principales du pays Leuquois. Il fut incendié en 960 par une horde de barbares venus des confins de la Hongrie. En cette même année, Frédéric, duc de la Basse-Lorraine, donna à Heimond, évêque de Verdun, le comté de Verdun, duquel res-

(1) Fig. 19.

sortait le fief de Scarponne. Le château de Dieulouard fut fondé, en 1020, par Henri I^{er}, évêque de Verdun, et fut brûlé pour la première fois par les Messins, en 1112, sous l'épiscopat de Richard de Grandpré, successeur de Richer.

Après bien des chances diverses, ce château, renversé et relevé plusieurs fois, fut enfin démantelé vers la fin du XVII^e. siècle.

Quant à l'étymologie de Dieulouard, elle est évidente. Ce n'est que l'invocation romane, Diex-lo-wart, Dieu le garde, d'où est venu le nom actuel Dieulouard.

. . . RICHERVS EPS. Croix dans un cordon de perles et une étoile dans l'angle supérieur de droite.

2). † DVNVM. Edifice en forme de tour, renfermé dans une enceinte ornée d'arcades. Cordon de perles (1).

Il n'y avait que trois ou quatre de ces derniers de Dun.

Dun, département de la Meuse, est une petite ville du duché de Bar, au midi de Stenay et sur la Meuse.

Dun appartenait au duc Godefroy-le-Bossu et à Mathilde, sa femme. Ce duc ayant pris le

(1) Fig. 20.

parti du pape Grégoire VII contre l'empereur Henri, celui-ci déclara Godefroy criminel de lèse-majesté, et donna Dun à Thierry, évêque de Verdun, par lettres-patentes de l'an 1066. L'évêque Henri de Blois engagea Dun, dans le siècle suivant, pour une petite somme d'argent à Renand, comte de Bar; celui-ci conserva, ainsi que ses successeurs, la seigneurie directe et le haut domaine de Dun, dont la seigneurie utile appartient long-temps aux seigneurs d'Apremont. En 1387, Robert I^{er}, duc de Bar, l'acquiert par échange de Robert d'Apremont. De la sorte, Dun devint une prévôté dépendant du bailliage de Saint-Mihiel; enfin le duc de Lorraine céda Dun à la France, en 1633.

HATTON-CHATEL.

∴ RICHERVS EPS. Croix dans un cordon de perles.

⊕ HATTONIS. Edifice à deux étages auquel aboutit un pont. Cordon de perles.

: RICHERVS EPS. Croix dans un cordon de perles.

⊕ HATTON-CASTEL, même type que dans la précédente (1).

(1) Fig. 21 et 22.

Ces deux monnaies étaient en grand nombre.

: RICHERVS. Croix dans un cordon de perles.

2. † HATTONIS, même édifice que dans les précédentes.

Le modèle est de moitié plus petit, et le flan est taillé carrément.

Hatton-Châtel est un bourg du duché de Bar, situé entre la Meuse et la Moselle, sur une hauteur. Il est de l'ancien patrimoine de la ville de Verdun. Suivant M. de Longuerue (description de la France, II^e. partie, page 119), ce bourg a pris son nom de son fondateur Hatton, évêque de Verdun, qui vivait sous Lothaire en 860. Cette forteresse était la meilleure et la plus importante de l'évêché; aussi plusieurs des évêques ayant été obligés de l'engager par besoin d'argent, s'empressèrent-ils toujours de la dégager.

L'évêque de Verdun, Nicolas de Lorraine, céda cette forteresse à son neveu, Charles III, en 1546, et cette aliénation fut confirmée par Nicolas Pseaulme, évêque de Verdun, en 1561, qui laissa Hatton-Châtel en toute propriété à Charles III et à ses successeurs.

On voit, par une Charte de l'an 1352, que Hatton-Châtel était le principal atelier monétaire des évêques de Verdun; mais depuis l'aliénation de ce fief, Dieulouard fut le lieu où ils faisaient frapper le plus ordinairement leur monnaie.

SAMPIGNY.

† RICHERVS EPS. Croix sur un cercle dans un cordon de perles.

n. † SAMPINIACVS. Tour ronde à deux étages, environnée d'une enceinte à arcades, dans un cordon de perles (1).

† VIRGO MARIA. Tête de la Vierge voilée, dans un cordon de perles.

n. † SAMPINIACVM. Edifice flanqué de deux tourelles, surmonté d'une demi-fleur de lys. Cordon de perles.

Ce denier est remarquable en ce qu'il ne porte le nom d'aucun évêque ; il était unique.

Sampigny est un bourg situé au bord de la Meuse, entre St.-Mihiel et Commercy. Il fut donné au diocèse de Verdun par Childebert II, roi d'Austrasie.

Son château eut plusieurs sièges à soutenir en 1060. Il fut pris et rasé par Thierry, évêque de Verdun, qui l'enleva sur les troupes de Manassès, comte de Rethel.

En 1318, Edouard, comte de Bar, soutenant les bourgeois de Verdun révoltés contre

(1) Fig. 23.

leur évêque, Henri d'Apremont, fit le siège de Sampigny, où ce prélat s'était réfugié avec son frère, Gobert d'Apremont. Survint le connétable Gauthier de Châtillon, qui, au nom du Roi Philippe-le-Long, somma le comte de Bar de renoncer à son entreprise, sous peine de se voir dépouiller de tous ses biens. Le comte se soumit et leva le siège.

En 1324, les Messins, on ne sait trop pour quel motif, assiégèrent Sampigny. Le siège dura seize semaines et fut ainsi prolongé sans succès.

En 1378 ou 1379, Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort et de l'Avant-Garde, s'empara du château de Sampigny, et de là se mit à piller et rançonner tous les pays d'alentour. Il fallut une ligue de hauts et puissants barons pour faire cesser ses déprédations. Le duc de Bar, l'abbé de Gorze, les ducs de Salm et de Deux-Ponts, le duc de Luxembourg et d'autres encore réunirent leurs forces pour assiéger Sampigny, où Pierre de Bar se défendit long-temps. Il ne se rendit qu'en 1382.

Liebaud de Couzance, évêque de Verdun, voulant s'attacher Robert, duc de Bar, lui donna sa vie durant le fief de Sampigny, par lettre du 13 septembre 1383. Il finit par lui en laisser la propriété après sa mort. En 1457,

René, roi de Sicile, le donna à Guillaume de Harancourt, évêque de Verdun, mais comme bien viager et réversible après sa mort. Enfin, les évêques de Verdun conservèrent le droit de rachat sur Sampigny jusqu'à Nicolas Pseaulme, qui, en 1564, l'abandonna au duc Charles III, avec tous les droits que ses prédécesseurs lui avaient légué sur ce fief.

Monnaies de Toul, provenant de la débouteinte faite à Trönville.

TVLLVM. Maison recouverte d'un toit triangulaire surmonté d'une croix. Dessin grossier. Cordon de perles.

✠. †. E... RDVS. Croix grossière. N'est-ce pas Gerardus qu'il faut lire ?

Cette monnaie, incontestablement de Toul, est précieuse. On ne sait pourquoi les monnaies des évêques de Toul, autrefois si répandues, sont introuvables aujourd'hui. Déjà dom Calmet se plaignait, dans son Histoire de Lorraine, d'avoir fait de vaines recherches pour s'en procurer. Moi-même, pendant un séjour de quelques mois à Toul, je n'ai pu rencontrer aucune monnaie Toulaise. Cette monnaie, du XIII^e siècle, est donc inédite. Le style en est beau-

coup plus mauvais que celui de toutes les autres pièces déterrées à Tronville.

Je n'assurerai point que la monnaie suivante puisse être classée avec les monnaies de Toul.

† S. PETRVS. Tête nue, d'un style barbare, dans un cordon de perles.

n. PETRVS. Croix dans un cordon de perles et points ronds dans les angles, formés par les branches de la croix.

Ce nom S. Petrus, nom du patron de l'abbaye de Moyen-Moutier, que possédait Gérard, qui fut depuis évêque de Toul, peut faire penser que cette monnaie y a été frappée. Elle est assez semblable à une monnaie d'argent figurée dans dom Calmet et portant les légendes Gerardus eps. et S. Petrus, que cet écrivain attribue à saint Gérard, évêque de Toul. Il n'y avait que trois exemplaires de cette médaille.

Monnaies de Metz.

Voici enfin la description du petit nombre de monnaies de Metz qui se sont trouvées dans le même vase.

S. STEPHANVS. Buste diadémé et revêtu de pallium.

n). Mettis en trois lignes, ainsi :

M
ETT
S

Cette monnaie (1), d'un diamètre un peu plus grand que les autres, était rare dans le vase de Tronville. Il n'y en avait que quatre. Elle ne porte aucun nom d'évêque ; la tête, d'édmée, n'est point non plus celle d'un prélat. Je ne pense donc pas, malgré le nom de saint Etienne, qu'on puisse la classer avec les épiscopales de Metz. Du reste, je crois cette monnaie antérieure aux monnaies de Verdun. Il en est de même des suivantes, qui, selon toute apparence, sont des monnaies municipales de Metz, du XI^e. siècle.

Sans légende. Tête extrêmement barbare, portant une calotte et une couronne de perles.

n). Croix dans les angles de laquelle sont placées

les lettres du mot *Mettis*, ainsi :

M|E
T|S (2)

Cette variété est rare. Il y en avait trois ou quatre au plus.

La suivante, qui n'en diffère qu'en ce que la tête n'est point recouverte d'une calotte, bien qu'elle porte aussi une couronne de perles, était fort nombreuse (3).

(1) Fig. 25.

(2) Fig. 26.

(3) Fig. 27.

Plusieurs de ces dernières pièces portent le nom *Mettis* écrit d'une manière singulière (1).

Enfin, je pense avoir trouvé parmi ces monnaies un blanc messin, de l'évêque Herimare, contemporain et ami de Thierry, évêque de Verdun. Voici d'ailleurs la description de cette pièce, malheureusement assez mal conservée.

† HERIMAN EP-S. Croix dans un cordon de perles. Lettres placées ainsi dans les angles

de cette croix: $\begin{array}{c|c} H & R \\ \hline S & AL \end{array}$

H. S. STEPHANVS. Saint Etienne à genoux, la tête nimée, les bras en croix et tenant une croix de la main gauche (2).

Les lettres dont la croix est cantonnée présentent le mot Marsal, commencement de Marsallum, *Marsal*, qui fut une possession des évêques de Metz.

Cette pièce est fort curieuse, en ce qu'elle établit que l'évêque Heriman jouit du droit de monnaie dans la ville de Marsal. Je ne crois pas que ce fait ait été connu avant la découverte de cette médaille, car dom Calmet dit positivement que le fief de Marsal ne devint la pro-

(1) Fig. 28.

(2) Fig. 24.

priété des évêques de Metz que lorsque Thierry III, duc de Lorraine, l'eut cédé, en 1259, à son neveu, Jacques de Lorraine, évêque de Metz, qui, à son tour, le légua, par testament, à son église, l'an 1260. Il ne fait aucune mention d'une possession antérieure, et effectivement jusqu'aujourd'hui les plus anciennes monnaies épiscopales de Metz, frappées à Marsal, décrites dans les ouvrages sur la Lorraine, étaient des monnaies d'Adhemar de Montheil, qui fut évêque de l'an 1328 à l'an 1361.

Telles sont les richesses qu'il m'a été permis d'étudier et de classer, par suite de la trouvaille faite dernièrement à Tronville. Je termine en émettant le vœu bien naturel de voir l'histoire numismatique de notre pays étudiée avec plus de zèle qu'on n'en a mis jusqu'à ce jour. L'ouvrage de Tobiesen Duby sur les monnaies des barons et prélats français laisse encore une infinité de lacunes à remplir et de découvertes précieuses à publier.

RAPPORT

Sur les fouilles du Tumulus de Fontenay-le-Marmion, fait à la société des Antiquaires de Normandie; par une Commission composée de MM. LAIR, le chevalier de TOUCHET, L'ÉCHAUDÉ-D'AMISY, GÉRYVALS, et DESHAYES, rapporteur.

MESSIEURS,

Plusieurs communications vous ont déjà été faites sur les fouilles de Fontenay-le-Marmion par la commission chargée de ce travail. Aujourd'hui nous pouvons vous soumettre le résultat complet de nos recherches.

Dirigées par des membres de la Société des Antiquaires, et aux frais de la Société, les fouilles de Fontenay présentent un intérêt local qui ajoute encore un nouveau prix à la découverte d'un monument extrêmement remarquable par sa forme et par son antiquité.

Ce monument n'est pas un *tumulus* ordinaire, c'est une vaste construction qui se distingue particulièrement des autres *tumuli* par le grand

nombre de galeries transversales et de tombes circulaires qu'elle renferme, et qui n'offre aucune similitude avec les monticules et tombelles découverts jusqu'à ce jour dans la cité de Limes et dans le département de la Manche.

Placé au Nord de Fontenay-le-Marmion, village à deux lieues de la ville de Caen, le tumulus s'élève sur un plateau faiblement incliné vers le Sud et domine un vaste horizon. La forme du monument, indiquée par la dépression du terrain, a dû être courbe dans l'origine, mais elle n'offre plus que l'aspect d'un monticule irrégulier, dont la hauteur actuelle n'excède point une vingtaine de pieds (1), tandis que la base présente encore une circonférence d'environ 500 pieds.

Evidemment construit de main d'homme, ce tertre se compose de débris calcaires de diverses grosseurs et de blocs de grès d'une grande dimension. Il porte les caractères d'une haute antiquité, et diffère essentiellement de tout ce

(1) La tradition générale du pays nous apprend que ce monticule était autrefois beaucoup plus élevé, et les vieillards de Fontenay-le-Marmion affirment que de temps immémorial les tumulus, connus dans la contrée sous le nom de la *Bogue*, ont éprouvé de fréquentes dégradations par l'extraction des matériaux qu'on en retire pour la réparation des chemins de la commune.

que nous connaissons en ce genre par le plan symétrique et la disposition des tombes et des galeries (Voyez le plan dans l'atlas).

Deux rangs de tombes à des distances à peu près égales traversent le tumulus du Nord au Sud ; on en compte cinq à chaque rang ; les six tombes centrales se trouvent placées sur deux lignes parallèles, entre lesquelles il existe une distance de 14 pieds. Les tombes qui terminent chaque rang au Nord et au Sud sont placées en-dehors de la parallèle, et présentent un écartement de 25 pieds, dont le centre est occupé par une autre tombe.

Chaque tombe a sa galerie particulière qui ne communique qu'avec elle, et dont l'ouverture extérieure se trouve sur la circonférence du tumulus.

L'aire de la galerie est toujours de niveau avec l'aire de la tombe.

Le fond de toutes les tombes présente aussi le même niveau et se trouve partout à la même profondeur ; toutes ont offert une couche d'argile épaisse de 25 à 30 pouces, leur servant de base et reposant sur le sol primitif.

La profondeur moyenne des tombes est de 14 à 15 pieds : le diamètre de leur base présente à peu près la même mesure ; elles sont formées

d'un mur circulaire construit en pierres sèches, qui s'élève en se rétrécissant, et rappelle tout-à-fait les proportions et la construction d'un four à chaux.

On retrouve le même système de construction dans les galeries que dans l'enceinte des tombeaux ; elles sont formées de deux murs parallèles-bâties à sec en pierres plates superposées, qui s'élèvent environ à 4 pieds et supportent un dallage en blocs informes et d'une grande dimension.

Tout annonce dans ce monument funéraire le soin avec lequel des hommes privés des secours de l'art ont employé tous les moyens qui étaient à leur portée pour la conservation du dépôt précieux qu'ils confiaient à ces tombes, et pour les garantir de l'attaque des bêtes fauves et des outrages de l'ennemi.

Eu effet, les ossements reposent dans une couche d'argile qui se trouve au fond des tombes ; ils sont recouverts de grandes pierres plates ajustées avec un soin marqué, pour les préserver du contact de l'air et de l'infiltration des eaux. On reconnaît d'une manière visible cette intention dans la construction de l'enceinte des tombes : toutes les assises de pierre dont elle est composée présentent une inclinaison excen-

trique pour faciliter le déversement des eaux hors du monument.

Dix enceintes ont été reconnues : deux autres, nécessaires pour compléter la symétrie du monument, paraissent ne plus exister (voyez la planche XX); la plupart ont été entièrement déblayées, et ont offert le même système de construction et le même ordre dans la disposition des ossements. Une seule tombe (fig. M, planche XX) se distingue particulièrement des autres par la dimension de la galerie et par les blocs de grès qu'elle renferme; elle occupe la partie centrale de l'une des lignes parallèles et paraît avoir été un tombeau principal destiné aux chefs de la cité ou peuplade.

D'après cet aperçu rapide, vous reconnaîtrez, Messieurs, que ce monument n'est pas, comme nous l'avons déjà dit, un tumulus ordinaire; c'est un vaste sépulcre, remontant à une haute antiquité, d'un travail long et pénible; c'est un monument primitif qui, par sa grossièreté même, atteste qu'il n'a pu être que l'ouvrage d'hommes simples et ignorants, mais jaloux de transmettre à la postérité le souvenir de leur existence et de garantir d'une entière destruction leur trésor le plus précieux, les ossements de leurs pères.

Cependant un monument aussi remarquable

était resté ignoré jusqu'à ce jour. Le hasard en procura la découverte; des terrassiers occupés à tirer des flancs du tumulus des pierres pour la réparation des chemins de la commune, déblayèrent et reconnurent l'entrée de la galerie notée C sur le plan.

En mai 1829, ayant eu connaissance de cette découverte, je me transportai immédiatement sur les lieux. J'appris que des fouilles venaient d'être faites par M. Chollet, fils aîné, sur un monicule nommé la Hogue (1), mot dérivé des langues du Nord, qui signifie colline, lieu élevé. Ayant pris les renseignements les plus exacts sur le travail de M. Chollet, je vous en fis un rapport dans votre séance du mois de juin de la même année (2).

Il résulte de ce rapport que M. Chollet ayant observé une forte dépression de terrain vers le centre du tumulus, avait entrepris de sonder ce lieu, et de pousser sa reconnaissance aussi loin qu'il lui serait possible (3).

(1) Ce mot vient de Hoy ou de Hock, expressions dérivées des langues teutoniques, et qu'on trouve souvent employées dans nos provinces de l'Ouest pour désigner un monticule, un lieu élevé.

(2) Dans cette séance un autre rapport sur le même objet fut aussi présenté à la société des antiquaires par M. l'Échardé d'Anisy, membre de cette société.

(3) Nous nous empressons de rappeler ici le zèle avec lequel

Après avoir enlevé deux pieds environ de terre et de fragments de pierres, on découvrit la partie supérieure d'un mur continu formant une enceinte à peu près circulaire. Ce mur était construit sans aucune espèce de mortier ni de ciment, en pierres plates ou moellonnage du pays; ces pierres brutes ne portent la trace d'aucun instrument, et tout l'ouvrage annonce l'ignorance la plus complète. A mesure que l'on déblayait l'enceinte, on observa qu'elle descendait en s'élargissant, et qu'elle prenait une forme elliptique, mais irrégulière, dont le côté le plus long avait 15 pieds en œuvre et le plus court 12 pieds (Voyez la planche XIX, fig. M.). Le surplomb du mur, à 10 pieds au-dessus de sa base, était de 30 pouces; ainsi, l'enceinte se rétrécissait vers le haut d'une manière très-sensible. On découvrit, à 9 pieds de profondeur, une grande pierre en calcaire oolitique à gros grain, longue de 10 pieds et large de 32 pouces. Elle était horizontalement placée sur deux larges supports en grès de May, implantés verticalement dans cette espèce de rotonde, et y formait un dolmen complet du côté

M. Chollet fils aîné, nous a secondé dans nos recherches, et combien il a mis d'obligeance à nous offrir tout ce qui pouvait être utile à nos travaux.

Sud. Entre ces pierres et le mur se trouvaient des ossements humains jetés sans ordre. D'autres blocs de grès, au nombre de sept, étaient implantés de la même manière au côté Nord du monument. C'est là que des ossements humains, plus ou moins frappés par l'action du feu, reposaient dans une couche d'argile épaisse de vingt à vingt-cinq ponces. Parmi ces débris humains on remarqua une assez grande quantité d'os appartenant à de petits animaux rongeurs (1). L'argile était enfermée entre deux couches horizontales formées d'une sorte de dallage en pierres plates et brutes, n'ayant que de 5 à 18 lignes d'épaisseur.

Nul objet d'art, nul instrument n'a été trouvé pendant le cours de cette fouille, conduite avec la plus scrupuleuse attention.

Quelques fragments d'os de grands quadrupèdes se trouvaient mêlés avec le blocage en

(1) M. Deslongchamps, professeur d'histoire naturelle et docteur-médecin, a reconnu parmi ces ossements des fragments de mâchoire, des dents, des vertèbres, des humerus et autres os appartenant évidemment au campagnol, rat d'eau (*arvicola amphibius*), ainsi que quelques os d'un jeune lapin. Tous ces petits ossements de rongeurs ont été nettoyés et attachés sur des cartons et annotés par M. Deslongchamps. Cet anatomiste distingué a fait hommage de ces cartons à la société des Antiquaires.

pierres plates qui remplissait l'enceinte de la tombe M, mais il n'en existait point dans la couche d'argile contenant les restes humains.

En déblayant cette enceinte, on découvrit, à 10 pieds de profondeur, l'issue interne d'une galerie communiquant avec l'extérieur du tumulus et ayant 22 pieds de longueur. La hauteur de cette galerie, entièrement déblayée, est d'environ 4 pieds sur une largeur à peu près égale. Les parois de la galerie sont construites de la même manière et avec les mêmes matériaux que le mur circulaire du sépulcre. Sur ce travail grossier sont placés horizontalement des blocs énormes au nombre de sept, les uns en calcaire oolithique à gros grain, les autres en grès de May (1), parmi lesquels on en trouve qui ont jusqu'à 7 pieds de longueur, 3 pieds de largeur et 30 pouces d'épaisseur. Ce dallage, en blocs informes et inégaux, était encore recouvert, à l'époque des fouilles, par 8 à 9 pieds de débris de pierres formant la masse du tumulus.

Instruits de ces faits, vous nommâtes une commission qui se transporta sur le lieu et prit

(1) Les carrières de May se trouvent à une demi-lieue du tumulus; elles sont très-abondantes et fournissent des blocs de grès d'une grande dimension.

des mesures pour accélérer, autant que possible, le travail des fouilles, car le monument, menacé d'une ruine prochaine par l'enlèvement des matériaux dont il est composé, pouvait, sous peu de temps, disparaître totalement ou ne laisser que de faibles vestiges de sa forme primitive. Deux membres de la commission (1) sont restés constamment sur les lieux; et ont présidé à la marche et à la direction des fouilles.

En septembre 1829, ce travail commença et fut conduit simultanément sur divers points du monument. Plusieurs tranchées furent ouvertes et prolongées sur les flancs du tumulus, afin de reconnaître l'ouverture extérieure des galeries, et d'arriver, par ce moyen, avec plus de certitude à l'emplacement des tombes supposées symétriques.

Ce moyen réussit : bientôt plusieurs galeries furent déblayées et procurèrent la découverte des enceintes auxquelles elles aboutissaient.

La tombe M, déjà décrite, fut notre point de départ. A 15 pieds de la galerie qui conduit à cette tombe, on découvrit l'entrée d'une autre galerie semblable à la précédente, et qui suivait la même direction. Elle avait 18 pieds de lon-

1) MM. le chevalier de Touchet et Deshayes.

gueur, et nous indiqua l'emplacement d'une enceinte construite dans le même système et avec les mêmes matériaux, que la tombe M.

On procéda avec de nouvelles difficultés à la reconnaissance de cette enceinte, notée N. sur le plan. Le mur d'enceinte, que l'on désirait conserver en son entier, menaçait ruine de toutes parts; quelques éboulements eurent lieu et rendirent le travail long et dangereux. Quatre jours furent consacrés à cette investigation. Elle donna pour résultat le déblai total de l'enceinte N, ayant 14 pieds de diamètre du Sud au Nord et 15 de l'Est à l'Ouest.

À 7 pieds de profondeur, on découvrit l'issue interne de la galerie NB. Le bloc de grès qui lui sert de linteau porte 4 pieds de longueur, 3 pieds 6 pouces de largeur et un pied d'épaisseur. La galerie est couverte, dans toute son étendue, de blocs d'une grande dimension.

La hauteur de cette galerie est de 3 pieds 6. pouces, la largeur de 2 pieds et demi; elle est pavée en pierres brutes, et les parois sont, comme dans les autres galeries, construites en moellon; sans aucune espèce de mortier.

- Les fouilles continuaient dans la tombe N, et l'on était parvenu à 9 pieds de profondeur sans avoir encore trouvé aucun bloc de grès

semblable à ceux de la tombe centrale. A la place de ces blocs, il n'existait au côté Est de la tombe que 7 pierres plates en mauvais calcaire, implantées verticalement dans l'argile, 3 dans la direction de l'Est à l'Ouest, 4 se dirigeant du Sud au Nord. Leur saillie inégale au-dessus de l'aire n'était que de 15 à 20 pouces : une paroi longue était enfoncée dans l'argile (Voyez fig. K et 4, pl. XXI). Les 7 pierres verticales enfermaient presque totalement une enceinte notée (pl. XXX), pavée en pierres plates et brutes assez bien ajustées. Cette aire avait 8 pieds de longueur sur une largeur de 5 pieds. Au-dessus on trouva des ossements humains fort nombreux.

Ayant levé le dallage de la tombe N, on découvrit la couche d'argile, qui n'avait pas moins de 30 pouces de profondeur. Elle fut reconnue dans toute l'étendue de la tombe, et enlevée dans toute son épaisseur jusqu'au sol calcaire, qui se trouve ici immédiatement au-dessous d'une couche assez mince de terre végétale. Cette reconnaissance fut faite avec beaucoup de soin : on eut la précaution de manier et de diviser toute l'argile, afin de ne rien laisser échapper d'intéressant, et qui pût jeter quelque jour sur l'époque d'un monument aussi remarquable.

et sur le degré d'indolence du peuple qui l'avait érigé.

Nos recherches ont été vaines; nous n'avons rien trouvé dans cette enceinte qui appartienne à l'industrie de l'homme; dans toute l'épaisseur de l'argile, il ne s'est offert à nos yeux que des débris humains, frappés par le feu ou consumés par le temps.

Nous n'avons point remarqué de différence, quant à l'état et à la disposition entre les ossements placés dans la division Y et ceux qui se trouvaient hors de cette division, renfermés dans l'argile de l'enceinte N, tous étaient également jetés confusément et sans ordre.

Plusieurs de ces os, les plus longs et les mieux conservés, ont été mesurés par nous et comparés aux os trouvés dans les autres tombes du tumulus, et tous nous ont offert une dimension au-dessous de la taille moyenne.

Nous donnerons à la fin de ce Mémoire la note de ces mesures.

Le mur de la tombe M s'élevait en se rétrécissant; le même rétrécissement a été observé dans la partie supérieure de l'enceinte N. Ce mouvement concentrique, mesuré à 10 pieds de hauteur, offrait un surplomb de 3 pieds sur la base du mur (Voyez la fig. O, pl. XX).

Nous devons encore faire observer que parmi les 8 à 10 pieds de décombres entassés sur les ossements humains, il n'a été découvert aucun vestige d'os de grand quadrupède, ainsi qu'on en avait trouvé dans la tombe M.

Une troisième tombe fut explorée et donna des résultats plus satisfaisants. Cette tombe, marquée P sur le plan, planche XX, fut découverte à $\frac{1}{2}$ pied au Sud de la tombe principale; elle était, comme les autres, tout-à-fait encombrée de débris de pierres, et offrit le même travail et le même rétrécissement à la partie supérieure. A 9 pieds de profondeur, on reconnut l'air en pierres plates qui recouvre la couche d'argile où les ossements humains sont déposés.

La couche d'argile, épaisse d'environ deux pieds, fut sondée et reconnue jusqu'au sol calcaire qui lui sert de base. On retira de cette couche des ossements humains, parmi lesquels il s'en trouva de bien conservés; quelques-uns avaient éprouvé l'action du feu. On reconnut aussi dans l'argile une agglomération compacte, ayant bien un pied de diamètre, formée de débris très-fragiles de coquilles turbinées de plusieurs espèces, parmi lesquelles nous en avons trouvé deux entières.

A peu de distance de cette agglomération reposait, au côté Nord de la tombe, une tête fortement resserrée entre quatre pierres inclinées vers le même centre. Il manquait à cette tête, d'une grosseur moyenne et assez bien conservée, la mâchoire inférieure, quelques parcelles du vomer et des os ethmoïde, et sphénoïde. (1). Elle a été déposée dans notre Musée.

Près de cette tête se trouvait un vase en terre cuite, aussi placé entre quatre pierres, et l'on parvint à le retirer entier de cette loge étroite, malgré les fractures qui le rendaient très-fragile.

Ce vase, extrêmement remarquable par sa forme, a été fait sans le secours du tour; on voit encore sur l'argile noirâtre dont il est composé l'empreinte des doigts qui l'ont façonné. Il existe de chaque côté du vase un petit bourrelet servant d'anse et percé de 4 petits trous. La présence de ces trous et la forme arrondie

(1) Cette tête fut découverte sans qu'elle eût éprouvé aucune fracture, mais une pierre étant détachée du mur d'enceinte, tomba sur le pariétal gauche au moment où on la retirait, et la brisa. Toutes les parties d'os furent recueillies avec soin, et M. Deshayes est parvenu à réunir tous ces fragments, la plupart très-fragiles, et à rétablir la tête dans son état primitif.

de la partie inférieure du vase prouvent qu'il était destiné à être suspendu.

Ce vase était placé dans la tombe de manière à ce que le fond se trouvât en-dessus et l'ouverture contre le sol. Il ne contenait que de l'argile dans laquelle il n'y avait ni ossements, ni cendres. Il était complètement fœodore, et ne portait aucune trace de substances aromatiques ou bitumineuses (1).

Tandis qu'on explorait la tombe P, une tranchée de 30 pieds de longueur fut pratiquée

(1) Ce vase présente à peu près la forme d'un sphéroïde dans la partie inférieure; la supérieure se compose d'un plan incliné qui monte en se rétrécissant jusqu'au col du vase dont le diamètre est de trois pouces. La hauteur totale du vase est de 5 pouces 8 lignes, la largeur de 6 pouces 3 lignes: les parois n'excèdent point 3 lignes dans leur plus grande épaisseur. On remarque de chaque côté du vase un petit bourrelet ayant 4 lignes de saillie et 20 lignes de longueur; ces deux saillies tenant lieu d'anses sont percées chacune de 4 petits trous propres à y passer une corde fine et à le suspendre comme un bidon. Cette circonstance ferait croire qu'il a dû avoir quelque solidité. On doit donc attribuer la friabilité actuelle du vase au long séjour qu'il a fait dans une terre humide qu'en a dénaturé la cuite d'ailleurs assez médiocre.

La forme de ce vase n'a aucun rapport avec les lampes, les urnes et autres vases antiques que l'on trouve ordinairement dans les tombeaux. La forme et l'usage de ces vases sont parfaitement connus; les uns étaient destinés à éclairer les sépultures, les autres à recevoir des cendres ou des ossements: quelques-uns renfermaient des parfums, de l'œuf, des aliments, etc., etc.

à l'Ouest du tumulus. Elle mit à découvert l'entrée de la galerie C, tout-à-fait semblable aux précédentes, mais d'une dimension moins étendue ; elle n'a que 2 pieds 6 pouces de largeur, et le bloc de grès qui la couronne ne dépasse point 3 pieds et demi dans sa plus grande longueur. Cette ouverture se trouve à 56 pieds à l'Ouest de la tombe principale M ; elle conduit à une enceinte ou tombe circulaire, dans le genre de celles que nous avons déjà décrites.

La saison étant trop avancée pour continuer les fouilles auxquelles 24 ouvriers avaient été employés durant cette campagne, on les remit à l'année suivante. Elles recommencèrent, toujours sous la direction des deux mêmes membres, par le déblai total de la galerie C. On arriva à la tombe S, en commençant par dégouvrir entièrement la galerie C. S. Nous espéions, par ce moyen, pouvoir mettre à nu le mur circulaire et conserver la sommité de l'enceinte. Cette sommité n'existait plus, et le mur était dans un tel état de dégradation, qu'il s'écroulait du moment qu'on enlevait les épaulements qui le soutenaient. On fut donc obligé de procéder, comme on l'avait fait aux dernières fouilles, en vidant l'enceinte par sa sommité tronquée,

travail long et fatigant, puisqu'il fallait enlever tous les débris à la main, et prendre de continuelles précautions contre les éboulements qui se succédaient.

Cette tombe a été entièrement déblayée, et l'argile remuée jusqu'au sol végétal. Elle renfermait des ossements humains, parmi lesquels se trouvaient des fragments d'os brûlés et réduits en charbon friable d'un noir très-foncé, et une tête, dont il ne reste d'entier que la boîte cérébrale; les os de la face étaient brisés en petites parcelles: la dimension en est moyenne.

L'argile contenait aussi des débris de poterie noire très-grossière et mal cuite, et un petit pot, dont il manque à peu près le tiers. Après en avoir retiré la terre, nous avons trouvé au fond de ce vase une petite hache en pierre, couchée à plat; cette hache, bien conservée, était recouverte d'une assez grande quantité de petits os presque réduits en poudre, et qui, d'après leur dimension, semblent appartenir à des rongeurs de la même espèce que ceux déjà cités plus haut.

La tombe V n'a rien offert de remarquable; elle présente seulement, dans la partie supérieure de l'enceinte, un mouvement concentrique encore plus prononcé qu'aux autres tombes.

Le côté Est de cette enceinte a éprouvé un grand affaissement à cause de la rupture du bloc en grès de May, servant de linteau à l'ouverture interne de la galerie.

On a été forcé d'abandonner, à une profondeur de 8 pieds, les fouilles commencées dans la tombe T à cause de l'état de dégradation où elle se trouve.

La tombe R, dont l'emplacement central correspond à celui de la tombe M, offre comme celle-ci une grande dimension, mais elle ne contient pas de blocs de grès disposés en pierres fiches, ni de grandes tables horizontales ou dolmen. La tombe M est la seule où l'on ait remarqué cette disposition.

Après avoir enlevé environ la moitié des débris qui remplissaient l'enceinte R, on a trouvé, à 7 pieds de profondeur, un squelette entier qui paraissait avoir été jeté sans précaution au milieu des pierres dont elle était comblée. M. Pellerin, Docteur Médecin et membre de votre société, se trouvait présent au moment de cette découverte. Il reconnut par l'inspection du squelette qu'il appartenait au sexe masculin, et qu'il était d'une proportion médiocre; mesuré dans son gissement même, il n'a offert qu'une longueur d'environ cinq pieds.

Diverses parties du squelette se déboîtèrent, et plusieurs os se brisèrent lorsqu'on les releva de la place qu'ils occupaient pour continuer l'investigation de cette tombe. Du reste, l'enceinte R, n'a rien présenté qui différât des autres tombeaux ; seulement elle a offert, comme la tombe M, un diamètre de 15 pieds, sur 14 à 15 pieds de profondeur, proportion la plus grande qu'on ait trouvé dans ces enceintes.

Au Sud-Est de la tombe R, une tranchée fut ouverte à fin de découvrir l'enceinte que nous croyions devoir exister en ce lieu. Bientôt on reconnut la partie supérieure d'un mur circulaire formant la tombe Q. Cette sommité a été tronquée comme celle des autres tombes. Deblayée jusqu'au sol calcaire, l'enceinte Q n'a rien présenté de remarquable, si ce n'est la faible dimension des os déposés dans l'argile. La galerie de cette tombe a souffert des dégradations qui l'ont en grande partie détruite ; nous l'avons découverte sur une longueur d'environ 18 pieds.

Il n'a été retrouvé à l'Est du tumulus qu'une partie de la tombe intermédiaire, marquée O sur le plan (voyez la pl. XIX) ; l'enceinte en a été presque entièrement ruinée par l'extraction de pierres qui a lieu depuis long-temps sur les flancs du tumulus. On a découvert dans cette tombe quel-

ques ossements humains. De la galerie qui y donnait accès il ne reste plus en place que la grande dalle B, et quelques autres fragments de pierre.

Une tranchée de 36 pieds de longueur, pratiquée au Nord-Est du tumulus, mit à découvert l'entrée extérieure de la galerie X. Z. (voyez le plan). Elle offre la même dimension que la galerie de la tombe M. Ces deux galeries sont les plus grandes du tumulus ; elles ont l'une et l'autre plus de trois pieds et demi de largeur, sur quatre pieds de hauteur, et sont également recouvertes de blocs de grès d'une grande proportion. La tombe est aussi d'une vaste dimension. Fouillée jusqu'au sol primitif, la couche d'argile, épaisse de deux pieds, a présenté des ossements humains semblables à ceux des autres tombeaux.

Il n'a point été découvert d'os de grand quadrupède dans cette tombe ; le seul os d'animal qu'on y ait trouvé et qui était déposé dans l'argile, appartient à un héron ou autre oiseau de l'ordre des échassiers.

On a aussi recueilli dans l'argile un buccin orné de nos côtes qui paraît avoir été déposé dans la tombe comme une amulette ou objet de parure, car on s'est donné la peine de le polir et de le perforer de 3 trous qui se correspondent et qui sans doute étaient destinés à donner passage à

une lamière flexible pour le suspendre comme un objet d'ornement. Ce buccin se trouvait auprès de quelques os, que M. Deslonchamps, Docteur Médecin et professeur d'histoire naturelle, a jugé devoir appartenir à une jeune femme de 15 à 18 ans, les épiphyses n'étant pas encore soudées.

Tel est, Messieurs, le résultat du déblai des dix tombes qui ont été reconnues dans toutes leur profondeur, et qui occupent les dix douzièmes de la surface du tumulus (voyez la pl. XX). Deux tombes paraissent indispensables pour compléter le système suivi dans l'ordre et la distribution des enceintes sépulcrales. Nous les avons cherchées dans l'emplacement qu'elles devaient occuper, mais nous n'en avons découvert aucun vestige, et nous avons abandonné les tranchées ouvertes dans cette intention. D'ailleurs le principal but de nos recherches était obtenu, et le vœu de la société paraissait accompli. Au surplus, il était évident que l'emplacement occupé par les tombes ne pouvait en contenir un plus grand nombre que les douze indiquées sur le plan, puisque les galeries se trouvaient placées sur les flancs du tumulus dans toute l'étendue de sa circonférence, qu'il n'a point été trouvé de tombe sans galerie, et qu'il ne reste point assez d'espace entre chaque tombe pour en loger une de plus.

Ainsi nous devons considérer cette investigation comme terminée, et comme ayant produit la connaissance complète de tout ce qui existait encore du tumulus de Fontenay-le-Marmion.

Toutefois, un fait important n'a pu être suffisamment éclairci : c'est l'existence du faite ou sommité conique des tombes que le rétrécissement graduel et continu vers la partie supérieure de toutes les enceintes, annonce d'une manière évidente. Plusieurs tentatives ont eu lieu pour vérifier ce fait. On est arrivé au déblai de quelques tombes, en commençant par découvrir les galeries qui communiquaient avec elles, et en se dirigeant vers le mur d'enceinte avec toutes les précautions possibles, afin de ne le point endommager. Mais nulle part le faite n'a été trouvé intact : partout les enceintes coniques étaient tronquées et encombrées de pierres plates, semblables à celles employées dans la construction des murs.

Cependant, plusieurs circonstances se réunissent pour faire croire qu'il existait une clôture supérieure, un faite quelconque, et que l'intérieur des tombes était vide dans l'origine.

1°. Les précautions prises pour le déversement des eaux, en donnant une inclinaison excentrique aux pierres de construction, précaution

tout-à-fait inutile dans une enceinte sans couverture. 2°. L'état de désordre où se trouvaient, dans l'intérieur des tombes, les décombres entassés, et éricroués de manière à laisser de grands vides entr'eux ; désordre qui paraît devoir être le résultat de la rupture du faite des tombes et de l'affaissement du tumulus. 3°. Enfin, l'existence des galeries offrant une communication extérieure et directe avec chaque sépulcre ; tout concourt à prouver que les enceintes étaient vides et accessibles ; d'autant plus qu'il ne serait pas facile de concevoir l'utilité d'une galerie construite avec autant de peines et d'efforts, pour conduire à une enceinte complètement obstruée, et dans laquelle il aurait été impossible de pénétrer.

Quoi qu'il en soit, toutes les enceintes étaient encombrées et sans faite où toiture, et en conséquence, nous ne donnons ici que des probabilités, sans émettre à cet égard une opinion affirmative.

Il n'en est pas de même au sujet de l'âge du monument : tout indique dans ce tumulus une haute antiquité ; ce ne serait peut-être pas trop hasarder que de le croire de beaucoup antérieur à la conquête de César. Des preuves nombreuses s'accumulent en faveur de cette opinion.

1°. L'absence totale d'armes ou autres objets en métal, soit de luxe, soit de première nécessité, rend infiniment présumable que l'ouvrage est antérieur à toute notion d'art chez le peuple qui a érigé ce monument, ou du moins qu'il a précédé l'usage d'enterrer avec le mort ce qu'il possédait de plus cher. Cet usage, dont l'existence chez les Gaulois est attestée dans le sixième livre des commentaires de César, a été généralement reçu chez tous les peuples anciens; on le retrouve également dans les Guavaques et les tombelles des deux Indes, dans les tumuli des premiers habitants de la Grèce, et des anciennes peuplades du Nord de l'Asie et de l'Europe. On ne peut donc attribuer l'absence d'un usage universellement reçu, qu'à l'ignorance, qu'à la pauvreté, qu'à la haute antiquité du peuple qui a élevé ce vaste tumulus.

2°. La présence même des fragments de poterie et d'un vase pétri à la main, dont la forme diffère de tout ce que nous connaissons en ce genre, nous paraît une preuve nouvelle, une preuve incontestable en faveur de l'antiquité du monument. Et, comme nous l'avons déjà observé, cette poterie faite sans le secours du tour, et une petite hache en pierre, sont

les seuls objets travaillés qu'on ait découverts dans les tombes du tumulus (1).

5^o, Enfin, les matériaux informes et bruts, employés sans nulle espèce de ciment ou de mortier, ne doivent laisser aucun doute à cet égard.

Toutes ces preuves réunies nous paraissent devoir placer le tumulus de Fontenay-le-Marmion au nombre des plus anciens monuments de ce genre.

Ce tumulus, extrêmement remarquable sous bien des rapports, présente plusieurs circonstances singulières, peut-être uniques, qui ont fixé notre attention, et qu'il est bon de signaler.

Vous avez déjà observé que la tombe principale, marquée M. sur le plan, se distingue des autres par la position qu'elle occupe, par la dimension des blocs de grès employés à couvrir la galerie qui communique avec elle, par les grosses pierres fichées implantées dans

(1) Notre savant associé, M. de Gerville, a été mal informé, lorsqu'il a dit dans son mémoire sur le bagne-dike, que des médailles romaines avaient été trouvées dans les tombeaux de Fontenay-le-Marmion. Le fait est inexact : il n'a été trouvé dans l'intérieur des tombes aucune médaille appartenant à une époque quelconque, soit celtique, soit romaine ; seulement trois pièces du haut empire ont été recueillies à quelques pouces de profondeur sur la surface du tumulus, comme on en trouve dans notre province dans la plupart des bruyères et des terrains incultes.

son enceinte, et le vaste dolmen érigé pour la conservation des restes qu'il recouvre. Ce tombeau porte des marques distinctives qui autorisent à penser qu'il était destiné à quelque chef de famille ou de tribu.

A mesure que les autres tombeaux s'éloignent de celui-ci, ils deviennent plus simples. Dans la tombe N, distante de 7 à 8 pieds de la tombe principale, on a remplacé les blocs de grès par des pierres plates, consacrées au même usage, mais *sans dolmen*. Vers les extrémités du tumulus, il n'existe point de compartiments, ni de pierres fichées, et là les ossements paraissent traités avec moins d'égards.

Au reste, nous avons trouvé dans toutes les tombes des ossements frappés par l'action du feu, et un grand nombre de parcelles d'os mêlés dans l'argile et brûlés au point de se broyer facilement entre les doigts et de fournir un noir très-foncé. Circonstance remarquable, qui atteste que l'usage de brûler les corps n'était pas étranger à ce peuple.

Il n'a été aperçu aucune trace de feu sur le mur circulaire des tombes, ni aucun débris de foyer dans l'argile où les os étaient déposés, ce qui ferait croire que les corps qui ont d'abord

été brûlés, n'ont pu l'être que hors de l'enceinte sépulcrale.

Les corps paraissent avoir été brûlés avec peu de précaution, chose facile à reconnaître par l'état où se trouvent les os : les uns sont réduits en charbon, les autres à peine colorés par le feu ; et il faut observer que ces os se trouvent pêle-mêle dans la même couche d'argile, avec ceux qui ne portent aucune trace de combustion.

Malgré les dégradations que le tumulus a éprouvées depuis des siècles nombreux, on peut reconnaître encore aujourd'hui la forme primitive, qui a dû être conique et beaucoup plus élevée. La forme conique et pyramidale se retrouve dans les monuments funéraires de l'ancien et du nouveau continent. Les tumuli les plus élevés de l'Amérique, ceux de l'Europe ont tous affecté cette forme : elle a été également adoptée par les nations civilisées et par les peuples à demi-sauvages, soit que, dans l'origine, on y ait attaché quelque idée allégorique ou mystérieuse, soit que le premier moyen employé pour ériger ces pieux monuments, en ait présenté naturellement la forme. En effet, les premiers tumuli n'ont été qu'un amas de terres et de pierres entassées sur des

ossements révévés, pour en conserver la mémoire et pour les garantir des outrages des ennemis. Un monticule, élevé de cette manière, dut prendre nécessairement la forme d'un cône évasé. L'art s'est emparé de cette forme naturelle : il en a consacré l'idée primitive dans la pyramide dont la base est plus étendue que l'élevation ; et partout elle semble s'attacher à la pensée grave et (1) religieuse de la mort et de l'immortalité.

Le petit nombre et la grossièreté des objets trouvés dans les tombes, doivent nous donner la mesure de l'industrie et du degré de civilisation du peuple auquel ils appartenaient. Quelques débris d'une poterie très-grossière, un petit vase pétri à la main, une hache ou casse-tête en pierre, voilà les seuls objets travaillés, découverts dans les vastes enceintes du tumulus. Tout cela sem-

(1) Les Péruviens, dit Don Antonio Ulloa, consacraient des ouvrages à la postérité ; les campagnes en sont pleines, soit près des villes et des bourgades, soit dans les plaines, sur les montagnes et sur les collines. Ils aimaient comme les anciens Egyptiens à être inhumés dans des lieux remarquables ; tous étaient ensevelis avec leurs meubles et objets à leur usage tant d'or que de cuivre ou d'argile... Ils préféraient les lieux voisins des grands oratoires ou temples, et ils regardaient comme sanctifiées toutes les campagnes qui en étaient voisines.

(Voyage au Pérou par Don Antonio Ulloa, pages 381. et 382. In 4°. Paris).

ble bien attester l'enfance d'un peuple et l'état de simplicité qu'il se trouvaient les habitants de cette contrée, à l'époque où ils élevèrent le monument de Fontenay-le-Marmion. Il ne nous reste que des traditions vagues et sans aucune vraisemblance sur l'origine de ce monument. Mais ces traditions, toutes populaires et défigurées qu'elles sont, méritent d'être recueillies, parce qu'elles rappellent un usage fort ancien, et qui existait encore en Amérique à l'époque de la conquête (1).

(1) Les Indiens (les Péruviens), dit Don Antonio Ulloa, après avoir transporté le corps dans le lieu où il devait reposer, sans l'enterrer l'entouraient de beaucoup de pierres et de briques dont ils lui bâtissaient une espèce de mausolée, sur lequel ceux qui étaient de la dépendance du défunt, jetaient une si grande quantité de terre que le mausolée était changé en colline artificielle qu'ils appelaient *Guaque*. Leur hauteur ordinaire est de 10 à 12 toises. La différence que l'on remarque dans la grandeur de ces monuments donne lieu de croire qu'ils étaient proportionnés à la dignité, au rang et aux richesses des personnes: n'étant pas douteux que les *Guaques* des Caciques du premier ordre qui avaient sous leur domination un grand nombre de vassaux, qui assistaient à leurs funérailles, devaient naturellement contribuer tous à lui faire une *Guaque* plus considérable que celle d'un particulier qui n'avait que sa famille et ses amis pour lui jeter de la terre.

On voit encore dans les plaines de Quito un de ces monuments d'une forme parfaitement conique, ayant de 25 à 30 toises d'élévation et qui paraît avoir été destiné au même usage.....

(Voyage au Pérou, par Don Antonio Ulloa, tome 1^{er}, page 381, 382 et 383. Edition in 4°. Paris).

Voici comment le fait est raconté par les habitants des communes voisines du tumulus : Les Romains ayant donné une grande bataille dans les vastes plaines de May et de Fontenay-le-Marpion, perdirent le général ou César, qui les commandait, et voulant honorer la mémoire de ce chef regretté, chaque soldat vint déposer sur son tombeau plein son casque de pierres. Voilà, disent les habitants du pays, comment fut élevée de main d'homme la Hogue, qui autrefois avait beaucoup plus de hauteur (1).

On donne la même origine à une ancienne éminence nommée la Hoguette, que la charrue a presque entièrement aplaniée, et qui se trouve à 500 pas environ du tumulus ; il est probable que ce tertre a eu la même destination que celui que nous avons exploré.

(1) Pallas raconte un fait à peu près semblable. Voyageant sur les rives du Volga, ce savant naturaliste remarqua un monticule de forme conique très-évasé, ayant environ 20 toises d'élévation. Voici ce que les habitants racontent sur l'origine de ce monticule : A une époque fort reculée, une forte armée passa par cet endroit ; le général, pour laisser un monument de sa puissance, ordonna à chacun des soldats de porter à cette place, une fois seulement, plein son bonnet de terre ; et c'est ce qui a formé cette masse énorme qu'on voit encore aujourd'hui. Mais malheureusement pour l'historien, dit Pallas, cette colline est composée ; en plus grande partie, de grands quartiers de rocher qui par conséquent n'ont pu entrer dans un bonnet.

(Voyage de Pallas, tome 1^{er}, page 258. Edition in 8°. Paris).

Il serait inutile de réfuter ce conte populaire ; car il n'y a jamais eu rien de romain dans la construction des tombeaux du tumulus, et cette tradition se réfute d'elle-même ; mais elle est curieuse, à cause du souvenir local qu'elle nous a transmis sur un usage qui a existé chez un grand nombre de peuples, et notamment chez les Péruviens et les Tartares. Cette tradition pourrait faire croire que le même usage a pu exister aussi chez les peuplades celtiques établies dans notre contrée.

Les traditions et les récits merveilleux des choses extraordinaires arrivées dans le voisinage du tumulus, sont très-nombréux dans le pays, et chacune les embellit, à sa manière, de tout ce que la peur et l'ignorance peuvent enfanter de plus monstrueux. Ce sont des apparitions singulières, des fantômes hideux, des cris plaintifs, et toujours des images effrayantes et des trésors.

La croyance à de riches trésors enfermés dans le tumulus, est tellement enracinée dans l'esprit du peuple qu'il ne serait pas facile de la détruire. Un des habitants de Fontenay-le-Marmion, employé aux travaux des fouilles, nous disait d'un air à la fois craintif et mystérieux : « Nous perdons ici notre temps ; il est très-difficile de découvrir les richesses qui sont là, et tout-à-

« fait impossible d'y toucher. Ah ! Messieurs ,
 « croyez qu'il y a du danger à faire de sem-
 « blables excavations , car il y a des sortilèges
 « bien anciens et bien puissants sur toute ce te
 « machine-là , et il faudrait trouver le secret de
 « les lever avant que de réussir. »

Toutes ces bonnes gens ne sauraient s'imagi-
 ner que des habitants de la ville puissent se dé-
 placer et braver l'intempérie des saisons pour
 tout autre motif que l'espoir de trouver des trés-
 sors. « Vous êtes arrivé trop tard , nous disait
 « une fermière du pays ; vous n'avez trouvé qu'un
 « petit pot vidé ; l'oiseau était déniché.... On a
 « vu l'autre jour, à 5 heures du matin, sortir de la
 « Hogue un homme avec une brochette chargée
 « d'un vieux coffre , et il en avait autant qu'il
 « pouvait en porter : celui-là a été le plus habile. »

Plusieurs autres récits nous furent faits sur
 les visions et les événements surnaturels qui ont
 rendu la Hogue célèbre dans toute la contrée. Les
 jeunes gens en rient aujourd'hui , les vieillards
 ont de la peine à ne pas croire à des faits mer-
 veilleux qui ont effrayé et charmé leur enfance.
 Comme la plupart de ces contes se ressemblent
 et donnent à peu près le même résultat , nous
 ne citerons que le fait suivant.

Le troisième jour des fouilles, pendant le repas des ouvriers, un groupe de curieux se forma autour des fosses ouvertes. Au nombre des curieux se trouvait la femme du plus âgé de nos ouvriers, femme de soixante et quelques années; un peu à l'écart elle semblait regarder avec intérêt le travail des fouilles. Nous l'interrogeâmes sur les faits et les contes merveilleux qui devaient exister dans le pays. Elle nous dit que véritablement il était arrivé à la Hogue des choses bien singulières, que de tout temps on y avait vu des apparitions, des lueurs blanches, des esprits et des fantômes qui avaient fait peur aux plus résolus. Que des femmes et de jeunes filles s'y étaient trouvées arrêtées et comme ensorcelées, sans pouvoir changer de place. Que notamment son père, homme de cœur et très-véridique, en passant un soir près de la Hogue, se sentit tout-à-coup arrêté avec une telle force, qu'il ne put de long-temps mettre un pied devant l'autre; et que pourtant il n'entendit, il ne sentit, il ne vit personne qui pût le retenir, excepté des lueurs, des ombres et des choses qu'il ne pouvait ni comprendre, ni expliquer. Qu'il se perdit; et qu'enfin, il lui fallut tout son courage pour se débarrasser de ces esprits maléfiques et regagner sa maison fort avant dans la nuit. Et

pourtant, ajouta-t-elle, mon père était un homme de sens et pas du tout visionnaire. »

Nous ajouterons, Messieurs, à ces divers renseignements recueillis sur le lieu même, un fait qui a fixé l'attention de la commission, fait extrêmement remarquable qu'on ne saurait passer sous silence. Les commissaires présens aux fouilles de Fontenay ont été frappés de la faible proportion des os humains que recelaient les tombes ; plusieurs de ces os ont été mesurés où ils gisaient : la plupart se sont brisés en les retirant de l'argile ; quelques-uns ont pu être transportés en leur entier et déposés dans le Muséum de la société. M. Deshayes, membre de la commission, a fait un travail relatif à la mesure de ces os, travail qu'il ne rapporte ici que pour appeler l'attention des savans sur un point de critique négligé jusqu'à nos jours et qu'il serait bon d'éclaircir par des preuves matérielles et irrécusables. Il s'agirait donc de constater par la mesure des os humains trouvés dans les tombeaux celtiques de l'intérieur de la France, si les auteurs anciens n'ont point exagéré la taille élevée qu'ils attribuent aux Gaulois, ou s'ils n'ont voulu désigner par cette haute stature que les habitants des provinces orientales et septentrionales de la Gaule, évidemment descendus des peuples du

Nord qui avaient envahi ces provinces et pénétré jusque dans l'Italie. Je ne citerai à l'appui de cette assertion que le passage des commentaires⁽¹⁾, où César rappelle la force et la stature élevée du peuple qu'il avait à combattre, parce qu'une citation d'un historien aussi grave et aussi précis que J. César, doit être d'un grand poids dans l'opinion que nous avons à émettre sur le fait que nous désirons qui soit éclairci.

En lisant avec attention ce passage des commentaires, il devient évident qu'il ne s'applique point aux peuples connus par nous sous le nom de Gaulois, et circonscrits à peu près dans les mêmes limites que la France actuelle. Car il faut observer que c'est dans le récit des combats difficiles et dangereux que César est à soutenir contre les peuples de Hainaut⁽²⁾; que c'est au siège de Namur qu'il dit : « Nam plerisque
« hominibus gallis, præ magnitudine corporum
« suorum, brevis nostra contemptui est. » Il est donc nécessaire de distinguer ici le peuple auquel s'appliquait l'observation de César, puisqu'elle s'adressait positivement aux habitants de Namur que ce grand général présente comme des guerriers extraordinaires par leur force et par

(1) César de bello gallico, lib. II.

(2) Id. ibid.

lencourge. Voici ce qu'il en dit : « Ipsi erant ex Cimbris Teutonisque progeni ; qui cum iter in provinciam nostram atque Italiam facerent.

Quoi qu'il en soit , le résultat du travail que nous avons fait sur les ossements humains trouvés dans le tombeau de Fontenay-le-Marmion , rend présumable que la taille des Celtes habitants cette contrée , bien loin d'être gigantesque , était même inférieure à celle des habitants actuels de notre province. Et il faut observer que nous n'avons mesuré que les os qui offraient la plus grande dimension et la conservation la plus parfaite. Nous avons choisi de préférence les os qui se trouvaient dans l'argile , parce qu'ils présentent une antiquité plus reculée et plus certaine. Il est hors de doute que l'encombrement des tombes , à quelque époque qu'il appartienne , est postérieur aux sépultures qui se trouvent en-dessous dans la couche d'argile ; et que par conséquent les ossements humains mêlés avec les décombres sont moins anciens que les autres.

Nous avons mesuré un grand nombre de ces os , qui tous nous ont offert des proportions médiocres. Le plus grand des fémurs découverts dans l'argile n'avait que 15 pouces 9 lignes de longueur : tous les autres ne dépassaient point 14 pouces 10 lignes. Il s'en est même trouvé qui

avaient à peine 14 pouces et qui pouvaient appartenir à des adultes. Les Humerus, les Tibia, les Peroné que nous avons mesurés offraient tous une dimension analogue; il en était de même de la seule tête que nous avons trouvée entière.

Examinons maintenant quelle a dû être la taille des individus auxquels appartenait les os que nous avons mesurés.

D'après les proportions relatives du corps humain que j'ai vérifiées sur un grand nombre d'individus bien conformés, j'ai reconnu que le fémur a les $\frac{26}{100}$ de la hauteur de l'homme; ainsi en calculant d'après cette règle, la taille de l'individu auquel appartenait le fémur de 15 pouces 9 lignes n'excéda point une hauteur totale de 5 pieds 1 pouce 6 lignes. Et si nous admettions les proportions données par le docteur Salvage, cette hauteur serait à peine de 4 pieds 10 pouces.

Un autre fémur n'offrait qu'une longueur totale de 14 pouces 10 lignes, ce qui, d'après la règle que j'ai reconnue, donne une hauteur de 4 pieds 9 pouces; d'après les propositions de Salvage, elle se trouverait réduite à 4 pieds 6 pouces et demi.

Un autre fémur bien conservé ne supposerait, d'après le même docteur, qu'une hauteur de 4 pieds 4 pouces.

Tous les os appartenant à diverses parties du

corps humain qui gissaient dans l'argile et qui ont été mesurés avec le même soin, n'indiquaient pas une plus haute stature. De ce nombre sont les deux Humerus, que nous avons déposés dans le Muséum de la Société : l'un a 10 pouces 6 lignes de longueur, l'autre 10 pouces 7 lignes, et comme la longueur totale de l'humerus est des 15780^{es}. de la hauteur de l'homme, il s'en suit que l'individu auquel appartenait le dernier de ces os, avait 4 pieds 8 pouces 7 lignes.

La longueur d'un peronné aussi déposé dans votre collection, donne une hauteur un peu moindre, ce peronné à 12 pouces, 7 lignes, et le peronné ayant les 19740^{es}. 4 pieds, 7 pouces, 4 lignes.

Cette hauteur est encore moindre d'après la mesure d'un tibia, retiré de l'argile de la tombe R, celui-ci n'a que 12 pouces 8 lignes de longueur : le tibia contient 19280^{es}. de la hauteur de l'homme et donne en conséquence un total de 4 pieds 5 pouces. D'après Salvage, cette hauteur se réduirait à 4 pieds 3 pouces et demi.

Ces résultats doivent nous étonner, et cependant ils sont très-positifs, puisque des os recueillis dans la couche d'argile de différentes tombes et appartenant à diverses parties du corps humain, nous donnent tous à peu près les mêmes

stature ; et il faut observer que désirant établir ce travail sur les bases les plus solides , nous n'avons mesuré que les os les plus longs du corps humain , et les moins sujets à varier dans leurs proportions relatives.

De nouvelles preuves de la médiocrité de ces proportions nous sont fournies par les dimensions de la tête que nous avons restaurée (1). Elle appartient à un adulte ayant même atteint un âge avancé , elle est bien conformée ; cependant la hauteur verticale de cette tête à laquelle il ne manque que la mâchoire inférieure , n'est que de 5 pouces 7 lignes , que l'on doit multiplier par dix , parce que la tête privée de la mâchoire de dessous a le dixième de la hauteur de l'homme. Ainsi le résultat de cette mesure est un total de 4 pieds , 7 pouces , 10 lignes.

D'après ces règles générales faciles à vérifier , on voit qu'il faudrait supposer une grande difformité dans tous les individus dont nous avons mesuré les ossements pour leur accorder seulement une stature moyenne, supposition donnée de

(1) J'ai donné (planche 11) deux dessins de cette tête vue de face et de profil , elle offre des caractères fort remarquables et pourrait fournir de nombreuses observations *physionomiques* : mais ce travail nous éloignerait de notre sujet et je n'indiquerai ici que la grande saillie des bosses pariétales et le prolongement de l'occiput. Ce prolongement donne pour résultat un diamètre occipito-frontal de 6 pouces 10 lignes , proportion qui dépasse de près d'un pouce la mesure ordinaire de ce diamètre comparé à la hauteur de la face.

toute vraisemblance , car dans tous les corps organiques les proportions régulières sont générales , et les difformités ne sont qu'accidentelles.

Cependant les mesures que nous avons vérifiées , ne peuvent rigoureusement s'appliquer qu'aux anciens habitants de la contrée où existe le tumulus ; et de la certitude que nous avons acquise de la modicité de leur taille , nous ne serions pas fondés à conclure que telle dût être la taille de tous les peuples de la Gaule. Nous savons la différence qui existe même aujourd'hui entre la proportion des habitans des diverses provinces de la France , et combien la nature du sol , des alimens et de l'air atmosphérique , ont d'influence sur le développement de l'homme.

Ainsi, jusqu'à ce que des recherches ultérieures faites avec soin dans les tumuli des provinces centrales de la France , nous aient fourni des preuves nombreuses d'une stature beaucoup plus élevée , on pourrait croire que ces Gaulois d'une taille si extraordinaire étaient des hommes comme nous , qu'ils étaient même plus grêles , plus petits que nous le sommes ; et qu'enfin , les races antiques qui se sont multipliées sur notre sol n'ont point dégénéré. Nous voyons , au contraire , que ces races se sont perfectionnées , qu'elles ont acquis plus de développement, plus de beauté

en se civilisant et jouissant des bienfaits qui accompagnent les progrès de l'agriculture , de l'industrie et des arts.

Messieurs : nous avons encore à vous soumettre une dernière observation relative à l'état de ruine et d'abandon où se trouve le tumulus. Nous eussions désiré qu'il eût été possible d'acquérir , de restaurer et de veiller à la conservation d'un monument aussi remarquable ; mais ici des obstacles nombreux se réunissent contre l'exécution d'un tel projet. 1°. L'acquisition du monument eût été difficile et onéreuse. 2°. Il eut été indispensable d'entourer d'un mur d'enceinte la base du tumulus sur un développement au moins de 400 pieds. 3°. Après avoir clos le tumulus , il eût nécessairement fallu commettre un gardien spécial pour veiller à la conservation du monument et en faciliter , en tout temps , l'entrée aux étrangers. 4°. enfin , la nature de ce monument n'est susceptible d'aucune espèce de réparation. Pour peu qu'on en ait étudié la construction et suivi les fouilles , on aura reconnu que de grandes enceintes , bâties en moëllon dont la plupart se délite et se décompose dès qu'il est soumis aux intempéries atmosphériques , ne présentent aucun moyen de conservation. Du moment où ces enceintes sont déblayées , elles cèdent à la pres-

sion des amas de décombres que leur servent d'épaulement, et offrent de fréquents éboulements qu'on ne pourrait arrêter qu'avec du mortier, et par des travaux en maçonnerie. Il serait donc impossible de les rendre solides sans dénaturer tout-à-fait la structure primitive et caractéristique. Ce seul obstacle suffirait pour éloigner toute idée d'une restauration qui occasionnerait de grandes dépenses sans atteindre le but désiré.

D'ailleurs, ce but a déjà été atteint dans sa partie importante qui était de reconnaître à fond et de conserver un souvenir complet d'un monument, qui depuis long-temps se détériorait, et qui aurait disparu totalement. La description et les dessins que nous en avons faits sur le lieu avec la plus scrupuleuse exactitude, offriront tout l'intérêt historique et local que pouvait inspirer le tumulus de Fontenay-le-Marmion. Et, pour conserver une image fidèle de la partie la plus remarquable du monument, notre confrère, M. le chevalier de Touchet en a fait un plan en relief d'une ligne par ponce de l'original. Ce plan donnera l'idée la plus parfaite de l'intérieur et de l'extérieur du scrupule magistrat. Non seulement il a le mérite d'offrir la plus grande exactitude

dans la forme particulière de chaque objet , dans l'ensemble de la tombe , de son dolmen et de sa galerie , mais encore il présente une entière conformité avec les matériaux du modèle. Les pierres de ce relief ont été choisies dans le monument et aux dépens du monument , de sorte que la rusticité , la disposition et la couleur sont identiques.

MÉMOIRE

Sur un Piédestal antique de marbre , trouvé dans le XVI^e siècle à Vieux, près de Caen , et connu sous le nom de MARBRE DE TORIGNY ; par M. EDOUARD LAMBERT.

LE monument antique que nous nous proposons de décrire et de reproduire par des dessins est connu des savants depuis plus de cent soixante ans , sous le nom de *marbre de Torigny* , dénomination qu'il a empruntée du lieu où il a été conservé pendant près de trois siècles.

Ce monument est un stylobate ou piédestal de marbre qui a dû servir à supporter une statue élevée dans le III^e. siècle de l'ère vulgaire à *Titus Sennius Sollemnis* , prêtre , originaire de la cité des Viducassiens : trois côtés sont chargés d'inscriptions.

Une tradition, générale et constante à Torigny et dans le pays, veut qu'il ait été trouvé à Vieux, près de Caen , dans les ruines d'une ancienne

ville romaine qui occupait cet emplacement (1).

Antoine Galland, de l'Académie des inscriptions, qui avait visité ce marbre à la fin du XVII^e siècle dit (2): « Quoique l'on ne sache pas
« bien le temps de son transport à Torigny,
« néanmoins, bien des gens sont persuadés qu'il
« se fit sous François I^{er}, par les soins de
« Joachim de Matignon, qui aimoit les lettres
« et les livres, et qui estoit d'ailleurs fort cu-
« rieux de ces sortes de choses (3). »

Cette opinion qui paraissait fondée puisqu'elle avait pour elle la priorité de date et l'avantage d'avoir été recueillie sur les lieux où le piédestal était conservé n'a cependant pas été adoptée par l'abbé De Longuerue et par l'abbé Le Beuf (4), qui prétendent que, découvert à Vieux en 1580, il fut transporté la même année au château de Torigny, par les ordres du maréchal de Matignon (5).

(1) Voyez à la suite de ce mémoire la note relative aux antiquités trouvées à Vieux.

(2) Lettre à l'évêque d'Avranches, dans les mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, tome 3, page 145.

(3) Joachim de Matignon, lieutenant général en Normandie, oncle du maréchal, mourut sans postérité, en 1549.

(4) Mercure de France avril et mai 1753, p. 693 et 685. Mémoire sur quelques antiquités du diocèse de Bayeux.

(5) Jacques de Matignon, maréchal de France, gouverneur de Guyenne, mourut d'apoplexie, au château de Lesparre en

Mais ce qui est plus positif, c'est que le marbre est identiquement de même nature que celui des carrières de Vieux, et qu'il est impossible qu'il ait été trouvé à Torigny, où il n'a jamais été découvert aucun vestige d'antiquité romaine.

Malgré tout l'intérêt que cette précieuse antiquité offrait à l'histoire, il s'écoula près d'un siècle avant qu'elle fût connue du monde savant, et l'on pourrait encore dire aujourd'hui ce que disait l'abbé Le Bouf en 1746, que depuis que ce monument est connu, il ne l'a jamais été parfaitement, surtout pour ce qui regarde la paléographie.

M. Petite, ancien official de Bayeux, fut le premier à le signaler en 1670. Il en copia les inscriptions qui dès-lors étaient en assez mauvais état. Elles furent communiquées au moins en partie à Ducange, qui en fit connaître un fragment dans son glossaire au mot *secta* (1).

Guyenne, le 27 juillet 1597, à 72 ans et non pas en 1594 n^o en 1592, comme on l'a dit dans le mercure de France et dans les 5^e. et 7^e. volumes de la Société des Antiquaires de France. (Histoire du maréchal de Matignon, par Decaillères. Paris, 1661. In-folio. p. 368).

(1) *Secta* : epistola *Ædini juliani præfecti (prætorio) adjun. Comnianum* : in provincia. Lucdunens. quinquæ. *Fæcælia*.... (lege Galliarum) cum agerem. plerosq. bonos virus. perspexi.

Le travail de M. Petite devait se trouver dans un recueil mss. de notes et d'observations sur les antiquités du diocèse qui était conservé avant la révolution dans la bibliothèque du Chapitre. Nous avons fait inutilement des recherches dans cette bibliothèque, aidé des soins obligeants de M. l'abbé Guérin pour les retrouver (1). Mais ce qui doit diminuer les regrets que l'on pourrait éprouver de ne plus posséder les inscriptions telles qu'il les avait lues, c'est le passage rapporté par Ducange, qui, quoique relevé sur une des parties les mieux conservées n'est cependant pas exact.

Quoi qu'il en soit, M. Petite a droit à l'estime des savants pour avoir signalé à l'attention de ses contemporains un monument de la plus haute importance.

Quelques années après le marquis de Sainte-Preuve ayant reçu une copie des deux inscriptions latérales qui sont les mieux conservées et quelques parties de la troisième les envoya au

inter quos. Solemnem istum. oriundum ex civitate Viduc...
sacerdo..... ia.... quem propter sectam gravita.....i.....
et mores honestos. amare. cepi. (Edition de 1678).

(1) Jean Petite, prêtre, né à Melun, le 15 mai 1619, mourut à Bayeux, le 9 avril 1694, et fut inhumé dans la cathédrale où l'on voit encore la modeste épitaphe qui couvrait ses restes. Il est l'auteur de la première carte du diocèse qui fut publiée en 1675.

célèbre Spon , qui les publia dans ses mélanges d'antiquités (1), telles qu'il les avait reçues, c'est-à-dire défigurées par un grand nombre de fautes.

Au mois d'août 1698 , Galland , membre de l'Académie des inscriptions et attaché à M. Foucault , intendant de la généralité de Caen , fit avec ce dernier un voyage à Torigny , afin d'y étudier les inscriptions du piédestal. Il employa quatre jours à les déchiffrer , et les copies qu'il releva sont assez bonnes pour nous avoir beaucoup aidé dans la première inspection que nous avons faite de ce monument (2). On peut signaler quelques omissions et quelques erreurs , mais pas autant qu'on pourrait le croire.

Il avait l'intention de les publier avec des remarques , mais il paraît que ce projet n'a pas reçu d'exécution. Seulement , M. Foucault et lui envoyèrent à l'Académie des inscriptions, en 1704 et 1705 , une notice sur les antiquités trouvées à Vieux , dont on trouve l'analyse dans le 1^{er} volume de cette société (3).

(1) *Miscellanea erud. Antiquitatis*. Lugd. 1685. p. 282.

(2) Voyez cette copie à la fin du mémoire , telle que nous l'avons prise dans un recueil man. de M. de Brohon , magistrat à Coutances , qui nous avait été communiqué par M. Bisson , ancien évêque du Calvados.

(3) *Histoire de l'Académie des inscrip. et B. L.* , tome 1^{er} , p. 290 de l'édition in-12.

Il paraît que le savant Huet s'était aussi occupé du marbre de Torigny, et qu'il en avait même essayé une explication, mais sur une copie infidèle qu'il s'était procurée(1). Dans ses origines de Caen, il n'en a parlé que pour contredire l'opinion de ceux qui regardent comme positive l'existence d'une ville romaine à Vieux.

L'abbé de Longuerue est le premier qui ait publié, dans le *Mercur* de France du mois d'avril 1755(2), la copie des trois inscriptions avec une dissertation. Cette publication contient des restitutions dont quelques-unes sont justifiées par les inscriptions latérales, mais dont quelques-autres peuvent être regardées comme arbitraires.

La même année, le marquis Scipion-Maffei fit une publication de ces mêmes inscriptions, dans son recueil de lettres, intitulé : *Gallie antiquitates quædam selectæ* (3). Son travail est excellent, il a l'avantage de présenter les lacunes par la différence des caractères.

D. Martin Bouquet, l'auteur de la grande

(1) Mémoire de l'abbé Le Beuf, recueil de l'Académie des inscrip., tome 37, p. 304 et suiv. Edition in 12. Chapitre III, page 17. des origines de Caen, par Huet.

(2) Page 692 et suiv.

(3) Paris, 1755, in-4°. p. 76 à 79.

collection des historiens des Gaules (1) et de la France, en a donné une copie, mais en caractères courants d'impression, sans faire connaître par aucune différence ce qui appartient au texte ou à des restitutions.

Muratori les a fait entrer dans son *Tesoro* des anciennes inscriptions (2), publié à Milan, en 1739 (3). Cette copie prise vraisemblablement sur les précédentes, contient les mêmes défauts que nous avons déjà signalés, en confondant le texte et les restitutions.

L'abbé Le Beuf, qui voyageait en Normandie en 1746, pour en étudier les monuments, en a donné une explication fort détaillée. (4) C'est à ce savant que nous devons l'analyse de tout ce qui avait été dit de mieux avant lui, et le travail le plus complet, par l'ensemble et la profondeur des recherches auxquelles il s'est livré.

Cet antiquaire si distingué, dont la mémoire doit être chère aux amis des études archéolo-

(1) Tom. 1. p. 146.

(2) *Nov. thesaurus vet. inscrip. Mediolani* 1739. Tome 1^{er}. col. 10.

(3) Dans les mémoires de la Société des Antiquaires de France tome 7, p. 282, on indique l'ouvrage intitulé *rerum Italicarum scriptores*. In-folio. Milan 1728, c'est évidemment une erreur.

(4) Mémoire de l'Acad. des inscrip. tom. XXI. In-4^o. p. 495 et suiv., et tom. 37, p. 304 et suiv. de l'édition in-12.

logiques, nous rend compte lui-même de la manière dont il procéda dans l'examen du marbre antique qu'il a si bien décrit. Après avoir, dit-il, comparé l'une à l'autre les copies publiées, et les avoir « confrontées séparément avec le « marbre même, je crois pouvoir assurer qu'aucune n'est parfaitement exacte. Celle du marquis Maffei est sans comparaison la plus fidèle : « elle a sur les autres l'avantage de marquer les « lacunes par la différence des caractères dans « lequel sont écrits les mots suppléés, de rendre « ligne pour ligne, et de donner pour la première fois plusieurs mots qu'on avait mal « lus jusqu'alors. »

La seule chose qu'il regrettât, c'était que les lettres ne fussent pas figurées comme elles le sont sur le marbre, soit jointes ensemble, soit entrelacées ou enfermées les unes dans les autres.

Cependant l'abbé Le Beuf se contenta, comme ses devanciers, de donner les inscriptions en lettres majuscules d'impression sans y joindre un dessin qui aurait pu lever toute incertitude. Il se borna à présenter comme texte de son explication la copie de Maffei, en ayant soin de corriger et de réformer les fautes qu'il avait remarquées.

Ce travail, il faut le dire, avait rectifié et

complété d'une manière satisfaisante celui de l'abbé De Longuerue. Sous le rapport historique proprement dit, il laissait peu de choses à désirer. Mais c'était surtout pour ce qui regarde la paléographie qu'il était important d'étudier de nouveau le marbre de Torigny (1).

La société des antiquaires de France ayant senti cette nécessité, M. le baron de la Doucette se trouvant dans le département de la Manche, se rendit à Saint-Lo, dans le désir de juger par lui-même de l'état où se trouvait le marbre. M. Clément, maire de cette ville et possesseur du monument répondit très-obligeamment aux questions qui lui furent faites de la part de la société royale des antiquaires. Il promit un calque des trois inscriptions, pour cette société.

Après plusieurs essais infructueux, dont on se découragea pas le zèle de M. Clément relativement aux calques qu'il avait pris, M. de la Doucette lui adressa la note d'un « procédé » dont M. Jaubert de Passa, correspondant de la société, s'était servi avec

(1) Pour être exact, nous devons encore faire connaître que l'historien de Vire s'est aussi occupé de *Solimnis* (probablement d'après le ms. de l'abbé Le Franc); mais nous devons ajouter que ce travail est extrêmement defectueux. (Histoire archéologique des Bocains, par M. R. Séguin, p. 243 et suiv. Vire, 1822).

« beaucoup de succès pour lever des inscriptions en Espagne. »

Enfin les calques tant désirés furent envoyés par cet obligeant fonctionnaire. La société nomma sans délai, parmi ses membres, une commission composée de MM. le baron de la Doucette, Dulaure, Depping, Anguis et Boileau de Maulayville, rapporteur.

Ce dernier, jaloux de répondre à la confiance de cette compagnie, se livra ainsi qu'il le dit (1), avec une attention scrupuleuse à la lecture de ces calques, à la recherche et à l'examen de chaque lettre l'une après l'autre, en s'assurant de celles que leur peu d'apparence rendait douteuse ; il mit tous ses soins à les dessiner en quelque sorte comme un *fac simile*, en rendant ligne pour ligne, lettre pour lettre, avec les distances respectives et figurant en leur place les lettres jointes, liées, entrelacées ou enfermées.

Des dispositions si bien prises et des soins aussi minutieux semblaient assurer un travail sur l'exactitude duquel on devait compter, d'autant plus que les noms des membres de la commission devaient être une nouvelle garantie.

(1) Mém. de la Soc. des Antiq. de France, tom. 7. p. 234.

Malheureusement il n'en a pas été ainsi , et le succès n'a pas répondu aux louables efforts de cette compagnie.

Les caractères tracés sur le stylobate de *Sollemnis* sont en général purs et d'une bonne forme , l'altération qui se remarque sur les légendes des médailles romaines de cette époque n'y est pas apparente. Cependant les copies que la société des antiquaires de France a publiées , offrent des caractères lourds , tracés péniblement et avec des pleins fortement prononcés , tandis que sur le marbre ils sont à peine sensibles. Les lettres sont au contraire très-déliées et tracées d'une manière assez faible. Dans le prétendu *fac-simile*, elles sont devenues tellement barbares et défigurées , qu'elles ne peuvent que donner une idée complètement fautive de l'original , et elles ont d'ailleurs rendu méconnaissables un certain nombre de mots.

Frappé de cet inconvénient et convaincu depuis long-temps de la haute importance du marbre de Torigny à cause des documents précieux qu'il fournit à l'histoire des Gaules , et particulièrement à l'histoire de notre province , nous l'avions déjà visité trois fois pour l'étudier et en offrir une image fidèle aux amis de l'antiquité , lorsque la société des antiquaires

de Normandie voulut bien nous charger de continuer le travail que nous avons entrepris.

Persuadé que, pour bien décrire un monument antique, il faut l'avoir sous les yeux, l'étudier longuement pour en déchiffrer les parties altérées par le temps, et surtout ne pas s'en rapporter uniquement à des calques qui peuvent reproduire une inscription parfaitement conservée, mais qui laissent trop à la conjecture, quand il s'agit d'une inscription en partie détruite, nous avons fait une quatrième visite à notre vénérable antiquité.

C'est dans cette quatrième visite que nous l'avons examinée avec toute l'attention dont nous étions capables, en comparant les copies avec le marbre, en figurant sur place des parties qui n'avaient pas encore fixé l'attention de ceux qui s'en étaient occupés, en mesurant exactement tout ce qui était susceptible de l'être, et en prenant un calque de toutes les inscriptions par un procédé qui nous paraît beaucoup plus simple et meilleur que celui employé par M. Jaubert de Passa.

Historique et description du monument.

Transporté de Vieux au château de Torigny, en 1580, par les ordres du maréchal de Matignon, le stylobate de *Sollemnis* fut indignement négligé par ses descendants. Jeté d'abord dans les décombres d'un bâtiment qui tombait en ruine, on le retrouva dans les mesures qu'on achevait de démolir pour creuser les fondations d'un édifice construit en 1670. C'est dans cette position que M. Petite le vit pour la première fois : la face principale en était dès lors très défigurée. Il resta long-temps sur la place, exposé aux injures du temps ; cependant le comte de Matignon le fit transporter dans l'orangerie, mais elle fut brûlée en 1712, et n'ayant point été rebâtie, le marbre fut de nouveau exposé aux injures de l'air. Ainsi abandonné, des couvreurs s'en servirent comme d'un bloc pour tailler leurs ardoises. Les coups de marteau des ouvriers firent disparaître près de la moitié de l'inscription principale.

En 1726, le duc de Valentinois (1) le fit

(1) Jacques François Léonor Goyon de Matignon, comte de Torigny, duc de Valentinois, mourut le 23 avril 1751.

placer dans le vestibule du château d'où il fut transféré dans le salon du parterre. Il y resta oublié pendant la révolution.

Enfin, au commencement de 1814, il fut donné à M. Clément, secrétaire général de la préfecture de la Manche, par M. Le Cocq, nouveau propriétaire du château de Torigny, au moment où il faisait des ventes de matériaux et des dépendances de ce château. M. Clément, devenu depuis maire de la ville de Saint-Lo, le fit transporter très-soigneusement de Torigny à Saint-Lo et déposer dans un appartement de sa maison, d'où ensuite on l'a provisoirement transféré dans la maisonnette d'un jardin qui lui appartient, et qui est située tout près de l'hôtel de la préfecture.

C'est au soin éclairé et au zèle de ce digne magistrat que l'on doit la conservation de ce monument, qu'il a recueilli avec l'intention d'en faire hommage au chef-lieu du département et de le placer dans l'hôtel-de-ville de Saint-Lo, aussitôt que la construction en serait terminée.

Nous allons maintenant passer à la description de l'état matériel dans lequel il se trouve aujourd'hui.

La nature du marbre est, comme nous l'avons déjà dit, exactement la même que celui des

carrières de Vieux. Le fond est rougeâtre, traversé par des fentes et des veinules spathiques.

Le bloc ne paraît pas avoir été parfaitement taillé, car on remarque dans quelques parties, et notamment sur les faces latérales, de légers enfoncements sur lesquels on a continué l'écriture comme sur les autres endroits dont la surface était mieux polie.

Face antérieure.

La hauteur totale du monument, y compris la corniche qui le couronne, est de 4 pieds 6 pouces (1 mètr. 462 mill.), sur une largeur de 2 pieds 2 pouces (704 mill.); les deux faces latérales ont seulement 20 pouces (571 mill.) Ces trois parties sont chargées d'inscriptions. La corniche qui a une saillie de 6 pouces ne se prolonge pas sur la quatrième face qui n'a pas même été polie; ce qui doit porter à croire que la statue de *Sollemnis* n'était pas destinée à être isolée sur une place, mais bien appuyée à une construction, et probablement placée dans une niche.

La partie supérieure, qui jusqu'à ce moment n'avait fixé l'attention de personne, présente un encaissement d'environ un pouce de profondeur

praticué au moyen d'une entaille en biseau sur trois côtés (V. la pl. II., N^o. 2). Vers la partie opposée à la face principale qui devait être appliquée , on aperçoit deux sillons creusés dans le marbre de manière à placer des crampons de fer ou de bronze qui ont dû servir à le sceller contre un mur. L'examen que nous avons fait de cette partie inexplorée , nous a révélé l'existence de trois cavités , dont deux ont dû servir à fixer les pieds de la statue , celui de gauche devait être placé en avant , celui de droite était le point d'appui ; la troisième cavité plus petite , placée à la gauche de la figure , servait probablement à arrêter un cippe ou un tronc d'arbre , ainsi qu'il est d'usage dans les statues antiques , peut être même l'extrémité de la robe ou du manteau.

Cette circonstance nous paraît d'autant plus digne de remarque que , recordée avec la troisième ligne de l'inscription principale encore visible , au moins en partie , à la fin du 17^e. siècle , elle ne permet pas de douter que le monument élevé à la gloire de *Sollemnis* fût autre chose qu'une statue pédestre (1). Cependant cette destination a été contestée par M. Boileau

(1) Voyez ci-après la copie relevée à Torigny , en 1698 , par M. Galland , note B.

de Maulaville, mais sans fournir aucune preuve de son opinion (1).

La face principale contient les traces de 31 lignes d'écriture, au moins, dont 28 sont encore apparentes; nous disons les traces, car vers le milieu il existe une partie qui ne contient plus un seul caractère. La planche 1^{re}. représente les trois faces du piédestal telles que nous les avons vues et dessinées sur place.

C'est à cette figure, nous devons le dire, que nous attachions la plus grande importance, puisque, malgré les savants commentaires dont il a été l'objet, il n'avait encore jamais été dessiné.

Nous avons donc fait tous nos efforts pour le reproduire dans son état actuel, avec les fissures et les différents accidents qu'il a éprouvés; de manière que les savants pourront maintenant juger en connaissance de cause si les restitutions proposées jusqu'à ce jour, s'accordent avec les espaces que les lettres encore apparentes laissent entre elles.

Pour rendre le travail plus complet, nous avons pensé qu'il serait convenable de présenter, sur une plus grande échelle, un *fac-simile* de la partie votive de l'inscription où se trouvent

(1) Mém. de la société des antiquaires de Fr, t. 7, p. 279.

en grands caractères l'indication des trois provinces des Gaules. Ce spécimen fera connaître d'une manière plus particulière la forme des lettres et offrira également la partie la plus curieuse sous le rapport paléographique et historique (V. la pl. II , N^o. 1^{er}.).

L'inscription qui nous occupe présente des lettres de quatre grandeurs différentes. La première ligne où se trouve le nom de *Sollemnis* a 0,32 mill. (1 pouce 2 lig.) de hauteur ; les lignes suivantes qui composent le corps de l'inscription , n'ont que 0,24 mill. (10 lig. 1/2) ; l'indication des trois provinces des Gaules a 0,70 mill. (2 po. 7 lig.) ; enfin les deux dernières lignes , où on lit les noms des consuls , ont 0,45 mill. (1 po. 8 lig.).

Indépendamment des copies figurées qui sont jointes à ce mémoire , et que nous regardons comme la partie essentielle, nous avons cru devoir ajouter ici le texte des inscriptions avec les restitutions déjà connues et les corrections que nous proposons , afin d'en faciliter l'intelligence (1).

(1) Les majuscules romaines indiquent les parties conservées qui sont encore visibles , et les minuscules marquent les restitutions qui peuvent être admises pour les lacunes qui restent à remplir. Cette marche offre l'avantage de présenter d'un seul coup-d'œil ce qui appartient au texte ou à des restitutions.

T. SENNIO SOLLEMNI SOLLEM
 NINI FILIO, non SINE Solido MARMO
 RE statuae honorem deferre CVPI
 MVS, heredibusque mandamus, nam
 erat Mercurii, Martis atque Dianae Sacerdos;
 ejus curâ omne genus spec-
 TACVLORVM atque aurificiâ DIANTIS
 data, recepta M (millia) N (nummorum)

XIVIR, AEQUIBUS PERQVA

triduum sine intermissione EDIDERUNT;
 etenim gravitate suâ et moribus honestis
 prudentiâque singulari
 FVIT commendabilis militiâe
 consummata..... MANE
 nti (forte). PRIMUS sacerdos iste sollemnis
 AMICVS B M (bene merentis) CLAVD. PAUL.

leg. aug. PR. PR PRO

VINC> LVGD> ET CLIENS FVIT; CUI POSTEA
 LEG> AVG. PRIN. CUM AD LEGIONEM SEXTAM
 ADSEDIIT CUIQUE SALARIUM MILITIAE
 IN AVRO ALIAQVE MVNERA LONGE PLURIS MISSA;
 FVIT CLIENS PROBATISSIMVS AEDINI JVLIANI
 leg. AVG. PROV. LGD. QVI POSTEA PRAEFECTUS PRÆT.
 FVIT SICVT EPISTOLA QVAE AD LATVS SCRIPTA EST
 DECLARATVR; ADSEDIIT ETIAM IN PROVINCIA PNM (1)

(1) Ce sigle paraît indiquer la province *primidia Lyonnaise* (primam Lugdunensem)

IVGDNSEM VALERIO FLORO TRIB. MIL LEG. III. AVG.
IUDICI ARCAE FERRAR (*ferrariorum*).

TRES ROVAL

PRIMO V. MONVM IN SVA CIVITATE POSVERVNT
LOQVM. ORDO. CIVITATIS VDCSE (*viducassium*)

LIBER (*libenter*) DED (*dedit*).

P7 XVIII. AN. PIO T' BRQVL

COS

A Titus Sennius Sollemnis, fils de Sollemnius; nous désirons lui accorder l'honneur d'une statue de marbre, et faire connaître à la postérité, que non seulement il était grand prêtre de Mercure, de Mars et de Diane, que pendant quatre jours de suite il prit soin de donner des spectacles et des fêtes en l'honneur de Diane, au moyen de 25,000 sesterces qu'il avait reçus, mais encore qu'il était recommandable par sa gravité religieuse, par l'honnêteté de ses mœurs et par sa rare prudence.

Ce premier pontife Sollemnis fut le sincère amide de Claudius Paulinus, lieutenant de l'Empereur propréteur de la province Lyonnaise, et devint ensuite son client lorsque celui-ci, lieutenant de l'empereur auprès de la 6^{me}. légion, lui fit donner, en or, le salaire de la milice et d'autres

présents d'un bien plus grand prix ; il fut le très-honnête client d'Edimus Julianus , lieutenant de l'empereur dans la province Lyonnaise , qui devint ensuite préfet du Prétoire , ainsi que la lettre transcrite ci-contre le fait connaître ; il fut aussi collègue , dans la province Lyonnaise , de Marcus Valérius Florus , Tribun militaire de la 3^{me} légion augustale , juge de la caisse des armuriers ;

LES TROIS PROVINCES DES GAULES

lui ont décerné , par un vœu unanime , un monument dans sa Cité.

L'ordre des municipaux de la Cité des Viducassiens a libéralement donné un emplacement de 19 pieds sous le consulat d'Annius Pius et de Proculus.

Ainsi cette inscription nous apprend qu'un monument fut érigé à Titus Sennius Sollemnis , fils de Sollemninus , après sa mort , dans la ville des Viducassiens , sa patrie , en vertu d'un décret de l'assemblée générale des trois provinces des Gaules (la Lyonnaise , l'Aquitannique et la Belgique) , sous le consulat d'Annius Pius et de Proculus.

Ce monument , comme nous l'avons démontré

précédemment, ne peut être autre chose qu'une statue, et cette statue était de marbre ainsi que le prouve la partie non mutilée de la seconde ligne.

L'époque indiquée par le consulat de Pius, et de Proculus, concourt avec l'an de Rome 991, de l'ère vulgaire 238, l'année même où fut tué l'Empereur Maximin 1^{er}, devant la ville d'Aquilée.

Ce fut l'ordre, c'est-à-dire le corps des magistrats municipaux de la ville des Veducassiens qui concéda le terrain nécessaire pour ériger la statue. Le droit de faire ces sortes de concessions appartenait aux villes.

A l'exception des trois dernières lettres de la septième ligne, le marbre ne laisse plus apercevoir aujourd'hui aucunes traces des noms des divinités dont *Sollemnis* était le ministre; mais on prétend qu'on les lisait encore sans hésiter, en 1685, au temps de Spon.

Les spectacles que donna *Seanius*, et qui durèrent quatre jours, furent des jeux célébrés en l'honneur de Diane, *Taurinicia* ou *Epinicia*, car les cinq dernières lettres qui restent peuvent autoriser à conjecturer l'un ou l'autre. Si l'on s'en tient à la première de ces expressions, peut-être serait-il permis de penser avec le savant

abbé De La Rue, que sur un monument élevé à Vieux, le nom de *Taurinicia* pourrait avoir été emprunté à une forêt voisine aujourd'hui connue sous le nom de *Cinglais*, qui, beaucoup plus étendue autrefois, faisait partie de la baronnie de Tury (Harcourt).

Les inscriptions latérales peuvent être considérées comme les pièces justificatives.

Voici ce que contient celle de la face latérale droite (1) :

EXEMPLVM · EPISTVLAE · CL · P ·
 AVLINI · LEG · AVG · PR · PR · PROV
 BRITANNIAE · AD · SENNIVM · SOLLE
 NEM · ATAMPO.
 LICET · PLVRA · MERENTI · TIBI ·
 AME · PAVCA · TAMEN · QVONIAM
 HONORIS · CAUSA · OFFERVNTUR
 VELIM · ACCIPIAS · LIBENTER
 CHLAMIDEM · CANVSINAM (2)

(1) C'est à tort que dans la pl. 1^{re}, l'écrivain lithographe a indiqué cette inscription comme du côté gauche, et la troisième qui se trouve inscrite du côté gauche comme étant à droite; cette confusion est fâcheuse, et nous regrettons d'autant plus qu'elle ait lieu, que déjà pareille erreur existe dans les mém. de la soc. des antiq. de Fr. ; dans les copies du M^{ss}. Maffei, et dans D. Bouquet.

(2) *Canusium*, ville de la Pouille, était célèbre chez les anciens

DALMATICAM · LAODICIEM FIBULAM
 AVREAM · CVM GEMMIS · RACENAS (1)
 DVAS · TOSSIAM · (2) BRIT · PELLEM · VIT.
 MARINI · SEMESTRIS · AVTEM EPISTVLAM
 VBI · PROPE · DIEM · VACARE · COEPERIS
 MITTAM · CVIVS MILITIAE · SALARIM (3)
 DE ST IS · (4) XXVN. IN · AVRO · SVSCIQE
 DIS · FAVENTIBVS · ET · MAIESTATE · SANCT.
 IMP · DEINCEPS · PROMÉRITIS ·
 ADFECTIONIS · MAGIS · DIGNA
 CONSECVTVRVS · CONCORDIA.

par le produit de ses laines, ce manteau en était probablement tissu. La ville de *Cavosa* en a pris la place.

(1) *Racenas*. Ce mot a exercé les commentateurs, l'abbé Le Beuf pense que c'était des espèces de surtout. Papias croit au contraire que cela signifie des couvertures de lit.

(2) *Tossiam Britannicam*, l'abbé Le Beuf croit que ce mot vient de *Dossis*, que l'on trouve dans Ducange et qui signifiait une fourrure de petit gris.

(3) L'intérieur de l'm forme le v.

(4) Vers l'époque dont il s'agit, le *sestertius* devait être le quart du *denarius impérial* d'argent, et son poids de 16 de nos grains et 13/32, ce qui en porterait la valeur, d'après notre système monétaire actuel à 20 cent. environ. Le *sestercio* qui est exprimé dans ces inscriptions étant incontestablement le *grand sestercio*, qui valait mille fois le *sestertius* ordinaire, il en résulte que la somme donnée devait être d'environ 5000 fr.

*Copie de la lettre de Claudius Paulinus ,
lieutenant de l'Empereur , propréteur de
la province de Bretagne , à Sennius Sol-
lemnis.*

Quoique je vous offre en signe d'honneur plusieurs choses que je regarde bien au-dessous de vos mérites, veuillez cependant accepter une *chlamyde* de *Canusium*, une *dalmatique* de *Laodicée*, une *agrafe* d'or ornée de *pierreries*, une *fourrure* de la *Bretagne*, une *peau de veau marin* de six mois, ainsi qu'une lettre dans laquelle je vous fais connaître qu'au premier jour j'enverrai le salaire de la milice sur lequel vous prendrez vingt-cinq mille sesterces en pièces d'or. Les Dieux étant favorables, vous obtiendrez par la suite, à cause de vos mérites, une récompense plus digne de la majesté de l'empereur et de votre attachement.

TROISIÈME INSCRIPTION.—*Face latérale gauche.*

EXEMPLVM · EPISTVLAE DIDI (1)
Juliani PRAELECTI PRAETORII
AD Badium COMNIANVM · PROP-
O.....VICE PRAESIDIS' AGENNI.
AEDINIVS IVLIANVS · BADIO

(1) La diphtongue Æ sert pour les deux mots.

COMNIANO · SAL · IN PROVINCIA
 LVGDVNESS · QVINQVE FASCALI.. (sic) *lege fis-*
calia
 CUM AGEREM · PLEROSQ · BONOS
 VIROS PERSPEXI · INTER · QVOS ·
 SOLLEMNEM ISTVM · ORIVNDVM
 EX CIVITATE · VIDYC · SACER · DOTEM
 QVEM PROPTER · SECTAM · GRAVITATEM
 ET HONESTOS · MORES · AMARE GOEPI
 HIS ACCEDIT QVOD CVM · CL PAVLNO
 DECESSORI · MEO · IN CONCILIO
 GALLIARVM · INSTINCTV · QVORVM
 QVI AB EO · PROPTER · MERITA · SVA · L · EDI
 VIDEbantVR · QVASI · EX C · NSENSV · PR · VIN
 (sic) ACCVSSATIONEM · INSTITVERE TENTARVNT
 SOLLEMNIS · ISTE · MEVS · PR · P · SITO · EORVM
 RESTITIT PR · V · CATIONE · SC · L · CET · INTER
 IECTA QVOD PATRIA EIVS C · MINTER cet. (ceteros)
 LEGATVM · EVM CREASSET · NIHIL · DE ACCUS
 ationEM ANDASSENT · IMMO CONTRA · L · VI. (Laudassent)
 QVA RATIONE · EFECT · M · EST · VT · OMNES
 AB ACCVSSATIONE · DESISTERENT · QVEM
 MAGIS · MAGISQVE AMARE ET COMPROBARE
 CORPI · IS · CERT · S · HONORIS · MEI ERGA EUM
 AD VIDENDVM ME · IN VRBEM · VENIT
 PROFICISCENS PET · T · VT EVM T · BI
 COMMENDAREM · RECTE · ITAQVE FECER · S
 desiderIO · ILL · VS · AD NVERIS · ET · R.

Copie de la lettre d'Ædinius Julianus, préfet du prétoire, à Badius Comnianus, propriétaire... vice-président d'Agén.

Ædinius Julianus à Badius Comnianus, salut.
 Lorsque j'exerçais, dans la province Lyonnaise, les fonctions de *quinque fiscalis* (1), j'ai remarqué plusieurs hommes recommandables, du nombre desquels est ce Sollemnis, originaire de la cité des Viducassiens, prêtre, que j'ai d'abord aimé à cause de son caractère religieux, de sa gravité et de l'honnêteté de ses mœurs; ajoutez de plus que, lorsque dans l'assemblée générale des Gaules, et comme du consentement des provinces, on eut tenté de porter une accusation contre Claudius Paulinus, mon prédécesseur, par l'impulsion de quelques-uns qui paraissaient avoir été blessés de ses mérites, ce cher Sollemnis arrêta l'effet de leur provocation, en déclarant que lorsque ses concitoyens l'avaient créé député, ils ne lui avaient pas donné mandat de l'accuser, et qu'au contraire ils l'avaient recommandé à sa bienveillance. Il arriva alors que

(1) C'était la recette des sommes dues au trésor particulier de l'empereur appelé *Fiscus*, à la différence de *L'Ærarium*, qui était le trésor public.

tous se désistèrent de leur accusation. Depuis ce moment mon estime et mon amitié n'ont fait qu'augmenter de plus en plus, et, certain de la manière dont je le recevrais, il est venu à Rome pour me voir. Sur le point de partir, il me demanda une recommandation auprès de vous : vous ne pourrez mieux faire que d'accéder à ses désirs.

L'abbé Lebeuf dit que « M. Haet croit avec
« vraisemblance que cet *Ædinius Julianus*,
« préfet du Prétoire, que Sollemnis alla voir
« à Rome, et dont il obtint cette lettre de re-
« commandation, est celui duquel parle Héro-
« dien et Capitolin. Ce Julianus fut revêtu de
« cette importante dignité sous l'empire de
« Macrin et son fils Diaduménien, vers l'an
« de J. C. 218; ainsi, cette lettre est de vingt
« ans plus ancienne que le monument sur lequel
« nous en avons l'extrait. M. Galland parle d'une
« médaille grecque de Diaduménien en grand
« bronze, trouvée dans les ruines de *Vieux*
« par M. Foucault. Cette médaille est d'Ephèse;
« il en conclut que quelque Viducassien, voya-
« geur en Asie, l'avait rapportée d'Ephèse en
« son pays. Resterait, dit-il, à savoir si c'est
« par l'océan ou bien à travers l'espace immense
« des terres, que les peuples de cette contrée.

« entretenaient commerce avec les Grecs de
 « l'Asie mineure. Pour moi, j'aime mieux
 « croire que Sennius Sollemnis l'avait rappor-
 « tée de Rome, avec d'autres médailles grecques »,
 « dont Julianus lui avait fait présent, et qui
 « devaient être un objet de curiosité pour des
 « Gaulois. »

Cette troisième inscription, parfaitement conservée, est aussi la plus importante. Elle nous fait connaître une circonstance d'autant plus remarquable qu'il n'en reste presque aucune trace dans les historiens. Nous voyons, 1°. que des assemblées représentatives avaient lieu dans les Gaules, qu'elles s'occupaient des intérêts publics jusqu'à y dénoncer le délégué suprême de l'empereur; 2°. que les villes choisissaient et envoyaient des députés chargés de défendre leurs intérêts; 3°. qu'elles donnaient les instructions pour régler la conduite et les opinions de ces députés; 4°. qu'il existait une sorte de *veto*, puisque la déclaration d'un seul député, qui annonce n'avoir point de mandat sur un point essentiel, arrête la délibération (1).

Ainsi le monument célèbre dont nous venons

(1) Hist. du droit municipal en France, par M. Raynouard, t. 1^{er}, p. 208.

de nous occuper est, d'après l'opinion d'un des membres les plus distingués de l'Institut, l'une des preuves (1) « qui constatent irrécusablement
« l'antique organisation des assemblées repré-
« sentatives des Gaules, de ces assemblées qui
« réunissaient soit les députés nés des différentes
« cités, c'est-à-dire les magistrats précédemment
« nommés aux fonctions municipales par les cu-
« rics, soit les députés spécialement élus à
« l'occasion de ces assemblées, et quelque-
« fois en remplacement des députés nés, quand
« des devoirs importants ne leur permettaient
« pas de s'absenter des pays confiés à leurs soins.

« Il est très-certain que le gouvernement
« impérial ne nommait aucun des députés com-
« posant les assemblées qui délibéraient sur les
« intérêts communs des provinces. »

« Ainsi, depuis cinq siècles, le droit mani-
« cipal et le droit représentatif, ces précieux
« éléments de la prospérité publique, protégeaient
« les cités et les habitants des Gaules lorsque les
« irruptions des divers peuples les soumirent
« à la domination étrangère. »

(1) Hist. du droit municipal en France, par M. Raynouard, t. 1^{er}, p. 220.

Telles sont les observations dont nous avons cru devoir accompagner les dessins du monument de Sollémuis, encore inconnus jusqu'à nos jours, malgré la célébrité dont il jouissait.

Monument d'autant plus digne de notre attention qu'il fut la récompense décernée à la mémoire d'un homme vertueux, recommandable par les plus hautes qualités sociales, et qu'il fut l'expression d'un vœu manifesté par une assemblée des trois provinces de la nation Gauloise.

Sorti de nos contrées, peut-être sa cendre repose-t-elle encore au milieu de nous, mais en quelque lieu qu'elle soit, *que la terre lui soit légère.*

Notre mission est maintenant terminée, nous avons joint nos efforts à ceux de nos devanciers, pour jeter quelque lumière sur une des époques les plus reculées de notre histoire, heureux si nous avons pu y parvenir, c'est le seul but que nous nous soyons proposé.

NOTES.

(A) Le village de Vieux, canton d'Evrecy, situé à un quart de lieu de la rivière d'Orne et à 2 lieues au-dessus de Caën, est voisin de carrières de marbre rouge, qui paraissent avoir été exploitées du temps des Romains. Les nombreux objets d'antiquité qui y ont été découverts à la fin du 17^e. siècle et surtout lors des fouilles que fit exécuter M. Foucault, Intendant de Caën, au commencement du 18^e., ne peuvent laisser de doute sur l'existence d'un établissement romain sur ce point. Les inscriptions recueillies à Vieux, qui ont été publiées, sont au nombre de 8, savoir : six sépulcrales et deux votives. Nous croyons qu'il sera agréable de les trouver réunies ici.

Les deux premières qui sont présentées, dans le Mercure de France, comme des fragments, nous paraissent parfaitement entières (1).

1

MEMORIA
MAGNINI
SENICIONIS

2

MEMORIA
FASSIONI
Q. K.

(1) Ces inscriptions sont conformes à trois autres du même genre que nous avons vues, en septembre 1827, dans les ruines de Lillebonne, et que nous sommes heureux de pouvoir présenter ici. L'une ne contient que deux mots dans un petit encaissement avec queues d'aronde :



Celle qui suit, bien conservée, est gravée sur un bloc de marbre rougeâtre, comme celui des carrières du pays. Elle fut trouvée dans l'église de Vieux en creusant une fosse pour servir de sépulture et resta long-temps dans un coin de cette église. Depuis le Curé la fit transporter de l'église au milieu du cimetière, où M. Galland l'avait vue, d'où ensuite elle fut enlevée et transportée à Magny près Bayeux où M. Foucault avait un château :

3.

NOVIVSVIC

TORMEMO

RIAEDOMI

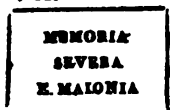
TIAE PANFIE.

Voici deux autres fragments d'inscriptions qui étaient aussi sur du marbre :

Une autre présente trois lignes de caractères renfermés de la même manière :



Et enfin la troisième qui appartient à une femme, est ainsi figurée : D. M.



Memoria, dans cette circonstance, désigne un tombeau, un monument ; et c'est dans ce sens que Suétone a dit qu'Othon avant de se tuer, fit un codicile dans lequel il recommanda ses cendres et le soin de sa sépulture à Messaline, *commendans reliquias suas et memoriam*..

4

D. M.
 SEX. SENODIO SEVERO
 VESTIARIO HEREDIS POSVERVM.

5

D. M.
 L. FRONTIO IVNIANO DEFVNCTO
 L. FRONTIVS IVNIVS PATER-V-S--P.

En 1697, l'on apporta de Vieux à M. Foucault une autre inscription qui, comme celle de *Novius Victor*, ne contient que cinq mots. La voici :

6

PIETAS
 TR CORNIFICIA FILIA
 POS.

En voici une qui est écrite sur une base carrée, taillée en forme d'autel et qui est très-entière :

7

DEO MARTI
 C. VICTORIVS
 FELIX PROSE ET
 IVNIO FILIO SVQ
 ET MATERNÆ VIC
 TORIS CONIVGIS
 MEAE. V. S. L. M. DIALE
 ET BASSO COS. IDIVS
 MARTIS.

M. Galland pense que le mot *meus* aura été employé au lieu de *suis* pour éviter l'équivoque. Cette inscription indique assez le Bas-Empire et la décadence des arts. Plusieurs des lettres qu'elle présente sont mal formées, entre autres les lettres A. L. O. M. Galland la regardait comme du temps de Claude-le-Gothique, mort en 270.

Dialis, le premier des deux consuls, ne se trouve pas dans les fastes qui nous restent, le nom de *Bassus*, se retrouve sous Néron, sous Sévère, sous Valérien, sous Gallien et sous Constantin-le-Grand. *Dialis* fut probablement un consul substitué.

Enfin la dernière qui fut trouvée en 1744 est sur un petit autel de pierre, haut d'environ 3 pieds, sur un pied et demi de large. La voici telle que l'abbé Lebeuf l'a copiée sur le monument même; il y manque la première ligne entière et une lettre de la seconde :

8

.....

.. TALION. C.V

ARAM PROSE

ET SVISDPOS

DEDICKIB

AVG.TR.ETARIS

COS.V.S.L.M.

• Le premier des consuls nommé dans cette inscription, est Trajan Dèce, qui le fut dans les années 250

• et 251. de l'ère chrétienne. Son collègue *Aristonstus*
 • était apparemment un consul subrogé, car on ne
 • trouve point son nom dans les fastes. »

Indépendamment des inscriptions qui furent recueillies par M. Foucault, on découvrit encore à Vieux un aqueduc, des restes de chaussées, des débris de colonnes, plusieurs édifices dont les fondations étaient encore entières; un gymnase complet, avec des bains dont la disposition, l'étendue et les dépendances étaient conformes aux règles de Vitruve.

Les murs du bâtiment principal que l'on regardait comme un gymnase avaient plus de 200. pieds de longueur et 4 à 5 pieds d'épaisseur. Ils étaient en pierres blanches, toutes d'un même échantillon, liées avec du ciment; et alternant avec des assises de brique, d'un très-beau rouge. Chacune de ces briques avait un pied en carré et 3 pouces d'épaisseur.

Parmi toutes ces ruines on trouva, d'abord, un grand tombeau de pierre dans lequel étaient renfermés un squelette humain et quelques médailles romaines; ensuite, un fût de colonne de marbre, dont on ne put découvrir la base ni le chapiteau; une statue de femme la tête voilée, parfaitement belle, tenant de la main droite une patère.

Dès l'année 1698, on avait apporté du même lieu à M. Foucault un bas-relief de pierre d'environ un pied de hauteur et un peu moins de largeur, représentant un Mercure avec son caducée. La tête en était brisée, mais le reste était d'un travail fort délicat et bien entendu: il n'y avait pas d'inscription. Ce morceau avait été trouvé en creusant un puits du village.

Ou a trouvé en outre, à Vieux, un grand nombre

de médailles antiques de bronze du Haut et du Bas Empire, depuis les premiers Césars, jusqu'aux enfans du grand Constantin. Mais ce qui parut le plus extraordinaire, ce fut de découvrir parmi ces médailles un Diaduménien grec. Ce jeune prince y est représenté en buste avec cette inscription : ΜΟΤΤΕΑ ΔΙΑΔΟΧΜΕΝΙΑΝΟΣ. Sur le revers on voit le philosophe Héraclite debout, tenant une massue de la main gauche et ayant le manteau de philosophe, avec cette légende : ΗΡΑΚΛΕΙΤΟΣ ΕΡΧΕΤΑΙ Ω.

Toutes les médailles de Diaduménien sont rares. Les médailles grecques de ce prince sont encore plus rares que les latines, et le revers de celle-ci est unique.

Il était naturel de conclure de tous ces témoignages incontestables qu'une ancienne ville avait existé dans ce lieu, et qu'elle ne fut entièrement détruite ou abandonnée que dans le IV^e. siècle, dans quelque catastrophe dont nous ignorons les détails.

Si l'on ajoute à ces découvertes les inscriptions du marbre (qui, suivant la tradition du pays, avait été transporté de Vieux à Torigny du temps de François I^{er}.), on voit qu'il y est parlé de la ville des Viducassiens, CIVITAS VIDUCASSIUM. Cette cité se trouve nommée dans Ptolémée, et Pline en fait mention dans le dénombrement des peuples de la seconde Lyonnaise, *Parrhisti, Treccasses, Andogavi, Viducasses, Vadicassés*.

Comme on ne savait ce que pouvait être devenue cette ville des Viducassiens, la plupart des commentateurs avaient pensé que les *Viducasses* de Pline étaient les mêmes que les *Vadiocasses* ou *Badlocasses* que cet auteur nomme immédiatement après et qui sont ceux de Bayeux.

Tous les doutes que l'on pouvait avoir se sont ainsi éclaircis, et il ne peut maintenant rester d'incertitude sur l'emplacement qu'occupait jadis l'antique cité des *Viducasses*. (Voyez, pour plus de détails, les mém. de l'acad. des Insc. T. 1^{re}, p. 290, édit. in-12; et le *Mercur* de France, avril 1732, p. 631 et suiv.)

(B) *Marmor Toriniacense in Neustriâ inferiore.*

P. SENNIO SOLENNI SOLLEM.....
 NINI FIL NON SINE SOLIDOMARMO..
AN ST.....CVPI
 NVS.....FV

 M.....DIAN.....SACROO
SE.....C....
RV.....NICIA DIA
 R MN XXVII EX QVIBVS PER QV....
 ..RLOVVE SINE INRMISSIOE DIDERVVE

BY..

MAN.....

 ..ON^s.....SOLLIVS...
PAL.....ENV.....
CVS CLAVD PAVLINI LEG APROV.

INC LVGD, ET CLIENS FVIT CVI POS'EA.....
 LEG AVGVS PRIM..... AD LEGIONEM. SEX..
 I.....D.....DIT CVIQVE SALARIVM, MILITIAS
 IN AVRO ALIAQVE MVNERA LONGE PLVRIBVS...
 ..VIT CLIENS PROBATISSIMVS ANDE...IVLLIANI.
 LEG AVG PROVINCIAE LVGD. QVS. POSTEA FRAS...
 PRAED FVIT SICVT EPISTVLA QVAE AD NATVS..
 SCRIPTA EST DECLARATVR ADSEDET ETIAM IN PROVINGPA
 N. VGP LVGDVNENS SVALER O FROBO TRES-MIL-LEGIONIB
 TERT AVG.....

IVDIG ARCAEVSAR

TRES'ROVGAJ

PRIMOV. MONVM. IN SVA CIVITATE POSVERVIT
 LOCVM ORDO CIVITATIS VIDVC. LERDO
 P. XVIII. AN PIO ET PROCVLO

COS.

Lettre de Claudius Paulinus, Lieutenant d'Auguste premier, Procurateur d'Angleterre à Sennius Sollemnis, par laquelle il lui envoie un présent.

Ex uno latere ejusdem marmoris.

..JENNIVS PROCVLO SVAIA.....
 VGINI. LEG. AVG. PR. PR. FRQ.....
 BRITANNIAE. AD. GEN. . SOL.....
 RRM. ATAMPD.
 LICET PLVRA MPRVNT MAI.....
 ANE PAVCA TAMEN QVON.....

HONORIS CAUSA AFFERVIT.....
 VELIM ACCIPIAS LIBENS.....
 CHALMIDEM CANVINAM.....
 DALMATICAM LAODICIAM FIDVLAM
 AVREAM CVM GEMMIS LACERNAS
 DVAS TOSSIA .BRIT. PELLEM VITVL'
 MRINI SEMESTRIS AVTEMPISTVLAM
 VBI VACCARE COEPER.....
 MITTAM CVIVS MILLITIAE SALARIVM
 DE STIS .XXV.N IN AVRO SVSCEP
 DIS VAVENTIBVS E MAJESTATE SANCTA
 IMP DEINCEPS PROMERITIS
 AVDFECTIONIS MAGIS DIGNA
 CONSECVTVRS CONCORD.

*Lettre d'Ædinius Jullianus, Préfet de la Gaule
 Lyonnaise, à Badius Comnianus qui était
 un officier du Président de Sens, portant
 recommandation de P. Sennius Sollemnis
 qui était un prêtre de Diane, originaire
 de la Cité des Viducassiens.*

Ex altero latere.

EXEMPLVM EPISTVLAE AEDI .IVLLIANI PRAEFECTI PRAE . . . AE
 AD BADIVM COMNIANVM TR CE PRESIDIS AGEN.
 AEDINVS IVLLIANVS RADIO . . COMNIANO SAL .IN .
 PROVINCIA LVGDVNES . S . QVINQVE PASCALIA CVM AGEREM
 PLEROS QVE BONOS VIROS PROSPEXI INTER QVOS SOLEMNEM
 STVM ORIVNDVM E CIVITATE VIDVC . SACERDOTE M QVEM

PROPTER SECTAM GRAVITAT ET HONESTOS MORES AARE CEMI
 HIS ACCREDIT QVOD CVM CLAVDIO PAVLINO
 DECESSORI MEO IN CONSILIO
 GALLIARVM INSTINCTV QVORVM....QVI ABEO PROPTER.
 MERITAQVA LAEDI VIDEATVR..QVASI EX CONSENSV..PROVING
 ACCVSATIONEM INSTITVERE KEAR SOLEMNIS ISTE MEVS
 PROPOSITO GOB.....INCEPTA
 RESTITIT PROVOCATIONE SCILICET INB
 ITA QVOD PATRIARIVS CVM INTER C... (interim Claudia)
 LEGATVMIEVM CREASSET NIMIL DE AC (accusatione)
 A..OME MANDASSENT INMO. CONTRA LAVD. (Laudassent)
 QVA RATIONE EFFECTVM .E.T.VT ABACCVSATIONE
 DESITERENT QVEM MAGIS MACISQVE AARE X COMPRO
 CORPI IS C. RTVS HONORIS MEI ET C (Commendatione)
 ADVIDERDVH ME IN VBEM.VENIT PROFICISCENS PETIT
 VT EVM TIBI COMMENDAREM REGTE ITAQVE PEGREBIS SI
 DESIDERIO ILLIVS ANNVERIS. F. R
 Ant. Gallandius exscripsi Toriniaci ex ipso marmore.

*Fautes à corriger dans les copies publiées par la société
royale des antiquaires de France.*

FACE ANTÉRIEURE.

15°. Ligne, le premier nom de *Claudius Paulinus* est défiguré dans la copie de Paris.

16°. Ligne, les deux premières lettres de cette ligne manquent entièrement, VINC.

24°. Ligne, au commencement, on lit : VABNSE, au lieu de LYGDNSE, qui est bien réellement sur le marbre.

27^e. Ligne, qui suit immédiatement celle où se trouve en grands caractères l'indication des trois provinces des Gaules, on lit: VOLVNT, au lieu du mot CIVITATE, encore lisible comme au temps de Galland et de Lebeuf. Si la version de Paris était admise, elle donnerait un sens ridicule à l'inscription.

Il est à remarquer que les copies de Paris ne présentent jamais la figure des points triangulaires qui séparent souvent les mots dans ces inscriptions.

Les noms de *Sennius Solumnis* sont écrits constamment, d'une manière incorrecte, dans le mémoire, et plusieurs fois dans les copies figurées, on l'appelle *Stannus Solemnis*.

FACE LATÉRALE DROITE.

3^e. Ligne, le mot BRITANNIAE doit être écrit avec deux N, au lieu d'une seule.

3^e., 5^e., 6^e. et 7^e. Lignes, il manque une lettre au commencement de chacune de ces lignes.

10^e Ligne, on lit: LAODICTAM, au lieu de LAODICIAM.

11^e Ligne, le second A du mot AVREAM n'est pas accolé, mais bien figuré entre les deux premiers jambages de l'M. Le mot RACENAS, très-visible sur le marbre est écrit RACLINAS dans la copie de Paris.

13^e Ligne, dans la copie imprimée de l'abbé Lebeuf, on lit: ALTERAM, au lieu de AVTEM; c'est une faute contre le texte de l'inscription qui est très-visible.

15^e Ligne, le mot SALARIUM est étrangement défiguré en celui de SARLIAM.

FACE LATÉRALE GAUCHE.

2°. Ligne, le mot **IVLIANI**, qui se lit dans la copie de Paris est maintenant illisible sur le marbre.

3°. Ligne, le mot **SADIVM**, figuré dans la copie, n'est pas visible, même dans la copie imprimée de l'abbé Lebeuf.

30°. Ligne, l'i du mot **TIBI** est oublié.

31°. Ligne, le commencement est maintenant illisible: c'est à tort que dans la copie de Paris on ajoute les lettres **MA**, puisqu'elles ne figurent même pas dans les anciens commentateurs.

32°. et dernière ligne, le commencement ne laisse apercevoir que ces trois lettres. . . . **MIO**, c'est à tort que l'on a ajouté **CLA**, faite contre le texte même de Galland et Lebeuf.

NOTE

Sur des Objets antiques découverts dans la commune de Giberville près Caen, communiqué par M. GERVAIS.

EN 1829, plusieurs sarcophages en pierre ont été trouvés dans un champ situé presque en face de l'église de cette commune (1); ils ne renfermaient que quelques ossements.

Les pierres ont été brisées et les débris ont été employés dans des constructions particulières.

Au commencement de l'été de 1812, un propriétaire, également voisin de l'église, fit opérer des déblais assez considérables pour convertir en cour une portion de jardin attenant à sa maison (2). A trois pieds de profondeur, il découvrit un trépied en bronze.

Ce trépied est du genre de ceux que les anciens employaient dans les temples et dans les sacrifices. Sa hauteur totale est de 57 pouces

(1) Dellage du champ Saint-Germain, n°. 90 de la section A du plan cadastral de la commune. Plusieurs sarcophages avaient déjà été découverts peu de temps avant la révolution.

(2) N°. 27 de la section B du plan cadastral.

(1 m.). Il est composé de trois branches principales dont la largeur est de 8 lignes (21 mil.) et l'épaisseur de 1 ligne $1\frac{1}{4}$ (3 mil. environ).

Chacune de ces branches repose sur un pied assez élégant représentant une patte de lion , et elle est surmontée d'une figure de femme dont la tête est ornée d'une chevelure épaisse : les boucles inférieures rappellent , par leur disposition , la coiffure des têtes égyptiennes..

Ces branches sont réunies entr'elles de manière à former un triangle isocèle au moyen de trois croisillons dont chacun est fixé par ses extrémités à deux des branches principales.

Ces croisillons sont également en bronze ; ils sont formés de deux lames assez minces , de longueur égale , croisées l'une sur l'autre dans leur partie moyenne où elles ont le plus de largeur. Elles sont ainsi retenues par un petit cylindre qui les traverse et sur lequel elles roulent librement sans pouvoir se quitter , attendu qu'il est rivé et muni des deux côtés d'une plaque circulaire ou rondelle.

Le côté extérieur des diverses pièces qui composent le trépied est orné de rainures symétriques ; le tout est revêtu d'une très-belle patine.

L'extrémité de chacune des lames du croisillon est attachée à des espèces d'oreilles qui , dans la partie supérieure du trépied , font

corps avec le reste. Dans la partie inférieure, ces oreilles sont unies à un coulant mobile qui, glissant librement le long des branches principales, donne lieu à un mouvement de *va et vient*, et permet d'ouvrir et de fermer le trépied comme un dévidoir.

Ce trépied était donc portatif, à la différence de ceux qui sont gravés dans l'ouvrage de Montfaucon (tom. 2., page 136 et 138, et qui tous étaient formés de pièces soudées et immobiles.

Derrière chacune des têtes qui ornent la partie supérieure, et un peu au-dessous, il existe un crochet. Ces crochets servaient à suspendre une cuvette qui devait avoir onze pouces de diamètre, et que l'on pouvait enlever à volonté. Cette cuvette n'a pas été retrouvée.

Je ne donnerai pas plus de détails sur cet objet intéressant, d'autant plus que M. Léchaudé d'Anisy a bien voulu joindre à ma note un dessin fort exact (1) dont la simple vue fera mieux connaître le trépied que toutes les descriptions (2).

Les déblais dont j'ai déjà parlé ont encore procuré une autre découverte assez remar-

(1) Planche 23.

(2) Ce trépied dont je suis parvenu à faire l'acquisition pour le compte de la société, est déposé dans son musée.

quable, celle d'une construction qui a été reconnue pour être évidemment romaine par MM. Léchaudé et de Caumont, qui ont bien voulu m'accompagner sur les lieux.

Cette construction consistait en deux murailles parallèles placées à quatre pieds l'une de l'autre, et offrant un développement de 40 pieds environ. Entre ces deux murs, il existait des compartiments également en maçonnerie, au nombre de huit, formant sept fosses parfaitement carrées de quatre pieds en tous sens, autant toutefois qu'il a été possible d'en apprécier la profondeur dans l'état de dégradation où les choses se trouvaient.

Les murs avaient de 15 à 18 pouces d'épaisseur. Ils ont été construits à chaux vive. L'intérieur des fosses était enduit d'une couche de ciment : on n'a aperçu aucune trace de communication entr'elles.

Les nombreux fragments de dalles ou pierres plates analogues au carreau de Caen, trouvées dans ces fosses, annonçaient qu'elles avaient été pavées. La grande quantité de tuiles (imbrices) qu'elles contenaient ne permet pas de douter qu'elles ne fussent surmontées d'un appentis dont les débris ont aidé à les combler.

Quelle était la destination de cette construction? Je l'ignore. Cependant le voisinage d'un cours d'eau alimenté par les principales sources de la petite

rivière de Mondeville, autorise à supposer qu'elles dépendaient d'une tannerie ou de quelqu'autre usine.

On n'a trouvé aucune médaille dans la portion du jardin qui a été déblayée; mais j'ai su depuis qu'il en a été découvert à diverses époques dans le voisinage. Voici le détail de celles dont j'ai eu connaissance :

1°. Un Antonin *grand bronze*, presque entièrement fruste;

2°. Un Aelius, *moyen bronze*; au revers, *Annona* écrit dans le champ de la médaille. Le lieu dans lequel cette médaille a été trouvée est contigu au jardin dans lequel était le trépied.

3°. Une Crispine, *moyen bronze*, presque entièrement fruste;

4°. Un Septime-Sévère, *grand bronze*; au revers les trois monnaies avec la légende *Moneta aug*;

5°. Un Posthume, *moyen bronze*; au revers une Victoire passant et foulant un captif. La légende *Victoria aug* (1).

(1) Ces trois dernières médailles ont été trouvées dans un petit jardin porté sous le numéro 29 de la section B du plan cadastral. Elles sont déposées dans le musée de la société.

NOTE

Sur quelques Antiquités déterrées, en avril 1832, à Mainville, arrondissement de Briey, département de la Moselle; communiqué par M. de SAULCY, officier d'artillerie.

AU mois d'avril dernier, un cultivateur du village de Mainville, près Briey, rencontra dans ses travaux de culture des médailles et les débris de deux instruments en fer, complètement oxidés, qui lui parurent assez curieux pour mériter d'être ramassés.

La plus grande partie de ces instruments, auquel il reconnut une forme analogue à celle de nos lames de faux, c'est-à-dire, dont le tranchant garnissait la courbure intérieure, lui sembla trop vulgaire pour être digne de conservation, et le maréchal ferrant du lieu fut chargé de lui faire subir une triste transformation. De glaive d'un soldat romain, il devint un fer à cheval. Ce n'est ni la première, ni la dernière fois qu'on aura lieu de déplorer un semblable empresse-

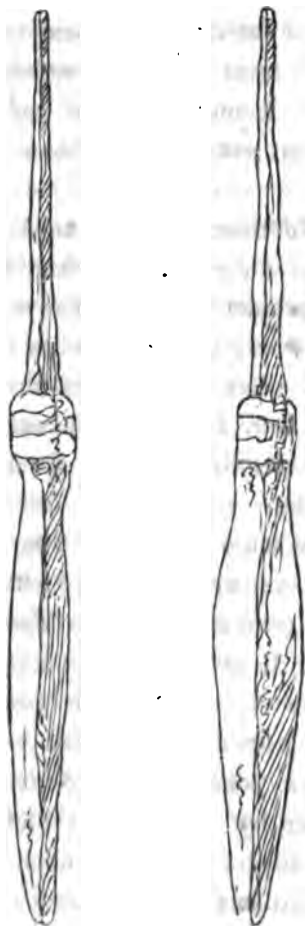
ment à détruire de la part des habitants des campagnes.

Informé malheureusement trop tard de cette découverte, je ne pus recueillir que les médailles et le second instrument de fer que sa destination assez facile à reconnaître sauva de la forge. C'est la lame d'une arme à deux tranchants parfaitement entière, et d'une forme remarquable. Je pense que c'est un parazonium, sorte de poignard qu'on attachait à la ceinture. L'arme entière présente une longueur de 0 m. 243. La lame proprement dite, qui est fort épaisse et présente sur ses deux faces une arête saillante; est rendue obtuse par l'oxidation. Sa forme générale est celle d'un fer de lance très-allongé, mais dont les tranchants forment chacun une courbe unique sans point saillant d'inflexion; sa longueur jusqu'à la partie cylindrique qui raccorde la lame avec la soie, est de 0 m. 125, et sa largeur de 0 m. 022. Sa plus grande épaisseur est de 0 m. 012.

La partie cylindrique a une longueur de 0 m. 015, et un diamètre de 0 m. 013; elle semble avoir été ornée de deux rigoles circulaires qui partageaient sa longueur en trois parties égales.

La soie, longue de 0 m. 103, est quadrangulaire et disposée de manière que deux de ses

arêtes sont dans le prolongement des deux tranchants du poignard, et les deux autres dans le prolongement de ses arêtes saillantes.



Ce poignard , à l'usage duquel nous pouvons , grâce à la présence des médailles qui l'accompagnaient , assigner une époque certaine , est , comme je l'ai dit , en fer. L'on sait que le cuivre , qui fut d'abord le seul métal employé par les Romains pour la confection de leurs armes , fut bientôt remplacé par le fer dont l'usage paraît avoir été général dès le règne de Trajan.

Le P. Montfaucon (dans son *Antiquité expliquée* , tom. 4 , p. 61) décrit et figure un poignard du cabinet de l'abbé Fauvel dont la lame n'a , dit-il , que cinq pouces de long , et dont le manche , fort allongé , est terminé par une tête de bélier. La forme de cette lame est à peu près identique avec la forme de la lame de Mainville.

Les médailles déterrées avec ce poignard donnent , avec une probabilité telle que l'on peut l'admettre comme certitude , l'époque où il fut en usage. Il est permis de supposer que ce parazonium appartenait au propriétaire du petit pécule qu'il accompagnait , et de plus que celui qui a perdu les deux vivait à l'époque donnée par les médailles les plus récentes qui s'y sont trouvées , et dont le nombre , fort grand relativement aux autres variétés , corrobore sin-

gulièrement cette présomption. Voici de quoi se compose ce petit amas de médailles :

Toutes sont de bronze, des modules connus sous le nom de moyen et petite bronze, à l'exception d'une seule qui est de Billon. Elles sont au nombre de 115 réparties de la manière suivante :

1. Gallien P. B. Revers illisible.

1. Posthume de Billon, au revers assez rare, des attributs d'Hercule et de Mars, tels que la massue, l'arc, le carquois, etc. ; elle est malheureusement assez fruste.

1. Victorin père P. B. Revers illisible.

1. Tétricus père P. B. η . Comes Augusti. Victoire passant. Elle est rare.

1. Tétricus fils P. B. η . Pietas aug. Vases pontificaux.

3. Licinius père, P. B. η . Genio populi romani. S. TR. Génie debout.

1. Constantin I^{er}. P. B. η . Soli invicto comiti. PTR. Le soleil debout.

1. Constant I^{er}. M. B. η . fel. temp. reparatio. Figure debout conduisant par la main un enfant sortant d'une caverne.

Trois *différents* d'ateliers monétaires, R S P.

PLC. RS.

1. P. B. Du même prince. η . Victoriæ dd. nn. augg. RSI. Deux génies tenant des couronnes.
2. P. B. du même. η . fel. temp. reparatio. Phénix sur un bûcher.
12. Magnentius M. B. η . Salus dd. nn. aug. et cæs. monogramme du Christ ω et α TRS. à l'exergue.
3. P. B. du même. η . Gloria Romanorum. Cavalier perçant de sa lance un soldat désarmé et à genoux. L'un porte le différent de Trèves, TRS. ; les deux autres le différent RSLC.
37. P. B. du même. η . Victoria dd. nn. aug. et cæs. Deux génies tenant un bouclier sur lequel on lit : Vot. \times . mult. $\times \times$. Neuf variétés différentes, presque toutes de Trèves.
9. P. B. du même. Semblables en tout aux précédents, si ce n'est qu'au revers on remarque le monogramme du Christ au-dessus du bouclier.
1. M. B. du même. η . Felicitas Reipublicæ. L'empereur debout s'appuyant sur le Labarum et tenant un globe surmonté d'une Victoire.
10. Decentius M. B. η . Salus dd. nn. aug. et

COES. TRS Monogramme du Christ. L. et U.
tr. s.

2. P. B. du même. Victoria exercitūs. TRP.
Deux soldats debout. Sur l'une des deux,
entre les deux soldats, est placée une enseigne portant la lettre M.

D'après ce relevé, fait par ordre chronologique, des médailles déterrées à Mainville, il résulte que les plus récentes sont incomparablement les plus nombreuses, et que l'on peut, sans trop craindre de se tromper, conclure de leur nombre que les pièces à l'effigie de Magnence et de Décence, son frère, étaient la monnaie courante, la monnaie la plus vulgaire dans ce pays, si voisin de Trèves, au moment où ces médailles ont été perdues avec le poignard que j'ai décrit plus haut.

Ainsi, ce poignard aurait été en usage à cette époque qui se rapporte à la fin de l'année 353 de notre ère. Et si l'on rencontre de semblables armes (1), on saura qu'il ne faut point leur attribuer une origine beaucoup plus reculée, comme on pourrait y être porté à la première inspection.

(1) Des instruments à peu près semblables ont été trouvés sur plusieurs points de la France, réunis, comme à Mainville, à d'autres objets de fabrication romaine, ce qui confirme l'opinion de M. de Saulcy.

(Note de M. de Caumont.)

COMMUNICATIONS

DIVERSES.

*EXTRAIT d'une lettre adressée à M.
DE CAUMONT, par M. LECOINTRE, mem-
bre de plusieurs sociétés, sur des Objets
trouvés dans un tumulus à Sarmocole,
département de la Vienne.*

JE vous ai adressé il y a trois ans, quelques détails sur la découverte de couteaux gaulois en silex faite en 1829, dans la commune de Samarcole (Vienne), par les ouvriers qui travaillaient à la confection de la route de Loudun à Chinon. Vous fites insérer ma lettre dans le cinquième volume des mémoires de la société des antiquaires de Normandie.

Les ouvriers de la route n'avaient ouvert qu'une partie du tumulus où les couteaux dont je vous entretenais avaient été trouvés. Dans l'espoir que l'autre côté pourrait offrir de nou-

velles richesses pour les antiquaires , M. Thibeau, de Poitiers , eut l'heureuse idée d'y faire faire des fouilles ; elles ont eu lieu dernièrement sous la surveillance de M. Barbier, de Loudun , qui a mis dans ces recherches, l'attention la plus scrupuleuse , et un zèle digne des plus grands éloges.

D'après les renseignements que M. Barbier a pris sur les lieux , un dolmen existait autrefois dans l'endroit de la découverte. Il y a 50 ans qu'il a été détruit par un meunier qui s'est approprié des fragments de la table qu'il avait fait briser. Les fouilles ont mis à découvert les piliers de ce dolmen , et d'autres antiques du plus haut intérêt.

Voici la note des objets qui ont été recueillis.

1°. Des ossements humains ; M. Thibeau a un crâne presque entier ; un médecin de Poitiers a dit qu'il devait appartenir à un homme d'une soixantaine d'années à peu près.

2°. Un couteau en silex blond pareil pour la forme à celui que j'ai décrit dans la lettre que je vous adressai il y a trois ans , mais beaucoup plus beau, coupant encore très-bien. Ce couteau a 8 pouces de long sur 20 lignes de large dans sa plus grande largeur.

3°. Un poignard coupant des deux côtés , se

terminant en pointe par un bout , à l'autre bout en demi-rond , offrant près de cette extrémité sur une des surfaces une petite bosse qui ressemble presque à l'extérieur d'une valve de coquille ordinaire. Ce poignard a 4 pouces 7 lignes de long , sur 17 lignes en sa plus grande largeur.

4°. Un fragment d'un plus grand poignard , de la forme du précédent , sauf qu'au lieu de plusieurs pans inclinés d'un côté , il en présente trois , dont un droit et parallèle à la surface de l'autre côté , et les deux autres inclinés. On remarque , comme sur le précédent , une petite bosse à l'extrémité qui devait recevoir un manche. La longueur de cette instrument est de 5 pouces 3 lignes , et la plus grande largeur de 2 pouces.

5°. Trois bouts de flèches longs de 10 lignes. Ces bouts de flèches ont , m'a-t-on dit , une forme presque triangulaire , avec un prolongement de 2 lignes à peu près , au-dessous de cette espèce de triangle. Ce prolongement était destiné à être reçu dans le bois qui devait garnir ces bouts de flèches. Malheureusement deux de ces intéressants objets ont été perdus , avant de m'avoir été montrés. Le troisième est à Loudun , chez M. Barbier.

6°. Cinq fragments de couteaux ; le plus long a 4 pouces et demi : quelques-uns présentent à une extrémité une petite bosse analogue à celle dont j'ai parlé au n°. 3.

Tous les objets mentionnés aux n°. 2, 3, 4, 5 et 6, sont en silex blond plus ou moins recouvert d'une couche grisâtre.

7°. Neuf morceaux de silex, tous coupant sur une ou plusieurs de leurs faces ; cinq en silex blond, quatre en silex noirâtre. Ces morceaux n'ont point de forme régulière et ne paraissent pas avoir été taillés pour la plupart ; mais coupant naturellement, ils ont pû être recueillis par les Gaulois, pour les usages qui n'exigeaient que les instruments les plus grossiers. Ils ont paru à M. Barbier, dignes d'attirer l'attention, parce que dans tous les environs de Sarmacole, on ne trouve point de silex.

8°. Un fragment de bracelet en ardoise, coupant à l'extérieur, et épais à l'intérieur. Son diamètre intérieur devait être de trois pouces au moins. M. de Boismorand possède un bracelet entier analogue, qui a été trouvé près d'un monument celtique.

9°. Une défense de sanglier.

10°. Divers fragments de poteries gauloises. Ils doivent appartenir à plusieurs vases différents.

L'un de ces vases devait être de forme presque cylindrique, s'évasant seulement très-peu à l'orifice. Un autre, plus étroit au bas et au haut, devait s'élargir au milieu.

Ces fragments d'une poterie très-grossière, noirâtre à l'intérieur et de couleur jaunâtre ou plutôt rouge pâle à l'extérieur, ressemblent beaucoup aux morceaux du vase trouvé dans le tumulus de Fontenay-le-Marmion, que j'ai vu dans le musée de la société des antiquaires de Normandie.

EXTRAIT d'une lettre adressée à M. DE CAUMONT, le 22 septembre 1832, par M. DE COLLEVILLE, docteur médecin, membre de la société au bourg St. Léonard (Orne), sur des antiquités romaines, trouvées à Planches.

Il y a environ un an, j'appris qu'une petite statue et des médailles romaines avaient été trouvées dans la commune de Planches-sur-Rille (département de l'Orne).

Un amateur acheta plusieurs de ces médailles; parmi elles était un Néron en grand bronze.

Je fus informé depuis, qu'on y avait également recueilli des fragments de vases antiques. Ces renseignements et la lecture d'un mémoire de M. Vaugeois, indiquant le passage d'une voie romaine à Planches, me donnèrent l'envie d'aller y faire des acquisitions, une lettre que j'ai reçue dans les derniers temps m'a décidé à entreprendre le voyage.

Les habitants racontent qu'une ville existait autrefois en ce lieu et qu'on y a découvert beaucoup de monnaies anciennes; la plupart ont été égarées ou perdues.

Un aubergiste a rencontré jusqu'à huit puits dans la cour de son établissement avec une grande quantité d'ossements et de médailles de bronze ressemblant à nos décimes. Tout récemment des ouvriers occupés à enlever la terre d'un petit verger et à la transporter dans les champs en ont ramassé un certain nombre de la même forme et du même métal. On assure même qu'on en a remarqué d'un très-petit module, mais que leur altération était telle qu'on n'y pouvait rien distinguer. Une femme, l'année dernière, trouva dans son jardin une pièce d'or, qu'elle vendit quatorze francs à un orfèvre.

Voilà ce qui me fut dit à mon arrivée.

J'étais extrêmement désireux de voir quelques-unes de ces médailles : mes recherches furent infructueuses. Les trouveurs étaient presque tous occupés à la moisson, à 11 ou 12 lieues de là, et d'autres avaient vendu leurs monnaies. Une seule personne en possédait trois, et j'espérais pouvoir me les procurer, mais je ne pus obtenir la permission de les examiner, et on me les fit au prix exorbitant. Il me restait à visiter l'enclos-d'où elles venaient. Le propriétaire me montra une figurine de Vénus, en terre cuite, très-dure, de la hauteur d'environ 10 pouces, d'une nudité complète et portant la main droite à sa chevelure dont l'arrangement me parut extraordinaire. Cette Vénus fut trouvée à quelques pouces de profondeur dans le sol, à l'endroit occupé maintenant par une maison. Le verger est placé au nord de cette habitation. On a fait enlever jusqu'à trois pieds de terrain.

J'aperçus bientôt une foule de fragments de tuiles à rebords et de vases antiques de plusieurs espèces. Quelques-unes de ces poteries étaient d'un gris ardoise et parsemées de points brillants, les autres noirâtres, d'autres encore formées d'une terre blanche et ayant quelque analogie avec le plâtre, etc. : la plus remarquable était d'un beau rouge, couverte d'un vernis qui

n'appartient qu'à la poterie fine , et ornée de figures en relief. Sur un fragment que je possède on voit une biche , sur d'autres que je ne possède pas on voyait un sanglier furieux , un cerf , des grappes de raisin , des hommes armés d'arcs et de flèches , etc.

J'ai aussi observé des parties de vases en terre commune, qui devaient avoir une grandeur considérable.

J'ai l'honneur de vous adresser , Monsieur, tout ce que j'ai pu me procurer de ces débris, à l'exception d'une moitié de tuile romaine que je conserve , c'est une *tegula* dont l'entaille supérieure est très - apparente ; la matière en est grossière , mêlée de petits cailloux et de parcelles de fer.

Je m'informai si l'on n'avait point observé des restes de pavé ; le propriétaire me dit en avoir rencontré un , fort bien conservé , mais les larges pierres qui le composaient ont été portées ailleurs , cassées et employées à la réparation des chemins. La terre est noirâtre , entremêlée de charbon , d'une grande quantité de *laitier* , de tuiles et de poteries de diverses formes et de différente nature. Quelques-unes de ces dernières étaient comme noircies par la fumée. On a extrait aussi des ossements ,

mais on n'a pas remarqué de tombeaux. On a encore reconnu des portions de murs où le silex est uni à la pierre calcaire.

Tels sont les objets qu'il m'a été permis d'examiner à Planches, durant le court séjour que j'y ai fait et que je ne pouvais prolonger.

Ces découvertes m'ont porté à penser que Planches devait être jadis, sinon une ville *Gallo-Romaine*, du moins un *Vicus*, ou un établissement romain très important pour la fabrication du fer.

EXTRAIT d'une lettre adressée à M. DE CAUMONT, par M. GALERON, le 5 décembre 1852, sur les découvertes précédentes.

Planches, qui existait sous les empereurs romains, se trouve plusieurs fois cité par Orderic Vital, dans le XI^e. siècle. La Rille, à une lieue de sa source, l'arrose et le traverse. Incliné de l'ouest au levant, l'établissement romain s'accédait par une voie qui semble venir du côté de Lisieux, ou peut-être de Vieux. Il sera facile de déterminer sa direction en

suivant le vieux chemin pendant une ou deux lieues, de chaque côté du village actuel. Dès à présent, on voit que l'encaissement, solidement formé de plusieurs couches de laitier, suit, sur la rive gauche de la rivière, la ligne du couchant. L'année prochaine je l'étudierai avec plus de détails (1).

(1) D'après le court *sermon* que j'ai fait de l'établissement gallo-romain de Planches et les renseignements que j'ai pris dans cette commune, sur la direction des anciens chemins qui la traversent, celui dont parle M. Galeron ne tendait pas vers Lisieux. D'une part, il se dirigeait par Echauffour, Saint-Evrault, la Ferté-Frasnel, etc. Nous ignorons s'il venait aboutir à Evreux, à Brionne, ou à quelque autre ville de la Haute-Normandie. M. Le Prévost pourra sans doute éclairer la société à cet égard. Au midi de Planches, la même voie se dirigeait par Saint-Wandrille, où l'on trouve aussi des antiquités romaines, puis par Saint-Lomer et le Mesle-sur-Sarthe.

Deux autres routes, probablement anciennes, se rendaient à Planches. L'une, venant de Moulins la-Marche et de Tourouvre, a déjà été décrite par M. Vaugeois (cinquième volume de la société); il y a lieu de supposer que cette voie se dirigeait de Planches vers l'établissement romain d'Exmes, dont j'ai reconnu le véritable emplacement à *La Briquetière*, mais nous ne savons point encore si elle allait par les Authieux, Champ-Haut, Mesnil-Froger, ou si elle venait par le Meslerault. Les renseignements que j'ai pris me font néanmoins pencher pour cette dernière opinion.

L'autre route vient de Notre-Dame-d'Après, localité située à l'est de Planches. Nous ne connaissons pas sa direction au-delà d'Après, et, arrivée à Planches, elle devait se réunir à la route qui conduisait à Exmes.

Nous ne pouvons que féliciter M. Galeron du projet qu'il a

Des fouilles faites en creusant la route, il y a cinquante ans, avaient mis à découvert plusieurs objets curieux qui n'ont point été conservés. Depuis peu de temps, des particuliers en creusant des fondements de maisons, en fouillant leurs jardins, ont trouvé de très-beaux puits, parfaitement maçonnés, découvert des ossements, des débris de tombes; enfin ils ont mis au jour des monnaies d'argent ou de cuivre, des fragments nombreux de vases et de poteries diverses, des meules à blé en pierre, des tuiles à rebord et jusqu'à une figurine de terre cuite,

formé d'explorer l'intéressante localité de Planches; aucune, je crois, ne peut donner lieu à plus d'observations curieuses; les anciennes rues de la ville pavées en laitier de fer existent encore sur plusieurs points, et l'on pourra dresser un plan sur lequel tous ces vestiges seront indiqués. Les fouilles déjà faites par M. Galeron ont produit des découvertes du plus haut intérêt et donneront lieu à un mémoire très-étendu qui paraîtra sans doute dans un des prochains volumes de la société.

Le pavé des voies accédant à Planches, presque tout entier formé de laitier, et la présence de cette matière sur un grand nombre de points de l'ancienne ville, prouve que sous la domination romaine l'art de fabriquer le fer était, dans ce pays, l'industrie dominante. La même industrie paraît avoir occupé fort anciennement les habitants de plusieurs autres localités du département de l'Orne. Ce fait mérite, je crois, d'être remarqué aussi bien que l'état du laitier, puisque l'examen de ce laitier peut nous éclairer sur la méthode imparfaite usitée alors en Gaule pour la fabrication du fer, méthode qui a été suivie bien long-temps après l'ère gallo-romaine.

(*Note de M. de Caumont.*)

ce qui ne laisse point de doute sur la nature de l'établissement qui exista jadis en ce lieu. D'autres l'avaient visité avant moi, et ils y avaient recueilli des fragments dont une partie vous a été adressée. J'y suis, je crois, arrivé le troisième; mais comme j'ai trouvé à glaner encore après mes devanciers, je crois devoir faire part de mes observations.

La figurine doit être en plâtre ou en terre à pipe. Elle a sept pouces environ, en y comprenant la base, et représente *Vénus sortant du bain*, la main droite tient une large chevelure nattée et la gauche soutient un lourd vêtement qui semble rempli d'eau. Le nez est grossièrement écrasé, les seins inégalement posés, le sexe très-marqué, le reste du corps bien disposé. Dans la hanche gauche, se voit un petit trou rond, ménagé sans doute pour assurer la petite divinité à quelque foyer domestique où elle était conservée au nombre des pénates. On croit le reconnaître à la couleur brune ou enfumée qui la revêt sur le devant, tandis que le dos est plus blanc, comme s'il eût été adossé à quelque muraille, ou autre objet qui l'eût préservée. On l'a découverte au milieu de débris, de charbons et de terres confusément jetées comme s'il y eût eu là un incendie ou quelque

bouleversement. Elle ressemble beaucoup à la *Vénus de Digulville*, représentée dans le premier volume des mémoires de la société, et à celle que M. Rever a trouvée à Evreux. Je vous en enverrai prochainement un dessin très-exact.

Les poteries sont comme celles du Mans, trouvées par M. Daudin, et décrites par vous. La forme est la même et les dessins ou reliefs représentent aussi des scènes de bacchantes, des amours ailés, des Hercules, des guirlandes, des frises gracieuses et élégantes, des fleurs; il y a des vases plus grossiers, des restes d'armes, des fragments de larges amphores. Avec de la patience on en retrouverait d'à peu près entiers et de formes variées.

J'ai une meule à blé très-entière et un fragment d'une autre meule qui paraît avoir beaucoup servi.

Les monnaies d'argent m'ont échappé, mais j'ai eu le bonheur de m'en procurer quelques-unes en grand et en petit bronze. Il y en a de *Néron*, une d'*Adrien*, une de *Commode*, une de *Tribonien Gallus*, et une de *Probus*. Vous voyez que toutes appartiennent au Haut-Empire. J'ai laissé des instructions pour que l'on en recherchât dans le village et que l'on me recueillît toutes celles qui pourraient être

découvertes à l'avenir. Ces indices me serviront à déterminer plus tard la date de l'établissement. Pour le moment, je n'ai pas dû laisser ignorer à la société le résultat de mes premières recherches. Je crois que j'ai un *Tibère*, mais il est trop fruste pour que j'ose le donner pour certain dans cet aperçu.

Planches mérite toute l'attention des antiquaires. Comme conservateur des monuments du département de l'Orne, je ferai tout ce qui sera en moi pour mettre à découvert ce que son sol renferme de curieux.

NOTE sur des découvertes faites à Lisieux, communiquée par M. DE FERMEVILLE.

Des ouvriers en faisant un trou pour planter un arbre, dans un verger appartenant à M. Nasse, sous-préfet à Lisieux, situé à St.-Ursin, commune de Saint-Jacques, ont découvert dernièrement une espèce d'auge en pierre, renfermant les débris d'un squelette.

Déjà, en 1828, il avait été trouvé dans la même propriété, plusieurs médailles romaines ;

trois d'Antooin, deux du Haut-Empire, et une de Lucille; cette dernière porte d'un côté cette inscription : **AVG : L. CÆS UXOR.** Au revers on voit en relief une figure de femme, assise avec trois enfans, représentant la fécondité.

La direction de l'auge en pierre était d'orient en occident. Elle est composée de deux pièces appartenant au terrain de deuxième formation, et ressemblant parfaitement au calcaire oolitique grossier qui fait partie du *coral-rag*. Des morceaux de plâtre, tombés dans l'intérieur, attestent le scellement du couvercle; celui-ci avait en outre été muni d'un rebord pour l'empêcher de glisser.

Le squelette paraît avoir appartenu à un homme d'une moyenne taille et d'une structure assez forte. Il est très-incomplet : les os étaient en désordre, ce qui révèle qu'il avait été fouillé. Un seul individu avait été renfermé dans le tombeau. On trouve souvent dans des auges semblables les os de plusieurs cadavres, amoncelés aux pieds du dernier inhumé, ce qui fait une espèce de sépulcre de famille lorsque des morts étrangers n'y ont point été frauduleusement introduits; aucun vase ni débris d'armure n'a été trouvé dans celui-ci.

Les tombeaux en pierre, assez communs en

Normandie , se rencontrent fréquemment dans notre arrondissement , à Saint-Aubin-sur-Aigot, et dans presque toutes les communes du canton de Saint-Pierre-sur-Dives.

Ils paraissent avoir été en usage dans nos contrées depuis l'établissement du christianisme et peut-être auparavant , jusqu'à une époque assez avancée du moyen âge.

Nous profitons de cette circonstance pour faire connaître la découverte d'un tombeau romain, qui fut faite en 1771 sur la propriété de M. Boudard , à Lisieux , en jetant les fondations du mur qui ferme actuellement le jardin de M. Duplessis , sur le bord de la route de Pont-l'Evêque.

Le tombeau était formé d'une pierre droite haute de quatre pieds , large de deux et demi , épaisse sur les bords de trois pouces et demi , et creusée d'un pouce dans son aire.

Elle portait cette inscription : VILLABRIK, INTIN,
COES. FIL. V. A. XVIII.

EXTRAIT d'une lettre adressée à M. DE GAUMONT, sur l'Emploi des Huitres dans les constructions antiques de Mediolanum-Santonum (Saintes); par M. le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES, correspondant de la société.

J'ai l'honneur de vous adresser quelques observations qui me paraissent neuves et susceptibles d'intérêt, sur plusieurs dépôts d'huitres découverts sur le sol de l'antique *Mediolanum Santonum* (Saintes); ces huitres sont entières, leurs valves n'offrent aucune décomposition ni altération sensibles de substance, elles ne sont point *fossiles* comme quelques personnes l'ont cru, elles appartiennent à la variété de ces mollusques (*ostrea edulis*, Linn.), que l'on pêche chaque jour sur nos côtes Sain tongeaises. Dans presque tous les individus, les deux valves sont encore unies par leur ligament ou charnière; elles sont placées par couches régulières et horizontales, quelquefois seules; d'autres fois associées à des lits de cendre, de charbon et d'os calcinés, de même étendue et de même forme, mais de telle

sorte quelles les dominent presque toujours et leur sont superposées : ainsi, lorsqu'il n'y a pas eu bouleversement de ces diverses substances, ces testacés sont en général en contact immédiat avec l'aire ou pavé de l'édifice auquel ils appartiennent et avec l'assise inférieure de charbon, celle de cendre étant la plus basse et s'étendant sur le sol naturel que nous avons remarqué être souvent une terre glaise et argileuse. Cependant, lorsqu'il y a absence des couches de cendre et de charbon, les dépôts d'huitres portent ordinairement sur une *banche* ou roche calcaire, qui les a, sans doute, rendus inutiles. L'épaisseur moyenne de ces dépôts d'huitres est de six à douze pouces, et dans une tranchée ouverte sous nos yeux, nous avons reconnu que la raie ou couche charbonneuse inférieure avait trois pouces de profondeur et le lit de cendres placé dessous dix-huit pouces. Quelquefois, les huitres sont remplacées par une couche de briques pilées et massivées, amalgamées avec du mortier d'où il résulte un empâtement : le tout est recouvert d'un lit de chaux de quatre pouces d'épaisseur, espèce d'*albarium opus*, formant

() Dans la composition duquel on remarque des cailloux roulés de la Charente et de gros sable de rivière.

le *summum dorsum* ou la *summa crusta* de tout l'ouvrage (1). Jusqu'à ce jour on a observé, à ma connaissance, une vingtaine de ces dépôts coquilliers.

Il est encore à remarquer, Monsieur, que ces couches d'huîtres sont insérées ou circonscrites entre les murs de distribution intérieure des bâtiments où l'on trouve toujours l'emploi du mortier particulier et des autres procédés mis en usage par les Romains dans leurs constructions. Ces couches ne s'étendent donc point, d'après ce qu'on a pu voir, sous les fondements des murs et à cette profondeur. Enfin, je ne dois pas oublier de dire qu'un tel ordre et un tel soin ont présidé à la disposition des huîtres dans ces dépôts qu'elles y sont généralement et uniformément posées sur la valve plate, et qu'elles paraissent y avoir été placées une à une.

Vitruve, Plinè, Isidore de Séville, etc., nous ont fait connaître l'emploi des cendres et du charbon dans les constructions des Grecs et des Romains, pour fixer les terrains mous, mobiles et

(1) Un seul des dépôts découverts jusqu'à ce jour à *Mediplanum* servait de base à un pavé de *mosaiques* composé de petits cubes de marbre noirs et blancs, au lieu d'être recouvert d'un lit de chaux qu'on retrouve dans toutes les habitations de la ville romaine.

humides , et l'en sait que le charbon est encore employé comme dissécatif dans nos constructions modernes ; mais je ne connais aucun auteur , soit dans l'antiquité , soit dans les temps postérieurs , qui ait fait mention de l'usage des hutres dans les mêmes circonstances. Il paraissait donc avoir été particulier *aux Santones*. Mais ce pouvait être l'observation de ce fait qui manquait ailleurs et non son existence sur laquelle il était bon d'appeler l'attention des archéologues qui explorent aujourd'hui avec succès le sol de la France ; c'est ce que j'ai voulu faire en adressant à l'Académie royale des inscriptions et belles lettres et à celle des Sciences une suite de mémoires sur la découverte et sur les circonstances de l'emploi de ce procédé , résumés ici ; l'observation que je vous rappelle aujourd'hui avait échappé au curieux et patient scrutateur de la nature , Bernard de Palissi , notre *potier de Saintes* , et aux archéologues La Sauvagère et Bourignon , historiens des antiquités de cette ville (1).

(1) Averti par notre découverte , M. de Saint-Amans d'Agen a cru retrouver l'emploi du même procédé dans quelques constructions de l'*Aginnum* des *Nitiobriges*. Mais ce fait ne paraît pas suffisamment prouvé. Les Agenais ne sont guère à portée des côtes de l'Océan pour de tels emprunts.

Maintenant, Monsieur, se présente ici naturellement à l'esprit, une question peut-être moins facile à résoudre que celle du motif du gisement de ces testacés sous le sol des édifices de *Mediolanum Santonum* : « Ces huîtres ont-elles été extraites immédiatement de la mer et vivantes pour être employées (à assez grand frais) à ce singulier usage, ou auraient-elles antérieurement appartenu à quelque banc ou rocher coquillier que l'Océan, dans sa retraite, a abandonné sur une partie de notre littoral peu éloignée de cette ville et d'où ses anciens habitants ont pu facilement les extraire? » Cette dernière opinion, sans doute, paraît, au premier aperçu, la plus raisonnable et la plus sensible, mais, est-ce pour cela la véritable?

« Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. »

Si nos huîtres sont des emprunts directs faits à l'Océan, il fallait, Monsieur, que les *Santones* attachassent une grande importance et une grande vertu à leur emploi ainsi déterminé pour les faire extraire et arriver chez eux en telle quantité, d'un point éloigné, au moins, de huit de nos lieues, si l'on calcule d'après

les distances actuelles existant entre cette ville et la partie de nos côtes qui en est la plus proche.

Ne serait-ce pas alors ; Monsieur, le cas d'admettre, avec quelques géologues et quelques géographes, l'opinion qu'à ces époques reculées, l'Océan était plus voisin du *Mediolanum* des *Santonnes* qu'il ne l'est de nos jours, et qu'en se retirant successivement, il a laissé derrière lui ce pays de lagunes et de marais salans, que l'on trouve entre Saintes et le territoire d'Arvest et de Marennes, depuis Sanjou jusqu'à la mer. En effet, Strabon, Ptolémée et Marcien d'Héraclée semblent placer la capitale des Santons sur les bords de l'Océan, *ad litus Oceani* (1).

Du reste, Monsieur, on serait fondé à croire, d'après le témoignage du poëte bordelais Ausone, bon juge dans cette question, que ces fameuses huîtres de Saintonge, c'est-à-dire, de Marennes et de Nieuil, si renommées de nos gourmets modernes, étaient moins estimées des naturels même du pays que les huîtres de la côte opposée et voisine du Médoc (les huîtres bordelaises), à présent connues, surtout à Bordeaux, sous la dénomination *d'huîtres de Gra-*

(1) *Strabo*, lib. IV.

edés, et que les Appicius et les Lucullus de notre Santonie les admettaient de préférence dans leurs banquetts. (1). Ce sont elles qui, au rapport du poète consulaire, dont l'autorité vient d'être invoquée, figuraient préférablement à toutes les autres sur la table des Césars et des Empereurs à Rome et à Constantinople, à côté des vins blancs de même pays (*des Bituriges-Vivinaques*), dignes précurseurs des vins actuels de Grave et de Soteme (2). Si nos hultres Saintongeaises avaient à cette époque moins de faveur que dans les temps modernes, c'est, sans doute, parce que les Santones ignoraient ou négligeaient l'art de les faire *parquer*, comme aujourd'hui dans des *Claires* pour les engraisser et leur faire prendre cette belle couleur verte qui les rend si recommandables, procédé qui n'était cepen-

(1) Les hultres de Gravète ou bordelaises sont plus petites et ont l'écaille plus ronde que celles de Saintonge.

(2) *Ausonius*, epist. VII ad Theonum. — IX ad Axium Paulum. On s'étonnera d'abord de ce qu'on pût transporter de Médoc à Rome, à Ravenne, et surtout à Constantinople, des hultres assez fraîches à leur arrivée pour qu'elles pussent faire les délices de la table des maîtres du monde. Mais l'art de conserver était tellement familier aux anciens que le grand-maitre Appicius, à qui l'on dut peut être ce secret, en envoya d'Italie en Perse à l'empereur Trajan, qui furent trouvées aussi fraîches le jour de leur arrivée que celui de leur départ.

dant pas inconnu aux Romains, selon Pline (1), qui rapporte qu'un certain Sergius, du temps de Lucius Crassus, trouva l'invention de faire des viviers d'huitres à Bayes, dont il tirait un grand parti.

Ausone, dans le passage cité, établit cette différence entre les huitres de Saintonge et celles de Bayes, à l'avantage des premières....

« ... *Et quæ Bajanis pendunt fluidenda pilis Santonio quæ tectis Salo.* »

Par cette dernière expression, il faut entendre des huitres de Drague, toujours couvertes d'eau, que les pêcheurs tirent du fond de la mer avec l'instrument dont elles ont pris leur nom, tandis que celles de Bayes étaient attachées à des pieux et parquées (2). L'usage des bouchaux était donc alors inconnu sur nos côtes?

Pardon, Monsieur, pour cette petite digression; à propos des huitres enterrées dans les constructions antiques de Saintes, et daignez donner connaissance des observations consignées dans ma lettre à nos collègues de la société des antiquaires de Normandie.

(1) *Plinius*, lib. IX. cap. 24. *Hist. nat.* Il n'est pourtant pas certain qu'il s'agisse ici d'huitres vertes.

(2) C'est ainsi que l'expliqua le savant Elie Vinet dans son commentaire sur ce poète : « *Ex iis locis everruntur quæ nunquam aqua detegit, et vocitant Santones ostrea ex dragua.* »

EXTRAIT d'une Note sur la commune de Réville (Manche), adressée à la société par M. le comte DUPARC, ancien député.

La baronie de Réville appartenait à l'abbaye de Fontaine-Daniel qui possédait le premier fief noble de cette commune, ainsi qu'on le voit dans un aveu rendu au roi le 1^{er} septembre 1517. Cet aveu renferme un passage ainsi conçu :

« Sous la souveraineté du roi notre sire, en son
 « duché de Normandie, nous humbles religieux et
 « couvent de l'abbaye et monastère de N. D. de
 « Fontaine-Daniel de l'ordre de Citeaux, confes-
 « sons et avouons tenir un fief ou membre de fief
 « Haubert, franchement et noblement à gage
 « pleige, coar et usage, situé et assis en la vi-
 « comté de Valognes, dont le chef est assis en
 « la paroisse de Réville et s'étend aussi dans
 « celles d'Anneville-en-Saire, Gatteville, Toc-
 « queville et environs et en icelui fief
 « avons hommes, hommages, etc., et avons
 « manoir, maison, chapelle en icelui, et do-
 « maine y attenante, contenant dix à douze ver-
 « gées (1) de terre, tant en jardin, pré, que

(1) La vergée est de 40 perches de 22 pieds.

« terre *seoque*, audit lieu de Réville, lequel
 « manoir est fort caduc, à l'occasion des an-
 « ciennes guerres; et à cause de notre fief, avons
 « droit de gravage, etc.

On voit encore quelques débris de l'habitation, mais on a achevé de démolir la chapelle il y a quelques années.

Il existait aussi anciennement, dans les environs de la baronie, des bâtiments appartenant au prieur de Saint-Blaize qui jouissait d'une petite portion des dîmes de Réville, mais le possesseur actuel de l'herbage dans lequel étaient situés les bâtiments et qu'on désigne sous le nom de *Prieurais*, a fait disparaître les vestiges qu'on voyait encore avant la révolution.

Le château de Réville était aussi très-ancien, et avait été pillé et brûlé en partie, pendant les guerres civiles, notamment en 1594 (1) et en 1649. Le dernier seigneur de Réville acheva

(1) Ce château appartenait alors à Christophe des Iles d'une ancienne famille de Normandie, qui commandait pour le roi le fort de Tatihou où il fut assiégé et tué le 21 décembre 1594 par les ligueurs; mais M. de Cauiy, capitaine de cinquante hommes d'armes et fidèle au parti du roi, reprit ce fort par capitulation signée le 18 janvier 1595. Ce fut ce même parti de ligueurs dont les chefs avaient des pouvoirs du duc de Mayenne, ainsi qu'on le voit dans un manuscrit du XVII^e. siècle, qui pilla, vers la fin du XVI^e. siècle, les châteaux de Saint-Pierre, Rauville, de Franquetot, de la Hougue, de Turqueville, du Mesnil et de Montfarville.

de faire démolir les débris d'une vieille tour, où il fit bâtir un pavillon, du côté de l'église.

On lit dans un aveu rendu le 20 mai 1528 à la baronie de la Haye-du-Puits, par noble homme Nicolas des Isles, seigneur de Réville, « que au chef d'icelui fief est une tour ou maison « forte, assise sur une motte close à murs et « fossés, en quoi y avait pont-levis, et d'ancien- « neté la mer *souloit* entrer, monter et *dévaler* « dans les fossés, partie de laquelle maison est « de présent abbatue et démolie par la fortune « des guerres qui ont eu cours dans le pays et « duché de Normandie par long espace de « temps, et après y joignant à icelle tour à un « hôtel, colombier, granges, établis et autres « édifices et demeures clos de murs et fos- « sés, etc. »

Le château de Réville, au commencement du 13^e. siècle, appartenait à la famille de Pirou, qui possédait alors aussi Monpinchon, près Coutances.

On remarque le bâton en granit d'une très-ancienne croix appelée *Croix de Saire*, qui se trouve dans la mer quand elle est haute et près de laquelle on rencontrait encore, il y a quelques années, en labourant, des vestiges de maisons, ce qui donne lieu de croire que le village de Sou

villes se prolongeait autrefois jusqu'après du fort de Réville, près duquel on désigne encore aujourd'hui un endroit qu'on appelle *la Porte de l'Hôte*, parce que la notoriété publique annonce qu'il y avait là une auberge dont il ne reste aucun vestige.

Il existait autrefois, sur la droite de cette croix, un chemin qui allait à Saint-Vaast, ainsi qu'on le voit dans un mémoire de M. Pelet, ingénieur, imprimé en 1751, dans lequel on lit : « Il est de tradition reçue dans tout le pays, et « personne ne l'ignore, que de la pointe de la « côte de Réville, où est la croix de Saire, il « sortait anciennement un chemin qui conduisait « droit à l'église de Saint-Vaast; on y trouve « encore, sous le sable, des pieds et des racines « d'anciens arbres, et de mémoire d'homme plu- « sieurs maisons de Saint-Vaast furent renver- « sées, dont l'emplacement n'est plus qu'une « grève; il faut nécessairement que depuis l'é- « poque où le chemin subsistait la mer ait en- « vahi au moins deux lieues de terrain. »

La rivière de *Saire*, qui prend sa source au Mesnil-au-Val et qui donne son nom au pays qu'elle parcourt, ayant son embouchure à Réville, passe, avant de se jeter dans la mer, sous deux arches d'un pont appelé *de Saire*, qui sépare les

communes de Réville et de Saint-Vaast. Ce pont n'a été construit qu'en 1730; il a remplacé un petit pont en bois qui existait un peu plus loin ; mais il paraît constant qu'il y en avait un très-anciennement , en pierre , dans les environs de la croix de *Saire* , car il y a dans la mer un endroit que , de père en fils , les marins appellent *le Pont* , et qui coïncide parfaitement avec le chemin qui allait de la croix de *Saire* à Saint-Vaast.

NOTE sur l'église de Vieux-Pont-en-Auge (Calvados) , communiquée à la société , le 5 juillet 1833 , par M. DE CAUMONT.

L'église de Vieux-Pont-en-Auge , qui nous représente le style architectonique usité durant l'ère Mérovingienne et Carlovingienne est peut-être la plus curieuse du département du Calvados ; j'ai éprouvé une satisfaction bien vive en observant ce monument jusqu'ici demeuré inaperçu des antiquaires. L'église de Vieux-Pont offre des rapports de style avec celle de Savenières (Maine-et-Loire) , que j'ai figurée dans le 4^e. vol. de mon cours d'antiquités et avec quelques autres monuments religieux antérieurs au X^e.

siècle, dont j'ai entretenu la société en 1830 ; elle est construite en petit appareil dont les pièces sont séparées les unes des autres par une couche épaisse de ciment mêlé de brique-pilée, et de distance en distance on y remarque des chaînes de briques comme dans les murailles romaines.

Les briques ont environ 15 pouces de longueur et sont séparées, comme dans les murs romains du Mans, de Tours, etc., etc., par une couche de mortier au moins aussi épaisse que la brique elle-même.

Les parties les plus remarquables sont la façade et le mur méridional de la nef dans lequel on remarque quelques parties des fenêtres primitives ; ces fenêtres étaient étroites, cintrées, sans colonnes, et bordées d'un cordon de briques ; il est fâcheux que pour se procurer plus de jour on les ait détruites presque toutes, afin de leur substituer de grandes ouvertures informes et du plus mauvais goût. Heureusement de semblables détériorations n'auront plus lieu, grâce à l'influence que m'ont promis d'employer, pour les empêcher, M. Le Grand, notre confrère, M. Dubosquet, membre de l'Association Normande, et M. le Curé de Vieux-Pont. Le chœur peut être du même temps que la nef,

cependant il me reste sur ce point quelques doutes, et je désire le visiter de nouveau avant de me prononcer.

La tour carrée est appliquée contre le mur méridional du chœur, et l'on voit qu'elle masque une des fenêtres qui servaient à l'éclairer; ainsi elle serait moins ancienne que cette partie de l'église; les briques qui forment des cordons dans la maçonnerie sont en général moins grandes que celles des murs de la nef; quelques-unes même ne sont que des morceaux de briques retailés.

C'est sur cette tour que j'ai trouvé l'inscription suivante, gravée sur une pierre incrustée dans la maçonnerie :

VH. ID. FEBR. OBIIT
 RANOLDVS
 ILLE FVIT NATVS
 DE GESTA FRAN
 CORVM. ANI
 MA EIVS REQVI
 ESCAT IN PACE
 AM. ILLE FEC. ISTAN
 ECCLESIAM.

Elle pourrait, je crois, être ainsi traduite :
Le 7 des Ides de février mourut Renold; il

était *Franc d'origine* (1) ; que son ame repose en paix ; c'est lui qui a élevé cette église.

Je présenterai bientôt à la société un calque de l'inscription ; mais d'après le dessin exact que j'en ai fait , et que plusieurs membres de la Compagnie ont examiné , on peut déjà fixer approximativement le temps où elle a été gravée.

D'abord , la formule de *gesta Francorum* indique une époque où la Normandie était complètement séparée de la France et rappelle ces mots de l'épithaphe du tombeau de la reine Mathilde : *Francorum gentis Roberti filia regis* ; en second lieu le mélange des π carrés et des e ronds , aussi bien que la forme générale des lettres , paraîtrait annoncer le XI^e. siècle (2) , ou au plus la fin du X^e. ; tel est l'avis de plusieurs personnes versées dans l'étude de la paléographie du moyen âge , auxquelles j'ai communiqué l'inscription.

Reste à savoir si elle doit s'entendre de l'ar-

(1) *De gesta* est mis pour *de gentis*. En latin , le pluriel *gesta* signifie *actions faites , histoire* ; mais dans nos épopées , où il s'emploie au singulier , il répond presque toujours aux mots *race* ou *famille*.

(2) M. Lambert , auquel j'ai adressé un *fac-simile* de l'inscription , pense qu'elle est plutôt de la dixième que de la première moitié du XI^e. siècle.

chitecte de l'église tout entière, ou de l'architecte de la tour seulement. S'il était question de celui qui a construit la nef, et que l'inscription ne datât que du XI^e siècle, il serait assez remarquable de trouver, à une époque aussi avancée du moyen âge, le système de construction qui était usité au III^e. et au IV^e. siècles, et qui avait paru jusqu'ici pouvoir servir à caractériser les monuments de la première période romane, c'est-à-dire, les édifices antérieurs au X^e. siècle (1).

Plus tard je reviendrai sur cette question, et j'entreprendrai de nouveau la Compagnie de la curieuse église de Vieux-Pont, lorsque M. de Brébisson, qui veut bien prendre la peine de la dessiner, aura fait parvenir ses dessins à la Société. Les vues que cet habile et savant confrère doit vous adresser seront lithographiées et placées dans l'atlas de votre VII^e. volume.

Le mur septentrional et quelques parties de la façade de la nef, me paraissent moins anciens que le reste; on n'y voit pas de briques, et on pourrait les rapporter au XI^e. siècle, ainsi que l'archivolte de la porte principale.

Dans le mur latéral gauche de la nef est placé

(1) Voir mon cours d'antiquités monumentales, quatrième partie.

un tombeau arqué (1) qui mérite quel qu'attention et que j'ai dessiné.

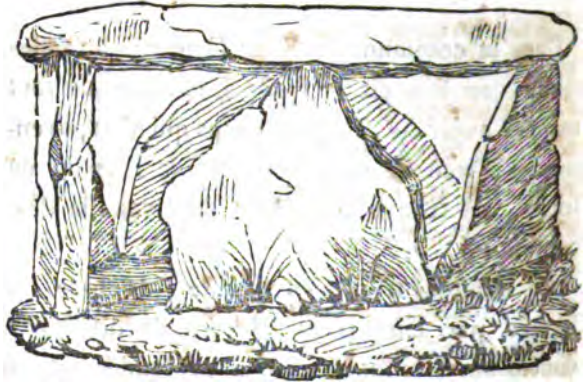
EXTRAIT d'une note sur un dolmen à table horisontale, situé dans la commune de Saint-Germain-de-Tallevande près Vire, par M. CASTEL, membre de la société.

Dans la commune de Saint-Germain-de-Tallevande, au lieu dit *le Pont-Savarin*, que tout annonce avoir été, dans un temps qui n'est pas encore très-loin de nous, couvert de bois ou en friche, se trouve un dolmen dont voici la description :

Ce monument est en granite ; la base est formée par cinq pierres levées de différentes dimensions, enfoncées assez profondément en terre, et formant à peu près un carré dont les angles sont légèrement arrondis ; elles supportent une grande table, qui pouvait avoir, dans l'origine, dix pieds de longueur, huit de largeur,

(1) Voyez dans la sixième partie de mon cours d'antiquités monumentales la classification chronologique que j'ai établie des tombeaux du moyen âge.

et plus de deux d'épaisseur. Cette table fut mutilée il y a cinquante ans ; plusieurs morceaux qu'on en enleva servirent à la construction d'une maison qui se trouve auprès ; elle n'a plus maintenant que neuf pieds de longueur et sept de largeur. L'élevation du monument, à partir du sol, est de six pieds, une ouverture ménagée du côté de l'est permet d'entrer dans l'intérieur du dolmen qui forme une chambre assez spacieuse.



Ce monument est connu dans le pays sous le nom de *Loge-aux-Sarrasins* ; on y rattache quelques fables ou histoires de revenans. Il existait autour , surtout du côté du midi et du couchant, des masses de fossés couvertes de grands arbres au milieu desquelles se trouvaient plusieurs pierres très-volumineuses qui , au dire des per-

sonnes âgées, *semblaient avoir été placées où on les voyait* ; les arbres furent abattus , les pierres enlevées et les masses de fossés détruites il y a quelques années. Le dolmen lui-même fut mutilé comme je l'ai dit plus haut ; il ne dut sa conservation qu'à l'usage auquel on le consacra. Le propriétaire trouvant un appartement tout fait pour mettre ses moutons à l'abri , se borna à retrancher quelques fragments de la table et conserva le reste.

A peu près dans le même temps , plusieurs habitants d'une commune voisine vinrent , pendant la nuit , faire des fouilles autour du dolmen , croyant y trouver un trésor. Malgré l'assertion de quelques personnes qui prétendirent avoir remarqué , le lendemain , dans les fouilles , la place d'un vase rond , l'opinion générale est que toutes les recherches furent infructueuses , ou que s'il fut trouvé quelque chose , l'objet n'était pas capable d'enrichir beaucoup les hommes qui l'avaient découvert.

A peu de distance du dolmen , dans un endroit où il existe plusieurs blocs de granite comme on en rencontre assez communément à la surface du sol primordial , on trouva , il y a une vingtaine d'années , en abattant un grand chêne qui existait au milieu des fragments de

roche, deux haches en bronzes très-bien conservées. Ces haches, après être restées long-temps dans la possession de celui qui les avait découvertes sans qu'il en connût la valeur, ont été vendues dernièrement quatre-vingt centimes à un épicier de Vire. Le nouveau possesseur, aussi peu antiquaire que l'ancien, les revendit peu de temps après à M. Châtel fils qui les possède maintenant. L'une d'elles a été mise au feu par le premier propriétaire pour s'assurer si elle n'était point en argent, l'autre est encore intacte.

La présence de ces haches à peu de distance du monument ne doit laisser aucun doute sur son origine; quand je le découvris, cette heureuse circonstance m'était inconnue. Quoique j'aperçusse tous les caractères d'un dolmen, j'avais encore quelques doutes. La découverte des haches et les renseignements que j'ai recueillis sur l'état ancien du monument les a dissipés.

*EXTRAIT d'une note communiquée par
M. Ephrem HOUEL , agent comptable du
haras de Saint-Lo , sur des tombeaux dé-
couverts à Villebaudon (Manche).*

Je fus averti par Monsieur Tostain , ingénieur des ponts-et-chaussées , que l'on avait découvert depuis peu à Villebaudon , (village entre Saint-Lo et Villedieu) , à l'extrémité nord-est de l'ancien cimetière , des sarcophages en pierre , bien conservés et en assez grand nombre. Je trouvai en effet de vastes débris de cercueils en pierre et une multitude d'ossements extraits précédemment ; les cercueils sont tous formés de la même nature de pierre , c'est le tuf de Sainteny , pierre légère qui a souvent reçu la même destination : le temps et l'humidité de la terre lui ont donné une grande friabilité , en détruisant le ciment qui unit ses particules entr'elles , mais exposé à l'air , il reprend un peu de solidité. De nouvelles fouilles que je fis entreprendre dans plusieurs directions ne me produisirent pas d'échantillon complet , mais bien de nouveaux fragments semblables en tout aux premiers. Les

habitants du lieu m'assurèrent qu'à diverses époques plusieurs douzaines de ces mêmes monuments avaient été trouvés dans les champs voisins. J'appris que l'une des pièces de terre s'appelait l'Abbaye, l'autre le Clos l'Abbé, et quelques vieillards m'apprirent que, selon la tradition, une Abbaye avait dû exister dans le champ qui porte encore ce nom, c'est une chose d'ailleurs facile à vérifier dans les vieilles chartes où titres que pourrait posséder la paroisse, et dont je m'occuperai.

Une particularité assez remarquable, c'est qu'en remuant la terre qui environnait les tombeaux, nous trouvâmes une énorme quantité de briques évidemment romaines. On m'a dit aussi qu'en creusant les fondements d'une écurie voisine on avait trouvé une couche épaisse de charbon, mêlée de semblables briques. Si ces faits étaient prouvés, ne feraient-ils point alors supposer l'existence d'un établissement antérieur à l'abbaye dont nous trouvons les tombes. Cette remarque corroborerait celle précédemment faite, que presque tous les premiers établissements chrétiens furent fondés sur les ruines des établissements payens antérieurs.

EXTRAIT d'une lettre adressée à M. de Caumont par M. LAMBERT, membre de la société, à Bayeux, sur un dépôt de médailles trouvé à La Cambe (Calvados).

Depuis long-temps j'aurais dû vous rendre compte de la mission que vous m'aviez confiée au nom de la Société, mais malheureusement le temps me manquait pour pouvoir vous donner les explications nécessaires.

Je me suis donc rendu, d'après vos indications (1), dans la commune de La Cambe, le dimanche 1^{er} septembre 1833, pour visiter le dépôt de médailles romaines trouvé dans ce lieu vers l'année 1850, d'après le rapport du propriétaire. Ce dépôt se composait de 3,300 médailles réunies sur un même point, qui ne parais-

(1) M. de Caumont faisant des recherches à La Cambe, sur la direction de la voie romaine qui allait d'*Augustodurus* (Bayeux) à *Crocianum*, découvrit chez un propriétaire de cette commune le dépôt dont il est question dans cette note, et dont personne n'avait en connaissance auparavant. Il se hâta d'en faire part à M. Lambert, conservateur des monuments historiques de l'arrondissement, de Bayeux, en le priant de l'examiner plus attentivement qu'il n'avait pu le faire lui-même.

saient pas avoir été renfermées dans un vase , du moins on ne remarqua aucuns débris de poterie ou autres , qui puissent le faire penser. Un certain nombre de ces pièces se trouvèrent éparpillées dans la terre de manière à faire croire qu'il y en avait eu davantage. D'après le peu d'attention que l'on paraît avoir mis à ramasser celles qui pouvaient être restées dans les environs , et qui, en raison de leur petitesse, durent échapper à la vue de l'ouvrier , il est présumable que le nombre devait s'élever à environ quatre mille.

Le lieu qu'elles occupaient fait partie de l'enclos d'une petite propriété située tout près du ruisseau qui traverse la grande route , fait tourner les roues du *Moulin Ferrant* et va se jeter dans l'Autre , à peu de distance de l'église de Caenchy.

Le passage de la voie romaine de *Crociatum* (Saint-Côme-du-Mont) , à *Augustodurum* (Bayeux) , sur ce point , ne peut laisser de doute. Les redressements de la grande route actuelle n'ont apporté aucun changement dans cette partie , et le nom très-significatif de *Ferrant*, donné au moulin qui touche pour ainsi dire à cette route, le prouve évidemment.

Le long séjour de ces médailles dans un terrain humide et qui a dû être souvent couvert

dans les temps de pluie et de débordements a fait développer à leur surface une croûte d'oxide tellement épaisse et tellement dure, que les moyens ordinaires de l'acide nitrique étendu d'eau, ou de l'eau seconde, étaient absolument nuls. Il a fallu recourir à l'opération que les orfèvres appellent *dérocher*. Je l'ai employée, mais en les soumettant seulement à l'action d'un feu doux, afin de ne rien détériorer. Cette opération était indispensable pour les rendre au moins déchiffrables et en dresser le catalogue que vous trouverez ci-joint. Vous pourrez, plus tard, les faire entièrement nettoyer par l'eau seconde ou à l'aide de tout autre moyen.

La suite de ces médailles se compose de deux espèces, billon ou pièces saucées, et petit bronze. Les 300 acquises pour le compte de la société, offrent les têtes de dix empereurs ou tyrans et d'une impératrice; elles renferment un espace de 36 ans, depuis l'an 238 de l'ère vulgaire, sous Gordien-le-Pieux, jusqu'en l'année 274, qui fut celle où Tetricus fut vaincu et pris par Aurélien.

Voici la liste de ces têtes avec le nombre de chacune :

| | |
|------------------|---|
| Gordien-le-Pieux | 1 |
| Valérien, père | 3 |

| | |
|----------------|-----------|
| Gallien | 77 |
| Salonine | 14 |
| Salomin | 2 |
| Postume, père | 67 |
| Victorin, père | 50 |
| Claude II | 55 |
| Quintillus | 4 |
| Tetricus, père | 41 |
| Tetricus, fils | 3 |
| | <hr/> 317 |

Il est présumable, d'après l'état de conservation de la médaille de Gordien, que la lacune qui se trouve entre ce prince et Valérien, le père, est remplie par quelques médailles de Philippe, père et fils, d'Otacilia-Severa, de Trajan-Dèce, Etruscille, Herennius, Hostilien, Trébonien-Galle, Volusien et Emilien, dont la majeure partie ne sont pas très-rares, même dans notre pays, et qui ont dû probablement se rencontrer dans un aussi grand nombre.

Le revers de la médaille de Gordien, sans être rare, est assez beau : *Æternitati Aug.* chacun sait comme ce vœu fut exaucé. Le jeune Gordien, doué de toutes les vertus, fut assassiné à l'âge de 19 ans par l'instigation des Philippes.

Celles de Valérien, père, n'offrent rien de particulier.

Les médailles de Gallien présentent 24 revers différents dont un me paraît assez beau : *Germanicus maxu*, trophée entre deux captifs ; la face porte le buste de Gallien à gauche, avec le bouclier et le javelot sur l'épaule.

Les médailles de Salonine, sa femme, nous donnent 5 revers, la piété sous deux types, Vénus victorieuse, la fécondité, et Junon reine.

Le revers de celle de Salonin, son fils aîné, offre une chèvre sur le dos de laquelle est un enfant avec l'inscription : *Jovi crescenti*.

Les Postume sont nombreux et assez variés, 14 revers ou types différents. Cette collection est précieuse en ce qu'elle offre probablement la majeure partie de celles qui furent frappées sous ce règne. On y trouve surtout celle qui porte pour légende : *Herc. Deuoniensi*. Le surnom donné à Hercule venait d'un temple fameux situé, à ce que l'on croit, sur la rive gauche du Rhin, vis-à-vis Cologne, actuellement *Duiz*. Il paraît, d'après D. Martin, qu'Hercule *Macusan* est le même que celui-ci.

On trouve aussi dans cette suite celle qui porte : *Lætitia Aug.* avec une galère prétoirienne à rames, ainsi que deux autres avec

l'inscription, *Herc. pacifero*, et *Saeculi felicitas*.

Les Victorins n'ont rien de remarquable.

Celles de Claude II présentent 19 revers, parmi lesquels on peut citer *Annona Aug.*; *Jovi Victori*; *Diana Lucifera*.

Quintillus son frère, dont le règne fut si court, (17 jours) offre 4 revers.

Les Tetricus sont de 9 types différents et ne présentent rien de particulier.

Cette découverte est intéressante pour l'histoire de notre pays, puisqu'elle nous confirme, par le nombre et la variété des types que la puissance de Postume fut solidement établie dans les Gaules, et que son règne fut même éclatant.

Si l'on fait attention surtout que les pièces en billon, ou argent à bas titre de cette collection, sont presque toutes du règne de Postume et qu'elles sont généralement mieux frappées que celles de Gallien, de Claude et des Tetricus, on aura la preuve de ce que je viens d'avancer.

Une circonstance qui ne doit pas être oubliée est celle qui résulte du motif qui avait porté le propriétaire de ce trésor à le cacher dans le sein de la terre pour s'en assurer la possession et le soustraire à l'approche d'un danger imminent. Je serais volontiers porté à l'attribuer plu-

tôt à l'arrivée des troupes d'Aurélien, venant combattre celles qui tenaient encore pour les Tetricus, que de croire à la possibilité d'une invasion étrangère qui aurait eu lieu sur les côtes maritimes de nos contrées.

Quoi qu'il en soit, un dépôt aussi considérable devait avoir alors une valeur bien supérieure à celle qu'il représenterait de nos jours en égard à l'augmentation immense de métaux qui a eu lieu depuis cette époque. Les pièces saucées, de billon, ou argent à bas titre, étant des altérations successives apportées dans la fabrication du denier, originairement d'argent fin; il me paraît que ces pièces doivent être considérées comme le *denier impérial* de l'époque, et les autres pièces de petit bronze comme étant le sesterce. Alors le sesterce qui était la manière ordinaire de compter des Romains, qui aurait dû contenir une partie d'argent, n'était cependant plus qu'un petit morceau de cuivre, puisque le denier lui-même qui représentait quatre fois sa valeur n'était plus qu'une pièce saucée ou de billon.

La valeur du sesterce étant évaluée à 19 ou 20 centimes, il en résulte que les pièces de billon devaient valoir 75 ou 80 centimes; ainsi en supposant que le dépôt de La Gambe se compose de

2000 pièces de billon , la valeur en aurait été de 1500 à 1600 francs , et les 2000 autres pièces de P. B. auraient représenté 400 francs , ce qui aurait formé pour la totalité une somme d'environ 2,000 francs

Au reste , cette découverte a le plus grand rapport avec une autre du même genre qui a eu lieu , il y a quelques années , dans l'arrondissement de Falaise (à Ailly), et dont M. Galeron ne paraît pas avoir eu connaissance. Quarante-deux médailles faisant partie de cette trouvaille m'ont été remises , elles sont toutes en P. B. et des empereurs Gallien , Victorin , père , Claude II, Quintillus , Tetricus père et Tetricus fils.

La cause qui avait fait enfouir ces médailles à Ailly , paraît être la même que celle de La Cambe , puisque les dernières sont de la même date. Une grande catastrophe , des mouvements militaires , des bouleversements eurent donc lieu dans nos contrées , vers la fin du troisième siècle , puisque chacun cherchait à soustraire ce qu'il avait de plus précieux en le cachant dans la terre .

Je dois maintenant vous signaler une autre découverte qui a eu lieu le mois dernier , dans une carrière de la commune d'Argenchy , à six

pieds de profondeur : c'est une médaille d'or de de l'empereur Hadrien , admirablement conservée. Elle présente d'un côté la tête de cet empereur couronnée de laurier , avec la légende : *imp. Cæsar Trajan. Hadrianus Aug.* Le revers représente un fleuve assis à terre appuyé sur son urne et tenant un aviron ; la légende est la continuation de l'inscription de l'autre face ; P. M. TR. P. COS. III. J'ai fait l'acquisition de cette belle médaille.

L'on vient de découvrir aussi, dans les environs de Ver , une médaille d'argent qui m'a été remise et qui est le plus ancien témoignage de l'occupation romaine dans notre pays ; c'est une pièce du grand Pompée , bien conservée. Elle offre d'un côté sa tête bien caractérisée entre le *lituus* et le *præfericulum* , et de l'autre le type ordinaire d'Anapius et d'Amphinomaüs , avec la légende : *præf. clas. et oræ marit. ex s. c.* Voilà bien certainement une pièce qui aura été apportée par un soldat de J. César lors de la première invasion , car il faut bien remarquer que cette médaille appartient au coin primitif et non pas à la restitution qui en fut faite par Trajan.

J'aurai probablement sous peu de temps à vous rendre compte d'une autre découverte de

médailles également très-importantes et sur laquelle j'attends des renseignements.

*Catalogue des Médailles trouvées à La Cambe
et acquises pour le musée de la société
des Antiquaires de Normandie.*

GORDIEN-LA-PIEUX (1).

Imp. c. Gordianus pius Fel. Aug. Sa tête radiée.

R. *Æternitati aug.* Figure nue tenant un globe et élevant la main droite.

VALÉRIEN , père. (3)

Imp. o. p. Valerianus p. aug. Sa tête radiée.

R. *Pax augg.* Femme debout tenant un rameau et une haste transversalement.

R. *Victoria augg.* La victoire debout tenant une couronne et une palme.

R. *Oriens augg.* Le type du soleil.

GALLIEN (77).

Gallienus aug. Sa tête radée.

R. *Libertas aug.* Femme debout tenant une corne d'abondance et un bonnet. (3 doubles).

R. *Pax aug.* Le type connu. (5 doubles),

R. *Soli cons. aug.* Pégase. (2 doubles),

R. *Diana cons. aug.* Cerf et biche. (10 médailles).

R. *Apollini cons. aug.* Cerf.

R. *Securit. perpet.* Femme debout tenant une lance et appuyée sur un cippe.

R. *Virtus aug.* L'empereur debout tenant une lance et appuyé sur un bouclier. (3 doubles).

R. *Salus aug.* Femme debout tenant un serpent. (2 doubles).

R. *Felicitas aug.* Femme debout tenant un caducée et un globe.

R. *Abundantia aug.* Femme debout (2 médailles).

R. *Jovi statori.* Jupiter tenant dans sa droite une haste et dans sa gauche un foudre. (2 doubles).

R. *Æternitas aug.* Figure debout élevant la main droite et tenant un globe. (3 doubles).

R. *Fides milit.* Femme debout tenant une enseigne et une haste transversalement.

R. *Fortuna redux.* Femme debout tenant une corne d'abondance et un gouvernail. (5 doubles).

R. *Indulgentia aug.* Figure debout contre un cippe.

R. *Oriens aug.* Le type du soleil.

R. *Æquitas aug.* Femme debout , tenant une corne d'abondance et des balances.

R. *Victoria aug.* Victoire tenant une couronne et une palme , et sur une autre la victoire aux ailes éployées. (2 médailles).

Gallienus aug. Buste de Gallien à gauche , le javelot sur l'épaule.

R. *Germanicus maxu.* Trophée entre deux captifs.

R. *Liberalitas aug.* Femme debout tenant une corne d'abondance et un mereau.

R. *Neptuno cons. aug.* Cheval marin. (4 doubles).

R. *Jovi cons. aug.* Chèvre.

R. *Fides exerci.* Femme debout tenant une enseigne et une lance transversalement. (2 doubles).

R. *Marti pacifero.* Mars debout tenant une lance et un rameau.

SALONINE, femme de GALLIEN (14).

Salonina aug. Sa tête.

R. *Pietas augg.* Femme assise tenant la haste pure et deux enfans.

R. *Venus victrix.* Femme debout tenant une pomme ; sur une autre il y a un enfant.

R. *Fecunditas aug.* Femme debout tenant une corne d'abondance.

R. *Juno regina.* Femme debout tenant la haste pure et une patère.

Corn. Salonina aug. Son buste dans un croissant.

R. *Pietas aug.* Femme debout élevant la main droite.

(7 médailles frustes).

SALONIN (2).

Valerianus aug. Sa tête radiée.

R. *Jovi crescenti.* Jupiter assis sur la chèvre Amalthée (2 doubles).

POSTUME, père (67).

Imp. c. Postumus p. f. aug. Sa tête radiée.

R. *Moneta aug.* Femme debout tenant une corne d'abondance et des balances (14 doubles).

R. *Providentia aug.* Femme debout tenant une lance transversalement et un globe (5 doubles).

R. *Herc. Devsoniensi.* Hercule debout tenant sa massue à droite et un arc à sa gauche, la peau du lion de Némée sur le bras (9 doubles).

R. *P. m. tr. p. cos. II p. p.* L'empereur debout tenant un globe et une lance (8 doubles).

R. *Herc. pacifero.* Hercule debout tenant sa massue sur le bras gauche et un rameau à droite (5 doubles).

R. *Virtus aug.* Figure militaire debout tenant un bouclier et une lance (4 doubles).

R. *Victoria aug.* La victoire passant tenant une couronne et une palme , au pied un captif (3 doubles).

R. *Pax aug.* Femme debout tenant un rameau et une lance (3 doubles).

R. *Felicitas aug.* Femme debout tenant une corne d'abondance et un caducée (2 doubles).

R. *Sæculi felicitas.* L'empereur debout tenant un globe et une lance en avant (2 doubles).

R. *Fides Militum*. Femme debout tenant deux enseignes.

R. *Lætitia aug.* Galère à rames.

R. *Salus aug.* Femme debout tenant une patère sur un autel et un gouvernail.

R. *Spes p.*..... Femme retroussant sa robe et tenant une fleur.

R..... Minerve tenant un bouclier, une lance et un rameau.

(7 médailles frustes).

VICTORIN, père (50).

Imp. c. Victorinus p. f. aug. Sa tête radiée.

R. *Pax aug.* Le type connu (9 doubles).

R. *Salus aug.* Le type connu (8 doubles).

R. *Providentia aug.* Femme debout tenant une corne d'abondance et des épis (6 médailles).

R..... Le type du soleil (3 médailles).
Peut-être sont-elles de Victorin, fils.

R. *Virtus aug.* Figure militaire debout tenant un bouclier et une lance (6 doubles).
(16 médailles frustes.)

CLAUDE II, LE GOTHIQUE (55).

Imp. c. Claudius aug. Sa tête radiée.

R. *Æquitas aug.* Femme debout tenant des balances et une corne d'abondance (6 doubles).

R. *Providentia aug.* Femme debout, tenant une corne d'abondance et des épis (5 doubles).

R. *Victoria aug.* Le type de la victoire (5 doubles).

R. *Virtus aug.* Guerrier debout, tenant une lance (3 doubles).

R. *Felicitas aug.* Femme debout, tenant une corne d'abondance et un caducée (3 doubles).

R. *Libert. aug.* Femme debout, tenant une lance et un bonnet (2 doubles).

R. *Fides exerc.* Femme debout, tenant deux enseignes (4 doubles).

R. *Salus aug.* La déesse de la santé (2 doubles).

R. *Annona aug.* Femme debout tenant une corne d'abondance et des épis (2 doubles).

R. *Spes publica.* L'espérance (2 doubles).

R. *P..... Cos. p. p.* Femme debout tenant un rameau et un bâton (2 doubles).

R. *Jovi Victori.* Jupiter debout, tenant une lance et la foudre (2 doubles).

R. *Diana lucif.* Femme debout , tenant une lance.

R..... *s. ul....* (Mars Ultor) , Mars marchant.

R. *Ætern.....* Le type ordinaire.

R. *Genius exerci.....* Un génie debout , tenant une corne d'abondance (3 doubles).

R. *S.... t. aug.* (Securitas) Femme debout appuyée sur un cippe.

R..... *r. p. II. cos. p. p.* L'empereur debout tenant une lance et un globe.

Divo Claud. Sa tête radiée.

R. *Consecratio.* Trois aigles éployées et 2 autels (5 doubles).

(5 médailles frustes).

QUINTILLUS (4).

Imp. o. m. aur. cl. Quintillus aug. Sa tête radiée.

R. *Fides militum.* Femme debout , tenant deux enseignes militaires.

R. *Providentia aug.* Le type ordinaire.

R. *Securit. aug.* Femme debout , appuyée sur un cippe et tenant un bâton élevé.

R. *Victor....* La victoire , presque fruste.

TETRICUS , père (4).

Imp. c. Tetricus p. f. aug. Sa tête radiée.

R. *Lætitia aug.* Femme debout, tenant une couronne et une ancre (3 doubles).

R. *Provi..... aug.* Le type ordinaire.

R. *Comes aug.* Victoire passant tenant une couronne et une palme (6 doubles).

R. *Spes aug.* Le type de l'espérance (7 doubles).

R. *Fides militum.* Le type ordinaire (3 doubles).

R. *Pax. aug.* La déesse de la paix tenant une haste et un rameau (4 doubles).

(9 médailles frustes).

TÉTRICUS , fils (3).

C. pives v. Tetricus cæs. Sa tête radiée.

R. *Spes publica.* Le type de l'espérance.

R..... *stor.... (Pietas augustorum)* vases pontificaux (2 doubles).

NOTE de M. DE CAUMONT sur les constructions romaines découvertes à Arcisse, commune de Mauves, département de l'Orne, par M. DUREAU DE LA MALLE, membre de l'Institut.

M. Dureau de La Malle, membre de l'Institut, a découvert, en septembre 1852, sur sa belle propriété d'Arcisse, commune de Mauves, les ruines d'une *villa* ou maison de campagne gallo-romaine, dont il a bien voulu me confier le plan, en me permettant de vous le communiquer.

Il est facile de reconnaître sur ce plan que voici (v. pl. XXIV), et qui a été dressé sous les yeux du savant M. de La Malle, par un habile architecte, que l'entrée de cette maison était à l'Est.

La première pièce A, qui pouvait être une cour, avait 19 mètres 552 millimètres de longueur sur 4 mètres 222 millimètres de profondeur.

Elle communiquait, par deux portes *bb*, à deux petits vestibules BB, qui étaient, eux-mêmes, en communication avec une grande salle C, espèce d'*atrium*, dans laquelle on a

trouvé un pavé et dont les murs étaient ornés de niches.

On passait de cette salle dans une autre un peu moins grande D par deux portes *cc*. Celle-ci communiquait par quatre ouvertures *dddd* avec une grande pièce E qui pourrait être prise pour une cour, et dont le plan vous offre la forme et les dimensions.

Une dernière pièce F terminait l'édifice à l'Ouest, mais elle n'était point en communication avec les autres, et l'on y entrait par une porte extérieure.

La petite pièce G, dans laquelle on n'a point trouvé d'ouvertures, était revêtue d'un stuc rougeâtre.

Les murailles de l'édifice avaient depuis 1 mètre jusqu'à 1 mètre 25 de hauteur; elles se trouvaient à 0,87 c. au-dessous du sol.

Elles étaient construites en briques et en moellons irréguliers.

Dans les fouilles qui ont été faites par ordre de M. de La Malle on a trouvé 50 ou 40 médailles en bronze et en argent, qui se rapportaient à différents empereurs depuis Auguste jusqu'à Tetricus.

On a aussi reconnu, tout près et à l'est de l'édifice, une chaussée pavée en laitier de fer,

qui se dirigeait à peu près du nord au sud.

Il paraît que les fouilles n'ont point encore embrassé toute l'étendue des antiques constructions, et nous désirons vivement que le savant académicien, auquel on doit déjà les importantes découvertes dont j'ai l'honneur de vous entretenir, ordonne la reprise des travaux d'exploration.

NOTE de M. GERVAIS, sur une découverte faite à Saint-Lambert (Orne) par M. Stanislas DE COLLEVILLE.

Un cultivateur, en creusant dans son champ, a trouvé, à la profondeur de quatre pieds environ, cinq squelettes entiers placés à la suite les uns des autres.

Ils gissaient dans la partie du champ qui borde le chemin d'Aubry à Chamboy.

La tête était tournée vers le nord-ouest : chaque corps avait à ses pieds un vase de terre grossièrement travaillé et à ses côtés une lance à deux tranchants et une espèce de marteau ou hache en fer, avec des plaques de cuivre et des boucles de même métal. La tête et les pieds reposaient sur une forte maçonnerie.

Il existait un mur au sud-ouest qui formait une clôture solide : du côté opposé les cadavres n'étaient protégés que par une élévation de terrain sur laquelle le chemin, dont il a été parlé, passe aujourd'hui.

Après de l'un des squelettes était un vase de cristal qui a été brisé et une espèce de cachet qui a disparu sans qu'on ait pu le retrouver depuis.

Il paraît que la tête et les os de ces squelettes étaient d'un volume considérable.

M. Stanislas de Colleville promet de faire des démarches pour réunir les objets d'antiquité, assez nombreux, que la découverte de Saint-Lambert a mis au jour, et il se promet d'enrichir le musée de la société de ces précieux débris (1).

(1) La société est déjà redevable à M. de Colleville de fragments de poteries romaines trouvées dans la commune de Planches.

*NOTE de M. GERVAIS , secrétaire-adjoint, sur
une Monnaie d'or trouvée à Bénouville(1).*

On voit dans la commune de Bénouville, près Caen, à peu de distance du bac du port, une enceinte retranchée qui a dû servir de poste avancé pour défendre le passage de la rivière contre les premières incursions des Saxons ou des normands. Il y a quelques années que l'on découvrit dans cette enceinte, aujourd'hui bien cultivée, un sarcophage en pierre et une petite pièce d'or ; M. Léchaudé a tracé un dessein fort exact de ce dernier objet (fig. 6, pl. XXV).

Cette monnaie, dont la conservation est parfaite, est de la fabrique la plus barbare ; son diamètre est de 15 millimètres (5 lig. 172), et elle pèse 25 grains.

La tête est ornée d'une couronne radiée, et la légende, dont je n'ai pu pénétrer le sens, offre la réunion des lettres suivantes α VINTVITICVIT.

Le revers présente une figure non moins gros-

(1) Elle appartient à M. Bénard, greffier en chef de la Cour royale de Caen.

sière. On peut croire qu'elle représente un Ange ailé qui tient une croix dans sa main droite.

Les trois premières lettres de la légende du revers, paraissent être GIS, cette dernière lettre gravée à rebours. Il n'y a point d'équivoque à l'égard des autres caractères qui présentent dans leur ensemble le mot ou les mots suivants :
TVINTCIVO.

Nous appelons l'attention de ceux de nos collègues qui sont plus versés que nous dans la numismatique et dans la paléographie anglo-saxonne, sur cette monnaie intéressante qui contribuerait, sans doute, à jeter quelque jour sur l'histoire des premières invasions des peuples du nord dans nos contrées, si on parvenait à déterminer d'une manière certaine le nom et l'âge du personnage qu'elle représente.

*EXTRAIT de plusieurs notes communiquées
par M. DE CAUMONT, secrétaire général de
la société ;*

*Note sur la véritable position d'un établisse-
ment romain qui a dû précéder la ville
actuelle d'Exmes, département de l'Orne.*

Exmes était, au moyen âge, une vicomté dont la juridiction s'étendait fort loin et plusieurs savants ont pensé que cette ville, importante dès le VIII^e siècle (1), avait existé sous la domination romaine et qu'elle avait été, comme tant d'autres, ruinée par les Saxons.

Mais comme on n'avait, au moins à ma connaissance, rien trouvé de romain dans la ville d'Exmes actuelle, je suis parti dans le but de rechercher le lieu où était situé l'établissement antique qui a dû précéder la ville et le château du moyen âge.

Les informations que j'ai recueillies à mon

(1) En 770, Charlemagne envoya dans l'Exmois Magelland, l'un de ses commissaires (*missi dominici*) ; et Charles-le-Chauve y fit passer avec le même titre Hardouin qui fut aussi chargé de surveiller le Lieuvain et le Bessin.

arrivée m'ont appris que l'on trouvait fréquemment des vestiges de constructions, des poteries, des tuiles à rebords, etc., à quelque distance et au sud du bourg, sur les communes de *Chaufour* et de la *Briquetière*; il paraît même que cette dernière commune, qui vient d'être réunie à celle de Ginay, tirait son nom de la prodigieuse quantité de briques qu'on y trouve dès qu'on fouille le sol (1).

M. Le Métayer, adjoint de la commune de Ginay, et M. Cardon, l'un et l'autre propriétaires de terrains remplis de débris antiques, ont bien voulu me donner une très-grande quantité de renseignements précieux et m'ont accompagné dans la reconnaissance que j'ai faite; c'est principalement à eux que je dois les détails qui ont donné lieu à cette note.

L'établissement romain était placé sur le penchant du coteau, à droite de la route qui conduit de la ville d'Exmes actuelle, au bourg du Meslerault. Il avait près d'une demi-lieue de longueur du nord au sud, mais la largeur était beaucoup moindre.

(1) M. Le Métayer m'a appris que l'église de la Briquetière, détruite depuis peu, présentait dans ses murs un assez grand nombre de morceaux de brique qui avaient dû être pris dans les terres voisines lors de la construction de cet édifice.

Les vestiges d'habitations et les objets antiques qui ont été reconnus dans les champs de la Briquetière, m'ont été si bien décrits par les habitants de cette commune qu'il ne peut rester aucun doute sur leur origine; on m'a montré, d'ailleurs, beaucoup de grandes briques et de tuiles à rebords, découvertes en même temps, et ces objets qui avaient fait partie des édifices ruinés démontrent bien leur origine.

Près de l'ancien cimetière de la Briquetière, où demeure M. Cardon, les vestiges de constructions sont en si grand nombre, qu'on ne peut guère effleurer la terre sans trouver des briques et des poteries et peut-être pourrait-on regarder ce point comme le centre de l'ancienne ville, en considérant les extrémités nord et sud de l'espace dans lequel les débris ont été trouvés.

On y a constaté l'existence de plusieurs puits bouchés; beaucoup de débris se trouvent aussi d'une part dans le lieu appelé *les Chapelles* et de l'autre dans le *champ des Merveilles*. Aux Chapelles on a remarqué des murs considérables et des tuyaux de terre cuite.

Dans le champ des Merveilles, situé à l'extrémité sud de la ville et où, suivant la tradition on aurait livré une grande bataille, on a trouvé,

m'a-t-on dit, une grande quantité de poteries, des armes, des médailles, etc., etc. Et je ne serais pas surpris que là eût été un cimetière antique; j'y ai ramassé moi-même des morceaux de poterie rouge.

Si j'avais pu rester quelque temps à la Briquetière, j'aurais fait pratiquer des fouilles et j'ai la conviction qu'elles auraient été très-fructueuses. Plus tard, peut-être, quelques personnes, guidées par les renseignements que j'ai l'honneur de soumettre à la compagnie pourront s'occuper de cette exploration intéressante; elle me paraît digne d'occuper les loisirs de mon collègue M. Galeron, conservateur en chef des monuments historiques du département de l'Orne.

*Note sur des découvertes faites à Jors en
1833.*

Ayant appris de M. Le Grand, membre de la société, que l'on avait trouvé récemment à Jors, arrondissement de Falaise, un très-grand nombre de poteries, des fondations de murailles, des médailles et plusieurs autres objets de fabrique romaine, je me suis transporté dans cette localité. Les principales découvertes ont été faites dans le jardin du sieur Campoger, tisserand;

son habitation se trouve sur le bord de la voie romaine nommée *le chemin blaussé*, dont j'ai eu précédemment occasion d'entretenir la société, et qui se dirigeait vers *Osinum* (Esmes), en passant par Fontaine - les - Bassets, Traun et Chamboy (1).

Les excavations que le sieur Campoger a faites dans son jardin pour le rendre plus productif ont été poussées jusqu'à 6 pieds de profondeur dans plusieurs places, et partout la terre s'est trouvée remplie de débris de tuiles à rebords, de charbons, de cendres et de poteries évidemment romaines.

J'ai recueilli, à mon passage par Jort, un trentaine de ces morceaux que je mets sous les yeux de la compagnie et qui tous me paraissent mériter quelque attention. La poterie rouge sculptée est comme celle que l'on trouve habituellement dans les lieux anciennement habités, remarquable par une grande pureté de formes. Les ornements en relief en sont très-soignés et fort élégants. La plupart consistent dans des rinceaux, des guirlandes de feuillages, des guillochis, des cordons de perles et tous les détails que l'on trouve ailleurs sur les poteries de cette espèce. Les débris que je possède ont appartenu à des

(1) Voir mon Cours d'antiquités monumentales, second vol., chap. IV.

vases hémisphériques que nous pourrions comparer à des bols ou à des compotiers et qui ont été d'un usage général sous la domination romaine, à en juger par la prodigieuse quantité de fragments qu'on en rencontre aujourd'hui. Au fond d'un de ces vases se trouve le nom de l'ouvrier, en lettres parfaitement formées ; on y lit : *Crispini manu*, et sur un autre, *Vapuso*.

Des vases en terre rouge unie de la forme de nos assiettes ont aussi été trouvés à Jort.

Les débris de poterie grise ou commune étaient bien plus nombreux que ceux de poterie rouge. Parmi eux se trouvaient des fragments de grands plats munis d'un canal d'écoulement sur les bords, qui ressemblaient tout-à-fait à ceux que nous appelons vulgairement des *terrines*, (1) ; j'ai remarqué aussi un assez grand nombre de vases hémisphériques portés sur trois pieds et des débris d'urnes semblables à celles que l'on rencontre encore en prodigieuse quantité dans les lieux consacrés aux sépultures gallo-romaines. On a trouvé près de quelques-uns de ces débris des cendres et des ossements brûlés qui font présumer que les vases d'où ils sont provenus avaient servi à des inhumations.

(1) Ces vases ont du être extrêmement communs, car j'en ai trouvé des morceaux dans le Calvados à plus de 20 places différentes, et presque toutes les collections d'antiquités en possèdent.

J'ai remarqué aussi des urnes à parois fort épaisses, d'une forme élégante et de grande dimension qui n'étaient point en terre cuite comme les autres, mais taillées, creusées et tournées à même des blocs de calcaire de Caen. J'en ai recueilli plusieurs morceaux qui seront déposés dans votre musée.

Les poteries ne sont pas les seuls objets découverts dans le jardin du sieur Campoger. On y a trouvé plusieurs médailles en bronze, et des styles en cuivre doré que j'ai déposés dans votre collection.

La découverte la plus intéressante, et toutefois celle dont il ne reste plus qu'un souvenir confus, est celle qui fut faite d'un appartement dont les murs élevés de deux pieds au-dessus d'une aire solide, étaient encore revêtus de peintures. Là, comme à Clinchamps, à Magny, près Bayeux, à Vieux, à Jublains et dans la plupart des localités où j'ai trouvé des constructions romaines, les peintures se composaient de bandes bleues, rouges et jaunâtres. Un cadavre s'est trouvé non loin de ces débris d'habitation. Il avait près de la tête un vase rempli de cendre.

La propriété du sieur Campoger est située à 200 pas de la route de Falaise à Saint-Pierre-sur-Dives. On a trouvé il y a quelques mois,

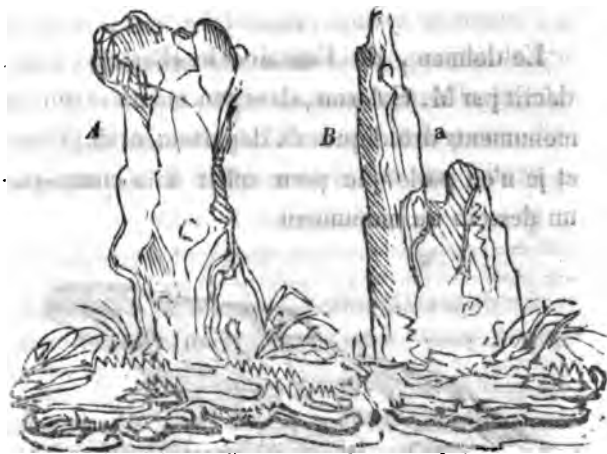
en fondant une maison sur le bord de cette dernière route, le soubassement d'un appartement qui avait environ 20 pieds carrés et qui probablement était aussi de construction romaine.

Depuis long temps déjà M. Lambert, M. Galeron, M. Legrand et moi, nous avons signalé Jort comme renfermant des vestiges de constructions romaines et comme ayant fourni souvent des objets d'antiquité. Ainsi les nouvelles découvertes qui viennent d'être faites n'apprennent rien qui ne fût déjà connu; mais elles confirment de plus en plus la vérité des faits précédemment annoncés et méritent, je crois, d'être mentionnées dans les mémoires de la société des Antiquaires.

NOTE sur la Pierre levée de Condé-sur-Laizon (Calvados).

La pierre levée de Condé-sur-Laizon, connue sous le nom vulgaire de *Pierre cornue* et qui est indiquée sur la carte de Cassini, a déjà été visitée par un assez grand nombre d'observateurs, notamment par notre confrère M. Galeron. Si je viens à mon tour en entretenir la société, c'est pour signaler un fait qui, je crois, a échappé à ceux qui l'avaient examinée avant moi.

Je veux parler du voisinage de la pierre cornue, de deux autres pierres que l'on voit encore gisantes dans un champ voisin et qui ont dû être plantées debout pour former avec elle un alignement dirigé du nord au sud, parallèlement à la route qui conduit de Condé à Ernes (1). Ces blocs offrent, comme la pierre cornue, une pâte calcaire renfermant des débris de roches plus anciennes et quartzueuses; d'après les observations de M. de Magnaville, ils ont dû être extraits dans le bas du coteau où des couches de même nature se trouvent en place.



(1) Il existe entre Ernes et Condé-sur-Laison, au Sud des pierres précédentes, un Tumulus que j'ai indiqué dans le 1^{er} volume de mon cours d'Antiquités, page 76, et que M. Galeron est sur le point d'explorer.

La pierre cornue n'a point encore été publiée et les deux figures que voici en reproduisent l'image. La figure A représente la pierre vue du côté du nord, et la figure B, prise du côté de l'ouest. Son nom lui vient de ce que, vue à l'est et à l'ouest, elle présentait une sorte de bifurcation que l'on remarque encore en partie aujourd'hui (voir la fig. B), mais qui était beaucoup plus considérable avant la brisure de l'une de ces aiguilles terminales (voir le point a).

NOTE sur le dolmen de Fontaine-les-Bassets (Orne).

Le dolmen, de Fontaine-les-Bassets a été décrit par M. Galeron, dans son mémoire sur les monuments druidiques du département de l'Orne, et je n'en parle que pour offrir à la compagnie un dessin du monument.



Ce dolmen a perdu une partie de ses supports et ne présente plus qu'une grande table posée d'un côté sur une espèce de pilier et de l'autre reposant immédiatement sur la terre (1). Sa forme actuelle est celle d'un carré fort irrégulier ayant environ 12 pieds 4 pouces du côté du nord, 9 pieds du côté du sud, 10 pieds à l'est et 9 pieds 10 pouces à l'ouest. Elle offre, près d'un de ses angles, une rainure incrustée dans la pierre dessinant les deux côtés d'un carré. (point A).

Le dolmen de Fontaine-les-Bassets est placé près la rivière de Dive, sur le bord d'un ancien chemin venant d'Ommoi, qui va se réunir à la voie romaine de Jort à Chamboy que j'ai décrite dans la seconde partie de mon cours d'antiquités monumentales, chap. IV : cette voie passe elle-même à peu de distance et à l'est du dolmen.

(1) Il paraît que ces supports dont deux sont encore couchés à côté du dolmen, ont été arrachés à l'occasion d'une fouille pratiquée sous le monument pour y chercher un trésor.

Des traditions de trésors cachés et autres histoires fabuleuses se rattachent à la pierre de Fontaine-les-Bassets, comme à presque toutes les autres. Les habitans du village rapportent qu'une vieille fée portait dans ses poches les pierres qui forment le dolmen et qu'en passant elles les laissa tomber là où-elles se trouvent aujourd'hui.

*NOTE sur l'inscription de l'église du
Renouard (Orne).*

Les inscriptions du moyen âge offrent un tel intérêt, soit sous le rapport de la paléographie, soit à cause des documents qu'elles peuvent fournir pour fixer l'âge des édifices sur lesquels elles se rencontrent, qu'on ne peut recueillir avec trop de soin celles qui sont connues, ni faire trop de recherches pour en découvrir de nouvelles.

Je me suis donc décidé à faire un voyage au Renouard, commune située dans le département de l'Orne, à deux lieues de Vimoutiers, sur l'indication qui me fut donnée d'une inscription placée dans l'église et qui devait indiquer l'année 1015 comme étant celle où l'église avait été construite.

J'avais, à dire vrai, peu de confiance dans l'assertion qui m'était faite, attendu que les inscriptions du XI^e siècle sont très-rares et souvent sans date; mais je partis désirant au moins voir l'inscription qui m'était annoncée.

Mes soupçons n'étaient pas sans fondement, l'inscription de Renouard est du XV^e siècle, en français; elle atteste que l'église actuelle fut

réédifiée l'an 1465, elle est conçue en ces termes :

De Dieu la miséricorde soit donnée à celui qui cette église a fait refaire en l'honneur de lui. Laus domini in æternum cantabo.
L'an M CCCC LXV.

Les lettres ont environ 14 lignes de hauteur fortement gravées dans la pierre, et le creux en a été rempli d'une cire brune semblable à celle dont on se servait pour les sceaux des chartes.

Cette inscription, difficile à déchiffrer comme toutes celles du même temps, annonce pour la réédification de l'église du Renouard, une date qui s'accorde avec le style des parties les plus anciennes de l'église, notamment avec la petite rosace du portail. Les murs latéraux ont été en grande partie reconstruits il y a peu d'années. En somme cette église serait insignifiante si l'inscription dont je viens de parler n'avait fait attribuer à l'édifice actuel une date qu'il n'a pas et qui, tout au plus, aurait pu convenir à l'église détruite au XV^e. siècle.

NOTE sur une figurine de Sacrificateur, en bronze ; par feu M. DUCHEVREUIL, membre de la société.

Cette petite statue parfaitement conservée , de 3 pouces 3 lignes de hauteur (pl. XXV, n^o. 7), est celle d'un sacrificateur romain couronné de laurier , avec des bandelettes tombant de chaque côté sur la poitrine , tenant de sa main droite la patère, et de la gauche un volume ou rouleau. Sa toge descend jusqu'aux pieds.

La couronne de lauriers indiquerait-elle un empereur sacrifiant lui-même , ainsi que cela arrivait quelquefois ? On peut le croire , si l'on adopte l'opinion de M. de Boze.

Cette antique fut trouvée en 1768 sur le penchant de la montagne du Roule , à l'est , par des ouvriers qui fouillaient ce côté de la montagne pour obtenir des blocs de pierre. Ce même côté a fourni à diverses reprises des monuments antiques, tels qu'une ceinture en or, des médailles dédiés-rents modules , en bronze , et un tombeau(1).

(1) Voir les mémoires de l'académie des Inscriptions.

Je me procurai , il y a bien des années , cette pièce intéressante , chez une demoiselle Moulin , domiciliée à l'ancienne bouteillerie , près de laquelle cette trouvaille avait eu lieu.

EXPLICATION DES PLANCHES,

PAR M. DE CAUMONT,

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

Planche I^{re}.

Vue de la face principale et des deux faces latérales du marbre de Torigny , décrites pages 333 et suivantes.

Pl. II.

N^o. 1. Partie votive de l'inscription principale du marbre de Torigny réduite au tiers ; voyez page 336. — N^o. 2. Vue de la partie supérieure du piédestal ; v. p. 334. — N^o. 3. *Fac-simile* de la troisième inscription , de grandeur naturelle.

Pl. III.

Statue de Mercure , décrite p. 97 et 98.

Pl. IV.

N^o. 1. Buste du même dieu ; p. 99. — N^o. 2. Grande patère décrite p. 104. — N^o. 3. Fond de patère représentant Mercure assis sur un rocher. ; voir la p. 107.

Pl. V.

N^o. 1. Fond de patère représentant Mercure debout ; v. p. 116.—N^o. 2 et 3. Fond de patère portant deux bustes de ronde-bosse vus de face ; v. p. 116 et 117.—N^o. 4. Autre fond de patère représentant un personnage couché sur une peau de lion ; v. p. 117.

Pl. VI.

N^o. 1. *Præfericulum* orné de bas-reliefs relatifs à la guerre de Troie ; décrit p. 132 et suivantes. — N^o. 2. Figure d'Ulysse représentée sur la partie cylindrique du col du *præfericulum* ; v. la p. 147. — N^o. 3. Temple tétrastyle figuré sur la partie plate du même vase ; p. 146.

Pl. VII.

Composition occupant la moitié postérieure du *præfericulum* précédent et représentant le rachat du corps d'Hector ; v. la p. 141.

Pl. VIII.

Groupe représenté sur un *præfericulum* décrit p. 133 et suivantes.

Pl. IX.

Autre groupe représenté sur le même *præfericulum* ; v. la p. 134.

Pl. X.

Poculum de Domitius Tutus, décrit p. 149, fig. 2. —
Anse d'un *canthare*; v. la p. 153.

Pl. XI.

Développement des bas-reliefs du *poculum de Domitius Tutus*; v. p. 149 et 150.

Pl. XII.

Fig. 1. *Canthare de Domitius Tutus*; v. la p. 153. —
N°. 2. Groupe représenté sur le col du *proserpiculum* figuré
pl. VI et décrit p. 136.

Pl. XIII.

Développement des bas-reliefs couvrant un vase à baccha-
nales de *Domitius Tutus*; v. les p. 153, 154 et suivantes.

Pl. XIV.

Bas-reliefs d'un autre vase de *Domitius Tutus*; v. p. 156
et suivantes.

Pl. XV.

Détails de *canthares* chargés de masques scéniques;
v. p. 160.

Pl. XVI.

Détails de *canthares* chargés de masques scéniques;
v. p. 160 et 161.

PL. XVII.

N^o. 1. *Canthare* chargé de masques scéniques et dont les détails sont représentés pl. XVI. — N^o. 2. *Canthare* orné de figures de philosophes ; v. p. 162. — N^o. 3. Détails d'un autre *canthare* décrit p. 163. — Fig. 4. Détails du *canthare* figuré n^o. 2, même planche et décrits p. 162.

PL. XVIII.

Fig. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, Monnaies de Thierry, évêque de Verdun ; v. p. 258. — Fig. 15, 16, 17. Monnaies de Richer, évêque de Verdun ; v. p. 263. — Fig. 19. Monnaie frappée à Dieulouard (Meurthe) ; v. p. 264. — Fig. 20. Monnaie frappée à Dun (département de la Meuse) ; v. p. 265. — Fig. 21 et 22. Monnaie frappée à Hutton-Châtel (bourg situé entre la Meuse et la Moselle) ; v. p. 267. — Fig. 23. Monnaie frappée à Sampigny (bourg du diocèse de Verdun ; v. p. 268. — Fig. 24. Monnaie frappée à Marsal ; v. p. 273. — Fig. 25, 26 et 27. Monnaies de Metz ; v. p. 271 et suivantes.

PL. XIX.

Fig. 1. Élévation du *tumulus* de Fontenay-le-Marmion (Calvados) ; v. p. 276. — Fig. 2. Plan géométrique du *tumulus* de Fontenay ; v. p. 277. — Fig. 3. Coupe transversale de la principale tombe du *tumulus* ; p. 281 et 282. — Fig. 4. Plan géométrique de la tombe précédente ; voir p. 181. — Fig. 5. Plan géométrique de la tombe marqué N sur le plan figuré n^o. 2 même pl. ; v. p. 286.

Pl. XX.

Plans géométriques des différentes tombes observées dans le *tumulus* de Fontenay.

Pl. XXI.

Coupe verticale et détails de la tombe marquée N sur le plan général du *tumulus* figuré pl. XIX, n°. 2; v. p. 188 et suivantes.

Pl. XXII.

Fig. 1 et 2. Ouverture de la galerie de la grande tombe du *tumulus*; v. p. 283. — Fig. 3 et 4. Vases trouvés dans deux tombes du *tumulus*; v. p. 289 et 292. — Fig. 5. Petite hache en pierre verte trouvée dans une des tombes du *tumulus*, au fond d'un vase en terre; voir page 292. — Fig. 6, 7 et 8. Tête trouvée dans une des tombes, vue de face, de profil et par derrière; v. p. 289.

Pl. XXIII.

N°. 1 et 2. Amphore trouvée à Courseulles (Calvados); v. la p. 70. — Fig. 3. Partie supérieure des branches d'un trépied antique trouvé à Giberville (Calvados). — Fig. 4. Partie inférieure des branches du même trépied. — Fig. 5. Vue du trépied antique, v. p. 362 et suivantes. — Fig. 6 et 7. Plan et coupe d'une construction romaine trouvée à Giberville; v. p. 365.

Pl. XXIV.

Plan des constructions romaines découvertes à Arcisse près de Mauves (Orne), par M. Dureau de La Malle, membre de l'Institut. V. la notice de M. de Caumont ; p. 431.

Pl. XXV.

N^{os}. 1, 2, 3, 4, 5. Objets découverts à Saint-Lambert (Orne) ; v. la p. 433. — 6. Médaille trouvée à Bénouville (Calvados) ; v. la p. 435. — 7. Statuette en bronze, découverte au Roule, près de Cherbourg, voir la page 450.

OUVRAGES IMPRIMÉS

*Offerts à la société depuis la publication du
5^e. volume.*

L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE L'INSTITUT. — Rapports faits en 1831 et 1832 sur les mémoires envoyés au concours, concernant les antiquités de la France.

LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'EVREUX. — Les bulletins publiés pendant les années 1831, 1832 et 1833.

L'ACADÉMIE EBROÏCIENNE. — Les deux premières livraisons de ses mémoires.

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE. — Les 1^{re}., 2^e., 3^e. et 4^e. livraisons de ses mémoires in-4^o.

L'ASSOCIATION NORMANDE. — Plan d'une statistique générale des cinq départements de l'ancienne province de Normandie. — Procès-verbal de la réunion générale des 19 et 20 juillet 1830.

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS. — LA 1^{re}., la 2^e. et la 3^e. livraison de ses mémoires.

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON. — Deux livraisons de ses mémoires.

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, BELLES-LETTRES, SCIENCES

ET ARTS DE POITIERS. — Un volume de mémoires, année 1851.

M. LE COMTE MAXIME DE CROISEUIL - D'AILLECOURT, de l'Institut. — De l'influence des croisades sur l'état des peuples de l'Europe.

M. WARREN, de l'Institut. — *Bibliotheca americana*, ou catalogue chronologique des livres concernant le nord et le sud de l'Amérique. — Rapport sur une collection de dessins d'antiquités mexicaines, exécutés par M. Franck.

M. DE GOLBERY, de l'Institut. — Notice sur la vie et les ouvrages de Nifburh.

M. PETRIES. — Supplément au rôle de l'échiquier.

M. D'ESTIGNY, de Rouen. — Notice sur un instrument destiné à régler les pendules.

M. RAOUL ROCLETTE, de l'Institut. — Notice sur les vases antiques trouvés à Berthonville.

M. LE BARON DE LA DOUCETTE, de la Moselle. — Comptes rendus des travaux de la société philotechnique de Paris. — Notice sur le département des Hautes-Alpes.

M. BOSCHER. — Essai historique sur Thury-Harcourt.

M. LE VICOMTE E. DE BLOSSVILLE. — Histoire des colonies pénales de l'Angleterre dans l'Australie.

M. PESCHE. — Dictionnaire statistique de la Sarthe, 12°, 13°, 14°, 15°, 16°, 17°, 18°, 19°, 20° et 21° livraisons.

M. ED. HERBERT SMITH. — Deux nos. du *Gentleman's Magazine*. — Discours académique sur l'étymologie du choléra.

M. DANIEL. — Discours prononcé au collège royal de Caen le jour de la distribution des prix, en août 1851. — *Nouvel Abrégé de l'Histoire Universelle à l'usage des collèges*, 1^{re} et 2^e parties.

M. WALRAS, d'Evreux. — Essai sur la richesse et l'origine de la valeur.

M. VERGRAUD - ROMAGNÉSY , d'Orléans. — Notice sur la restauration du mausolée de Philippe I^{er} , à Saint-Benoît-sur-Loire. — Notice sur le cimetière romain d'Orléans. — Notice historique sur le fort des Tourelles , à Orléans.

M. BOUCHER DE PERTHES. Un volume de poésies intitulé *Chants armoricains*.

M. GRAVES. — Précis statistique sur les cantons d'Estrée-Saint-Denis , de Frasy , de Marseille et de Guiscar.

M. MANGON DE LA LANDE. — Rapport fait à la société de géographie de Paris par M. Bottin , sur les dissertations de M. de La Lande concernant la position de *Samarobriva*.

M. QUENTIN. — Dissertation sur Samarobriva ou Saint-Quentin.

M. GIRARD , de l'Institut. — Simple exposé de l'état actuel des eaux publiques de Paris. — Recherches sur les établissements de bains publics à Paris , depuis le IV^e siècle jusqu'à présent. — Mémoire pour servir d'introduction au devis général des ouvrages à exécuter pour la distribution des eaux du canal de l'Ourcq.

M. LE BARON DE MORTEMAR. — Soènes historiques du moyen âge. (Mort de Richard II.)

M. VIMONT D. M. — Prospectus d'un traité de phrénologie.

M. AUGUSTE LE PRÉVOST. — Annuaire du département de l'Eure , année 1852. — Plans de plusieurs enceintes romaines du département de l'Eure dressés sur une grande échelle. — Notice archéologique sur le dép. de l'Eure.

M. ED. FRÈRE , de Rouen. — Fragments littéraires de Jeanne Grey , reine d'Angleterre.

M. LE COMTE DE BEAUREPAIRE. — Notice sur l'association Normande , extraite du 3^e n^o de la Revue Normande.

MM. LES RÉDACTEURS DE L'ÉTUDIANT. — Plusieurs numéros de ce journal.

M. LAIR. — Programme d'un prix pour l'établissement de fontaines publiques à Caen. — Programme d'un prix proposé sur les moyens de propager le goût de la musique en France et principalement en Normandie.

M. BITOUZÉ D'AUXMESNILS. — Cartes cantonales du département de la Manche (cantons de Lessay, Juvigny).

M. LANGLOIS, de Rouen. — Chorographie de l'ancienne Picardie.

M. SPENCER SMITH. — Discours prononcé à l'Académie de Caen, en présentant une nouvelle édition grecque des écrits de Marc-Aurèle-Antonin, par M. de Hammer.

M. MOUIN. — Le Roman de Roncevaux, thèse de littérature.

M. TRAVERS. — Notice sur la bataille de Tinchebray, donnée en 1106. — Annuaire du département de la Manche, années 1832 et 1833. — Conseils au peuple sur le choléra-morbus.

M. ETOC DEMAZY. — Notice sur des médailles trouvées à Saint-Georges-de-la-Couée (Sarthe).

M. ESTANCELIN. — Recherches sur les voyages et découvertes des navigateurs normands en Afrique, dans les Indes et en Amérique.

M. DEPPING. — Notice sur deux anciens cartulaires manuscrits de la bibliothèque du roi.

M. PITON DESPRÉS, de Coutances. — Étrennes coutançaises, ou annuaire du diocèse de Coutances.

M. GAILLARD DE FOLLEVILLE. — Recherches archéologiques pour servir d'introduction à un voyage dans la Seine-Inférieure.

M. AMPÈRE. — Sigurd, traduction épique restituée.

M. ROUSSEAU. — Les distiques de Muret traduits en vers français.

M. GUILLEMETH. — Histoire communale de l'arrondissement de Pont-Audemer. — Notice sur le château de Brionne.

M. DE LA SAUSSAYE. — Notice sur la société des sciences et belles-lettres de Blois. — Cent bévues dans 54 pages de l'Hermitte en province, de M. de Jouy.

M. LATROUETTE. — De l'origine de la langue latine, de ses vicissitudes et de leurs causes, jusqu'au siècle d'Auguste.

M. LE BARON CHAUDRUC DE CRAZANVES. — Notice historique sur M. de Saint-Amand.

M. DELAFOSSE. — Programme d'un prix proposé par la société de médecine de Caen, en 1852.

M. A. DEVILLE. — Description des tombeaux de la cathédrale de Rouen.

M. ASSELIN. — Mémoire sur un édifice situé à Kerquerville près de Cherbourg.

M. LANGE. — Ephémérides normandes, 1^{er}. et 2^e. trimestres.

M. IGNOU. — Notice sur les monnaies des évêques de Mende.

M. CHESNON. — Discours prononcé le jour de la distribution des prix, au collège de Bayeux en août 1852.

M. DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ. — La Revue anglo-française, 1^{er}. numéro.

M. PAULIN PARIS. — Le roman de Garin le Loherain, poème du XII^e. siècle.

M. DE GIVENCHY, secrétaire de la société des antiquaires de la Morinie. — Atlas historique et pittoresque de la ville de Saint-Omer.

M. CAUVIN. — Essai statistique sur l'arrondissement du Mans.

M. LE GLAY, de Cambrai. — Programme des recherches archéologiques à faire dans le département du Nord.

CATALOGUE

Des Objets déposés dans le musée de la société, depuis la publication du V^e. volume.

M. DE COLLEVILLE, du bourg Saint-Léonard. — Poteries romaines découvertes à Planches (Orne); fragments d'agraffes, épées et vases découverts dans des tombeaux près de Chamboy (Orne.)

M. GALERON. — Fragments de vases trouvés dans un *tumulus* à Ernes (Calvados); objets en fer trouvés à Planches (Orne.)

M. D'EMIEVILLE. — Débris de lances et d'épées trouvés dans un tombeau à Emiéville (Calvados.)

M. DESLONGCHAMPS, professeur d'histoire naturelle à Caen. — Ancienne armure en mailles de fer, provenant d'un tombeau découvert dans la Chapelle-des-Champs, près le jardin botanique de Caen.

M. AUGUSTE LE PRÉVOST. — Fragments d'architecture provenant de la démolition de l'ancienne abbaye de Saint-Samson-sur-Rille (Eure.)

M. MANGON DE LA LANDE. — Lame d'épée découverte dans un tombeau à Rots (Calvados.)

M. FRÉDÉRIC DE CACHÉLEU. — Pierre-cachet trouvée il y a environ 50 ans dans la commune de Saint-Léger-du-Bosq (Calvados).

MM. LAIR DE BEAUVAIS ET LAMBERT. — Fragment d'un aquéduc romain trouvé à Bayeux.

M. GROULT, de Bayeux. — Fragment d'une colonne romaine trouvée dans les fondations de l'ancien château de Bayeux.

M. LE FRANÇOIS, de Caen. — Agnel d'or de Louis, comte de Flandre, provenant d'un dépôt trouvé à Saint-Waast, arrondissement de Bayeux.

M. CHRÉTIEN DE JOUAI DU PLAIN. — Monnaies de différents siècles en or et en argent. — Fragment d'une mosaïque découverte à Sées, en 1827.

M. RAMÉE, de Paris. — Modèle en plâtre d'une statue, du XIII^e. siècle, de l'église de Saint-Denis.

M. RICHOME. — Plusieurs chartes du XII^e. siècle.

M. JOBERT, de Caen. — Divers objets trouvés à La Londe, près Robehomme, dans le Marais.

M. D'ORVILLE, de Sées. — Ancien tableau peint sur bois. — Anneau trouvé dans le tombeau d'un évêque de Sées. — Grande clef, présumée du XVI^e. siècle.

M. A. DEVILLE. — Quatre médailles celtiques trouvées à Lillebonne.

M. LÉOPOLD D'AIGREMONT-SAINT-MANVIEUX. — Plusieurs médailles romaines et divers médaillons en bronze.

M. CHAPRON, membre de plusieurs sociétés savantes, à Harcourt. — Médaillon d'Othon, d'après l'antique; fragment d'une hallebarde du XVI^e. siècle.

M. VAUTIER, membre de l'association Normande. — Clef en cuivre doré et cotte de mailles, découvertes dans un tombeau à Allemagne (Calvados).

M. DE GERVILLE. — Poteries romaines et morceaux de ciment romain trouvés à Portbail (Manche).

M. PELLERIN, D. M. — Chandelier de pierre découvert dans les terres d'un retranchement, à Cléville (Calvados).

M. GUY , architecte. — Anneaux de bronze découverts dans le parc de l'Abbaye-aux-Dames , de Caen , près d'un squelette.

M. DE CAUMONT. — Instrument en silex trouvé avec d'autres à Banville (Calvados).

M. LE VICOMTE DE CHAUMONTEL. — Quatre médailles romaines trouvées à Emiéville.

M. THOMINE. — Agraffe en fer et lame de sabre trouvées à Fontaine-Etoupesfour (Calvados.)

M. A. LE COINTRE , d'Alençon. — Petit vase en terre cuite trouvé à Poitiers dans un tombeau , près de l'église Saint-Hilaire.

M. DE LA FONTENELLE. — Une pièce de monnaie poitevine , en argent.

M. ROGER. — Morceau de tissu provenant de l'enveloppe d'une momie égyptienne.

M. BUNEL. — Douze médailles romaines trouvées au Plessis-Grimoult (Calvados).

M. BLOT. — Un sceau en plomb , du pape Honorius III , trouvé à Colleville-sur-Orne (Calvados).

M. LÉCHAUDÉ D'ANISY. — Vingt-sept médailles grecques et romaines , en argent et en bronze.

M. DELALANDE , avocat , à Valognes. — Deux médailles du haut-empire , trouvées dans le département de la Manche.

M. GERVAIS. -- Trois médailles trouvées à Giberville.

M. DE LA SAUSSAYE. — Monnaies d'argent au nombre de cinq. Deux des rois de la seconde race : *Eudes* et *Louis-le-Débonnaire*. — Une de *Philippe de Valois*. — Deux , des comtes de *Gien* et d'*Angers*.

M. l'abbé LE ROUX , curé de Saint-Clair-d'Arcey. — Quatorze médailles billon et saucées , trouvées dans la forêt de Beaumont-le-Roger.

466 OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

M. l'abbé GAUTHIER, — Une médaille celtique trouvée à Landelles (Calvados).

M. FAUCON, docteur-médecin. — Une hache ou casse-tête en silex, trouvée près d'Argentan.

La commission chargée des fouilles du *tumulus* de Fontenay. — *Quatre médailles romaines* de la famille des Antonins, trouvées à la superficie du *tumulus* (dix pouces de profondeur environ).

Objets achetés par la société.

Par les soins de M. GERVAIS. — Trépied antique, en bronze, découvert à Giberville (Calvados). — Bas-relief du XIII^e. siècle, ou marbre provenant de l'abbaye de Villers-Canivet (Calvados).

Par les soins de MM. DE CAUMONT et LAMBERT. — 300 médailles romaines trouvées à La Cambe, arrondissement de Bayeux.

Par les soins de M. LAIR. — Vingt médailles celtiques en billon, trouvées dans la bruyère du Plessis-Grimoult.

LISTE

De MM. les Membres Titulaires et Correspondants de la société des Antiquaires de Normandie, au 1^{er}. avril 1834.

DIGNITAIRES.

MM:

LE VER (le marquis), membre de plusieurs sociétés savantes, à Roquefort (Seine-Inférieure), *directeur*.

DANIEL (l'abbé), proviseur du collège de Caen, secrétaire de l'association Normande, membre de l'académie de Caen, de la société Linnéenne de Normandie, etc., *président central*.

ROUSSEAU (l'abbé), inspecteur de l'académie universitaire, membre de l'académie de Caen et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., *vice-président*.

DE CAUMONT (Arcisse), membre correspondant de l'institut de France, directeur fondateur de l'association Normande, membre de la société royale des antiquaires de France, des sociétés des antiquaires de Londres et d'Ecosse, de l'institut archéologique de Rome, de l'académie royale d'histoire de Madrid, des académies de Caen, Metz, Poitiers, Clermont-Ferrand, Cambrai, Cherbourg, Blois, Nantes, Evreux, Boulogne-sur-mer, de la société des antiquaires de Saint-Omer, de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres de Toulouse, de la société d'histoire naturelle de Hall, (Allemagne), de la société Linnéenne de Lyon, de la société

géologique de France, secrétaire de la société Linnéenne de Normandie, etc., *secrétaire général*.

GERVAIS, avocat à la cour royale de Caen, membre de plusieurs sociétés savantes, *secrétaire-adjoint*.

DE MAGNEVILLE, membre de l'académie royale des sciences, arts, et belles-lettres de Caen, de la société d'agriculture de la même ville, fondateur du muséum d'histoire naturelle de Caen, *trésorier*.

TITULAIRES.

MM.

ASSELIN, chevalier de la légion d'honneur, membre de l'académie de Caen, et de plusieurs autres sociétés savantes, à Cherbourg.

BATAILLE, maire de Valmont, [membre de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.

BELLIVET, notaire à Caen.

BERTRAN, à Rouen, secrétaire de la société d'émulation, avocat à la cour royale.

BERTRAND, docteur ès lettres, professeur de Rhétorique au collège royal et à la faculté des lettres de Caen, membre de l'académie de la même ville.

BESNOU, pharmacien à Villedieu (Manche).

BITOUZÉ D'AUXMESNILS, à Saint-Lo, géomètre en chef du cadastre du département de la Manche, membre de la société Linnéenne de Normandie.

BOSCHER, à Caen, avocat près la cour royale.

BUNEL (HENRY), à Caen, ancien officier de marine, membre de la société d'agriculture de Caen, et de la société Linnéenne de Normandie.

BOISARD, à Caen, conseiller de préfecture, membre de l'académie, de la société Linnéenne, etc.

CANEL (ALFRED), à Pont-Audemer, membre de plusieurs sociétés savantes, de la société Linnéenne, etc.

CASTEL, géomètre du cadastre, membre de la société Linnéenne de Normandie et de la société géologique de France.

CAUVIN, au Mans, ancien professeur de l'université, membre de plusieurs académies.

CHAUVIN, à Caen, avocat, membre de la société Linnéenne de Normandie, de la société d'émulation, des sciences et belles-lettres de Caen, et de plusieurs autres compagnies savantes, françaises et étrangères, conservateur du muséum d'histoire naturelle.

CHEMIN, à Vire, juge au tribunal de première instance.

CHESNON, principal du collège de Bayeux, correspondant de la société Linnéenne de Normandie et de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

CLÉMENT, chevalier de la légion d'honneur, ancien maire de la ville de Saint-Lo.

COUPPEY, juge, secrétaire de l'académie de Cherbourg.

DANCEL (CHARLES), évêque de Bayeux, membre de plusieurs sociétés savantes.

DAVIEL, à Rouen, avocat général.

D'AVESGO DE COULONGES (le comte), à Coulonges, membre du conseil général du département de l'Orne.

DE MONTLIVAUT (le comte), ancien préfet du département du Calvados, membre de l'académie de Caen, de la société Linnéenne de Normandie et de plusieurs autres sociétés savantes.

DE BOISLAMBERT, professeur en droit, membre de plusieurs sociétés savantes à Caen.

DE LAISTRE (le baron), ancien préfet du département de l'Eure.

D'ESTOURMEL (le comte), ancien préfet du département de la Manche, membre de la société Linnéenne de Normandie.

DE MURAT (le comte), ancien préfet du département de la Seine-Inférieure, membre de plusieurs sociétés savantes.

DE LA BERGERIE (le baron), sous-préfet de l'arrondissement de Bayeux.

DE MIRVILLE (le marquis), membre de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.

DE BLOSSEVILLE (le marquis), membre de la société d'agriculture d'Évreux et de plusieurs autres sociétés savantes, à Amfréville (Eure).

- DE LA QUÉRIÈRE**, membre de la société royale des antiquaires de France, de l'académie et de la société d'émulation de Rouen, de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.
- DE CACHELEU**, à Pont-Audemer, membre de plusieurs sociétés savantes, du conseil général du département du Calvados.
- DE MARTAINVILLE** (le marquis), ancien maire de la ville de Rouen, membre de l'académie de la même ville.
- DE MONTAULT** (le comte), ancien gentilhomme de la chambre du Roi, membre de l'académie de Rouen et de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.
- DE GERVILLE**, à Valognes, membre des sociétés des antiquaires de Londres et d'Ecosse, de la société royale des antiquaires de France, de l'académie de Caen, de la société d'histoire naturelle de Paris, de la société Linnéenne de Normandie.
- DE FORMEVILLE**, à Lisieux, procureur du roi, membre de la société Linnéenne de Normandie.
- DE LA RUE** (l'abbé), membre de l'institut royal de France, à Caen.
- DE LA RUE**, à Évreux, secrétaire général des sociétés d'agriculture et de médecine d'Évreux.
- DUBOURG-D'ISIGNY**, à Vire, président du tribunal civil, docteur en droit, licencié-ès-sciences, membre de la société Linnéenne de Normandie.
- DE VANSAY** (le baron), ancien préfet du département de la Loire-Inférieure.
- DE CLINCHAMPS**, à Saint-Lo, membre de la commission d'antiquités du département de la Manche.
- DE LA LANDE**, à Valognes, bâtonnier de l'ordre des avocats.
- DESHAYES**, à Rouen, membre de plusieurs sociétés savantes.
- DESHAYES**, à Caen, professeur de dessin, membre de l'académie.
- DE MONTLIVAUT** (Charles), membre de la société Linnéenne de Normandie.
- DE VAUQUELIN** (Charles), à Caen, membre de plusieurs sociétés savantes.
- D'OSSEVILLE** (le comte Louis), ancien maire de la ville de

Caen, membre de l'académie de la même ville, de la société Linnéenne de Normandie.

DE FROTTÉ (le marquis), ancien sous-préfet de l'arrondissement de Cherbourg.

DE SESMAISONS (le comte), pair de France, maréchal des camps et armées du Roi, membre du conseil général du département de la Manche, de la société Linnéenne de Normandie.

DE BEAUCOUDREY, à Granville, membre de la société Linnéenne de Normandie.

DE TOUCHET, à Caen, chevalier de Saint-Louis, membre de la société Linnéenne de Normandie.

DU TRÉSOR, chevalier de Saint-Louis, sous-préfet de l'arrondissement de Valognes.

DE CHAUMONTEL (le vicomte), à Emiéville, chevalier de Saint-Louis.

DUCHESNE, à Vire, ancien notaire.

DIBON (Paul), à Rouen, membre de plusieurs sociétés savantes.

DE BLOSSEVILLE (Ernest), à Paris, ancien conseiller de préfecture, membre de plusieurs sociétés savantes.

DE GOURNAY, à Caen, conseiller à la cour royale.

DE LA ROQUE (FÉLIX), à Argentan, membre de plusieurs sociétés savantes.

DES ISLES, à Caen, administrateur des hospices.

DE FONTENAY (le baron), conseiller-auditeur à la cour royale de Caen.

DE MALHORTIE à Rouen, avocat près la cour royale.

DEVILLE (ACHILLE), à Rouen, membre de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure, de l'académie et de la société d'émulation de Rouen, de la société des antiquaires de Londres et d'Ecosse.

DE FONTANÈS, à Caen, capitaine au corps royal d'état-major, membre de la société Linnéenne de Normandie.

DU DEZERT (à Condé-sur-Noireau), docteur en médecine.

DE GRAIS (le comte), à Caen, ancien officier de marine.

DE VAUQUELIN (le baron), membre de plusieurs sociétés savantes, à Ajilly (Calvados).

DE KERGORLAY (le comte Hervey), membre de plusieurs

- académies, à Cambray, arrondissement de Saint-Lô.
- DE ROISSY, ancien sous-préfet à Mantre.
- DE BRAUREPAIRE DE LOUVAGNY (le comte ALEXANDRE),
ancien ministre plénipotentiaire, membre de la société des
antiquaires d'Ecasse et de plusieurs autres sociétés savantes.
- DE LAMARE, (l'abbé), à Caen, ancien principal du collège
de Valognes.
- DE S^{te}-MARIE (le marquis), ancien sous-préfet de Pont-Aude-
mer.
- DE STABENBATH, à Rouen, substitut du procureur du roi.
- DE COLLEVILLE, docteur-médecin, à Saint-Léonard (Orne).
- DE BANVILLE (le vicomte), à Caen, membre de l'association
normande.
- DE LANGLE, conseiller à la cour royale de Caen.
- DE BEAUFORT (le comte) à Plain-Marais près Carentan.
- DUPRÈNE (le baron), ancien maire de la ville de Caen.
- DU MÉRIL, ancien procureur du roi, membre de plusieurs
académies.
- DUPLESSIS, recteur de l'académie de Douai, membre de plu-
sieurs sociétés savantes.
- ESTANCELIN, à Eu, membre de la commission d'antiquités
du département de la Seine-Inférieure, de la chambre des
députés, etc.
- FALLUÉ, contrôleur des douanes, à la Cerlangue (Seine-Infé-
rieure).
- FÉRET, à Dieppe, membre de plusieurs sociétés savantes.
- FRÈRE (père), ancien libraire, à Rouen.
- FRÈRE fils, à Rouen, membre de plusieurs sociétés savantes.
- FRÈRE (EDOUARD), libraire à Rouen.
- FERNEL, avocat à Neuchâtel (Seine-Inférieure).
- GALERON, à Falaise, procureur du Roi, conservateur des
monuments du département de l'Orne
- GAILLON, membre de plusieurs académies, à Abbeville, départ-
tement de la Somme.
- GAILLARD (EMMANUEL), membre de plusieurs académies, à
Folleville près de Lillebonne.
- GÉRIN, notaire à Gournay (Seine-Inférieure).
- GENAS-DUHOUME, chevalier de la légion d'honneur, ancien
sous-préfet de l'arrondissement de Bayeux.

- GIRARDIN , à Rouen , professeur de chimie , membre de plusieurs sociétés savantes , inspecteur divisionnaire de l'association normande.
- GRAVES , à Beauvais , secrétaire général de la préfecture , membre de plusieurs académies.
- GUITON DE LA VILLEBERGE (le vicomte) , à Avranches.
- GUY , à Caen , architecte , professeur d'architecture.
- HAMELIN , à Saint-Sylvain (Calvados) , notaire , membre de la société Linnéenne de Normandie.
- HAROU-ROMAIN , à Caen , architecte du département du Calvados.
- HOUËL , à Rouen , membre de plusieurs sociétés savantes.
- HOUËL (GABRIEL) , à Saint-Lo , membre de plusieurs sociétés savantes.
- LAMBERT , à Bayeux , membre de la société Linnéenne , de l'académie et de la société d'émulation de Caen.
- LANGE , docteur en médecine , membre de plusieurs sociétés savantes , à Caen.
- LANGLOIS , professeur à l'école de dessin et de peinture de Rouen , membre de la société royale des antiquaires de France , de celle d'Ecosse , de la société d'émulation de Rouen et de plusieurs autres sociétés savantes.
- LA TROUETTE , professeur à la faculté des lettres , à Caen.
- LE BRUN (ISIDORE) , membre de plusieurs sociétés savantes , françaises et étrangères , à Paris.
- LIBERT , à Alençon , médecin en chef des hospices.
- LEMARCHAND , à Vire , avocat.
- LE PAULMIER (l'abbé) , aumônier du collège royal de Caen.
- LE PRÉVOST (AUGUSTE) , à Rouen , membre de la société royale des antiquaires de France , des sociétés des antiquaires de Londres et d'Ecosse , de l'académie de Rouen , de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure , de la société Linnéenne de Normandie , des sociétés d'agriculture de Caen , Rouen , Évreux et Bernay . etc. , etc.
- LE NORMAND , à Vire , avocat , membre de la société Linnéenne de Normandie.

- LE TEATRE**, à Coutances, conservateur de la bibliothèque publique, membre de plusieurs sociétés savantes.
- LE ROY BEAULIEU**, maire de Lisieux, membre de l'association normande.
- LE ROUX** (l'abbé), desservant de la paroisse de Saint-Clair d'Arcey (Eure).
- LUDOVIC-VITET**, conseiller d'état, inspecteur général des monuments historiques de France, à Paris.
- LOUIS DU BOIS**, membre de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères, sous-préfet à Vitré.
- LE GRAND**, à Saint-Pierre-sur-Dive, docteur en médecine, membre de la société Linnéenne de Normandie.
- MANGON DE LALANDE**, membre de la société royale des antiquaires de France, à Poitiers.
- MARIE DE MÈVAL**, chevalier de la légion d'honneur, inspecteur des contributions directes à Rouen.
- MARTIN DE VILLERS**, ancien maire de Neufchâtel, de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.
- MAZIER**, à Laigle, docteur en médecine.
- MÉRITTE-LONGCHAMP**, à Caen, chef de bataillon en retraite, Chevalier de St.-Louis et de la légion d'honneur.
- NÉEL DE BRÉAUTÉ**, à la Chapelle-du-Bourgay, membre de la commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure.
- NOEL-DUROCHER**, à Vire, chevalier de St.-Louis, ancien membre du conseil général du département du Calvados, de la société Linnéenne de Normandie.
- PASSY (ANTOINE)**, préfet du département de l'Eure.
- PASSY (HYPPOLITE)**, député, membre de l'institut et de plusieurs sociétés savantes, à Gisors, département de l'Eure.
- PATU DE SAINT-VINCENT** (le baron), à Mortagne, avocat, membre de plusieurs sociétés savantes.
- PATTU**, à Caen, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
- PELLERIN**, docteur en médecine, à Caen.
- PESCHE**, au Mans, membre de la société royale des antiquaires de France et de plusieurs autres académies.
- PRSEY**, maire de Canny, département de la Seine-Inférieure.
- PLUQUET**, à Bayeux, membre de la société royale des antiquaires de France, de l'académie de Caen, de la société Linnéenne de Normandie.

- POTTIER, à Rouen, membre de la société d'émulation, bibliothécaire de la ville.
- PRESTAVOINE, ancien maire de la ville de Bernay, membre des sociétés d'agriculture d'Évreux et de Bernay.
- RAGONDE, professeur au collège de Cherbourg, membre de la société Linnéenne de Normandie.
- RENAULT, à Falaise, substitut du procureur du roi.
- ROBERGE, avocat, membre de la société Linnéenne de Normandie et de la société d'émulation de Caen.
- RICHOMME, à Caen, membre de la société Linnéenne de Normandie et de la société d'émulation.
- J. SPENCER SMITH, à Caen, docteur en droit, de l'université d'Oxford, membre de la société royale de Londres, de la société des antiquaires et de celle pour l'encouragement des arts, manufactures et commerce de la même ville, des sociétés asiatique, des antiquaires et de géographie de Paris, de l'académie royale des sciences, arts et belles-lettres de la ville de Caen et de celle de Rouen, de la société Linnéenne de Normandie, etc.
- SIMON, à Caen, géomètre en chef du cadastre du Calvados, membre de plusieurs sociétés savantes.
- SEGUIER, membre de l'institut, ancien préfet du département de l'Orne.
- TARGET, à Caen, officier de la légion d'honneur, préfet du département du Calvados.
- TRÉBUTIEN, à Caen, libraire, membre de la société Asiatique de Paris.
- TRAVERS, principal du collège de Falaise, membre de la société Linnéenne de Normandie.
- VIEL, à Valognes, ancien professeur de l'université.
- VAUTIER, professeur à l'université de Caen, membre de l'académie de la même ville.
- VAUGEOIS, à Laigle, membre de la société royale des antiquaires de France.
- VAULEGEARD, docteur en médecine, à Condé-sur-Noireau (Calvados).

CORRESPONDANTS.

MM.

- AINSWORTH**, à Paris, membre de la société des antiquaires de Londres, de la société des antiquaires d'Ecosse, de celle de Paris, et de plusieurs autres académies.
- AJASSON DE GRANDSAGNE**, à Paris, membre de plusieurs sociétés savantes.
- ALAVOINE**, à Paris, architecte, membre de plusieurs académies.
- ALLOU**, à Paris, ingénieur en chef des mines, membre de la société royale des antiquaires de France et de plusieurs autres sociétés savantes.
- ANDRÉ**, à Bressuire, membre de l'académie de Poitiers, procureur du roi.
- BECQUET**, à Paris, ancien directeur général des ponts et chaussées et des mines, membre de plusieurs sociétés savantes.
- BÉGIN**, D. M., à Metz, membre de plusieurs sociétés savantes.
- BERGER DE XIVREY**, à Paris, membre de plusieurs sociétés savantes.
- BEUGNOT** (le vicomte **ARTHUR**), à Paris, membre de l'Institut.
- BERLAT SAINT-PRIX**, à Paris, professeur en droit, membre de la société royale des antiquaires de France.
- BOLD** (Ep.), à Londres, lieutenant de la marine royale, membre de plusieurs sociétés savantes.
- BONCENNE**, à Poitiers, doyen de la faculté de droit, président de la société académique.
- BOTTIN**, ancien secrétaire de la société royale des Antiquaires de France, membre de plusieurs académies.
- BRITTON**, à Londres, membre de plusieurs sociétés savantes.
- BREWSTER** (le docteur), à Edimbourg, membre de plusieurs académies, de la société royale des antiquaires d'Ecosse, directeur du journal des savants, publié à Edimbourg.
- BRUNTON** (le docteur), à Edimbourg, membre de plusieurs académies, de la société des antiquaires d'Ecosse et de plusieurs autres sociétés savantes.

- CARLY**, à Metz, officier supérieur de génie, directeur de l'école pyrotechnique.
- CALDERON**, ingénieur en chef, fondateur du musée d'antiquités de Sceaux.
- CARTIER**, à Amboise, ancien caissier de la monnaie de Paris, membre de plusieurs sociétés savantes.
- CHAMPOLLION FIGEAC**, à Paris, correspondant de l'Institut, conservateur de la bibliothèque royale.
- CHAUDRUC DE CRAZANNES** (le baron), ancien sous-préfet à Figeac, maître des requêtes au conseil d'état.
- D'AUNOU**, membre de l'Institut de France, conservateur des archives du royaume.
- D'ABRAHAMSON**, à Copenhague, aide-de-camp du roi de Danemark, président de la société des antiquaires du nord.
- DE CHOISEUL** (le comte **MAXIME**), membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France.
- DE FORTIA D'URBAN** (le marquis), à Paris, membre de l'Institut.
- DE GIVENCHY**, à Saint-Omer, secrétaire perpétuel de la société des antiquaires de la Morinie.
- DE JOLIMONT**, à Paris, correspondant de l'académie de Caen, de la société Linnéenne de Normandie, etc.
- DE REIFFEMBERG** (le baron), membre de plusieurs académies, recteur de l'université de Louvain.
- DE LUYNES** (le duc), membre libre de l'Institut de France.
- DE SAULCY**, à Metz, officier d'artillerie, membre de plusieurs académies.
- DE MORTEMART** (le baron), à Paris, membre de plusieurs sociétés savantes.
- DE LA CANAL** (**JOSEPH**), à Madrid, membre de l'académie royale d'histoire, continuateur de l'Espagne sacrée des pères Florez et Risco.
- DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ**, secrétaire perpétuel de la société académique, conseiller à la cour royale de Poitiers, conservateur des monuments de la Vienne et de la Vendée.
- DÈ LA SAUSSAYE**, à Blois, conservateur honoraire de la bibliothèque publique.
- DE LAPOUCETTE** (le baron), à Paris, président de la société

- royale des antiquaires de France, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.
- DE LASTÉRIE (le comte)**, à Paris, membre de l'Institut, de la société royale des antiquaires de France, etc.
- DE SURVILLE**, à Paris, ingénieur des ponts et chaussées, correspondant de l'académie de Caen, etc.
- DESNOYERS (JULES)**, membre de la société d'histoire naturelle de Paris, de la société Linnéenne de Normandie et de plusieurs autres sociétés savantes.
- DE PENHOÛET**, à Rennes, maréchal de camp, correspondant de la société royale des antiquaires de France, membre de plusieurs autres sociétés savantes.
- DE VENDEUVRE (le comte)**, ancien préfet de la Vienne, membre de l'académie de Caen et de la société Linnéenne de Normandie.
- DE GOLBERY**, à Colmar, conseiller à la cour royale, membre de l'Institut de France et de plusieurs autres sociétés savantes.
- DEPPING**, à Paris, membre de la société royale des antiquaires de France, et de plusieurs autres académies.
- DE STIERNELD (le baron)**, ancien ambassadeur de Danemarck près la cour de Londres.
- DE ROQUEFORT**, à Paris, membre de la société royale des antiquaires de France, et de plusieurs autres sociétés savantes.
- DE HAMMER (le chevalier)**, à Vienne, conseiller d'état, membre de plusieurs académies, de l'Institut de France, etc.
- DE BOOK (le baron)**, au Mans, conservateur des forêts.
- DELCROIX**, secrétaire perpétuel de l'académie de Cambrai.
- DE SANTAREM (le vicomte)**, à Lisbonne, grand archiviste du royaume de Portugal, membre de plusieurs académies.
- DE SAINT QUENTIN (le comte)**, conservateur du musée d'antiquités de Turin.
- DRUMMONDHAY (le docteur)**, à Edimbourg, secrétaire de l'académie royale des antiquaires d'Ecosse, membre de plusieurs académies de l'Europe.
- DE LA BORDE (le comte ALEXANDRE)**, conseiller d'état, membre de l'Institut, de la chambre des députés, etc.
- DE LA RENAUDIÈRE**, à Paris, secrétaire général de la société de géographie.

- DOM DIEGO CLEMENCIN**, à Madrid, secrétaire perpétuel de l'académie royale d'histoire.
- DOM MARTIN FERNANDEZ DE SAVARRETE**, à Madrid, directeur du dépôt de la marine, président et secrétaire de plusieurs académies espagnoles.
- DOUCE**, à Londres, membre de la société des antiquaires de Londres, de plusieurs autres sociétés savantes.
- DOZOUVILLE**, à Laval, ancien sous-préfet de Château-Gontier.
- DUPLAT (VICTOR)**, à Paris, membre de plusieurs sociétés savantes.
- DUPLAT (LOUIS)**, à Paris, membre de plusieurs académies.
- DU SOMERAD**, à Paris, conseiller à la cour des comptes, membre de la société royale des antiquaires de France.
- DUREAU DE LA MALLE**, à Paris, membre de l'Institut.
- D'URVILLE**, à Paris, capitaine de la marine royale, membre de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères.
- DU JARDIN**, à Tours, professeur de chimie, membre de plusieurs sociétés savantes, conservateur des monuments historiques du département d'Indre-et-Loire.
- DUMÈGE DE LA HAYE (ALEXANDRE)**, membre de la société royale des antiquaires de France, conservateur du musée d'antiquités de Toulouse, secrétaire perpétuel de la société archéologique du midi de la France.
- EMÉRIC-DAVID**, à Paris, membre de l'académie royale, des inscriptions et belles-lettres.
- ETOC DEMAZY**, au Mans, membre de plusieurs sociétés savantes.
- FRAGONARD**, à Paris, membre de la société royale des antiquaires de France.
- GAUTIER D'ARC**, à Paris, membre de plusieurs académies.
- GREY JACSON**, à Saint-Malo, ancien consul général de S. M. Britannique à Maroc, membre de plusieurs académies.
- GIRARD**, membre de l'Institut de France, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées.
- GIBAULT**, à Poitiers, professeur en droit, conservateur de la bibliothèque publique, fondateur du musée d'antiquités de la même ville.
- GRILLE**, à Angers, membre de plusieurs académies, conservateur de la bibliothèque publique de la même ville et des monuments du département de Maine-et-Loire.

- HASE**, membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres (Institut de France), conservateur des manuscrits de la bibliothèque royale.
- HÉRICARD DE THURY** (le vicomte), à Paris, membre de l'Institut, de la société royale des antiquaires de France, etc.
- HÉRISSE**, juge au tribunal de première instance de Chartres.
- HITTORF**, à Paris, architecte, membre de plusieurs sociétés savantes.
- JULIEN**, à Paris, fondateur de la Revue encyclopédique, membre de plusieurs académies.
- JORAND**, à Paris, membre de la société royale des antiquaires de France.
- JOUANNET**, membre de l'Institut, président de l'académie de Bordeaux, conservateur des monuments du département de la Gironde.
- LAJARD**, membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres (Institut), à Paris.
- LE PRÉVOST D'IRAY** (le vicomte), à Paris, membre de l'Institut de France.
- LE NORMANT**, à Paris, conservateur du cabinet des médailles, membre de l'Institut archéologique de Rome.
- LE NOURICHEL**, à Paris, correspondant de la société Linnéenne de Normandie.
- LE JEUNE**, conservateur de la bibliothèque publique de Chartres, membre de plusieurs académies.
- LE NOËL**, à Paris, membre de plusieurs sociétés savantes.
- LE GLAY**, à Cambrai, membre de plusieurs académies.
- LOGAN (ALEXANDRE)**, à Londres, membre de la société des antiquaires d'Ecosse.
- LOGAN (W)**, membre de la même société, *ibid.*
- MARMIN**, membre de la société académique de Boulogne-sur-mer.
- MASSON DE SAINT-AVANS**, à Paris, ancien préfet, membre de plusieurs sociétés savantes.
- MAUFRAS**, à Paris, membre de plusieurs sociétés savantes.
- MELINET-MALASSIS**, à Nantes, membre de plusieurs sociétés savantes, libraire.
- MICHELET**, à Paris, professeur à l'école normale, l'un des conservateurs des archives du royaume.

- MONNET**, membre de l'institut, conservateur des médailles à la bibliothèque royale.
- MOREAU**, à Saintes, conservateur de la bibliothèque publique.
- NOËL GERMPOISEAU**, à Tours, membre de plusieurs sociétés savantes.
- PARIS (PAULIN)**, conservateur au département des manuscrits de la bibliothèque royale, membre de plusieurs sociétés savantes.
- PARIS**, à Condé, capitaine du génie.
- PARÉZ**, à Londres, membre de plusieurs académies.
- PETIT-RADEL**, à Paris, membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, conservateur de la bibliothèque Mazarine, etc.
- PETITOT**, à Paris, membre de plusieurs sociétés savantes.
- PIERS**, à Saint-Omer, vice-président de la société des antiquaires de la Morinie.
- POUQUEVILLE**, à Paris, membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres (Institut).
- PUGN**, à Londres, architecte, membre de plusieurs sociétés savantes.
- QUATREMÈRE DE QUINCY**, secrétaire de l'académie des beaux-arts (Institut), de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres.
- RAFN (Ch. CHRISTIEN)**, à Copenhague, secrétaire perpétuel de la société des antiquaires du nord.
- RAIMONT**, à Paris, ancien professeur de l'université, membre de plusieurs sociétés savantes.
- RAMÉ**, à Paris, architecte, membre de plusieurs sociétés savantes.
- RAOUL-ROCHETTE**, à Paris, membre de l'Institut et de la société des antiquaires de France, etc.
- REY**, à Paris, membre de la société royale des antiquaires de France.
- RICHER**, à Noirmoutiers, membre de plusieurs sociétés savantes.
- RICHELET**, au Mans, membre de plusieurs sociétés savantes.
- SCHWEIGHOEUSER**, membre de l'Institut, professeur à l'académie royale et au séminaire protestant de Strasbourg, conservateur de la bibliothèque de cette ville.

482 LISTE DE MM. LES MEMB. DE LA SOC.

SMITH (EDOUARD), membre de l'université de Cambridge.
STEPLETON, à Londres, membre de la société des antiquaires de Londres.

TRISSIER, préfet de l'Aude, membre de plusieurs sociétés savantes.

TRIBOU, à Cambrai, membre de la société d'émulation.

THOMSON (le docteur), à Edimbourg, membre de la société royale des antiquaires d'Ecosse et de plusieurs autres académies.

THOMINE, président de la société académique de la Loire-Inférieure, de la société Linnéenne de Normandie et de plusieurs autres sociétés savantes.

VAN-PRAET, membre de l'institut à Paris, conservateur de la bibliothèque du roi, membre de la société royale des antiquaires de France.

VERGNAUD-ROMAGNÉSI, à Orléans, membre de la société royale des antiquaires de France, de l'académie royale des sciences, arts et belles-lettres.

VIGENZO DE'ABBATE-D'ALBA (le comte), à Gènes, membre de plusieurs sociétés savantes.

WARDEN, à Paris, ancien consul général des États-Unis, membre de l'institut de France et de plusieurs autres académies.

WIFFEN, à Londres, membre de plusieurs académies.

WILMIN, à Paris, membre de la société royale des antiquaires de France.

*APPENDICE au Mémoire sur la collection
de vases antiques de Berthouville.*

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

- P. 76, l. 6 et 7, recuilles , *lisez* : recueillis.
- P. 78, l. 20, in arca , *lisez* : in area.
- Ibid, note, l. 4, rapporté , *lisez* : apporté.
- P. 84, n. 2, l. 2 et 3, *supp.* ces mots : où il donne son nom aux
hameaux de la haute et de la basse voie.
- P. 86, l. 6 et 7, que du séjour, *lisez* : que d'un séjour.
- P. 91, l. 8, CANETUM. Il existe dans le midi de la
France un assez grand nombre de lieux
qui paraissent avoir porté ce nom. On y
trouve 6 Canet , 3 Cannet et 1 Chanet.
- P. 93, n. 1, l. 2, ociété , *lisez* : société.
- P. 99, l. 6, en argent massif, *supp.* le mot : massif.
- P. 101, n. 1, l. 3. que le peuple , *ajoutez* : conquis.
- P. 108, l. 3. tous les autres signes, *lisez* : tous les autres sigles.
- P. 110, l. 5. O. S. O. M. Charles Le Normant regarde
aussi comme des D mal formés les deux sigles que nous avons
représentés ici par des O. Il en est de même de celui qui figure
sur les patères de Crétions, ci-après, n°. 23.
- P. 117, n. 1, à la suite de cette note , *ajoutez* :

Nous regrettons d'être obligés de remarquer qu'ici la ceinture est placée sous le sein, et non immédiatement au-dessous des hanches, comme cela eût été indispensable pour indiquer le geste de Vénus.

P. 122, l. 23, Hist. nat. L. XXIII, *liss* : L. XXXIII.

P. 128, l. 6, de 45 à 50 ans, *liss* de 450 à 50 ans.

Ibid. Un examen plus approfondi de cette question et des faits importants qui nous ont été révélés par M. Ch. Le Normant et Ludovic Vitet, nous ont porté, ~~abus~~ à adapter complètement, du moins à regarder comme très-plausible l'opinion que nous combattions ici. L'existence d'une école des arts du dessin, florissante dans les Gaules, depuis l'époque des 12 Césars jusqu'à celle de Tetricus; école indépendante de l'Italie, et puisant directement ses inspirations dans les chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque, nous paraît aujourd'hui un fait suffisamment établi. D'un autre côté, il règne dans les figures de nos vases de Berthouville un caractère de rondeur et de morbidesse, dont nous n'avons pas tenu assez de compte à la première inspection, et où l'on peut voir un trait distinctif de cet art des Gaules, parallèle à celui des Antonins (si ce n'est qu'il aura commencé plus tôt et fini plus tard), et dont l'existence n'a été entrevue que depuis quelques années. Nos lecteurs pardonneront facilement, nous osons l'espérer, à un antiquaire placé hors du centre des études et des collections, quelque hésitation à se prononcer sur des questions aussi difficiles.

P. 130, l. 1 et 2, des bacchantes, *liss* : des bacchantes.

P. 133. n. 1, l. dernière, les cheveux dressés, *lis* : les cheveux dressés.

P. 134, n. 1, l. 10 et 11, combattaient, *liss* : combattant.

- P. 142, l. 17, idée, *lisez* : idée.
- P. 148 et 149, l. dernière et première, pl. X et XI, *lisez* : pl. IX et XI.
- P. 154, l. 13, à troncbérissé, *lisez* : à tronc bérissé.
- Ibid. n. 1, l. 8. Milichios, *lisez* : Milichius.
- P. 163, l. 21-23, M. Charles Le Normant croit être parvenu à y lire le mot : *visialis* ; mot qui signifie des lupins, ou des haricots, et qui s'accorderait parfaitement avec la conjecture exposée ci-dessous, p. 166 et 167. On sait en effet quel rôle important occupaient ces légumes dans les rites pythagoriciens.
- P. 164, l. 12 et 13, placez des guillemets après le mot tableau et avant le mot destiné.
- P. 179, l. 8, d'un V, *lisez* : d'un U.
- P. 98, l. 3, à 10 ou 24 pieds, *lisez* : à 10 ou 12 pieds.
- Ibid. l. 6, jusqu'à 20 ou 45, *lisez* : jusqu'à 20 ou 24.

TABLE

DES MATIÈRES.

| | PAGES. |
|--|--------|
| <i>Séances publiques et conseils généraux.</i> | v |
| <i>Composition du bureau et de la commission d'impression, pendant les années 1831, 1832 et 1833.</i> | XXVII |
| <i>Programme d'un prix proposé par la Société au nom de M. LE MARQUIS LE VER.</i> | XXIX |
| <i>Rapport sur les travaux de la Société ; par M. DE CAUMONT.</i> | XXX |
| <i>Discours sur l'architecture ; par M. LE COMTE DE BEAUREPAIRE.</i> | I |
| <i>Dissertation sur l'étendue du territoire concédé à Rollon, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 911 ; par M. A. DEVILLE.</i> | 47 |
| <i>Notice sur une amphore romaine trouvée à Courseulles (Calvados) ; par M. LÉCHAUDÉ-D'ANISY.</i> | 70 |
| <i>Mémoire sur la collection de vases antiques trouvés, en mars 1830, à Ber-</i> | |

TABLE DES MATIÈRES.

487

| | |
|---|-----|
| <i>thouville, arrondissement de Bernay ;</i> par M. AUGUSTE L. B. PRÉVOSE. | 75 |
| <i>Recherches sur le Hague-dike et les premiers établissements militaires des Normands sur nos côtes ;</i> par M. DE GERVILLE. | 193 |
| <i>Notice sur quelques monnaies inédites du moyen âge, découvertes à Trouville (Moselle) ;</i> par M. DE SAULCY. | 246 |
| <i>Rapport sur les fouilles pratiquées aux frais de la Société dans le tumulus de Fontenay - le - Marmion (Calvados) ;</i> par M. DESHAYES. | 275 |
| <i>Mémoire sur un piédestal antique en marbre, trouvé dans le XVII^e. siècle à Vieux près Caen , et connu sous le nom de Marbre de Thorigny ;</i> par M. ED. LAMBERT. | 320 |
| <i>Note sur divers objets antiques découverts dans la commune de Giberville près Caen ;</i> par M. GERVAIS. | 362 |
| <i>Note sur quelques antiquités découvertes à Mainville (Moselle) ;</i> par M. DE SAULCY | 367 |

Communications diverses.

| | |
|---|-----|
| <i>Extrait d'une lettre adressée à M. DE CAUMONT par M. LE COINTRE, sur des objets trouvés dans un tumulus à Sarnacole (Vienne)</i> | 375 |
| <i>Extrait d'une lettre adressée à M. DE CAUMONT; par M. DE COLLEVILLE sur les antiquités romaines découvertes à Planches (Orne).</i> | 378 |
| <i>Extrait d'une lettre adressée à M. DE CAUMONT, sur les mêmes découvertes; par M. GALERON.</i> | 382 |
| <i>Note sur des antiquités romaines trouvées à Lisieux; par M. DE FORMEVILLE.</i> | 385 |
| <i>Extrait d'une lettre adressée à M. DE CAUMONT par M. LE BARON CHAUDRUC DE CRAZANNES, sur l'emploi des huttes dans les constructions romaines de Saintes.</i> | 390 |
| <i>Note sur la commune de Révillé (Manche); par M. LE COMTE DU PARC. . .</i> | 398 |
| <i>Noté sur l'église de Vieux-Pont en-Auge (Calvados); par M. DE CAUMONT. . .</i> | 402 |
| <i>Note sur un dolmen à table horizontale, situé dans la commune de Saint-Ger-</i> | |

DES MATIÈRES.

489

- main-de-Tallevende (Calvados)*; par
M. CASTEL 407
- Note communiquée par M. Ephrem
HOUEL, agent comptable du haras de
Saint-Lo, sur les tombeaux décou-
verts à Villebaudon (Manche).* . . . 409
- Extrait d'une lettre adressée à M. DE
CAUMONT par M. LAMBERT, sur un
dépôt de médailles trouvé à la Cambe
(Calvados)* 417
- Note de M. DE CAUMONT, sur les cons-
tructions romaines découvertes à Ar-
cisse (département de l'Orne); par
M. DUREAU DE LA MALLE, membre de
l'Institut* 431
- Note de M. GERVAIS, sur une découverte
faite à Saint-Lambert (Orne); par
M. Stanislas DE COLLEVILLE.* 433
- Note de M. GERVAIS, sur une monnaie
d'or trouvée à Bénouville (Calvados).* 435
- Extrait de plusieurs notes communi-
quées par M. DE CAUMONT* 437
- Note sur une figurine de sacrificateur en
bronze; par feu M. DUCHEVREUIL.* . . 450
- Explication des planches; par M. DE
CAUMONT.* 452
- Catalogue des ouvrages imprimés offerts*

| | |
|--|-----|
| <i>à la Société.</i> | 458 |
| <i>Catalogue des objets d'antiquités déposés dans le musée de la Compagnie. . . .</i> | 463 |
| <i>Liste générale des membres de la Société au 1^{er}. avril 1834.</i> | 467 |

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



